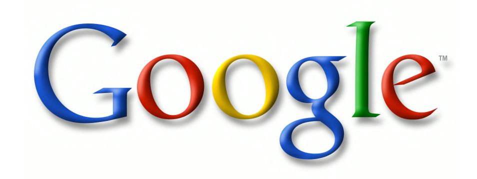

Google




ASSON,
ier-Relieur,
tmartre N°242
ARIS.

RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES.

TOME IV.

On trouve cet ouvrage

A BRUXELLES, chez LECHARLIER, Libraire.

A STRASBOURG, chez J. F. LEVRAULT.

A LILLE, chez VANACKÈRE.

A NISMES, chez GAUDE jeune.

A ROUEN, chez FRÈRE aîné.

RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES

DESTINÉES

A DÉTROMPER LES FRANÇOIS

SUR LES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

PAR FREDÉRIC SCHOELL.

Laqueus contritus est, et nos liberati sumus.
Ps. CXXIII.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
A LA LIBRAIRIE GRECQUE-LATINE-ALLEMANDE,
rue des Fossés-Montmartre, n°. 14.

1814.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME.

RECUEIL
DE
PIÈCES OFFICIELLES
DESTINÉES
A DÉTROMPER LES FRANÇOIS
SUR LES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

PAR FRÉDÉRIC SCHOELL,
Ancien Administrateur du département du Bas-Rhin.

DOUZIÈME LIVRAISON.

SUITE
DE LA CAMPAGNE DE 1813,
ET
SUPPLÉMENT DE CELLE DE 1814.

TOME IV.

A PARIS,
Chez l'ÉDITEUR, rue des Fossés-Montmartre, n. 14.
A BRUXELLES,
Chez LECHARLIER, Libraire.
1814.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE CAHIER.

Fin de la Table.

RECUEIL

DE

PIÈCES OFFICIELLES

DESTINÉES

A DÉTROMPER LES FRANÇOIS

SUR LES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

SUITE

DE LA CAMPAGNE DE 1813.

N° CIV.

Rapport de lord Wellington, daté de S. Pé, du 13 novembre 1813.

MYLORD,

L'ennemi avoit, depuis le commencement d'août, pris une position ayant son aile droite appuyée sur la mer, vis-à-vis Saint-Jean-de-Luz, et à gauche sur la Nivelle; son centre étoit placé sur la petite la Rhune, dans Sare, et sur les hauteurs derrière ce village; l'aile gauche,

composée de deux divisions d'infanterie, sous le Comte d'Erlon, étoit sur la rive droite de la Nivelle, sur une hauteur escarpée, derrière Anhora et sur la montagne de Mondarin qui défend l'entrée de ce village. Une division ennemie sous le général Foy, à laquelle se joignit une division de l'armée d'Arragon sous le général Paris, étoit à Saint-Jean-Pied-de-Port pendant que l'aile gauche de l'armée alliée passoit la Bidassoa le 7 octobre. La division du général Foy se joignit aux troupes postées sur la hauteur derrière Anhora, tandis que le lieutenant-général sir Rowland Hill s'avança dans la vallée de Bastan.

L'ennemi, non content de la force naturelle de cette position, l'avoit encore fortifiée; elle avoit surtout été rendue si forte du côté droit, que je ne jugeai pas convenable de l'attaquer de front.

Pampelune s'étant rendu le 31 octobre, et l'aile droite de l'armée n'ayant plus besoin de couvrir le blocus de cette place, je donnai ordre, le 6 et le 7 novembre, à sir R. Hill de se rendre dans la vallée de Bastan, aussitôt que le permettroit l'état des routes, après les pluies qui venoient de tomber. Mon dessein étoit d'attaquer l'ennemi le 8 au matin; mais la pluie qui tomba le 7 ayant de nouveau rendu les routes impraticables, je fus

division, sous le major-général Charles Colville; de la septième, sous le maréchal Le Cor, et de la quatrième, sous sir Lowry Cole. Ce dernier attaqua les retranchemens en avant de Sare, ce village et les hauteurs en arrière, et fut soutenu sur sa gauche par l'armée de réserve d'Andalousie, sous le commandement du maréchal don Pedro Giron, qui attaqua la position ennemie à droite de Sare sur la pente de la petite la Rhune, et les hauteurs derrière le village, à gauche de la quatrième division. Le major-général Charles Baron Alten attaqua, avec la division légère et la division espagnole du général Longa, les positions ennemies à la petite la Rhune, et, après les avoir prises, il agit conjointement avec l'aile droite du centre dans l'attaque contre les hauteurs derrière Sare.

La brigade de cavalerie, conduite par sir S. Cotton, suivit le mouvement du centre, et il se trouva dans cette partie de l'armée trois brigades d'artillerie angloise, trois canons de montagne avec le général Giron, et trois avec le Baron Alten.

Le général don Manuel Freyre marcha en deux colonnes des hauteurs de Mandale sur Ascain, pour tirer avantage de chaque mouvement que l'ennemi feroit de son aile droite vers son centre,

et sir J. Hope, avec l'aile gauche de l'armée, repoussa les postes extérieurs de l'ennemi placés en avant de leurs retranchemens sur la Basse-Nivelle, prit la redoute au-dessus d'Orogne et s'établit sur les hauteurs situées immédiatement en face de Sibourre, prêt à profiter de chaque mouvement de l'aile droite ennemie.

L'attaque commença au point du jour. Sir L. Cole ayant par une canonnade obligé l'ennemi d'évacuer la redoute sur son aile droite en avant de Sare, et celle qui étoit à gauche du village ayant de même été évacuée pendant que la septième division sous le général Le Cor marchoit pour l'attaquer, sir L. Cole attaqua le village et s'en mit en possession. Le village fut tourné à gauche par la troisième division sous le général Colville, et à droite par l'armée de réserve d'Andalousie, sous don Pedro Giron, et le Baron Alten prit la position de la petite la Rhune.

A l'attaque de la principale position de l'ennemi derrière le village, toutes les divisions agirent ensemble. La troisième et la septième prirent aussitôt les redoutes à la gauche du centre de l'ennemi, et la division légère, celles de la droite, tandis que la quatrième division avec la réserve de l'Andalousie attaqua les positions du centre sur l'aile gauche. Ces attaques obligèrent l'ennemi d'aban-

donner ses positions qu'il avoit renforcées avec beaucoup de travail et de soin; il laissa dans la principale redoute, sur la hauteur, le premier bataillon du quatre-vingt-huitième régiment qui se rendit aussitôt.

Tandis que ces opérations avoient lieu dans le centre, je vis avec plaisir la sixième division, sous sir H. Clinton, après avoir traversé la Nivelle et culbuté les piquets ennemis sur les deux bords de cette rivière, et avoir couvert à sa droite le passage de la division portugaise sous sir J. Hamilton, faire une attaque brillante contre le côté droit de la position ennemie derrière Anhora, et à la droite de la Nivelle, et prendre tous les retranchemens et toutes les redoutes de ce côté. Sir J. Hamilton soutint avec la division portugaise l'aile droite de la sixième division, et toutes deux réunies attaquèrent la seconde redoute qui fut bientôt prise.

La brigade du major-général Pringle de la seconde division, sous sir W. Stewart, repoussa les piquets ennemis postés sur la Nivelle et devant Anhora, et ensuite la brigade du major-général Bing de la deuxième division prit les retranchemens et une redoute sur l'aile gauche de l'ennemi. Le major-général et ces troupes se distinguèrent

dans cette occasion. Le major-général Morillo couvrit la marche en avant de toute la masse contre les hauteurs derrière Anhora, par une attaque contre les postes ennemis sur les coteaux de Mondarin, et pendant qu'il les poursuivoit sur Itzatce. Les troupes qui se trouvoient sur les hauteurs derrière Anhora furent obligées, par cette opération exécutée sous la conduite de sir R. Hill, de se retirer vers le pont de Cambo sur la Nive, à l'exception de la division qui étoit à Mondarin. La marche d'une partie de la deuxième division, sous le lieutenant-*général* sir W. Stewart, repoussa celle-ci dans les montagnes situées du côté de Baygouri.

Aussitôt que les hauteurs des deux côtés de la Nivelle eurent été prises, je fis marcher, à la gauche de cette rivière, la troisième et la septième division, et à sa droite la sixième sur Saint-Pé, pendant que la quatrième et la division légère, et la réserve du général Giron tenoient les hauteurs au-delà d'Ascain, et couvroient ce mouvement de ce côté, comme sir R. Hill le couvroit de l'autre côté. Une partie des troupes ennemies s'étoit retirée de son centre, et avoit passé la Nivelle à Saint-Pé; dès que la sixième division s'approcha, la troisième division sous le général Colville, et la septième sous le général Le Cor traversèrent

la rivière, et prirent possession des hauteurs situées au-deçà.

Nous nous étions établis de cette manière derrière l'aile droite de l'ennemi ; mais le jour étoit déjà tellement avancé, qu'il étoit impossible de faire aucun mouvement de plus, et je fus obligé de remettre au lendemain nos opérations ultérieures.

Dans l'après-midi l'ennemi évacua Ascain; don Manuel Freyre prit possession de ce village; l'ennemi abandonna dans la nuit tous ses ouvrages et toutes ses positions en avant de Saint-Jean-de-Luz, et se retira au-delà de Bidart, en détruisant tous ses ponts sur la Basse-Nivelle. Sir J. Hope le suivit avec l'aile gauche de l'armée, dès qu'il put traverser la rivière, et sir W. Beresford fit avancer le centre de l'armée autant que le permettoit l'état des routes après une pluie très-forte, et le 11 au soir l'ennemi se retira de nouveau dans un camp retranché devant Bayonne.

J'annonce avec plaisir que tous les officiers et tous les soldats se sont bien conduits dans le cours des opérations dont j'ai envoyé l'esquisse à Votre Seigneurie, et dans lesquelles nous avons chassé l'ennemi de positions qu'il avoit fortifiées pendant trois mois avec beaucoup de travail et de soin, et nous avons pris à l'ennemi cin-

quante-un canons, six caissons de munitions, et quinze cents hommes. Le rapport fera voir combien j'ai sujet d'être satisfait de la conduite des officiers généraux; de leur côté, ils rendent justice à la bravoure et à l'activité des officiers et des troupes qu'ils avóient sous leurs ordres.

Quoique notre perte soit considérable, elle ne l'a pas été autant qu'on l'auroit pu craindre, en considérant la force des positions attaquées et le temps durant lequel les troupes ont combattu, qui a été depuis le point du jour jusqu'à la nuit. Je suis cependant fâché d'être obligé d'ajouter que *le* colonel Barnard, du quatre-vingt-quinzième régiment, est blessé grièvement; j'espère néanmoins qu'il ne l'est pas mortellement; nous avons perdu dans le lieutenant-colonel Loyd, un officier qui s'étoit fréquemment distingué, et promettoit beaucoup.

Dans le projet de cette attaque et pendant son exécution, le quartier-maître-général sir George Murray et l'aide-de-camp-général sir Edouard Pakenham, le lieutenant-colonel lord Fitzroy Sommerset, le lieutenant-colonel Campbell et tous les officiers de mon état-major, ainsi que S. A. S. le Prince d'Orange, m'ont rendu les plus grands services.

L'artillerie qui se trouvoit sur le champ de

bataille nous a été extrêmement utile, et je ne puis assez reconnoître le talent et l'activité avec laquelle elle a, sous la direction du colonel Dickson, été, dans cette saison, et par les mauvais chemins à travers les montagnes, conduite sur le point d'attaque.

Je vous envoie cette dépêche par mon aide-de-camp le lieutenant Marquis de Worcester, que je demande la permission de recommander à Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur, etc.

Signé WELLINGTON.

N° CV.

Observations sur la réponse faite par l'Empereur Napoléon au discours que le Sénateur M. de Lacépède lui avoit adressé le 14 novembre 1813, et sur le sénatus-consulte du 26 du même mois, ordonnant une nouvelle levée de 300,000 hommes (1).

I.

NE faut-il pas s'étonner si, dans un des momens les plus critiques que la France ait passé, dans un moment où les orateurs du sénat eux-

(1) Ces observations ne sont pas officielles; mais sorties

mêmes, se relevant un peu de leur extrême abjection, osent parler de *dangers que S. M. a courus, et qui ont fait frémir le Sénat*, de la *défection des alliés*, de *trahisons sans exemple*, d'*accidens funestes*, de *conditions de paix ressemblant à une capitulation*, l'Empereur Napoléon, au lieu de donner à son peuple des éclaircissemens sur les événemens passés et des motifs de sécurité pour l'avenir, affecte la plus grande indifférence, et dit pour toute réponse : « Toute l'Europe marchoit avec nous il y a un an ; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous : c'est que l'opinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre. »

Si un spectateur oisif des événemens politiques, si un journaliste se fût contenté d'un lieu commun si trivial, si misérable, personne n'y eût fait attention ; mais, de la bouche d'un homme qui commande à des millions d'hommes, il n'est jamais sorti rien de plus choquant. A quel degré

---

de la même plume que le cabinet de Vienne avoit chargée de la rédaction de son manifeste (Voy. t. I, p. 78), et insérées dans la gazette de Prague, qui portoit alors un caractère semi-officiel ; elles ont été répétées par toutes les autres feuilles, et peuvent servir à faire connoître l'opinion publique de l'Allemagne à cette époque.

la nation françoise seroit-elle avilie, si un tel mépris, une indifférence si outrageante pour les maux qu'elle souffre ne la révoltoient pas!

Quant à nous autres, auxquels, grâce à Dieu, il est de nouveau permis d'avoir une opinion et de la manifester, nous pouvons accueillir la doctrine de l'Empereur comme un aveu. Pourvu que *l'opinion du monde ne soit plus faite par la France*, c'est-à-dire par l'homme qui, au nom de la France et désavoué par la France, proclamoit sa propre opinion comme celle du monde, et ordonnoit que sa volonté fût celle du monde, notre sang n'a pas été versé en vain, nos victoires n'ont pas été infructueuses.

Mais cet oracle prétendu doit-il proclamer un fait ou énoncer un principe politique, nous ne saurions le reconnoître. Ils sont immenses les bienfaits que nous devons à l'Angleterre: tout ce qui se fait aujourd'hui en Europe de grand et de glorieux, l'Angleterre l'a préparé, ou facilité, ou soutenu, ou créé. Modèle à la fois et moteur des déterminations les plus héroïques, l'Angleterre brillera dans l'histoire tant qu'une étoile de nos temps répandra son lustre sur les siècles à venir. Mais il est faux, et l'Angleterre sera la première à protester contre un mensonge indigne d'elle; il est faux que l'Angleterre soit la

temps les François, et peut-être même (car qu'est-ce qui seroit assez absurde pour être invraisemblable?) flatter les Anglois. Mais, après un peu de réflexion, on s'aperçoit que cette explication ne suffit pas; il est donc plus simple de regarder la tirade impériale comme un de ces échappatoires par lesquels un prophète démasqué qui ne veut avouer son embarras, et ne sait pourtant pas le cacher, essaie de se donner l'air d'une sagesse mystérieuse et d'un sublime sang-froid.

2.

Si cette nouvelle levée de trois cent mille hommes doit être fournie au-delà des deux cent quatre-vingt mille demandés par le décret du 11 octobre, et rien n'autorise à en douter, le nombre total des hommes levés en France pour le service militaire dans le courant d'une seule année, ne se monte pas à moins d'un million cent quarante mille, dont la moitié au moins a déjà été détruite, dispersée ou emmenée en captivité, et est, en un mot, perdue pour la France.

Seroit-il possible que la nation françoise fût tellement aveuglée ou plongée dans la servitude, qu'à la lecture de décrets si extraordinaires elle gardât le silence? N'est-il pas probable que de bouche en bouche circulera la question: « Pour

quel but ces immenses sacrifices ? D'où viennent les dangers imminens qui exigent de pareilles mesures de défense ? Tous les souverains de l'Europe, et avec eux tous les peuples européens, ont-ils été subitement saisis de la fureur des conquêtes ? ou veulent-ils se venger sur nous de tout le mal que nous avons été obligés par notre tyran de leur faire ? ou bien veut-on que nous versions notre dernier sang et que nous épuisions nos dernières ressources pour nous soustraire à une paix honteuse par laquelle on voudroit nous couvrir d'ignominie ou nous entraîner à notre perte ? »

A ces questions, les hommes sensés et instruits répondront : « Rien de tout cela ! Ceux qu'on veut faire passer pour nos ennemis n'ont pas pris les armes pour subjuguer les autres, pour les voler, les tyranniser ; mais ils les ont prises pour ne pas être plus long-temps foulés, pillés, tyrannisés ; ils combattent pour leur propre indépendance : c'est le grand but de leurs efforts. Qu'est-ce qui pourroit les induire à tendre à la domination sur leurs voisins, en renonçant à leurs principes, en exposant leur entreprise au plus imminent danger ? L'esprit de vengeance ne peut pas être non plus le mobile de leurs actions. Qu'avons-nous été, si ce n'est leurs confrères en malheurs ? L'op-

de Leipzig ne peuvent être effacées de l'histoire ; mais ce qu'il y a dans notre gloire militaire de véritable, de solide et de durable, aucune négociation politique ne pourra nous l'enlever. »

Tel est, n'en doutons pas, le langage de tous les François justes et instruits. Napoléon seul trouveroit-il sa gloire et sa satisfaction dans le malheur du monde et dans la servitude de tous les autres états? Il dit qu'il ne pourroit pas s'asseoir sur un trône dégradé, ni porter une couronne flétrie. De quel droit veut-il échapper à cette humiliation chimérique, en continuant un ordre de choses qui ne peut exister qu'en dégradant tous les autres trônes et flétrissant toutes les autres couronnes? De quel droit se regarde-t-il comme déshonoré si on lui fait une demande qu'il regarde comme incompatible avec le pouvoir d'humilier, d'injurier, ou d'anéantir tout ce qui l'entoure?

N° CVI.

Extrait du discours prononcé par lord Castlereagh dans la séance du parlement britannique, du 14 novembre 1813.

Je dois rendre compte de l'emploi des sommes qu'à la fin de la dernière session le parlement a si libéralement confiées au gouvernement. On a

donné à la nation espagnole, en argent et munitions de guerre, deux millions de livres sterling. Le Portugal en a reçu autant; la Sicile quatre cent mille livres; la Suède, un million. On avoit voté un crédit de cinq millions, et je suis bien aise de pouvoir dire que cette somme suffit pour couvrir toutes les dépenses auxquelles la Grande-Bretagne s'étoit engagée pour le soutien de la cause commune. Une grande partie de cette somme est déjà partie pour le continent; une autre partie a été promise aux personnes chargées de *soigner les munitions* : je ne fais mention ici que de quatre cent mille sabres et d'autant de fusils qui ont été envoyés sur le continent, indépendamment de ce qui a été transporté en Espagne.

Il me reste à indiquer les besoins futurs du continent. La Suède appelle la première notre attention. Le million qu'elle a reçu a couvert les dépenses de la couronne de Suède pour ses armées jusqu'au mois d'octobre. Dans la première convention de subsides il avoit été stipulé qu'elle seroit renouvelée; l'ordre en a été donné, mais les vents contraires sont cause que je n'ai pas encore reçu la nouvelle convention. Il est probable qu'il faudra encore un million à ce royaume. Je ne crois pas qu'on puisse faire une observation sur

l'utilité de ces subsides qui nous a été prouvée par l'expérience d'une année. La Suède a fourni le nombre complet de troupes auquel elle s'étoit engagée; ces troupes, avec celles du général Wallmoden que l'Angleterre soudoie, ont procuré à la cause commune un renfort de cinquante mille hommes. Comme le Prince Royal a déclaré qu'il oublioit l'intérêt particulier de la Suède en faveur de la cause commune; comme il remplit cette promesse dans toute son étendue; que dans les glorieux événemens qui se sont passés sur le continent, son nom a été couvert d'un éclat brillant; comme il s'est engagé à faire tous ses efforts pour ~~faire exécuter~~ le plan convenu, quel qu'il fût; comme il en a lui-même dressé trois, dont chacun étoit de nature à être adopté; comme avec une armée telle que la sienne, composée en grande partie de recrues ou de troupes de diverses nations, il a eu de grands succès contre les meilleures troupes françoises, je ne doute pas que tous les membres ne souhaitent que les rapports avec la Suède soient renouvelés. Avec cette armée, et soutenu par le général expérimenté dont le nom ne peut jamais être prononcé qu'avec gloire (je parle de Blücher), le Prince Royal, avant de passer l'Elbe, a déjà fait beaucoup de mal à l'ennemi. Il ne lui a pas été possible de tour-

voir la paix sans faire de nouveaux et de plus grands sacrifices. Le résultat de cette sage conduite fut que l'Autriche se détermina à prendre part aux efforts nécessaires pour obtenir une paix juste. Dans l'intervalle, la Russie employa la plus grande activité et promptitude, et fit arriver son armée de réserve dans le moment où elle devint décisive. Depuis, elle a remplacé cette réserve sur ses frontières par de nouvelles levées qu'elle a faites. Après avoir sauvé son empire, l'Empereur de Russie étendit sa sollicitude sur les pays voisins, et donna ses généraux et ses troupes pour les délivrer; libre de toute méfiance et de tout orgueil, il renonça généreusement au droit de les diriger, et les subordonna aux généraux de ses alliés, pour coopérer à la grande cause.

La gloire de la Prusse n'est pas moins grande. Lorsqu'on commença à négocier avec cette puissance, on ne crut pas qu'elle pourroit fournir des forces considérables; mais ce qui caractérise cette guerre, c'est que le pays qui y avoit le plus souffert s'est relevé avec le plus d'éclat. L'esprit de la nation s'est éveillé; il sut triompher de toutes les difficultés, renouvela l'époque la plus glorieuse de l'histoire de la Prusse, et fit naître une armée qui sut se placer à côté de celles des plus

puissans empires. Il est de mon devoir de déclarer que dans ce moment la Prusse fournissoit plus de deux cent mille hommes. Je dois en même temps rendre justice aux talens et aux services signalés du général Scharnhorst, qui a été tué dans la bataille de Lutzen. C'est à ses efforts infatigables qu'on doit en grande partie le réveil de l'énergie prussienne. Après sa mort, sa place a été supérieurement remplie par le général Gneisenau (1); l'un et l'autre ont prouvé ce que eur pays pouvoit effectuer, et le dernier a fait voir qu'on n'a pas négligé de mettre à profit le temps de l'armistice. Pendant sa durée il a formé soixante-dix bataillons, dont cinquante ont combattu glorieusement sous le général Blücher. Je puis affirmer que, même dans les plus beaux temps du grand Frédéric, l'armée prussienne n'a jamais été plus

(1) Nous devons rectifier ici une erreur que nous avons commise, tome II, page 289 de ce Recueil, en attribuant à M. de Gneisenau le Précis de la campagne de 1813 jusqu'à l'époque de l'armistice, que nous y avons inséré. Nous l'avons fait d'après l'opinion qui nous avoit paru généralement adoptée; mais nous avons été détrompés par M. le général de Gneisenau lui-même, qui nous a déclaré que ce Précis est de M. de Clausewitz, colonel dans la légion russe-germanique, et que ce général appelle un officier très-distingué.

nombreuse, mieux disciplinée et mieux dressée à des opérations militaires que dans le moment actuel. En effet, l'armée prussienne, proprement dite, n'a jamais été si forte; quoique nouvellement levée, elle a combattu et vaincu les troupes exercées de la France. Je suis très-convaincu qu'on voudra soutenir de tels efforts.

Quant à la réunion de l'Autriche à la cause de la liberté, il ne peut régner à cet égard qu'une seule opinion. On croit peut-être que les subsides que nous lui avons payés ont été proportionnés à la grandeur du service qu'elle a rendu en se déclarant pour la cause commune; mais les efforts que nous avions faits ne nous ont pas permis de rendre toute la justice à l'importance de la démarche de l'Autriche. La somme par laquelle cette puissance doit être soutenue est d'un million avec cent mille fusils et différentes munitions; si la guerre se prolongeoit au-delà du 1er mars 1814, une nouvelle convention sera arrêtée.

N° CVII.

Déclaration du Grand-Duc de B de, du 23 *novembre* 1813.

Conformément à l'exemple de mon illustre aïeul qui m'a précédé dans le gouvernement, je

me suis fait un devoir obligatoire de procurer le bien-être et le bonheur de mes sujets, et d'assurer la conservation de l'état de Bade. Les obligations contractées par le feu Grand-Duc envers la France lors de son accession à la Confédération du Rhin, et qui à son décès m'ont été dévolues, m'ont été sacrées, parce que j'espérois en les remplissant rigoureusement fonder la tranquillite de mon peuple et la conservation de mon pays; et quoique le fardeau d'une longue guerre, dans laquelle, conformément aux liaisons existantes avec la France, je devois fournir à l'armée françoise un corps considérable de troupes, ainsi que la cessation de tout commerce, causât des blessures graves à la patrie, je me consolois par l'espérance qu'enfin la paix m'offriroit l'occasion de dédommager par ma sollicitude paternelle mon peuple de tout ce qu'il auroit souffert. La toute-puissante Providence qui dispose du sort des peuples a arraché l'étendard de la victoire aux armes françoises, et l'a donné aux armées alliées qui combattent pour la cause de l'Allemagne, parce qu'elle a jugé nécessaire de mettre un terme à la prépondérance françoise. Des bords de l'Elbe à ceux du Rhin, les armées alliées ont marché sans discontinuer de victoire en victoire. J'essayai une dernière tentative pour garantir le

repos et la sûreté de la patrie, menacée par l'approche du théâtre de la guerre. Je cherchai à obtenir de l'Empereur des François la neutralité pour le pays de Bade, espérant que de leur côté les hautes puissances alliées y donneroient leur consentement; mais les suites ne répondirent pas à cet espoir. Ne pouvant fonder de cette manière la paix du pays de Bade, je me trouve porté à me joindre aux puissances en guerre avec la France et liguées contre elles, et à unir ainsi la cause de la patrie à la leur. La conservation de l'état de Bade, la lutte pour la liberté et l'indépendance de l'Allemagne sont maintenant les deux objets que nous devons nous efforcer d'acquérir, et que, de concert avec les illustres alliés, nous nous flattons de l'espoir d'obtenir. Je ne puis vous cacher que notre position géographique, comme état limitrophe de la France, nous rend, comparativement aux autres états allemands alliés, un des plus importans, et réclame, par conséquent, tous les sacrifices exigés par la nécessité de défendre votre patrie, vos foyers, vos familles; que par conséquent il est indispensable que nous fassions des efforts pour contribuer de notre part au rétablissement d'une paix générale, à la fondation d'un équilibre politique qui en assure la durée, et protégeant

la liberté du commerce, anime l'industrie nationale et relève la prospérité du pays depuis longtemps languissante. Habitans du pays de Bade, confiez-vous à votre Prince; que ces grands objets, la défense de la patrie et la liberté de l'Allemagne, remplissent vos cœurs d'un enthousiasme religieux pour le bien public, et vous pénètrent du zèle glorieux de vous ranger volontairement à ma voix, et d'après les mesures que j'aurai prises, sous les drapeaux de la patrie, et vous rendent dignes d'imiter le bel exemple que depuis de longues années vos frères d'armes Badois vous donnent sans partage sur le champ de l'honneur. Ami de mon peuple, je partagerai le danger avec lui partout où il le menacera, jusqu'à ce qu'ayant après les combats atteint le but, une paix durable me garantisse le bonheur de fonder votre prospérité pour l'avenir, et d'assurer contre tous les orages la tranquillité de la patrie.

Donné à Carlsruhe, le 20 novembre 1813.

Signé CHARLES.

N° CVIII.

Bulletin du Prince Royal de Suède, du quartier général de Boitzenbourg, le 30 *novembre* 1813 (1).

Le 16, le Prince Royal quitta Hanovre, et arriva le 17 dans la matinée à Brême; le 20, à Celle, le 22 à Ueltzen, le 23 à Lunebourg, et hier ici.

L'armée suédoise a passé l'Elbe. Le maréchal Comte de Stedingk se trouve avec son état-major et la première brigade à Boitzenbourg; les autres brigades suédoises sont dans les environs. Le corps de Lutzow a passé l'Elbe avec l'armée suédoise.

L'avant-garde du général Bulow, commandée par le général Oppen, a fait un mouvement sur l'Yssel, et se trouve depuis le 23 à Dœsbourg. Le général Bulo west avec le reste de son armée sur les bords du Rhin et sur les frontières de la Hollande.

A l'attaque de Dœsbourg, une grande partie de la garnison a été sabrée. L'approche de la nuit empêcha de connoître avec exactitude le nombre

---

(1) Ce bulletin, ainsi que les suivans du même Prince, sont traduits de l'allemand.

des prisonniers ; mais au départ du rapport, on en comptoit déjà deux cents, parmi lesquels se trouvoient le commandant et cinq officiers. La prise de Dœsbourg fait beaucoup d'honneur au général Oppen, à cause de ses dispositions judicieuses et de la vigueur qu'il a mise dans l'attaque.

Tout le duché d'Ostfrise est délivré d'ennemis. Les troupes prussiennes ont été reçues avec de grandes démonstrations de joie à Embden, à Aurich, et dans tout le pays.

Zutphen a été pris par des détachemens des majors de Sandrart et de Muller. On y a fait trois cents prisonniers.

Le général Baron de Wintzingerode a son quartier-général à Brême. Des détachemens de son armée ont occupé une partie de la Hollande. A la nouvelle de leur arrivée, les habitans d'Amsterdam ont créé une régence, composée généralement d'hommes connus par leur énergie et leur patriotisme.

Le pays de Jever est occupé par les troupes russes.

Le fort de Zoltkamp a été pris par un détachement du corps du Baron de Rosen. On y a trouvé douze canons de différens calibres ; la garnison est prisonnière de guerre.

Un autre détachement russe s'est emparé d'un navire où se trouvoient cinquante douaniers et soldats.

Le major Elswangen s'est mis en possession de Zwoll, et a fait prisonniers deux officiers et plusieurs gendarmes.

Les Cosaques du Colonel Narischkin se sont emparés de la ville de Campen et ont pris un colonel, cinq officiers, vingt-cinq gendarmes et quatre-vingts fantassins.

Grœningen a également été pris par les troupes du général Wintzingerode. On y a fait prisonniers un colonel, trente-huit officiers et huit cents soldats.

Des députés de Grœningen et des autres provinces se sont rendus au quartier-général du Prince Royal, et ont demandé la faculté de pouvoir former provisoirement des gouvernemens dépendans du gouvernement d'Amsterdam. On leur a accordé leur requête. Le Stadhouder sera sans doute proclamé. Voilà ce qu'a gagné Napoléon par la réunion de ce pays à la France.

Nos colonnes de troupes ont passé l'Yssel pour se diriger su rUtrecht et sur Amsterdam. On peut regarder la Hollande comme délivrée. Les François bien pensans s'en réjouissent.

Les forts de Carlsbourg et de Blexen ont été

pris par un détachement russe, sous les ordres du colonel Riedinger, qui étoit soutenu par un brick anglois, commandé par le capitaine Farquhar. On a pris dans ces forts vingt officiers et cinq cent trente-quatre soldats, et trente canons.

La navigation du Weser est libre.

Stade, que sa position au milieu d'un terrain marécageux rend une ville forte, étoit occupée par une garnison nombreuse. Le commandant avoit fait rompre les digues, à l'exception d'une. L'inondation qui entouroit Stade la faisoit ressembler à une ville au milieu de la mer. Le Comte de Strogonoff entreprit néanmoins de l'attaquer. Les troupes qui marchoient intrépidement au milieu du feu croisé de la place, sur la seule digue subsistante, arrivèrent à un pont détruit par l'ennemi. Entraînés par leur bravoure et par l'ardeur de monter à l'assaut, plusieurs officiers et soldats se précipitèrent dans les fossés; le Comte de Rostigniart, chef du régiment de Saratof, et l'officier qui commandoit la tête de la colonne, y périrent. Malgré cet accident, le général fut obligé d'employer son autorité pour empêcher les soldats de continuer l'attaque. La garnison craignoit une nouvelle tentative; elle évacua la ville dans la nuit, et s'embarqua pour Gluckstadt, où elle fut reçue par

les Danois. Dans la même nuit, le général Strogonoff entra dans la ville, et y trouva trois canons, beaucoup de malades et de blessés. Notre perte dans cette journée peut se monter à deux cents hommes. Celle de l'ennemi a été très-considérable.

Le Comte de Woronzoff, qui depuis le 22 a son quartier-général à Winsen, a cerné Hambourg.

Malgré la supériorité du nombre des troupes ennemies qui avoient passé l'Elbe à Zollenspieker, le lieutenant-colonel Lœwenstern, appartenant au corps du Comte de Woronzoff, les a repoussées, leur a tué cent hommes, dont deux officiers, et fait plus de quarante prisonniers.

Le lieutenant Jacobson, du corps du Comte de Woronzoff, a, avec cent Cosaques et deux escadrons de chasseurs à cheval, attaqué Horneberg, et, après avoir tué vingt hommes et fait trente prisonniers, il s'est emparé de la ville.

Stettin a capitulé; les conditions sont que la garnison se rendra prisonnière de guerre le 5 décembre, si avant ce terme elle ne reçoit pas de secours.

Les troupes allemandes qui se trouvoient à Magdebourg ont, sous la condition de ne pas servir d'un an contre la France, obtenu la per-

mission de retourner chez elles. La garnison est mal pourvue de vivres, les soldats sont mécontens.

Le général Narbonne, gouverneur de Torgau, est mort. Le général Dutaillis qui le remplace, et trois autres généraux, sont malades de l'épidémie qui règne dans la ville, et qui enlève journellement un grand nombre d'hommes.

Le maréchal Saint-Cyr a capitulé, et Dresde est dans les mains des alliés. Ainsi, à l'exception de quelques places fortes qu'on assiége, tous les pays entre l'Elbe et le Rhin sont débarrassés de l'ennemi. *Tous les habitans se mettent en armes*, et bientôt on verra en Allemagne tout un peuple armé pour défendre son indépendance.

La ville libre de Brême a repris son ancienne forme de gouvernement. Il faut espérer que ses sœurs, les villes de Hambourg et de Lubeck, jouiront bientôt du même bonheur.

Suivant les dernières nouvelles, un sombre désespoir règne parmi les malheureux habitans de Hambourg. Les soldats sont las de la guerre, et désirent retourner dans leurs familles. On a enlevé la banque; c'est un crime politique. Les principaux habitans sont obligés à travailler aux fortifications, et ce travail se continue jour et

nuit. Tous les arbres de Wilhelmsbourg sont abattus, et le pont établi par les François entre cette île et Haarbourg est détruit.

En poursuivant le noble but vers lequel se dirigent tous ses efforts, qui est la paix, l'armée du nord de l'Allemagne ne pouvoit pas permettre qu'une puissance ennemie se cantonnât sur ses communications. Allemands d'origine et de langage, les habitans du Holstein jouiront de la liberté qui a été rendue à leurs compatriotes; ils doivent désirer l'éloignement d'une armée dont la présence ne leur pronostique que des malheurs. Si le théâtre de la guerre est bientôt transporté chez eux, ils doivent en accuser la politique du gouvernement danois; mais il en est encore temps; il dépend encore du Roi de Danemarck d'épargner ce fléau à un pays qui depuis plusieurs générations a été le séjour de la paix et du bonheur. C'est en abandonnant la cause qui a été si désastreuse pour sa propre dignité et pour l'intérêt de son peuple, et en acceptant enfin les propositions des puissances alliées, que le Roi de Danemarck pourra détourner l'orage qui menace ses états. Leur sort et leur avenir dépendent de la résolution qu'il prendra.

Pampelune a capitulé. Les troupes victorieuses du maréchal Wellington se trouvent sur le ter-

ritoire françois, et parce que les Espagnols ont été attaqués au sein de la paix, les paisibles habitans des rives de l'Adour voient aujourd'hui une armée ennemie sur leurs confins. L'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et leurs armées redoutables sont sur les bords du Rhin. Toutes ces masses ne sont animées que par un désir, la paix générale, fondée sur des limites naturelles, seuls gages de sa durée. Dans les longues calamités qui ont dévasté l'Europe, les instrumens ont été autant à plaindre que les victimes, et les souverains alliés souhaitent autant le bien des François que celui de leurs peuples. La guerre ne peut avoir qu'un but honorable, ne faire qu'une conquête désirable et juste : la paix. Des millions de voix la demandent au peuple françois; peut-il être sourd au cri de l'humanité, de la raison, et de son propre intérêt le plus cher?

Quel François, quel véritable Européen n'est pas profondément affligé en lisant la réponse de Napoléon au Sénat? Le président de cette assemblée demande au nom de la France la paix à l'Empereur, et ce souverain, qui depuis deux ans a été témoin comment sept cent mille hommes ont péri, répond froidement, et se contente de dire que la postérité reconnoîtra qu'il n'a pas été

au-dessous des circonstances. Par conséquent l'Empereur Napoléon ne veut pas la paix, et parce que l'Europe la désire, il faut qu'elle prenne des mesures pour l'obtenir à main armée. Nous espérons que les vœux des François se réuniront à ceux de l'Europe.

N° CIX.

Bulletin du Prince Royal de Suède, du quartier général de Lubeck, du 6 *décembre* 1813.

Le général Bulow a pris d'assaut, avec ses troupes, la place forte d'Arnheim. Cette place est pour nous de grande conséquence pour la possession de la Hollande. Elle avoit une garnison de quatre mille hommes, et ses ouvrages, la plupart récens, étoient en bon état. Les troupes prussiennes ont, dans l'assaut, donné une nouvelle preuve de leur intrépidité. La perte du général Bulow se monte en morts et en blessés à trois cents hommes. L'ennemi doit avoir perdu incomparablement plus. Il nous est tombé quelques centaines de prisonniers dans les mains.

Le major Marklay, qui appartient à l'avant-garde du général Wintzingerode, est entré le 24 novembre à Amsterdam, au milieu des acclama-

tions de joie des habitans. Le général Benkendorf l'y a suivi.

Le Prince Gagarin a fait, le 27 novembre, mettre pied à terre à trois cents Cosaques pour attaquer la garnison de Deventer, qui faisoit une sortie pour s'emparer des faubourgs, ou les brûler, dans le cas où elle ne pourroit pas les conserver. Après un combat opiniâtre, il repoussa l'ennemi au-delà du pont, lui tua un nombre considérable d'hommes, et lui fit soixante prisonniers.

Le 28 novembre, le colonel Narischkin occupa *Amersfort, dont la garnison s'étoit retirée* à Naarden. Les deux forts de Cuxhaven, Faros, et le fort Napoléon sont en notre pouvoir; leurs garnisons se sont rendues prisonnières de guerre. Les fortifications de Dœsbourg et de Zutphen seront réparées et augmentées. Le général Wintzingerode a envoyé à son A. R. le Prince Royal les clefs de la ville d'Utrecht, prise par le colonel Narischkin; et le Prince Royal les a envoyées à l'Empereur Alexandre. Le blocus de Haarbourg est confié au Comte Strogonoff.

L'armée suédoise, avec le corps de Lutzow, s'étoit rapprochée de la Stecknitz, et avoit occupé tous les postes depuis l'embouchure de cette rivière jusque dans les environs de Büchen, et

toutes les mesures ont été prises pour que l'ennemi fût attaqué le 2 décembre. Le Comte de Woronzoff et le général Tettenborn devoient passer l'Elbe à Boitzenbourg ; mais cette nuit-là même le maréchal Prince d'Eckmühl abandonna ses positions et se plaça derrière le Bille. Le major Baron de Cederstrœm, avec un corps volant, passa en même temps l'Elbe à Geschstadt; les troupes passèrent la Stecknitz, poursuivirent l'arrière-garde de l'ennemi, et lui firent quelques prisonniers.

Sur la rive gauche de la Stecknitz il y a çà et là des éminences qui semblent offrir une position presque inexpugnable. Le terrain que l'ennemi avoit occupé est très-coupé et partout marécageux. Tous les endroits accessibles étoient couverts de retranchemens bien faits, palissadés, et en très-bon état; de manière qu'ils pouvoient arrêter plusieurs jours les troupes les plus aguerries.

L'armée fit un mouvement sur son aile droite, le général Woronzoff marcha sur Lauenbourg, l'armée suédoise se porta sur Mœllen et Ratzebourg. Le 3, le général Woronzoff marcha sur Schwarzenbeck, et fit attaquer Bergedorf; il le prit, et la cavalerie fit des prisonniers.

Le général Tettenborn se porta sur Amfelde, se réunit à la cavalerie du Comte de Woron-

zoff, et coupa par-là la communication entre Hambourg et Lubeck. Le 4 décembre, le général Wallmoden passa la Stecknitz, et concentra la plus grande partie de son corps à Klinkrade. Son avant-garde rencontra l'ennemi dans le village de Siebenbæume, l'en chassa et lui fit quelques prisonniers. L'armée suédoise marcha entre la Wacknitz et la Stecknitz, poussa ses avant-postes sur la rive gauche de cette dernière rivière, et en chassa l'ennemi.

Le général Vegesack passa la Wacknitz à Grünau, et fit rétablir le pont à Crumesse; il forma l'aile gauche de l'armée suédoise. Un fort détachement d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie resta, sous la conduite du colonel Ankarswærd, entre la Wacknitz et la Trave, pour observer de ce côté Lubeck, et préparer les matériaux pour établir un pont en face de Schwartau.

Le 5 au matin, le général Posse fit attaquer l'ennemi dans sa position par une partie de la brigade du général Schulzenheim, s'empara des redoutes après une courte résistance, et fit mettre le pont en état. Nous avons perdu quelques hommes dans cette affaire; on regrette surtout le Baron de Mellin, du premier régiment des gardes, officier distingué qui a péri dans cette attaque.



soff ; et coupa par-là la communication entre Hambourg et Lübeck. Le [illegible] le général Wallmoden passa à [illegible] avec la plus grande partie de son [illegible]. [illegible] avant-garde rencontra l'ennemi [illegible] de Siebenbaume [illegible] L'armée alliée [illegible] et la [illegible] sur la rive gauche de cette dernière rivière. [illegible] en chassa l'ennemi.

Le général Vegesack [illegible], et il [illegible] l'aile gauche de l'armée [illegible] d'infanterie [illegible], sous la [illegible], entre la [illegible] de ce côté Lübeck [illegible] pour établir un pont [illegible]. Le 5 au matin [illegible] dans sa position [illegible] du général [illegible] après une courte résistance [illegible] pont en [illegible]. Nous avons [illegible] dans cette affaire [illegible] le baron de Merlin [illegible], officier distingué [illegible].

Le général Vegesack passa la Stecknitz afin de marcher conjointement avec le Comte de Wallmoden sur Oldeslohe. Lubeck devoit être pris d'assaut, et le maréchal Comte de Stedingk fit avancer à cet effet l'armée suédoise. Environ à une demi-lieue de la ville elle fit halte pour attendre l'arrivée des échelles d'assaut qui la suivoient. Dans cet intervalle on entra en pourparler avec l'ennemi. Trois heures sonnèrent, les échelles n'étoient pas encore arrivées. Comme on savoit de notre côté que Lubeck est une place très-tenable, et dans laquelle un homme résolu ne manque pas de moyens de défense, le maréchal Comte de Stedingk ne refusa pas les propositions de l'ennemi, et la capitulation fut signée par le général l'Allemand, et de la part de la Suède par le colonel Biœrstjerna, chef de l'état-major; en conséquence nous occupâmes à cinq heures d'après-midi la porte des Moulins, et l'ennemi évacua la ville à dix heures du soir, aux conditions acceptées par nous, que nous ne nous mettrions à leur poursuite que le lendemain au point du jour.

Comme l'ennemi n'avoit alors à défendre que le front de la porte des Moulins, couverte par un double fossé rempli d'eau et par des ouvrages extérieurs, il étoit toujours maître de sa retraite,

tant que l'on n'avoit pas jeté un pont sur la Trave. D'après l'avis des ingénieurs, il falloit vingt-quatre heures pour mettre un tel pont en état. A dix heures du soir nos troupes occupèrent la ville. L'ennemi a fait sa retraite sur Segeberg. Le Comte de Wallmoden marcha dans cette direction, et le général Skjœldebrand s'est mis en marche ce matin à six heures avec la cavalerie pour aller à la poursuite de l'ennemi. On a déjà amené deux canons, et quelques centaines de prisonniers. Les habitans de Lubeck étoient résolus d'aider, de quelque chose de plus efficace que leurs vœux, l'armée qui s'avançoit pour leur rendre leurs droits, leur indépendance, et l'ancien nom de ville hanséatique. Une aussi belle résolution est un appel au patriotisme des Hambourgeois. Lubeck est de nouveau une ancienne ville libre hanséatique; son pavillon, signe du commerce et de la culture, flotte de nouveau sur ses murs. C'est ainsi que le bras de la justice détruira ce que la violence a essayé d'élever. La capitulation que l'on a accordée aux troupes danoises pourra apprendre au Roi, leur souverain, que la voie à un accommodement avec la Suède est encore ouverte. Il lui suffit de ne pas fermer son oreille aux prières de ses sujets et aux vœux de tout le nord, et d'accéder aux

généreuses propositions de la Suède et de ses alliés.

N° CX.

Note présentée le 8 décembre 1813 par M. de Schraut, ministre autrichien, au Landamman de la Suisse, pour être communiquée à tous les cantons.

Son Excellence Monsieur le Landamman de la Suisse connoîtra, par les quatre traités que le soussigné envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire a ordre de lui communiquer, ainsi qu'à toute la ligue suisse, le but et la forme des alliances que S. M. I. R. A. a conclues le 28 août / 9 septembre avec S. M. l'Empereur de toutes les Russies, le 3 septembre avec S. M. le Roi de Prusse, le 8 octobre avec S. M. le Roi de Bavière, et le 2 novembre avec S. M. le Roi de Wurtemberg. Ces traités ramènent la France dans ses anciennes limites qu'elles avoit trop dépassées; ils posent une barrière éternelle à l'ambition la plus outrageante; ils préparent au peuple françois un bonheur que son dominateur ne lui a jamais accordé, et dont il ne le laisseroit jamais jouir; ils assurent le retour de l'antique et respectable ordre de choses dans le système politique

de l'Europe, que notre siècle, qui commença sous de si heureux auspices, admirera avec reconnoissance. Tel est le caractère bienfaisant de cette grande ligue; telle est la preuve la plus sublime de son éternelle justice, que les bénédictions qui en découlent se répandent aussi sur ceux qui n'ont pas combattu pour elle, auxquels aucun sacrifice n'y donne droit. Elle délivre la Suisse de cette terreur qui, sous le vain fantôme d'une médiation, planoit sur la tête de ses habitans, comme une épée à deux tranchans prête à les exterminer aussitôt qu'ils se refuseroient à quelque injuste prétention que ce fût; terreur qui ne laissoit pas une ombre de liberté à cette association d'états indépendans, qui ne vouloit faire de mal à personne et vivre en amitié avec tout le monde, et en bonne harmonie avec tous ses voisins; terreur si grande qu'elle força même les orateurs de ce peuple, dans les assemblées annuelles et solennelles, de consacrer à un état de choses si malheureux des phrases d'éloge et de reconnoissance, désavouées par leur propre sentiment et par les vœux de toute la nation. C'est de cette honteuse servitude que la noble alliance des puissances délivrera le peuple suisse; il ne craindra plus désormais pour son indépendance; il ne se plaindra plus d'être abandonné de toute la terre; le génie de la plus

grande et de la plus petite confédération qui aient jamais été conclues veillera dorénavant pour l'indépendance de ce peuple; il regardera son existence paisible et sa sûreté comme un des objets qu'un devoir perpétuel et solennellement contracté recommande à sa sollicitude.

Avec ces assurances que le soussigné prie S. E. Monsieur le Landamman de la Suisse de transmettre à tous les membres de la confédération suisse, il a l'honneur de lui renouveler celles de sa considération la plus distinguée, etc.

N° CXI.

Proclamation du général Bülow, du 9 *décembre* 1813, *adressée aux habitans de la Flandre.*

HABITANS DE LA FLANDRE!

La juste punition du ciel a frappé celui dont l'orgueil et la présomption désoloient la terre, dont la main sacrilége détruisoit tout ce qu'il y avoit de plus sacré, pourvu que cela s'opposât à ses projets rapaces et sanguinaires. Les troupes que deux fois il avoit livrées au glaive vengeur des peuples libres sont anéantise; les choses en sont venues au point qu'il suffit de prononcer le nom de Napoléon pour entendre les malédictions que

vomissent contre lui des millions de ses propres sujets, dont il a sacrifié le bonheur à ses projets ambitieux et exécrables. Flamands! de tous les peuples qui sont unis avec vous par les liens d'une même origine, vous êtes les seuls qui portez encore le joug de sa tyrannie; les seuls des bras desquels il peut impunément arracher des frères, des fils, des parens pour les conduire à la boucherie, ou pour les faire périr dans l'abîme de honte et de misère où sa fureur insensée et son imprudence les précipiteront sans faute; les seuls enfin auxquels l'espoir de recouvrer, sous un gouvernement juste et paternel, votre ancienne prospérité, le prix bien acquis de votre industrie, ne s'offre pas encore. Voudriez-vous porter plus long-temps avec patience ces chaînes ignominieuses? Le bel exemple de vos voisins et de vos amis, qui jouissent déjà de nouveau de tous les avantages des heureux temps passés, ne vous enflammera-t-il pas pour que vous l'imitiez? Ah! certainement le sang de vos nobles aïeux coule encore dans vos veines; vous êtes le même peuple de héros dont l'histoire fait si souvent mention; vous êtes dignes d'entrer dans la grande confédération des peuples qui ont repris leur indépendance par leur propre énergie. Vous aussi, vous agirez; vous romprez vos fers. Prenez courage! nous sommes venus pour

vous protéger, pour concourir à votre délivrance, et nous avons bien mérité votre confiance. Ce n'est pas pour faire des conquêtes, ni pour vous fouler que nous nous approchons ; nous voulons que des frères qui nous appartiennent par la même langue, et par les droits les plus sacrés, soient sauvés, libres et heureux.

Encore une fois donc, Flamands, réunissez-vous, et agissez comme il convient à un peuple noble et indépendant. Extirpez les hordes des rapaces étrangers qui entourent vos foyers paternels ; détruisez les retraites où leur lâcheté se cache. Dans tous les momens de danger vous verrez nos bannières flotter à côté des vôtres, et le Dieu des armées donnera la victoire à la cause sacrée de la justice.

Au quartier-général d'Utrecht, le 9 décembre 1813.

Le général commandant le troisième corps d'armée prussien.

Signé DE BÜLOW.

N° CXII.

Extrait de la Gazette de campagne suédoise, du 7 décembre 1813. (1)

Extrait d'une lettre d'Altona, du 7 décembre, écrite par un employé du gouvernement danois à M. de Rosencrantz, et interceptée par les Cosaques.

Je dois instruire Votre Excellence de deux visites que j'ai faites, l'une au maréchal Davoust, l'autre au Comte de Hogendorp. Le maréchal m'a reçu assez froidement, a évité de parler des négociations des puissances alliées avec notre cour, s'est surtout enquis de nouvelles, et m'a entretenu avec détail de ses moyens de défense. Il a eu l'air de ne pas vouloir croire que le péril s'approchât, et a soutenu que les forces des ennemis n'étoient pas assez considérables pour assiéger Hambourg.

Je suis allé ensuite chez le Comte Hogendorp, que j'ai trouvé de très-mauvaise humeur. Il venoit d'avoir connoissance de la gazette de Brême, du 27 novembre, dans laquelle on fait contre lui

(1) Cet article n'est pas officiel, mais tiré d'une gazette qui paroissoit sous autorité suprême.

une sortie violente. Il voudroit que la France entière se levât pour le venger, et faire un carnage complet de ses détracteurs. M'étant permis de rire un peu de ses expressions, et de lui assurer que ce n'étoit que par la douceur que l'on se faisoit respecter, tandis que par de tels accès de colère on fournissoit de nouveaux sujets de diatribe au gazetier de Brême, Son Excellence s'est un peu apaisée.

Le Comte de Hogendorp a perdu presque tout son crédit; Davoust ne lui a laissé que le titre des fonctions qu'il remplissoit. L'insurrection de la Hollande semble avoir été le prétexte apparent de cette conduite. Mais le maréchal n'est pas, à Hambourg, le personnage principal. C'est le général Loison qui fait et ordonne tout; il est aussi le seul qui ait l'air de comprendre quelque chose aux affaires.

A la fête de l'anniversaire du couronnement, le maréchal porta la santé de l'Empereur en ces termes : « A Sa Majesté l'Empereur, notre auguste souverain, trahi par la fortune et par ses amis comme César, mais qui, comme César, triomphera de tous ses ennemis! » — Plusieurs personnes trouvèrent cette comparaison assez maladroitement choisie, parce qu'elles se rappelèrent la fin de l'Empereur romain. Comme on ne but

pas à la santé du Roi notre maître, cela fit impression sur plusieurs personnes, qui en conclurent que le maréchal supposoit quelque changement dans les intentions de notre cour.

Note du gazetier. Nous ajouterons à ce rapport que toutes les autres lettres arrivées en grand nombre de Hambourg et d'Altona sont parfaitement d'accord avec celle que nous venons de citer, pour ce qui concerne les dispositions de MM. Davoust et de Hogendorp.

N° CXIII.

Proclamation du gouverneur général du grand-duché de Francfort et de la principauté d'Isenbourg, du 11 *décembre* 1813.

Le général feld-maréchal-lieutenant au service de S. M. I. R. Apostolique, propriétaire d'un régiment d'infanterie, chevalier de l'ordre autrichien de Marie-Thérèse, et de l'ordre russe de Saint-George, Grand'Croix de l'ordre prussien de l'Aigle Rouge et de l'ordre hessois du Lion, gouverneur général du grand-duché de Francfort et de la principauté d'Isenbourg.

Un mouvement général excite les peuples d'Allemagne à maintenir contre l'oppresseur étranger et à consolider de nouveau la liberté que les glo-

rieux triomphes des puissances alliées leur ont donnée.

Tout crie aux armes et se précipite vers le Rhin, ce fleuve de la patrie. C'est le torrent de ce mouvement qui, lors du commencement de la révolution françoise, précédé par des promesses fallacieuses, comme n'apportant que le bonheur et une liberté inconnue dans vos contrées, habitans de Francfort et du pays de Fulde, du Spessart et de l'Odenwald, se répandit chez vous, et chercha à vous arracher à votre patrie, à votre forme de gouvernement et à la loyauté germanique; mais que, repoussant toutes les séductions, aussi long-temps que la supériorité n'a pas comprimé vos forces, vous avez constamment combattu. Avez-vous conservé l'ancienne loyauté et les sentimens allemands qui ont opposé une borne à l'esprit de vertige de l'étranger; ô, hâtez-vous, et joignez-vous volontairement à la troupe qui vole courageusement aux combats pour ce bien regardé jadis par vous comme si sacré, la liberté, les usages, le gouvernement de votre patrie, et ne veut pas laisser revenir la domination qui menaçoit l'antique peuple de l'Allemagne d'un honteux esclavage et d'une ruine complète. Toute l'Allemagne est une grande place d'armes; les barrières

sont ouvertes pour acquérir de la gloire et un mérite immortel auprès de la patrie.

J'appelle tous les hommes dans l'étendue de mon gouvernement général pour entrer volontairement dans la carrière, et, d'après la volonté des hautes puissances alliées, j'arrête ce qui suit :

1° Il sera formé une troupe particulière des hommes de mon gouvernement en état de porter les armes, qui de leur propre mouvement se présenteront pour le service de la patrie.

Cette troupe sera composée de divisions particulières pour *Francfort*, *le Spessart*, les pays de Fulde et *d'Isenbourg*. Les habitans de la ville de Wetzlar se joindront à la division de Francfort. D'après les diverses divisions, la troupe portera les noms de

Troupe des volontaires de Francfort.
———————— du Spessart.
———————— du pays de Fulde.
———————— du pays d'Isenbourg.

2° La création de cette troupe a pour base un double motif.

Les puissances alliées veulent d'abord appeler au service, dans une manière correspondante à leur éducation et à leur état, les personnes qui sont assez riches pour s'habiller et s'équiper, et donner par-là des occasions de se distinguer aux

jeunes gens qui par leur éducation, leurs connoissances et leurs talens, peuvent, sans s'exercer long-temps, rendre de bons services, et faire ensuite d'habiles officiers et sous-officiers.

Ensuite cette troupe, dans laquelle se trouvera vraisemblablement la fleur de la population, sera comme un modèle vivant de bravoure, de discipline, de zèle infatigable, et des qualités convenables au soldat, pour la levée extraordinaire (landwehr) et pour les troupes régulières.

Quoique la troupe des volontaires forme un corps particulier et soit en général organisée et exercée pour cette fin, elle sera cependant commandée pour concourir par divisions aux travaux salutaires de la levée extraordinaire, et sera de cette manière intimement unie à cette dernière.

3° Tout individu entrant dans la troupe des volontaires jouira du rang d'homme libre, de l'exemption des punitions corporelles, et de l'interpellation de *vous* quand on lui adressera la parole. Lors de la création, les officiers seront nommés par le gouverneur-général, ensuite ils seront élus par les volontaires.

4° Les appointemens des officiers civils qui se consacreront au service dans la troupe des volontaires n'éprouveront aucune réduction : on en donnera un tiers aux hommes mariés, un tiers à

leur famille, et le tiers restant sera conservé jusqu'à leur rentrée dans le service civil.

Les célibataires recevront un tiers de leurs appointemens, et les deux autres tiers seront mis en réserve par l'état pour être à leur disposition à leur rentrée au service. Les chefs des administrations seront responsables de la garde fidèle de ce dépôt. Il sera accordé à chaque officier civil entrant dans la troupe des volontaires, suivant les circonstances, une avance d'un mois de traitement pour s'équiper et pourvoir aux besoins de sa famille.

5° Les places des officiers civils leur seront conservées jusqu'à la fin de la guerre. Dans l'intervalle, le travail de ceux qui entreront dans les volontaires sera supporté, sans indemnité, par ceux qui resteront.

6° Pour le soutien des veuves et des orphelins des serviteurs de l'état morts au champ d'honneur, il sera formé un fonds particulier fourni en partie par l'état et en partie par les contributions proportionnelles de l'administration civile.

7° Les services de chaque officier de l'état civil qui aura fait la campagne seront pris en considération pour son avancement dans les emplois civils, et il sera, à capacité égale, préféré à celui

qui avoit les moyens d'entrer dans les volontaires. Toutes les places qui deviendront vacantes pendant la guerre pourront n'être remplies que par intérim.

Les marques d'honneur obtenues dans la campagne par le défenseur de la patrie lui donnent droit non-seulement à la préférence pour l'avancement, mais aussi, lorsqu'après une conduite sans reproche il est obligé de quitter le service, à une pension qui se montera à la moitié de ses appointemens.

8° Les volontaires doivent s'habiller, se monter, et, s'il est possible, s'armer à leurs frais. La couleur de l'habit est vert foncé. Le bureau d'organisation donnera des détails plus précis sur le reste.

9° Pour que les jeunes gens peu riches, mais qui ont d'ailleurs toutes les qualités requises pour entrer dans les volontaires, n'en soient pas empêchés par leur manque de moyens pécuniaires, les communes dans le sein desquelles il se trouve des jeunes gens, pourront, par des collectes volontaires, pourvoir à leur équipement.

Les maires et les municipalités veilleront à ce que des comités composés d'hommes probes et considérés prennent soin de ces collectes et les appliquent de la manière convenable. On s'occu-

pera ensuite, lorsque les circonstances le permettront, de former un fonds particulier pour cet objet.

10° Quiconque est affligé d'infirmités corporelles qui le rendent incapable du service militaire, ne peut être admis dans les volontaires.

11° Quiconque a à sa charge l'imputation d'un délit, ou une réputation décidément mauvaise, ne peut être admis dans les volontaires. Les mêmes motifs qui empêchent d'être admis nécessitent l'exclusion.

12° La troupe volontaire sera composée de

a. Chasseurs à cheval,

b. Chasseurs à pied.

13° Les volontaires ne seront pas employés au service intérieur des garnisons, aux gardes de police, aux détachemens pour les travaux, les convois, etc.

14° Les volontaires recevront la même solde que les autres troupes.

15° Ils sont, durant le service, soumis aux lois militaires existantes, ou qui pourront être rendues par la suite.

16° Tous les hommes de la ville de Francfort, du comté de Wetzlar, des principautés de Fulde,

d'Isenbourg et d'Aschaffenbourg qui voudront servir comme volontaires, se présenteront en personne dans un délai de huit jours, à compter du moment où la présente ordonnance est publiée dans le lieu de leur domicile, soit par affiche, soit par proclamation,

a. Pour la troupe des volontaires de Francfort et de Wetzlar, au bureau d'organisation à Francfort;

b. Pour celle d'Aschaffenbourg, à Aschaffenbourg;

c. Pour celle de Fulde, à Fulde;

d. Pour celle d'Isenbourg, à Offenbach.

Quiconque se présentera plus tard ne sera pas reçu dans les volontaires et sera soumis aux dispositions de l'ordonnance qui paroîtra relativement au service dans la levée extraordinaire.

17° Toutes les autorités civiles et militaires faciliteront aux jeunes gens les moyens d'entrer dans la troupe des volontaires.

18° Cette ordonnance sera publiée sans délai, soit par affiche, soit par proclamation, par toute autorité, à la tête d'un village ou d'une commune quelconque. On fera, dans un délai de huit jours, à dater de la réception de cette ordonnance, connoître, par une réponse adressée au gouver-

neur général, quand et comment cette notification a été faite.

Donné à Francfort-sur-le-Mein, le 11 décembre 1813.

PHILIPPE, Prince de Hesse-Hombourg.

N° CXIV.

Bulletin du Prince Royal de Suède, du 12 décembre 1813.

Du quartier-général de Neumünster, le 12 décembre 1813.

S. A. R. le Prince Royal de Suède a, le 11 décembre, transporté son quartier-général par Oldeslohe et Segeberg à Neumünster.

Le 2 décembre les troupes du général Borstell avoient eu, avec l'ennemi, devant Wesel, un combat dont le résultat leur avoit été très-avantageux. Le régiment de Cosaques de Bischoulöff, qui s'est déjà distingué en plusieurs occasions, s'est couvert de gloire dans cette affaire.

Le major Knobloch, du corps du général Borstell, a surpris la ville de Neuss, située vis-à-vis Dusseldorf. Un aigle, un colonel, dix-huit officiers et quelques centaines de soldats y ont

été pris. On s'est aussi emparé d'un magasin de fourrage et d'équipement. Le colonel Hobe, qui conduisoit l'expédition, a fait poursuivre l'ennemi jusque sur la route de Juliers. Ainsi les troupes de l'armée du nord de l'Allemagne sont sur le territoire françois. On espère cependant que la grande confédération qui a pris les armes pour la liberté et l'indépendance du continent ne sera pas forcée à chercher dans l'ancienne France la paix dont tous les habitans de la terre sentent le besoin.

Après un léger bombardement, un détachement de troupes du général Wintzingerode s'est emparé du fort de Rothenbourg. La garnison est prisonnière de guerre.

Pour faire une reconnoissance et se procurer des avis par le moyen de prisonniers, le Prince d'Eckmühl a fait sortir toute sa cavalerie de Hambourg et l'a fait soutenir par une réserve de plusieurs bataillons. Ce corps, sous les ordres du général de division Vichery, attaqua un poste avancé de Cosaques placé à Tondorff, et poursuivit sa marche avec tant d'impétuosité, qu'il arriva à Rahlstedt en même temps que le piquet. Le régiment de Cosaques qui occupoit ce lieu fut obligé de se retirer à Sieck, où le général Pahlen se trouvoit

avec six escadrons de cavalerie régulière. En moins de quatre minutes, cette troupe fut à cheval. Le général Pahlen, connu dans l'armée par ses talens militaires et par sa mâle intrépidité, la mena aussitôt à l'attaque. Le colonel Timen la commença, à la tête d'un escadron du régiment d'Isum, avec tant de vigueur, qu'il repoussa à l'instant l'ennemi qui s'enfuit en désordre. On le poursuivit jusqu'à Wandsbeck. La route entre Sieck et Wandsbeck fut couverte de morts; on en compta deux cents. On a fait cent cinquante prisonniers, parmi lesquels il y a un officier. Le colonel des dragons de Jutland fut grièvement blessé, et mourut bientôt de ses blessures.

Le général Dœrenberg a attaqué avec trois bataillons trois régimens danois d'infanterie qui étoient sortis d'Oldeslohe. L'ennemi fut repoussé jusqu'à Bode, et perdit quelques prisonniers. La nuit mit fin au combat.

Un escadron de housards, qui étoit à pied, attaqua le village de Teuthorst, où se trouvoit une compagnie d'infanterie danoise. Il fit vingt prisonniers, et dispersa le reste.

Un détachement de l'avant-garde du général Wallmoden s'empara, dans le voisinage d'Eckenfœhrde, d'une partie du bagage du corps ennemi

occupé à faire sa retraite, et fit quelques centaines de prisonniers.

Le général Tettenborn, qui a passé l'Eider avec son corps, a occupé Friedrichstadt, Tœnningen et Husum, et envoyé des détachemens à Flensbourg et à Schleswig. Il a fait investir le fort de Vollerwyck. Il surprit à Hanau cent vingt chariots qui transportoient des malades des hôpitaux d'Altona. Cent vingt hommes de l'escorte furent faits prisonniers. Le reste s'échappa à la faveur de la nuit. A Husum, il prit sept canons. Ce général a fait désarmer la levée en masse (Landsturm) de Tœnningen et de Husum, et a à cette occasion pris plus de trois cents fusils. Un de ses détachemens a détruit les dépôts de cavalerie qui se trouvoient à Itzchœ. L'ennemi perdit beaucoup de monde en morts et en blessés. Un officier, cent soldats et cent vingt chevaux ont été pris.

L'armée suédoise a occupé l'Eider entre Rendsbourg et Kiel; un de ses détachemens est à Kiel. Le quartier-général du maréchal Comte Stedingk est à Preetz.

Les habitans de Plœn et d'Eutin ont reçu les troupes suédoises avec de grands cris de joie. Ces villes ont été illuminées.

Le général Skjœldebrand, qui poursuivoit l'ennemi, l'atteignit devant Bornhœft. Il trouva

ses forces qui consistoient en trois bataillons d'infanterie et deux régimens de cavalerie, rangées en ordre de bataille, avec six canons sur leur flanc gauche. Leur feu de mitraille fut vif et meurtrier; mais le général Skjœldebrand attaqua lui-même à la tête de sa troupe avec tant de vigueur, que la batterie fut prise, et que ses bataillons furent rompus et obligés de mettre bas les armes. La cavalerie ennemie prit la fuite, celle du général Skjœldebrand la poursuivit, ne laissant en arrière qu'un escadron pour recevoir le bataillon qui s'étoit rendu. Par méprise, ou à l'instigation de quelques-uns de leurs officiers, ces troupes reprirent les armes, firent feu sur notre cavalerie, et lui causèrent un grand dommage. Là-dessus quelques escadrons de houzards, qui poursuivoient l'ennemi, revinrent, attaquèrent de nouveau ces bataillons et les sabrèrent. L'ennemi ayant un corps de réserve très-considérable dans le village de Bornhœft, il fallut se contenter de lui avoir pris sa batterie et trois cents hommes. Sa perte en morts et en blessés est très-grande; la nôtre se monte à peu près à deux cents hommes et à autant de chevaux. Le capitaine Planting et l'adjudant Cock des houzards de Mœrner ont été tués; le colonel Cederstræm, du même régiment, a été blessé. La cavalerie suédoise a montré

dans ce combat une intrépidité rare. Elle a attaqué, sur un terrain très-difficile, de la cavalerie, de l'artillerie et de l'infanterie, et a eu la supériorité dans les trois armes.

Il est affligeant d'être obligé de parler de combats qui ont été livrés entre deux troupes composées d'enfans du nord. On devroit se contenter de gémir et de se taire. Le souverain dont la politique les a excités à ces dissensions, peut seul désirer qu'elles continuent encore longtemps. Nous espérons que le Roi de Danemarck mettra fin à cette guerre de frères, et que ce royaume et la Suède offriront bientôt l'image d'une famille unie, tranquille et heureuse.

L'ennemi, qui avoit été coupé de Rendsbourg par le général Wallmoden, se retira sur Kiel. Poursuivi par le général Skjœldebrand, il traversa le canal, et, après avoir détruit les ponts, il tâcha d'atteindre la forteresse sur la rive opposée. Il falloit vingt-quatre heures pour rétablir les ponts; le général Wallmoden, qui avoit marché sur Klawenseck, en fit jeter d'autres, et, sur l'avis que l'ennemi se retiroit vers Eckernfœhrde, il y envoya le général Dœrenberg. L'avant-garde du général Wallmoden étoit déjà passée. Quelques bataillons et un régiment de houzards, qui devoient garder le pont et en-

tretenir la communication avec le général Dœrenberg, furent attaqués à Osterode par l'armée ennemie qui, sans doute, par crainte d'être détruite dans sa marche vers Golding, prit tout à coup la résolution de percer par Rendsbourg. Comme le corps de bataille du général Wallmoden étoit éloigné, il ne put pas arriver assez à temps pour prendre part au combat. Ce général, avec un régiment de houzards, quatre bataillons et quatre canons, soutint un combat long et opiniâtre contre l'ennemi, fort d'au moins dix mille hommes, et qui avoit une artillerie nombreuse. Le succès fut longtemps indécis; enfin l'ennemi réussit à gagner la route de Rendsbourg. Les soldats furent fréquemment opposés corps à corps; et quoique les Danois fussent trois contre un, le champ de bataille resta au Comte de Wallmoden. Les chasseurs mecklenbourgeois, à pied et à cheval, qui formoient l'avant-garde du général Vegesack, arrivèrent à temps pour prendre part au combat, et pour le décider. Cette cavalerie fit une attaque brillante contre le régiment de Holstein, et sous le feu croisé de plusieurs bataillons placés derrière des broussailles. Le Prince Gustave de Mecklenbourg, qui s'est particulièrement signalé, a été blessé. Sa grande bravoure l'ayant entraîné au

milieu des ennemis, il tomba dans leurs mains; mais il fut aussitôt échangé contre un officier de rang égal. On espère que ses blessures lui permettront de continuer à faire la guerre. Sa conduite est au-delà de tout éloge. Le colonel Müller, des chasseurs de Mecklenbourg, s'est comporté d'une manière brillante. Le Comte de Wallmoden a dans cette affaire perdu un canon et cinq à six cents tués, blessés et égarés. La perte de l'ennemi se monte, d'après son propre aveu, à près de mille hommes. Dans cette journée qui fait beaucoup d'honneur au Comte de Wallmoden, et dans la précédente, où il y a eu des escarmouches, ce général a pris huit canons et fait quatre cents prisonniers. Le jeune lieutenant Mühlenfels des houzards de la légion, et le lieutenant Mahrenholz ont, avec à peu près vingt houzards et autant de chasseurs hanovriens, fait des prodiges de valeur, et pris cinq canons.

Le Prince de Hesse a demandé un armistice. Il est vraisemblable que toutes les dissensions entre la Suède et le Danemarck s'arrangeront bientôt, et qu'enfin le Danemarck se rendra aux alliés.

N° CXV.

Extrait des dépêches de Lord Wellington, datées de Saint-Jean-de-Luz le 14 décembre 1813.

Après avoir été chassé de la Nive, l'ennemi avoit établi un camp très-fort, qui communiquoit avec la place de Bayonne. La division du général Pâris étoit à Saint-Jean-Pied-de-Port, et il avoit trois corps considérables à Villefranche et à Monguerie, entre la Nive et l'Adour. Le 9 décembre Lord Wellington ordonna à l'aile droite, commandée par sir Rowland Hill, de passer la Nive à Cambo. La sixième division passa cette rivière à Ustaritz pour favoriser les opérations de l'aile droite; ces mouvemens eurent le succès le plus complet. Une partie de la sixième division se distingua en chassant l'ennemi des hauteurs de Villefranche. Le même jour, l'aile gauche, sous sir John Hope, reconnut l'aile droite du camp retranché de l'ennemi, et la division légère reconnut en même temps le front en face de Bassussarry : elles poussèrent devant elles les postes ennemis, et rentrèrent le soir dans leurs positions respectives.

Le 10 au matin toute l'armée ennemie quitta son camp et attaqua avec fureur l'aile gauche de sir John Hope, et la division légère du général Charles Alten; les deux attaques furent repoussées avec un succès brillant, et sir John Hope fit près de cinq cents prisonniers. La brigade portugaise du général A. Campbell, deux brigades de la cinquième division du général Robinson et du colonel Greville et le cinquante-deuxième régiment d'infanterie légère furent le corps qui essuyèrent le feu le plus vif. Toutes les troupes se distinguèrent, et le projet du maréchal Soult de forcer Lord Wellington à retirer son aile droite, en attaquant avec toutes ses forces notre aile gauche, échoua complètement.

Après le combat, les régimens de Nassau et de Francfort passèrent de notre côté. Les troupes françoises ne renouvelèrent pas l'attaque sur la division légère, mais le lendemain elles firent deux légères attaques sur les postes de l'aile gauche. Dans l'une et l'autre l'ennemi fut complètement repoussé; dans la seconde, l'infanterie de la garde se distingua. Alors l'ennemi retira toutes ses forces de son aile droite, et entreprit, le 13 décembre au matin, une attaque désespérée

sur sir Rowland Hill, qui avoit pris position entre l'Adour et la Nive. Lord Wellington, qui l'avoit prévu, avoit ordonné aux quatrième et sixième divisions et à une partie de la troisième, de renforcer sir Rowland Hill; mais ce général eut le bonheur de battre l'ennemi et de lui causer une perte énorme, avant que les troupes susdites pussent le joindre. La brigade angloise du major-général Barnes, et la brigade portugaise du brigadier Ashworth, soutinrent le combat le plus violent, et se conduisirent admirablement bien. Battu sur tous les points, l'ennemi rentra derrière ses retranchemens. La perte totale des Anglois et des Portugais dans ces diverses affaires se monte à cinq cent soixante-douze tués et trois mille quatre cents blessés.

N° CXVI.

Conditions de l'armistice conclu, le 15 décembre 1813, entre le Danemarck et les puissances alliées.

I. Toutes les hostilités entre les troupes alliées et les troupes danoises cesseront à compter du 15 de ce mois à minuit, à l'exception de ce qui est déterminé par l'article II; et l'armistice durera jusqu'au 29 du même mois à minuit.

II. Pendant la durée de l'armistice les alliés ont la faculté de s'emparer, s'ils le peuvent, des places fortes de Gluckstadt et de Frederichsort, parce que le Prince de Hesse a déclaré qu'il n'étoit pas en son pouvoir de les céder, vu qu'elles n'étoient pas sous ses ordres.

III. Les troupes alliées évacueront le Schleswig, excepté les points ci-après désignés qu'elles occuperont, ainsi que tout le district compris entre la ligne qu'ils décrivent et l'Eider; savoir : Eckernfœrde, Goltebourg, Fleckebourg, Selck, Hollingstadt et Husum.

V. La grande route de Rendsbourg à Schleswig reste ouverte aux estafettes. L'armée danoise renfermée dans Rendsbourg ne peut tirer ses vivres que par cette route, pour les hommes qui sont réellement sous les armes, et pour les malades dans les hôpitaux. Il est accordé journellement dix à douze mille rations, et il est permis de s'approvisionner pour trois jours. A cet effet on nommera respectivement des commissaires qui vérifieront approximativement le nombre des rations portées dans chaque place forte.

V. Pendant l'armistice, on ne pourra faire en-

trer à Rendsbourg ni munitions de guerre ni troupes, la garnison ne pouvant, sous aucun prétexte, être augmentée avant la reprise des hostilités. Le Prince Frédéric de Hesse, commandant général des troupes danoises, s'engage en outre à ne pas faire travailler aux fortifications de ces places.

Les troupes alliées, de leur côté, ne pourront élever aucune espèce d'ouvrage contre les places, et pendant l'armistice resteront du côté du Holstein derrière Jewenstedt, Ostenfeld et Jewenberg *qui sont neutres*, et du côté du Schleswig derrière Schirnau, Bünsdorf, Duvenstedt, Sorgbruck, Hohn et Elsdorf, qui pourront être occupés par les avant-postes des places fortes.

VI. La garnison de Rendsbourg n'entreprendra, durant l'armistice, ni sortie, ni attaque, ni marche contre les troupes alliées, et celles-ci n'entreprendront de même ni attaque, ni marche contre cette place.

VII. Il ne pourra y avoir dans Schleswig que les troupes destinées à la garde du Prince Charles de Hesse, et dont le nombre ne pourra s'élever à plus de mille hommes. Les troupes venant de l'intérieur ne pourront aller au-delà de Flensbourg.

VIII. L'armée alliée ne peut augmenter le nombre de ses troupes qui se trouvent dans le Schleswig avant que le terme de l'armistice soit expiré.

Fait à Rendsbourg le 15 décembre 1813.

Signé Le Comte GUSTAVE DE LOEWENHIELM, général-major au service du Roi de Suède, et sous-chef de l'état-major-général de l'armée combinée du nord de l'Allemagne.

C. DE BARDENFLETH, major au service du Roi de Danemarck, et chef de l'état-major-général de l'armée danoise sous les ordres de S. A. S. le Prince Frédéric de Hesse.

N° CXVII.

Bulletin du Prince Royal de Suède, daté du quartier-général de Kiel le 16 décembre 1813.

L'ARMISTICE proposé par le Prince de Hesse lui a été accordé. Il a commencé le 15 décembre à minuit, il expirera le 29 à la même heure. Pendant sa durée on accélèrera les opérations contre Hambourg.

L'armée danoise a comme par prodige atteint Rendsbourg. Deux heures plus tard, il eût fallu ou qu'elle mît bas les armes, ou qu'elle se dispersât.

Après une canonnade de quelques heures, le fort de Vollerwyk a été obligé de se rendre au corps du général Tettenborn. La garnison est prisonnière de guerre et ne peut servir avant d'avoir été échangée. On y a trouvé dix-huit canons et dix mortiers. Depuis son entrée dans les duchés, le général Tettenborn a pris en tout à l'ennemi trente-huit pièces d'artillerie.

La facilité propre aux Cosaques de savoir se tirer d'affaire partout s'est aussi montrée ici. Comme on manquoit d'artilleurs, ils sont descendus de cheval et ont servi les pièces avec lesquelles on devoit canonner la batterie. Le temps a beau être mauvais, les chemins ont beau être impraticables, les Cosaques n'en vont pas moins en avant. Leur vigilance est en outre de la plus grande utilité pour une armée et en facilite les mouvemens.

Le fort de Frédérichsort et Gluckstadt ne sont pas compris dans l'armistice. Si le Danemarck consent à la paix, il évitera à ces deux places les horreurs d'un bombardement. L'armée, en accordant l'armistice, a mis une pause à ses victoires. Le

temps qu'elle emploie à essayer d'arriver à la paix est pour elle d'un prix inestimable. Les puissances alliées donnent au Danemarck et à toute l'Europe une preuve convaincante de leur modération. Si les hostilités recommençoient, il faudroit certainement considérer cela comme un grand malheur, mais n'en pas rejeter la faute sur les puissances alliées.

Deux régimens de Cosaques du corps du général Benkendorf sont allés à Breda. La garnison de cette place l'a quittée, et, poursuivie par les Cosaques, s'est sauvée à Anvers. On a fait neuf cents prisonniers à Breda qui a de suite été occupé par les troupes alliées. Ainsi l'armée du nord de l'Allemagne tient une ligne qui s'étend de Breda à Dusseldorf. Conformément à l'armistice, elle a retiré tous ses détachemens du Schleswig et n'a que la partie de ce duché d'Eckernfœrde à Husum. On a cependant pris des mesures pour que, s'il est nécessaire, une armée de trente-cinq mille hommes se rassemble en trois jours sur chacun de ces points.

Le Danemarck pourra, par cette exposition de l'état des choses, voir quel tort il fait aux alliés et à la bonne cause. Pour l'intérêt du Danemarck, chaque jour de retard est une perte que des

siecles ne seront peut-être pas capables de réparer.

N° CXVIII.

Proclamation du Prince Royal de Bavière, du 16 décembre 1813.

Hommes et jeunes gens de la Bavière,

C'est à vous que je m'adresse, à vous qui depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante faites partie de la population armée. Appelés aux armes par notre Roi, que nous vénérons tous, hâtez-vous de suivre celui qui ne veut que ce qui est bien.

S. M. mon Roi et père bien aimé m'a confié le commandement en chef; je m'en sens très-honoré, mais surtout très-heureux de ce qu'il m'est permis de faire paroître sur le champ de bataille le sentiment dont je suis pénétré. Il est généreux ce zèle répandu dans tous les états de la brave nation bavaroise, de manifester, par des actions glorieuses et bienfaisantes, que son vœu le plus ardent est accompli. Guerre à celui qui, se nommant notre ami, ne s'est montré que notre ennemi!

Il vaut mieux prévenir l'ennemi que l'attendre; il est plus utile pour conserver son in-

dépendance de faire des sacrifices, que de se voir dépouillé pour être opprimé. Je désire qu'un plus grand nombre d'hommes nés postérieurement à l'année 1794 se mettent dans les chasseurs volontaires, mais surtout dans les houzards.

Mais ce ne seroit pas donner une grande preuve d'attachement à la cause sacrée, que de ne prendre volontairement les armes dans une lutte semblable, qu'en obtenant un poste égal au rang qu'on occupe, ce qui est très-souvent impossible. Que chacun songe qu'il ne s'agit pas de prendre un nouvel état pour la vie, mais seulement de mettre de côté pendant la guerre l'état que l'on a embrassé auparavant, et que l'on peut ensuite le reprendre à son gré. L'avidité est la chose la plus pernicieuse.

Je parle à des Bavarois à qui rien n'est trop pénible pour le Prince et pour la patrie; c'est ce dont leur histoire a donné des preuves continuelles jusqu'au moment actuel. Le temps de la délivrance est arrivé, grâces au meilleur des Rois, et aux glorieux triomphes de ses nobles alliés. Mais c'est à nous surtout à empêcher que le joug françois ne pèse de nouveau sur la Bavière. Que tout Allemand, peu importe dans quelle partie de la Bavière il soit né, de quelle race il soit issu, prenne les armes contre l'en-

nemi commun, alors seulement le retour de la félicité perdue sera possible.

L'Empereur de France rassemble toutes ses forces pour nous plonger dans un esclavage encore plus honteux ; employons aussi toutes les nôtres pour nous delivrer à jamais. La monarchie universelle étoit son but, il ne l'a pas encore abandonné; il a été sur le point d'y atteindre, il y atteindra encore si nous restons à présent en repos. Il y a treize ans, on regardoit comme impossible que ce qui est arrivé pût arriver; que notre résistance en soit d'autant plus invincible!

Membres de la population armée, votre courage m'est garant que vous êtes Bavarois. Dieu, à qui la présomption criminelle n'échappe pas, nous accordera son secours; efforçons-nous d'en être dignes.

Donné à Salzbourg, le 16 décembre 1813, la veille du jour où je transporterai mon quartier-général à Munich.

Signé Louis, Prince Royal.

N° CXIX.

Bulletin du Prince Royal de Suède, daté du quartier-général de Kiel le 19 *décembre* 1813.

Frederichsort a capitulé aujourd'hui à midi. La garnison danoise, forte de huit cents hommes, qui avoit huit pièces de canon, est prisonnière de guerre.

Quand les troupes suédoises entrèrent dans le Holstein, leur quartier-général fit paroître la proclamation suivante.

Habitans du Holstein,

Ce n'est qu'après que votre gouvernement a rejeté plusieurs fois les propositions des puissances alliées et a refusé de faire cause commune avec le reste de l'Europe, ce n'est qu'après ces tentatives infructueuses que l'armée alliée franchit vos frontières. En vertu des traités conclus entre les puissances alliées, la Norwège est réunie au royaume de Suède. La continuation de votre existence politique avoit été garantie au Danemarck, et on lui avoit assuré des indemnités; mais le gouvernement danois a tout rejeté. On prend actuellement possession du Holstein qui sera regardé comme un gage de la cession de la Norwège à la Suède.

Habitans du Holstein, ne prenez aucune part à ces événemens politiques. Les citoyens paisibles trouveront protection, les turbulens seront punis. L'armée observera la discipline la plus rigoureuse. Pour administrer le pays, et pour veiller à vos intérêts, on établira une commission temporaire de gouvernement, composée de vos concitoyens les plus instruits, les plus intègres et les plus aisés. Vous devez leur obéir dans tout ce qu'ils vous ordonneront d'après l'exigence des circonstances.

Donné au quartier-général d'Oldeslohe, le 9 décembre 1815.

Par ordre.

Le lieutenant-général Baron DE TAWAST, sous-chef de l'état-major-général de l'armée alliée du nord de l'Allemagne.

N° CXX.

Bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel le 21 décembre 1813.

LE général Benkendorf s'est emparé de Gertruydenberg; le général Lorancez qui commandoit dans cette place, retourne, avec la garnison, en France, à condition de ne pas servir contre les

alliés pendant l'espace d'une année. La forteresse de Wilhemstadt a été évacuée avec une telle précipitation que l'ennemi y a abandonné vingt chaloupes canonnières. Dans toutes les villes d'Hollande qui ont recouvré leur liberté, on forme des gardes nationales.

Glusckstadt est cerné; si cette place ne se rend pas au premier froid, on ira à l'assaut. La garnison avoit établi, près du village d'Ivensloeth, dans une positionavantageuse, une batterie de quatre pièces de dix-huit; elle y avoit placé deux cents hommes d'infanterie pour la servir. Un bataillon de la brigade du général Boye s'empara de la batterie, poursuivit la troupe ennemie jusque sous le feu de mitraille de la forteresse et fit plusieurs prisonniers. Tous les préparatifs pour attaquer le fort de Friedrichsort étoient faits; les troupes de la deuxième brigade, sous les ordres du général baron de Posse, étant à trois cents pas du mur. Après un feu très-vif, qui dura un jour et une nuit, et que nos soldats entretinrent avec un sang-froid septentrional, le commandant capitula le 19. On trouva dans la place cent une bouches à feu, et beaucoup de munitions, dont quatre à cinq cents quintaux de poudre. La garnison est prisonnière de guerre.

N° CXXI.

Bulletin du Prince Royal de Suède, daté du quartier-général de Kiel, du 26 décembre 1813.

QUELQUES chaloupes canonnières étoient sorties de Hambourg pour s'emparer de plusieurs bâtimens rassemblés à Blankenese. Pour faire échouer leur entreprise, le général Wallmoden fit placer sur la côte quelques troupes avec un canon; il s'éleva un combat vif entre elles et la flottille, qui avoit huit pièces de canon. On embarqua alors quarante chasseurs russes, pour aborder ces bâtimens ennemis. Mais, malgré leur supériorité et l'avantage du vent, ceux-ci crurent plus sûr de ne pas attendre l'attaque, mais prirent le large, et furent poursuivis pendant un court espace par les chasseurs embarqués. Le commandant des chaloupes canonnières ennemies a été tué dans cette affaire.

Le général-major Boye qui commande les troupes postées devant Glückstadt avoit fait occuper, par le régiment de Kronoberg, un terrain sur lequel on ne pouvoit pas établir de batteries de grosses pièces. Pour l'empêcher, la garnison, protégée par son artillerie, fit une

sortie; mais elle fut rejetée dans la place, et souffrit une perte considérable. On se maintint dans le terrain nécessaire pour les batteries, et, malgré le violent feu de mitraille, qui, le premier jour, nous coûta plusieurs tués et blessés, la construction de la batterie fut commencée. Elle devoit être assez avancée hier pour qu'on pût y placer l'artillerie.

A la demande du Roi de Danemarck l'armistice a été prorogé jusqu'au 6 janvier. C'est une prolongation considérable; mais quelque préjudiciable qu'elle soit à intérêt des alliés, ils ne se repentiront pas de l'avoir accordée, si jusqu'à cette époque on peut jeter les bases de la paix. La Suède a offert des conditions avantageuses au gouvernement danois, et il est à espérer que, pour le bien général et pour le sien propre, il les acceptera. L'impartiale Europe saura apprécier le sacrifice que la Suède porte au vœu de rétablir la tranquillité dans le Nord. La Norwège lui est assurée par des traités solennels et inviolables. Ils reposent sur des garanties si saintes, que la Suède peut être pleinement convaincue que la péninsule scandinave est à jamais soustraite à l'influence d'une politique étrangère. L'espoir de voir la paix rétablie a bonifié de cent pour cent le cours du papier danois. C'est

un juste thermomètre pour juger les dispositions de la nation. Si les hostilités recommençoient, le papier-monnoie perdroit toute sa valeur.

Au milieu de ces espérances de paix une flotte marchande composée de bâtimens anglois, russes et prussiens, fut arrêtée au Sund par des corsaires portant pavillon françois et danois; elle en auroit été capturée, si elle n'eût été protégée par des vaisseaux de guerre suédois. La cargaison de cette flotte étoit d'un grand prix; elle consistoit en partie en fusils et pièces d'équipement.

Depuis l'armistice, un officier russe, venant de Francfort, et portant des dépêches destinées au général Wallmoden, s'est égaré, et est arrivé aux portes de Rendsbourg. Il y fut arrêté et conduit auprès du commandant; on prit, ouvrit et lut ses dépêches. Deux lettres adressées au ministre anglois furent également retenues par le commandant danois.

N° CXXII.

Convention des cantons formant la Confédération helvétique, signée à Zurich le 29 décembre 1813.

Les députés des vieux cantons suisses Uri, Schwiz, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, Fri-

bourg, Bâle, Schafhouse et les deux Rhodes d'Appenzel, assemblés à Zurich, après avoir mûrement réfléchi à la position critique de la patrie, se sont unanimement convaincus que, d'après les événemens arrivés tant au dehors qu'au dedans de la Suisse, la constitution fédérale actuelle, telle qu'elle est contenue dans l'acte de médiation, ne peut pas subsister plus long-temps; qu'il est de nécessité urgente pour le bien de la patrie, non-seulement de maintenir l'ancien lien fédéral, mais même de lui donner plus de solidité; et qu'en conséquence ils soumettront à leurs hauts commettans respectifs la convention qui suit, pour qu'elle soit ratifiée dans le plus bref délai possible.

Art. Ier. Les cantons qui accèdent à ce projet, fidèles à l'esprit de l'ancienne constitution, et aux heureux résultats qu'elle a produits parmi les confédérés pendant des siècles, se promettent de nouveau, conseil, soutien fraternel, et fidèle assistance.

II. Non-seulement les autres anciens cantons, mais aussi ceux qui depuis une longue suite d'années ont été membres de la confédération, sont formellement invités à ce renouvellement du pacte fédéral.

III. Pour maintenir l'union et la paix dans la patrie, les cantons reconnoissent unanimement le principe qu'il ne sera établi aucun rapport de sujétion incompatible avec les droits d'un peuple libre.

IV. Jusqu'à ce que les relations des cantons entre eux, et que la direction des affaires de la confédération soient fixées plus positivement et plus solidement, Zurich, un des vieux cantons dirigeans, est prié de se charger de cette direction.

V. Pénétrés de l'obligation de faire une réponse convenable à la déclaration des hautes puissances alliées du 20 décembre dernier, relative à l'attitude que prendra la Suisse jusqu'à la paix générale, les cantons soussignés sont prêts à entrer en négociation à ce sujet.

Nota. Cette convention fut signée le même jour par les députés de Saint-Gall, de la Thurgovie, de l'Argovie et de Vaud, et le lendemain par ceux de Soleure et des Grisons, qui étoient arrivés dans l'intervalle. Il ne manquoit par conséquent que l'adhésion des cantons du Tesin, d'Unterwald et de Berne, dont il n'étoit pas, à cette époque, arrivé de députés à Zurich. Ces trois cantons ont successivement donné leur adhésion.

Nº CXXIII.

Manifeste de l'Empereur de Russie, en date de Carlsruhe, le 18/30 décembre 1813.

Alexandre Ier, par la grâce de Dieu, Empereur et Autocrate de toutes les Russies, etc., etc., etc., savoir faisons :

Une année s'est écoulée, chers et féaux sujets, depuis que nous avons porté au Tout-Puissant nos actions de grâces pour avoir sauvé notre empire des mains ennemies fortes et rapaces. Une année n'est pas révolue, et déjà nos aigles planent sur les bords du Rhin ; et l'Europe, naguère armée contre nous, s'est volontairement réunie à nous. A notre exemple, toutes les puissances situées entre la Russie et la France lèvent, d'un commun accord, les armes contre l'oppresseur de l'indépendance des nations. Une si grande révolution sur la surface de la terre ne pouvoit s'opérer sans la volonté expresse de Dieu. Sa main toute-puissante élève et abaisse la destinée des peuples et des empires. Sans lui, qui peut être fort? Sans sa volonté, qui peut parvenir à une puissance invincible ? Tournons donc vers lui nos cœurs et nos esprits ; ne vantons pas nos exploits et ne nous imaginons pas que notre force dépasse les

bornes de l'humanité; car, que sommes-nous? La main du Tout-Puissant nous soutient aussi long-temps que la force et la sagesse nous guident. Sans elle rien de ce qui pourroit être n'est en effet. Que toute gloire des mortels se taise devant le Seigneur; que chacun de nous la consacre à celui qui nous a fait la grâce de nous l'accorder! Notre véritable gloire et notre honneur consistent à nous humilier profondément devant lui. Nous sommes convaincus que chacun de nos fidèles sujets, dans toutes les époques, et surtout après de si grands bienfaits dont Dieu nous a comblés, éprouve dans le fond de son âme ce sentiment. Par ces raisons, et mus autant par les sentimens de nos sujets que par les nôtres, nous ordonnons ce qui suit:

Dans toute l'étendue de notre empire on ouvrira de nouveau les temples du Seigneur. Dans toutes les églises on célébrera des actions de grâces solennelles au Dieu des armées. Des larmes de joie de tout le peuple couleront au souvenir des bienfaits sans bornes qu'il nous a accordés; car c'est lui dont le bras fort nous a sauvés de la profondeur de l'abîme, et qui nous porte aux degrés de la gloire. Et que pouvons-nous lui donner, si ce n'est des larmes brûlantes de reconnaissance?

N° CXXIV.

Aperçu de la perte des François, en prisonniers, canons, et caissons de munition, dans la campagne de 1813, jusqu'au 11 novembre (1).

1. Avant l'armistice.

Dates.	Noms des affaires.	Généraux des alliés.	Nombre des prisonniers	Canons pris.	Caissons de munition.	Observations.
4 Avril.	Moeckern.	*d'York.*	927	1	5	
13	Langensalza.	*de Hellwig.*		5	1	
28	Halle.	*de Bülow.*	428	3	3	
2 Mai.	Lünebourg	*de Dœrenberg.*	2,300	11 *		* Dont deux encloués et jetés dans l'eau.
—	Gross-Gœrschen.	*de Wittgenstein.*	1,100	10		
14	Kœnigsbrück.	*d'Ilowaiski XII.*	183			
12-15		*Miloradowitch*	306			
18	Kœnigsbrück.	*d'Ilowaiski XII.*	226			
19-21	Bautzen et Kœnigswartha.	*Barclay de Tolly.*	2,700	12		
20	Baruth.	*de Bülow.*	300			
—	Zwickau.	*de Colomb.*		24	40**	** Détruits.
24	Cœnnern.	(des Cosaques.)	380			
26	Haynau	*de Blücher.*	***	11		*** On a fait dans cette bataille beaucoup de prisonniers françois; mais les rapports n'en fixent pas le nombre.
31	Brinkenau.	(la Légion allemande.)	500			
—	Mark-Lissa.	*Kaisarof.*	80	8		
4 Juin.	Luckau	*de Bülow.*	500	3		
29	Halberstadt.	*de Tschernitcheff.*	540	14	60	
	Total		10,470	102	109	

(1) Ce tableau est tiré des rapports officiels des généraux alliés.

17 Août.	Environs de Wittenberg. .	*de Borstel.*	152			
18	Liegnitz.	*de Sacken, d'York.*	366			
19	Lahn.	*Rudchiewitsch.*	300	8		
23	Gross-Beeren.	*Prince royal de Suède.* . .	2,000	26	60	
26	Katzbach.	*de Blücher.*	18,000	103	250	
27	Belzig.	*de Hirschfeld.*	3,500	8		
—	Lobenau.	*de Blücher.*	305			
28	Lauban.	*de Wobeser*	800	8	*	* Le rapport porte *des munitions*, sans en déterminer la quantité.
30	Culm.	*Prince de Schwarzenberg.*	9,000	83	105	
1 Sept.	Goerlitz.	*de Falkenhausen.*				
2	Wurschen.	*Prince Madatoff.*	711		100	
3	Bautzen et Dresde.		1,000		200 **	** Détruits.
6	Dennewitz	*Prince royal de Suède*	10,000	80	400	
10	Querfurt.	*de Pahlen*	[illegible]			
—	Dannenberg.	*de Wallmoden*	3,300?	8	50	
17	Nollendorf	*Prince de Schwarzenberg*	4,000?	7		
18	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
—	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
19	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
23	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
24	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
28	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	41?		
3 Octob.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16?	[illegible]	
10	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
16	[illegible]	[illegible]		18?		
16 18	[illegible]	[illegible]				
18 19	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
			[illegible]	[illegible]	[illegible]	

N° CXXIV.

Aperçu de la perte des François, en prisonniers, canons, et caissons de munition, dans la campagne de 1813, jusqu'au 11 novembre (1).

1. Avant l'armistice.

Dates.	Noms des affaires.	Généraux des alliés.	Nombre des prisonniers	Canons pris.	Caissons de munition.	Observations.
4 Avril.	Mœckern.	*d'York.*	927	1	5	
13	Langensalza.	*de Hellwig.*		5	1	
28	Halle.	*de Bülow.*	428	3	3	
2 Mai.	Lünebourg	*de Dœrenberg.*	2,300	11 *		* Dont deux encloués et jetés dans l'eau.
—	Gross-Gœrschen.	*de Wittgenstein.*	1,100	10		
14	Kœnigsbrück.	*d'Ilowaiski XII.*	183			
12-15		*Miloradowitsch*	306			
18	Kœnigsbrück.	*d'Ilowaiski XII.*	226			
19-21	Bautzen et Kœnigswartha.	*Barclay de Tolly.*	2,700	12		
20	Baruth.	*de Bülow.*	300			
—	Zwickau.	*de Colomb.*		24	40**	** Détruits.
24	Cœnnern.	(des Cosaques.)	380			
26	Haynau	*de Blücher.*	***	11		*** On a fait dans cette bataille beaucoup de prisonniers françois; mais les rapports n'en fixent pas le nombre.
31	Brinkenau.	(la Légion allemande.)	500			
—	Mark-Lissa.	*Kaisarof.*	80	8		
4 Juin.	Luckau	*de Bülow.*	500	3		
29	Halberstadt.	*de Tschernitcheff.*	540	14	60	
	Total.		10,470	102	109	

17 Août.	Environs de Wittenberg. .	*de Borstel.*	152			
18	Liegnitz.	*de Sacken, d'York*	366			
19	Læhn.	*Rudchiewitsch.*	300	8		
23	Gross-Beeren. . . . . , .	*Prince royal de Suède.* . .	2,000	26	60	
26	Katzbach. . . . . , ...	*de Blücher.*	18,000	103	250	
27	Belzig. . , , ...	*de Hirschfeld.*	3,500	8		
—	Lobenau.	*de Blücher.*	305			
28	Luckau, ...	*de Wobeser*	800	9	*	* Le rapport porte *des munitions*, sans en déterminer la quantité.
30	Culm.	*Prince de Schwarzenberg.*	9,000	83	105	
1 Sept.	Goerlitz.	*de Falkenhausen.*				
2	Wurschen.	*Prince Madatoff.*	711		100	
3	Bautzen et Dresde.		1,200		200 **	** Détruits.
6	Dennewitz.	*Prince royal de Suède.* . .	10,000	80	400	
16	Querfurt.	*de Fabeck.*	442			
—	Dannenberg.	*de Wallmoden.*	3,300	8	52	
17	Nollendorf.	*Prince de Schwarzenberg.*	2,000	7		
18	Freyberg.	*de Scheiter.*	648			
—	Mérsebourg.	*de Thielemann.*	1,291			
19	Borack.	*Ilowaiski et Dœbschütz.* .	516			
23	Bischofswerda.	*de Katzler.*	310			
25	Brunswick	*de Marwitz.*	328			
28	Altenbourg.	*de Platoff.*	1,000			
—	Cassel.	*de Tchernitcheff.*	650	41		
3 Octob.	Wartenbourg.	*de Blücher.*	700	14	50	
12	Neustadt-sur-l'Orla.	*de Colomb.*	203			
14	Brême.	*de Tettenborn.*		18		
11-14	Grossen-Hayn.	*de Falkenhausen.*		. . . . . .	80	
16-19	Leipzig.	(Armées alliées,)	52,000 ***	250	00	*** Dont 22,000 blessés ou malades.
20	Lutzen.	*Wassiltchikoff*	2,100			
21	Freybourg.	*d'York.*	4,000	40	****	**** Beaucoup de caissons de munition.
—	Buttelstedt.	*Comte Bubna.*	600	. . . .		
22	Gotha.	*de Crapowitski.*	973			
25	Elsterode.	*de Tchernitcheff.*	300	. . . .	30*****	***** Sautés en l'air.
26	Environ de Gothe.	*de Rudchiewitsch.*	2,000			
			119,692	701	2,227	

Dates.	Noms des affaires.	Généraux des alliés.	Nombre des prisonniers	Canons pris.	Caissons de munition.	Observations.
	De l'autre part.		119,692	701	2,227	
26 oct.	Près d'Erfurt.				600 *	* Que l'empereur Napoléon fit sauter en l'air.
27	Fulde.	*Benkendorff.*	500			
28	Hanau.	*Comte de Wrede.*	12,00			
29	Rottenbach.	*de Lamotte.*	3,000	2		
—	Hanau.	*Comte de Wrede.*	10,000			
30		*Comte d'Orloff.*	1,200			
31	Gelnhausen.	*de Tchernitcheff.*	2,600			
	Hochstadt.	*de Tchernitcheff.*	500		15	
1 Nov.	Bergen.		1,300	1	**	
11	Dresde.	*Comte d'Orloff.*	35,000	94		** Nous n'avons pas trouvé le dénombrement des caissons de munitions pris à Dresde.
	Total		176,992	798	2842	
	RÉCAPITULATION.					
	Avant l'armistice.		10,470	102	109	
	Après l'armistice.		176,992	798	2,842	
	TOTAL.		187,462	900	2,951	

SUPPLÉMENT

DE PIÈCES RELATIVES A LA CAMPAGNE DE 1814.

N° I.

Proclamation du général Blücher, du 1er janvier 1814.

AUX HABITANS de la rive gauche du Rhin,

J'AI conduit en-deçà du Rhin l'armée de Silésie, pour que la liberté et l'indépendance des nations fussent rétablies, pour que la paix fût conquise. L'Empereur Napoléon a incorporé à l'empire françois la Hollande, une partie de l'Allemagne et l'Italie; il a déclaré qu'il ne rendroit pas un village faisant partie de ses conquêtes, quand même l'ennemi seroit sur les hauteurs de Paris. C'est contre cette déclaration, contre ces principes que marchent les armées de toutes les puissances européennes. Voulez-vous défendre ces principes? Eh bien! entrez dans les rangs de l'Empereur Napoléon, et essayez vos forces

Dates.	Noms des affaires.	Généraux des alliés.	Nombre des prisonniers	Canons pris.	Caissons de munition.	Observations.
	De l'autre part.		119,692	701	2,227	
26 oct.	Près d'Erfurt.				600 *	* Que l'empereur Napoléon fit sauter en l'air.
27	Fulde.	*Benkendorff.*	500			
28	Hanau.	*Comte de Wrede.*	12,00			
29	Rottenbach.	*de Lamotte.*	3,000	2		
—	Hanau.	*Comte de Wrede.*	10,000			
30		*Comte d'Orloff.*	1,200			
31	Gelnhausen.	*de Tchernitcheff.*	2,600			
	Hochstadt.	*de Tchernitcheff.*	500			
1 Nov.	Bergen.		1,300	1	15	
11	Dresde.	*Comte d'Orloff.*	35,000	94	**	** Nous n'avons pas trouvé le dénombrement des caissons de munitions pris à Dresde.
	TOTAL		176,992	798	2842	
	RÉCAPITULATION.					
	AVANT L'ARMISTICE.		10,470	102	109	
	APRÈS L'ARMISTICE.		176,992	798	2,842	
	TOTAL.		187,462	900	2,951	

SUPPLÉMENT

DE PIÈCES RELATIVES A LA CAMPAGNE DE 1814.

N° I.

Proclamation du général Blücher, du 1er janvier 1814.

Aux Habitans de la rive gauche du Rhin,

J'ai conduit en-deçà du Rhin l'armée de Silésie, pour que la liberté et l'indépendance des nations fussent rétablies, pour que la paix fût conquise. L'Empereur Napoléon a incorporé à l'empire françois la Hollande, une partie de l'Allemagne et l'Italie; il a déclaré qu'il ne rendroit pas un village faisant partie de ces conquêtes, quand même l'ennemi seroit sur les hauteurs de Paris. C'est contre cette déclaration, contre ces principes que marchent les armées de toutes les puissances européennes. Voulez-vous défendre ces principes? Eh bien! entrez dans les rangs de l'Empereur Napoléon, et essayez vos forces

contre la bonne cause, que la Providence protége si visiblement. Si vous ne le voulez pas, vous trouverez de la protection auprès de nous. J'assurerai vos propriétés; que chaque citoyen, chaque paysan reste tranquille dans ses foyers, chaque fonctionnaire à son poste et qu'il continue sans interruption ses fonctions. Cependant, du moment de l'entrée des alliés, tous les rapports avec l'empire françois doivent cesser. Celui qui ne se soumettra pas à cette ordonnance, se rendra coupable de trahison envers les puissances alliées; il sera traduit devant un conseil militaire, et souffrira la peine de mort.

Sur la rive gauche du Rhin, le premier janvier 1814.

Signé DE BLUCHER.

N° II.

Lettre du ministre de l'intérieur, Comte Montalivet, adressée au préfet du département des Vosges, en date de Paris, du 5 janvier 1814. (1)

Le ministre de l'intérieur à M. le Baron Humbert de Flegny, préfet du département des Vosges.

MONSIEUR LE BARON,

SA Majesté vient de donner un décret par lequel les généraux qui doivent commander la levée en masse de la garde nationale dans les

---

(1) Cette lettre, et les pièces qui l'accompagnent, ont été publiées en allemand par le journal intitulé : l'*Observateur autrichien*, comme ayant été interceptées par un corps de partisans. Nous connoissons personnellement le rédacteur de ce journal, qui, revêtu d'une place de confiance, a suivi le quartier-général de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche pendant toute la campagne en Allemagne et en France. Sa loyauté et sa véracité ne nous laissent pas de doute sur l'authenticité de ces pièces ; mais obligés de les retraduire de l'allemand en françois, nous n'avons pu les donner dans les termes même des originaux.

départemens les plus exposés à l'ennemi, ont été nommés. Je me hâte de vous envoyer copie de ce décret, par laquelle vous verrez que M. le général Beurmann a été désigné pour commander la levée en masse de votre département. Je vous prie de mettre le plus grand soin au choix des membres du comité qui doit assister le commandant de la levée en masse, et qui doit être nommé d'accord avec lui. Sa Majesté compte sur vous dans ce moment important. Je ne vous donne pas de nouvelles instructions, me rapportant à celles que je vous ai envoyées le 28 décembre.

Agréez, monsieur le Baron, l'assurance de ma parfaite estime.

Signé MONTALIVET.

Pièces jointes à la lettre précédente.

I.

Extrait des procès-verbaux du secrétariat d'état, enregistré le 5 janvier 1814, n° 5232.

Au palais des Tuileries, le 4 janvier 1814.

NAPOLÉON, par les lois constitutionnelles de l'état, Empereur des François, etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. Ier. Sont nommés commandans de la

levée en masse des départemens suivans, savoir:

Du département du Bas-Rhin, le général *Chouart;*

——— du Haut-Rhin, le général de division *Berkheim;*

——— des Vosges, le général *Beurmann;*

——— du Mont-Blanc, le général de division *Desaix;*

——— de l'Isère, le général de division *Marchant;*

——— de la Côte-d'Or, le général *Vaux;*

——— du Jura, le général *Preval;*

——— du Doubs, le général *Moncey;*

——— de la Haute-Saone, le général *Lemaire.*

II. Il sera adjoint aux généraux commandant la levée en masse, un comité composé de deux ou trois habitans civils ou militaires, et qui sera nommé par ces commandans, d'accord avec les préfets.

III. Les généraux commandant la levée en masse l'organiseront dans les villages et communes; ils organiseront aussi des corps francs; ils enverront des partisans pour agir sur les flancs et le derrière de l'ennemi; enfin ils prendront toutes les mesures propres à faire du tort à l'ennemi.

IV. Ils sont autorisés à publier des proclama-

tions et à donner des ordres exécutables dans tous les districts de leur département.

V. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé Napoléon.

Par ordre de l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'état,

Signé Le Duc de Bassano.

2.

Instruction pour les préfets, en cas d'une invasion ennemie dans le territoire de leur département.

Paris, le 4 janvier 1814.

Monsieur le Baron,

Le commissaire extraordinaire de S. M. dans la division militaire à laquelle appartient votre département, est pourvu d'instructions pour le cas d'une invasion de l'ennemi dans votre territoire. Si l'invasion a effectivement lieu et ne peut être évitée ou empêchée sur quelque point, il donnera des ordres et instructions à toutes les autorités civiles, judiciaires et ecclésiastiques,

ainsi qu'aux administrations financières. Dans ce cas il seroit bien à souhaiter, qu'à l'exemple d'autres peuples, on pût n'abandonner à l'ennemi qu'un pays sans habitans; mais quand il ne seroit pas possible d'atteindre entièrement à ce but, vous n'en emploierez pas moins tous vos moyens et toute votre influence pour que les familles qui sont assez aisées pour pouvoir vivre momentanément ailleurs, quittent leur terre paternelle, lorsqu'elle sera souillée par la présence de l'ennemi. Des sujets fidèles manqueroient à leur premier devoir, s'ils vouloient vivre sous sa domination, même passagère. Tous les fonctionnaires publics se retireront par conséquent dans l'intérieur, aussitôt que le pays, malgré la résistance opposée à l'ennemi, aura été entièrement occupé. Avant votre départ vous recevrez par M. le commissaire extraordinaire des instructions sur le lieu où vous aurez à transporter les papiers, actes et documens de vos administrations respectives. Vous concevez combien il importe de ne rien laisser à l'ennemi de tout ce qui pourroit lui faciliter les moyens d'administration, et principalement la rentrée des fonds. Je recommande ce point à votre sollicitude de la manière la plus pressante. Mais il est essentiel que tous les hommes honorés de la confiance de S. M. ma-

nifestent leur horreur pour le joug étranger, quand même il seroit de courte durée. S'il importe de ne laisser à l'ennemi que des provinces dépourvues de moyens d'administration, il n'en est pas moins nécessaire que personne n'abandonne son poste avant que M. le commissaire extraordinaire, ou, dans un cas urgent, l'autorité militaire jugera le départ nécessaire. Il est de votre devoir, M. le Baron, en cas d'une invasion ennemie dans votre département, de ne pas l'abandonner, aussi long-temps qu'un point quelconque, même le plus petit, n'est pas occupé. Le dernier vous quitterez un département que l'Empereur a confié à vos soins; et si tout le département étoit occupé, à l'exception des places fortes faisant encore résistance, la volonté de S. M. est que vous ne retourniez pas dans l'intérieur, mais que vous conveniez avec l'autorité militaire pour vous enfermer dans une de ces places, afin d'être toujours à portée pour reprendre l'administration du pays, aussitôt que la place sera dégagée par des secours ou par une vaillante résistance. Le plus essentiel est de ne pas quitter le chef-lieu de votre département, qui est le centre ordinaire de l'administration. Ce n'est donc que dans un cas extrême, et si le chef-lieu étoit occupé par l'ennemi, que vous pourrez penser à fixer votre

demeure dans un autre point de votre département. Monsieur le Baron, vous êtes François; votre dévouement et votre fidélité me sont garans que vous répondrez à la confiance de S. M.

Recevez, monsieur le Baron, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé MONTALIVET.

N° III.

Bulletin du Prince Royal de Suède, daté de Kiel le 6 janvier 1814.

LE gouvernement danois ayant rejeté les bases de la paix qui avoient été proposées, les hostilités ont recommencé ce matin. Rendsbourg a été bloqué. Les avant-postes de la garnison se sont retirés sous le canon de la place. Il a été nommé un gouverneur général pour le Holstein et le Schleswick.

Un corps ennemi de plus de dix mille hommes a attaqué Breda avec vingt-cinq ou trente canons. Le général Benkendorf qui commande la ville, soutenu par un mouvement combiné entre les généraux Bülow et Graham, l'a forcé à la retraite. Dans cette occasion, comme dans tous les événemens passés, ce général s'est conduit

avec le courage et le sang-froid qui le distinguent et avec les talens qui lui sont propres.

Le colonel Narischkin a fait, sur la rive gauche du Rhin, une incursion dans laquelle il a fait prisonniers le colonel du vingtième régiment de chasseurs, un sous-officier et quelques soldats.

Une partie de l'armée du général en chef Comte de Bennigsen a relevé devant Hambourg le corps d'armée du lieutenant-colonel Comte Woronzoff. L'occupation d'Oschsenwerder (1) par ses troupes incommoda beaucoup le Prince d'Eckmühl. Il a plusieurs fois essayé d'y faire arriver des troupes françoises dans des barques, mais les tirailleurs russes ne leur ont pas permis de débarquer. Parmi les troupes de la garnison la désertion est extrêmement forte. La légion hanséatique qui venoit de toucher un mois de sa solde, l'a offert aux malheureux habitans que le Prince d'Eckmühl a chassés de la ville. Cet acte de bienfaisance fait d'autant plus d'honneur à ces braves militaires, que cette somme étoit destinée à leur acheter plusieurs vêtemens et pièces d'équipement.

La forteresse de Gluckstadt a capitulé et a été

---

(1) Une des îles formées par les bras de l'Elbe près de Hambourg.

occupée aujourd'hui par des troupes suédoises. La garnison est prisonnière de guerre, et sera transportée dans l'île d'Alsen, après avoir pris l'engagement de ne pas servir contre les alliés pendant une année. Elle est forte de plus de trois mille hommes. Le général Baron de Boyo et toutes les troupes sous ses ordres ont donné, pendant tout le siége, des preuves de courage et de résignation. Le terrain entourant la forteresse étoit inondé, et les assiégeans avoient à lutter contre un temps pluvieux et malsain; les approches vers la ville ne pourront être faites que sur les digues et sous le feu de mitraille et de mousqueterie de la garnison. Dans les tranchées les troupes ne pouvoient se mettre à l'abri, pendant la nuit, que derrière des gabions. L'idée qu'on peut se faire des fatigues et des privations qu'on éprouve en assiégeant une forteresse en hiver, est bien inférieure à ce que le soldat a souffert dans la réalité. Les souffrances supportées font autant d'honneur aux talens du général qu'au bon esprit du corps qui étoit sous ses ordres. Les travaux d'artillerie ont été dirigés avec autant de courage que d'intelligence par le capitaine Hygrell. L'artillerie suédoise, aussi-bien que l'angloise et celle que le général Wallmoden avoit détachée de son corps, se sont principalement distinguées. Glück-

stadt est un des points les plus importans pour la navigation de l'Elbe. Nous y avons trouvé trois cent vingt-cinq bouches à feu, dont cent dix-neuf canons de métal. L'assaut étoit résolu, et on n'attendoit que le froid. Le général Comte Woronzoff avoit érigé un bataillon de six cents grenadiers choisis qui devoient servir de réserve aux troupes suédoises.

La ville de Gluckstadt a été construite en 1620 par Christian IV sur un terrain très-marécageux, et excita alors la jalousie des Hollandois. En 1628 elle fut assiégée par le célèbre Comte de Tilly, qui, au bout de quinze semaines, fut obligé de lever le siége. Dans l'expédition de Torstenson, Gluckstadt et Krempe ont été les seules villes qui ne furent pas occupées par les Suédois.

L'armée alliée, depuis qu'elle a pénétré en Holstein, s'est emparée de quatre cent soixante-dix canons. On travaille à la démolition des fortifications de Friedrichsort. La navigation dans la mer Baltique et dans le Belt en sera d'autant moins gênée. Cette forteresse a été construite pour entraver le commerce des Anglois avec les puissances du Nord.

Le commissaire des guerres françois Prepaud, envoyé par le Prince d'Eckmühl, a réussi à se glisser jusqu'aux avant-postes danois et à atteindre

Copenhague. Il étoit porteur d'ordres de son gouvernement au Baron Alquier. Le général Lallemand étoit attendu, la semaine suivante, auprès de l'envoyé françois.

La marine suédoise a de nouveau reçu l'ordre de couler à fond tous les corsaires et flibustiers. Les pirates ont fait beaucoup de mal dans la mer du Nord au commerce anglois, russe, prussien et suédois. Les ports de la péninsule cimbrique ont été ouverts aux bâtimens des puissances alliées. Ce pays, qui a tant souffert depuis l'introduction du *système continental*, verra refleurir son commerce et renaître sa prospérité.

Les habitans de la Norwège, qui ont éprouvé tous les maux de la disette et de la misère, vont être promptement avertis que leur réunion à la Suède leur assurera la participation à tous les avantages dont jouissent les habitans de la Chersonèse cimbrique. Ainsi la Norwège, dorénavant libre et heureuse, ne sera pas régie comme une colonie, mais jouira de tous les droits politiques.

N° IV.

Extrait d'un ordre du jour publié à Naples, le 6 janvier 1814, par le général Millet, commandant de la garde françoise du Roi (1).

Sa Majesté, lors de son retour dans ses états, a trouvé ses ressources très-diminuées. Animé cependant par son courage invincible, le Roi se faisoit fort de défendre l'Italie si on lui en confioit la défense, et de la rendre ensuite à son auguste souverain. Un silence obstiné fut la seule réponse que le Roi obtint. Le temps se passoit, les ennemis s'avançoient, la position du Roi devenoit de plus en plus critique. Il la peignit à l'Empereur; la réponse se fit attendre très-long-temps, et il sembla au Roi qu'on vouloit lui réserver la honte d'abandonner au premier à qui on trouveroit bon de la céder, une couronne à laquelle il avoit donné tant d'éclat. On eut l'air de vouloir négocier; mais le Roi fut très-incertain de savoir si, malgré la grande part qu'il avoit prise à la gloire des armes françoises, on lui en laisseroit prendre

(1) Ce morceau a été probablement publié en françois dans le Moniteur de Naples, mais nous n'avons pu nous le procurer qu'en italien.

une très-petite aux négociations. Réfléchissez d'un côté à ce mépris choquant témoigné à un Prince dont les services distingués sembloient être totalement oubliés, puisque l'on relevoit soigneusement sous ses yeux le trône papal ébranlé depuis si long-temps. Considérez comme, d'un autre côté, les puissances alliées bien éloignées d'abuser de leurs succès, offroient au Roi l'indépendance de ses états, la paix de son peuple, la conservation de sa couronne et le bonheur de sa maison, consentoient au refus de S. M. de commettre des hostilités contre sa patrie, et pour tout cela n'exigeoient que son amitié. Mettez-vous à sa place, et dites : Qu'eussiez-vous fait? eussiez-vous abandonné, sans espoir de pouvoir lui être utile, une cause qu'il défendoit avec tant d'énergie et de noblesse, dans un moment où des armées innombrables pénétroient déjà dans le cœur de l'Italie, où leurs masses énormes avoient déjà soumis la Suisse, passé le Rhin, et étoient entrées dans cette malheureuse France qui est déchirée par les mouvemens les plus violens, par le refus de marcher pour la conscription et de payer les impôts, et par la baisse du crédit public? Eussiez-vous dans ce moment voulu hasarder le sort de vos enfans, le bonheur de vos sujets, votre existence politique

et celle de ces braves François? Non. Vous eussiez aussi cédé au torrent des circonstances, pour vous conserver, pour servir peut-être dans des temps plus heureux cette patrie chérie, qu'un cœur noble et grand, comme celui de notre Roi, ne pourra jamais oublier.

N° V.

Adresse, du 11 janvier 1814, présentée au Roi de Naples, le 23 janvier 1814, par une députation des principaux citoyens de Rome.

Sire,

Les soussignés, encouragés par la magnanimité de Votre Majesté et par l'espérance du bien général dans le moment où ils ont la satisfaction de voir vos troupes royales s'avancer vers Rome, osent vous présenter une requête succincte mais pressante. Votre Majesté sait que la troupe peu nombreuse de l'auguste Empereur des François s'est déjà retirée dans le château Saint-Ange, et que les autorités françoises ont en partie suivi cet exemple, en partie quitté entièrement Rome. Cette cité est exposée à l'anarchie, aux vengeances particulières, aux émeutes populaires toujours terribles; on n'en peut prévoir les suites; tous les citoyens honnêtes sont en proie aux plus

vives inquiétudes. Au moment où nous écrivons cette supplique, les prisonniers très-nombreux se sont révoltés, ont fait main basse sur deux postes de gardes, brisé les deux premières grilles ; à la troisième la garde á fait feu sur eux : par bonheur que dans ce moment arrivèrent des troupes sorties du château Saint-Ange; après beaucoup de sang répandu, elles réussirent pour le moment à apaiser cette épouvantable sédition. Sire, Votre Majesté peut seule donner la sécurité et le bonheur à notre patrie; nous la supplions donc de hâter le moment si vivement désiré de son arrivée, ou de prendre en attendant les mesures qui pourront assurer notre tranquillité. Tout délai est extrêmement préjudiciable; l'ardeur des souhaits et l'enthousiasme qui remplissent tous les bons Italiens, et notamment nous autres Romains, se refroidiroient. Nous osons tout espérer de Votre Majesté qui aux talens de grand général sait si bien unir l'amabilité du Prince bienfaisant. Toutes les classes de citoyens appellent Votre Majesté d'une voix suppliante ; votre arrivée remplira tous nos vœux. Vous apporterez avec vous le bonheur et la sûreté.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

Rome, le 11 janvier 1814.

N° VI.

Proclamation autrichienne, publiée le 14 janvier 1814 à Langres.

Avertissement au peuple françois.

Un certain Charles Lequier, de la commune d'Igny, qui, égaré par des proclamations également réprimées par l'honneur et par l'humanité, ayant été pris les armes à la main, a été conduit devant un conseil de guerre assemblé à Vesoul, le 31, à neuf heures du matin, et condamné à mort: il a obtenu sa grâce qui lui a été accordée à la prière de beaucoup d'habitans honnêtes, et principalement parce qu'il est père de six enfans dont l'existence dépend de la sienne. A l'avenir le conseil de guerre sera tenu à l'endroit même où le malfaiteur et l'assassin aura été pris; il y sera jugé et puni de mort. S. A. S. le feld-maréchal Prince de Schwarzenberg a adressé cet ordre à tous les généraux commandans les corps de l'armée alliée.

Le 11 janvier 1814.

Avertissement.

Le désarmement des habitans du territoire françois occupé par les armées des alliés est une

mesure qui étoit contraire à leurs principes; mais il devient un devoir lorsqu'on voit partout paroître des proclamations qui engagent le peuple au meurtre et à l'assassinat. Un peuple sage et paisible approuvera cette mesure qui le garantit, à tous égards, de toute responsabilité.

N° VII.

Proclamation du général Comte de Bubna, datée du quartier-géneral de Bourg en Bresse le 14 janvier 1814.

HABITANS du département de l'Ain!

Des habitans de votre chef-lieu ont osé prendre les armes contre les troupes alliées et leur résister sous ses murs. Ils ont été obligés de s'enfuir de la ville et de l'abandonner à mon pouvoir. Leurs noms me sont connus. Vous connoissez les lois de la guerre; j'aurois pu disposer de leur vie et de leurs propriétés, mais sourd à toute espèce de vengeance, je les ménagerai avec une modération que leur inspirera le repentir de leur conduite. J'apprends, à ma grande surprise, que des malveillans ont répandu le bruit que j'ai mis le feu à la ville. Venez, trop crédules habitans, retournez dans les murs de Bourg; vous y verrez

régner la tranquillité et l'ordre, vous y verrez établie une administration provisoire. J'en appelle aux citoyens de cette ville. Ils ont été témoins de la générosité avec laquelle j'ai arrêté un combat qui pouvoit leur devenir pernicieux. C'est ainsi qu'agissent les troupes des armées alliées. Que cette conduite modérée vous prouve avec quelle conscience elles se conforment aux proclamations de leurs souverains.

Signé Bubna.

N° VIII.

Déclaration du Roi de Danemarck, du 17 janvier 1814.

Graces aux soins du gouvernement danois, la guerre, qui depuis quinze ans ravageoit l'Europe, n'avoit pas troublé le repos du Danemarck. Mais le Roi se vit tout à coup dans la nécessité de prendre des mesures de défense, soit pour protéger la navigation de ses sujets, soit pour garantir ses pays contigus à l'Allemagne. L'attaque de la capitale des états de S. M., et l'enlèvement de sa flotte par les Anglois en 1807, mirent fin à cet état de tranquillité dont S. M. avoit eu le bonheur de faire jouir ses sujets. Les états danois eurent par cette attaque un ennemi com-

mun avèc la France, ce qui fit rechercher et conclure une alliance avec cette puissance. L'Empereur Napoléon promit publiquement et formellement des hommes et de l'argent. Une armée nombreuse entra en effet dans les états de S. M. Il étoit convenu que l'entretien de ces troupes seroit aux frais du gouvernement françois; il se montoit à plusieurs millions de rixdallers. Cette armée resta, sans rien entreprendre, plus longtemps à la charge du gouvernement qu'il ne l'eût souhaité. Les frais de son entretien ne furent pas remboursés au Danemarck, et ses réclamations à cet égard furent aussi infructueuses que celles qu'il fit relativement à l'argent promis. Les finances d'un état dont la guerre maritime avoit déjà diminué les ressources, et que cette nouvelle dépense avoit totalement épuisées, ne tardèrent pas à éprouver les effets les plus désastreux de l'introduction du système continental que l'on faisoit regarder comme un moyen d'amener la paix générale. L'incorporation à l'empire françois des villes hanséatiques et des provinces voisines devint ensuite le plus pesant fardeau, relativement aux relations commerciales avec l'Allemagne. Les effets s'en étendirent même jusqu'aux communications scientifiques.

Des promesses formelles réitérées plusieurs fois avoient fait espérer que ces obstacles si contraires à la bonne intelligence que S. M. s'efforçoit d'entretenir avec le gouvernement françois seroient écartés, mais cette espérance fut encore vaine. Pendant la retraite de l'armée françoise dans l'hiver de 1812 à 1813, les troupes de cette nation, qui conformément à la convention auroient dû couvrir les frontières du Holstein, disparurent. Le gouvernement françois ayant déclaré à peu près à la même époque qu'il étoit prêt à nouer avec tous ses ennemis des négociations pour la paix, le Roi trouva qu'il convenoit à ses intérêts de faire des propositions pacifiques au Roi de la Grande-Bretagne. L'alliance avec la France n'avoit plus aucun but. Le Roi eût bien voulu empêcher Hambourg et Lubeck de retomber au pouvoir des François, afin d'éloigner la guerre de ses frontières et d'éviter la destruction de ces deux villes dont la prospérité est si immédiatement liée à l'intérêt de ses sujets. S. M. fut obligée de renoncer à l'exécution de ce projet. Son intérêt exigeoit qu'il acceptât l'offre qui lui étoit faite de renouveler l'alliance avec la France et de lui donner plus d'extension, afin de s'assurer un secours puissant contre les souverains

qui déclaroient leur résolution constante de soutenir les demandes de la Suède en opposition directe avec l'intégrité du Danemarck.

Le Roi a de son côté rempli scrupuleusement les conditions du traité. Pendant que ses troupes combattoient comme auxiliaires à côté des troupes françoises, elles n'ont pourtant reçu qu'une partie de la solde qui conformément au traité leur revenoit, et les sujets de S. M. ont éprouvé des pertes sensibles, tant par le séquestre mis sur les marchandises qui leur appartenoient à Lubeck et à Hambourg, et dont le gouvernement françois se permit de disposer, que par l'enlèvement du fond de la Banque qui existoit dans la dernière de ces deux villes. Les promesses de faire droit aux demandes de remboursement n'ont pas été remplies, et toutes les réclamations sont restées sans succès. Il avoit été promis par le traité qu'il y auroit vingt-mille hommes de troupes pour défendre les duchés et le Jutland; mais le maréchal Prince d'Eckmühl quitta la position qui mettoit ces provinces à couvert, se retira à Hambourg avec toutes les troupes qu'il commandoit, et abandonna à son sort le corps d'armée du Roi qui n'étoit pas assez fort pour résister à une armée bien plus nombreuse. Celle-ci, profitant de sa supériorité, s'avançoit pour pénétrer dans

le pays. L'irruption des ennemis dans les duchés et la perte des places fortes, tels ont été les résultats de l'abandon éprouvé par le Roi de la part d'un allié sur l'aide duquel il devoit compter. S. M. a été dans la nécessité de consentir aux sacrifices les plus pénibles, afin de garantir le reste de ses états de l'invasion dont les menaçoient par terre les troupes réunies de plusieurs puissances, et de recouvrer la possession des provinces tombées au pouvoir des ennemis. Il rappelle le ministre qu'il avoit auprès de l'Empereur des François, et il a déclaré au ministre de l'Empereur résident à sa cour qu'il ne seroit plus reconnu en cette qualité, et qu'on lui fourniroit l'occasion de retourner en France. S. M. déclare aussi qu'elle se réunit aux souverains alliés contre la France, pour coopérer au retour de la paix générale, objet des vœux de toutes les nations de l'Europe, et dont les états danois ont le plus grand besoin.

Donné à Middelfaart, le 17 janvier 1814.

N° IX.

Proclamation du Roi de Naples, du 17 janvier 1814.

De justes motifs nous ont déterminés à rechercher une alliance avec les puissances coalisées

contre l'Empereur des François, et nous avons eu le bonheur d'en être accueillis. Nous avons cédé les trois îles situées en face de Naples, et toute notre flotte ; mais les puissances nous promettent une indemnité suffisante. Nous nous rappellerons toujours nos devoirs. Les autorités légales qui ne s'opposeront pas à nos mesures lorsqu'au nom des puissances nous prenons légitimement possession depuis la partie méridionale de l'Italie jusqu'à la rive droite du Pô, ne seront jamais traitées en ennemies.

N° X.

Bulletin du Prince Royal de Suède, daté du quartier-général de Kiel le 17 *janvier* 1814.

La paix que le Danemarck a conclue avec la Suède et l'Angleterre a été signée le 14 janvier. Le dimanche 16 il y a eu grande parade, le *Te Deum* a été chanté solennellement, et la fête d'actions de grâces a été annoncée par plusieurs salves d'artillerie.

Le traité de paix a été envoyé à S. M. le Roi de Danemarck ; on attend sa ratification mercredi prochain.

Toute l'armée marche vers le Rhin. Il n'existe plus de rivalité entre les peuples ; ils ont reconnu qu'ils n'avoient qu'un intérêt. Réunis pour la plus noble des causes, ils combattront à l'envi pour la liberté du continent européen, l'indépendance des souverains et des nations. Les peuples du Nord ne regardent pas les François comme leurs ennemis ; ils ne considèrent comme tel que celui qui a tout fait pour empêcher leur réunion, qui, nous ne saurions trop souvent le répéter, vouloit subjuguer tous les peuples, et enlever à chacun sa patrie.

N° XI.

Déclaration d'une commission militaire établie à Torgau par le Roi de Prusse, en date du 17 *janvier* 1814.

Comme il s'étoit répandu dans toute l'Allemagne une opinion d'après laquelle il devoit exister dans la place de Torgau un grand trésor françois consistant en plusieurs millions d'argent monnoyé, en vaisselle d'argent, et renfermant un dépôt de cartes et de plans ; et quoique dès avant la reddition de la place ce bruit eût été démenti

par la parole d'honneur du ci-devant gouverneur françois général de division Comte Dutaillis, et par le général de brigade Baron Brun de Villaret, lequel avoit conclu la capitulation de Torgau; cependant S. E. M. le Comte de Tauentzien, général d'infanterie, crut devoir donner toute son attention à cet objet hautement important pour l'intérêt des alliés. A cet effet S. E. nomma, pour prendre possession de la forteresse, une commission spéciale composée des membres soussignés qui s'assemblèrent à Torgau le 8 de ce mois. Conformément aux instructions qu'elle avoit reçues, la commission fit les perquisitions les plus sévères; les caisses et les registres des autorités françoises, ainsi que tous les effets et bagages sortis de la place ayant été soumis à l'examen le plus strict, formèrent la preuve qu'il n'y existoit ni trésors, ni effets précieux, ni dépôt de cartes appartenant à l'Empereur des François. Les assurances qu'on avoit reçues desdits généraux, et que tous les autres généraux qui se trouvent présens et les chefs des administrations confirmèrent, en engageant leur parole d'honneur, furent trouvées parfaitement exactes, et l'on se convainquit que le faux bruit avoit été occasioné par l'arrivée de beaucoup de fourgons

portant l'inscription de *Trésor impérial*, qui avoit eu lieu le 20 octobre; mais la plupart de ces fourgons étoient vides, un petit nombre renfermoit des pièces d'argent, et par ordre du gouverneur d'alors, Comte de Narbonne, toutes les caisses existantes furent versées dans la caisse principale. Ce versement produisit un total de huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatre francs et quarante-quatre centimes argent comptant et quatre cent onze mille francs en papier sur Paris. On peut facilement juger combien de temps cette somme étoit suffisante pour le paiement de la solde et des autres besoins d'une masse de troupes de près de trente mille hommes comme étoit alors la garnison : aussi les officiers et généraux ont été, pendant quelque temps, payés en papier, et dans les deux derniers mois toute la garnison est restée sans paiement.

Après avoir terminé ses recherches, la commission déclare sur son honneur qu'aucun moyen n'a été négligé pour découvrir la vérité, et qu'elle a remis son rapport avec les pièces justificatives à S. E. M. le général d'infanterie Comte de Tauentzien, lorsqu'il arriva, dans la journée d'aujourd'hui, de la prise de Wittenberg. S. E. les

mettra incessamment sous les yeux de Sa Majesté.

Torgau, le 17 janvier 1814.

La commission militaire établie par S. M. le Roi de Prusse.

Signé *Jeanneret*, général-major, et chef de brigade.

Wormbs, capitaine d'artillerie de la place.

M. Gr. Robert, banquier de Berlin.

D'Eisenhart, major et commandant de brigade.

J. W. Tœpel, major du génie de la Saxe.

Otto de Lœben, maître des eaux et forêts de la Saxe.

Le capitaine *de Neander*.

Thinkel, capitaine et ingénieur de la place.

De Prondzinski, capitaine.

Girard, commissaire.

N° XII.

Ordre du général Comte de Witgenstein, en date de Rastadt le $\frac{5}{17}$ janvier 1814.

SOLDATS!

Le Tout-Puissant a exaucé nos vœux les plus ardens : l'Allemagne est libre. Déjà nos dra-

peaux flottent en France, et l'ennemi pressé, pour se soustraire à la juste vengeance de toutes les nations qu'il avoit opprimées, cherche une retraite dans l'intérieur de son empire. Nous allons passer le Rhin, pour, d'accord avec nos alliés, conquérir la paix dont l'Europe a un si grand besoin. Deux années mémorables qui transmettront aux siècles futurs la gloire de nos armes se sont écoulées. Soldats, en entrant dans la nouvelle année, il ne me reste d'autre vœu à former que celui qu'elle puisse être aussi glorieuse pour nous que les années passées.

A l'avenir les troupes de Bade combattront avec nous pour la cause de la justice. Vous êtes accoutumés à partager en frères votre gloire avec les Prussiens et les Autrichiens; vous en ferez de même envers vos nouveaux compagnons d'armes. Et vous, braves Badois, la violence vous força de porter les armes contre cette même Russie à laquelle vous devez maintenant votre liberté, par suite d'un combat qui pourra vous prouver que la Providence est du côté de la justice, et qu'elle punit les brigands. Suivez l'exemple de vos nouveaux frères d'armes; sachez vaincre à la fois et gagner l'amour et la reconnoissance des habitans paisibles. Je ne doute pas de votre bravoure, et je suis bien aise de me trouver à votre

tête. Badois, soyez généreux! Traitez les habitans de la France comme vos compatriotes. Soyez terribles pour ceux qui portent les armes contre vous, mais protégez les habitans paisibles; vous serez reçus en amis, et leurs bénédictions vous conduiront à la paix et à la gloire. Voilà ce qui constitue le véritable héros. Ne vengez que sur le champ de l'honneur les offenses que depuis tant d'années vous avez souffertes de la part des François.

Soldats, je vous conduis à la victoire : l'immortalité ne peut être donnée que par les bénédictions des nations vaincues. La discipline est l'âme du service. Jusqu'à présent, grâces soient rendues au Tout-Puissant, j'ai commandé les troupes réunies russes, prussiennes et autrichiennes, sans employer l'autorité qui m'est confiée pour rétablir l'ordre. Soldats! épargnez-moi cette fois aussi, par votre discipline, des mesures sévères qui sont étrangères à mon cœur. Amis, le but de tous nos efforts et de tous nos vœux n'est pas éloigné, suivez mon conseil, et une paix heureuse couronnera nos efforts. Les récompenses généreuses de nos monarques distingueront toute espèce de mérite, et la véritable gloire transmettra vos noms à la postérité la plus reculée.

N° XIII.

Bulletin autrichien, daté de Vesoul le 17 *janvier* 1814.

Le feld-maréchal-lieutenant Comte de Bubna qui, en dispersant les corps détachés qui se forment dans le midi de la France, assure le flanc gauche de la grande armée, annonce, de Bourg-en-Bresse, en date du 12, que l'ennemi ayant rassemblé dans cette ville seize cents hommes d'infanterie et quelques centaines de cavalerie, et réussi à armer les habitans, il s'étoit décidé à l'en déloger, et qu'en conséquence il attaqua à la baïonnette les hauteurs en avant de la ville qui étoient garnies de troupes. L'ennemi ne soutint pas cette attaque, mais s'enfuit dans la ville. Les masses d'infanterie placées sur la route furent aussi forcées par notre artillerie de se jeter dans la ville dans le plus grand désordre, et en abandonnant beaucoup de tués et de blessés. Le feld-maréchal-lieutenant, désirant ménager la ville et maintenir l'ordre parmi ses troupes, cessa de poursuivre l'ennemi, et fit arrêter à la porte. Un aigle, mille fusils, et des provisions considérables de poudre tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le colonel Comte Zichy, des hus-

sards de Lichtenstein, le capitaine Marsécai, et le lieutenant Orlando, l'un et l'autre du sixième bataillon de chasseurs, se sont surtout distingués à cette occasion.

Le colonel Baron Simbschen a déjà porté à sept compagnies le bataillon de chasseurs qui se forme dans le Valais : le Simplon et le Saint-Bernard sont occupés, et le dernier a été mis dans un excellent état de défense, en faisant sauter la route d'Aoste.

Le feld-maréchal-lieutenant Prince Alois de Lichtenstein mande que le capitaine Comte Ponenski, des dragons de l'Archiduc Jean, a réussi, le 13, à s'emparer, près de Besançon, d'un convoi de vingt-un chariots, dont six étoient chargés de bombes, et quinze de grains. Le 13 et le 14 au matin il fut attaqué sur la route de Morre, mais les deux fois il força l'ennemi à se retirer avec une perte considérable.

Le 10, lorsque le Prince héréditaire de Hesse-Hombourg fit marcher son corps de Dôle à Pesmes, l'ennemi fit, avec deux mille hommes, une sortie d'Auxonne en deux colonnes, dont l'une se dirigea sur Villars-Rotein, et l'autre sur Chevigny; le Prince Gustave de Hesse-Hombourg et le général-major Scheither repoussèrent ses attaques et le tinrent en respect.

N° XIV.

Bulletin wurtembergeois, daté de Langres le 19 janvier 1814.

L'ARMÉE combinée des alliés s'étant réunie le 18 près de Langres, le quatrième corps d'armée se mit en mouvement vers Chaumont. Le Prince Royal de Wurtemberg suivoit l'ennemi à la tête de sa cavalerie légère ; il le trouva au village de Villé, et le repoussa à Choignes, où il rencontra son soutien, qui avoit occupé avec de l'infanterie et deux batteries de grosse artillerie les hauteurs au-dessus de la Marne. Le Prince Royal jugea d'autant plus nécessaire de remettre au lendemain l'attaque de Chaumont, et d'attendre l'arrivée des troupes commandées par le feld-zeugmeister Comte Giulay, que les mauvais temps et les inondations avoient empêché son infanterie de suivre la cavalerie. Dans l'affaire qui eut lieu entre Villé et Choignes, le quatrième corps d'armée eut quelques hommes de tués, et trente à quarante blessés ; la perte de l'ennemi étoit assez considérable : le colonel de Choally, aide-de-camp du maréchal Mortier, fut fait prisonnier.

Ce matin, à quatre heures, le maréchal Mortier, avec la vieille garde, se retira vers Troyes.

Aussitôt que le Prince Royal en fut informé, il fit occuper Chaumont, et envoya des troupes légères sur la route de Troyes et Joinville. Le Comte Giulay qui, avec le troisième corps d'armée, s'étoit aussi mis en marche vers Chaumont pour coopérer à l'attaque, ayant appris que cette ville étoit occupée, entra en quartier de cantonnement depuis Richebourg jusqu'à Foulain.

Hier, la troisième division de cuirassiers russes, commandée par le général Ducka, chassa l'ennemi de Vesaigne jusqu'a Marnay; elle est aujourd'hui à Relanport.

Le Prince Aloys de Lichtenstein mande que le colonel Comte de Linange, muni de pouvoirs pour cela, a conclu, le 16, une capitulation avec le commandant du fort de Joux; la garnison est prisonnière de guerre; nous avons pris quatre canons et des provisions considérables de munitions.

N° XV.

Rapport du général Bulow, daté de Breda le 19 janvier 1814.

Après avoir dirigé plusieurs détachemens considérables de troupes vers le Bas-Rhin, et avoir préparé par-là des opérations offensives générales

et plus étendues, qui doivent prendre naissance en Hollande, afin de détruire l'influence de l'ennemi sur le Brabant et sur la Flandre, et faciliter l'accession de ces provinces à la bonne cause, le général Bulow, qui avoit préalablement établi les ponts nécessaires sur le Wahal et la Meuse, prit le 9 à Breda une position concentrée. Il avoit attiré à lui le lieutenant-général de Borstell, qui jusqu'alors avoit été détaché avec sa division pour observer Wesel sur la rive droite du Rhin, et y avoit été relevé par le général russe Comte Orourk. D'un autre côté, le corps qu'il avoit laissé pour bloquer Gorcum, et les détachemens placés au passage de Bommel près de Nimègue et vers la Meuse, l'avoient beaucoup affoibli.

Le 9 on apprit que les glaces avoient beaucoup endommagé les ponts sur le Wahal et sur la Meuse, et qu'il falloit les enlever entièrement. L'ennemi se trouvoit alors devant le front du corps dans la position entre Hoogstraten, Lœnhout et Wœst-Wesel. A Hoogstraten il y avoit à peu près cinq mille hommes, la plupart de la garde impériale et des lanciers polonois, avec plusieurs canons; à Lœnhout et à Wœst-Wesel quelques milliers d'hommes, à Turnhout cinq mille hommes, et à Braxten, pour couvrir Anvers, trois mille hommes. Le maréchal Macdonald se trou-

voit sur le flanc gauche avec six à sept mille hommes.

L'opération offensive projetée qui devoit s'exécuter par un corps russe partant de Dusseldorf, n'avoit pu avoir lieu à cause des glaces que le Rhin charrioit; comme elles coupoient aussi les communications avec le troisième corps d'armée posté au-delà du Wahal, et que rien n'empêchoit le maréchal Macdonald d'agir sur le flanc gauche de ce corps, il devint nécessaire de prendre à l'instant l'offensive, afin de pouvoir s'assurer une position défensive. Il fut en conséquence résolu de repousser l'ennemi que l'on avoit en face, et d'essayer si, en le forçant de livrer une bataille rangée, on ne pourroit pas lui couper ses communications avec Anvers; ensuite le maréchal Macdonald devoit par notre mouvement en avant être obligé d'en faire un rétrograde.

Après que l'on eut envoyé en avant quelques détachemens de cavalerie légère contre Venlo, Ruremonde et Turnhout, pour empêcher toute communication entre l'ennemi posté dans le dernier endroit, et le maréchal Macdonald qui le 6 étoit à Gueldres et avoit ses avant-postes sur la rive gauche de la Meuse entre Venlo et Mastricht, l'attaque projetée fut exécutée le 11 en trois colonnes. La première, sous le lieutenant-

général de Borstell, attaqua l'ennemi sur son aile droite à Hoogstraten, et après une résistance opiniâtre le repoussa jusqu'à Ostmale. La seconde, conduite par le général-major de Thümen fit son attaque à Lœnhout et à Wœst-Wesel, en chassa de même l'ennemi après un combat très-acharné, et le força à se retirer précipitamment par Brecht et Westmale. La troisième, sous le général-major d'Oppen, qui avoit la cavalerie de réserve, étoit destinée à opérer sur le flanc gauche et sur les derrières de l'ennemi, et, s'il étoit possible, à l'écarter d'Anvers. Mais, malgré tous ses efforts, le mauvais état des chemins retarda beaucoup sa marche, et l'ennemi eut le temps de continuer à la hâte sa retraite, à la faveur de la nuit, par Ostmale et Westmale, sur Anvers, tout en soutenant plusieurs engagemens désavantageux. Cette circonstance, qu'il n'a par malheur pas été possible de changer, a empêché que l'on ne coupât et que l'on ne fît prisonnier un corps ennemi considérable, et mis dans l'impossibilité de tenter un coup de main sur Anvers.

Le 12 janvier, le corps de Bulow s'avança jusqu'à Braxgarten et Grawenwesel, et le général Borstell fut envoyé à Saint-Antoine pour observer l'ennemi qui s'étoit retiré à Liere. Le général commandant prit alors la résolution de faire re-

connoître le 13 l'ennemi par deux colonnes. Le général Thümen le trouva à Merxem dans une position que le terrain rendoit très-avantageuse. Il l'attaqua sur son front, tandis que le général Graham, qui le 12 étoit allé avec une colonne angloise de Rosendaal à Erkeren, attaqua au-delà de Dorc le flang gauche de l'ennemi. Les Prussiens et les Anglois entrèrent ainsi en même temps à Merxem après un combat opiniâtre, en délogeant l'ennemi, et le rejetèrent sur Anvers, où le général Thümen fit jeter quelques grenades, ce qui mit le feu en quelques endroits. D'un autre *côté, le général Oppen* avoit trouvé à Wyneghem l'ennemi qui auparavant étoit à Hoogstraten, et après un combat très-vif l'avoit contraint à se retirer sur Anvers par Deurne.

Les troupes concentrées ainsi dans Anvers se montoient à douze mille hommes; les ouvrages étoient bons et garnis d'une artillerie nombreuse. Il y avoit en outre encore cinq mille hommes à Liere. On avoit obtenu les avantages que l'on avoit eus en vue, chassé l'ennemi des positions avantageuses qu'il occupoit en avant de nous, et forcé par-là le maréchal Macdonald à faire retraite sur Mastricht. La position actuelle du corps de Bulow est entièrement assurée, ce qui facilite essentiellement toutes les opérations ultérieures.

Indépendamment d'une perte très-considérable en tués et blessés, (au nombre des premiers se trouve le général Avy qui a péri le 13 à Merxem) l'ennemi a été obligé d'abandonner six cents prisonniers. Les troupes ont dans cette occasion donné de nouvelles preuves du courage que l'on a droit d'en attendre. Un froid rigoureux, un terrain coupé de fossés et de haies, des marches forcées, l'irrégularité des approvisionnemens que cela a occasionée, enfin la résistance extrêmement opiniâtre de l'ennemi, dont l'armée étoit presque entièrement composée de régimens de la nouvelle garde et de lanciers polonois, ont contribué à augmenter les difficultés que nous avons essuyées pour gagner nos avantages, et nous ont empêchés d'en obtenir de plus grands. Dans cette occasion, les Prussiens ont été ravis de combattre à côté des Anglois, et d'admirer le courage et la valeur qui les ont distingués sous leur digne chef sir Thomas Graham.

Le commandant général de Bulow a repris à Breda avec le gros de son corps une position concentrée. Il y attend qu'il soit possible, ce qui ne peut tarder, d'entreprendre des opérations offensives et plus considérables.

L'avant-garde, sous le général Borstell, a occupé à Hoogstraten, à Lœnhout et à Wœst-

Wesel la position dont l'ennemi a été chassé. Les avant-postes des Anglois sont à Sternbergen et à Rosendaal, et communiquent avec le poste prussien à Wœst-Wesel.

N° XVI.

Bulletin bavarois du 21 janvier 1814.

Le 19, le général Wrede, avec l'armée bavaro-autrichienne qu'il commande, est arrivé à Neufchâteau.

Le 17, le troisième corps de la grande armée combinée avoit pris Langres. Douze canons, des provisions de poudre très-considérables, et quelques centaines de prisonniers, tous de la garde impériale, tombèrent entre les mains des vainqueurs. Langres étoit occupé par sept régimens de garde sous les ordres du duc de Trévise; ils y étoient venus de Namur, et se retirent maintenant à Joinville.

Pour seconder les opérations de la grande armée, le général Wrede fit quitter, le 21, à la sienne, sa position; il se dirigea un peu vers le sud, et résolut de prendre, le 22, son quartier-général à Bourmont.

Le temps commence à devenir très-mauvais; la pluie tombe en torrens : malgré les fatigues que

les chemins abîmés, les ruisseaux débordés, et quelquefois le verglas causent aux troupes, elles sont pleines de courage et dans les meilleures dispositions.

On vient de recevoir la nouvelle que l'armée de Silésie du feld-maréchal Blücher a pris, le 20, Toul et Commercy : dans la première place elle a trouvé quinze canons et fait cinq cents prisonniers. De là elle s'est portée sur Vaucouleurs où l'ennemi a détruit le pont de la Meuse.

N° XVII.

Bulletin de l'armée de Silésie, daté de Nancy le 21 janvier 1814.

Lors de sa retraite précipitée, l'ennemi avoit abandonné les prisonniers espagnols à Nancy et dans les environs. On délivra le général Sottomayor, trente officiers et un certain nombre de soldats. Le feld-maréchal leur laissa le choix de retourner dans leur pays par la Hollande et l'Angleterre, ou de marcher contre l'ennemi avec l'armée de Silésie. Pour ne pas perdre du temps par le détour, les officiers et les soldats choisirent le dernier parti, à l'exception des officiers de cavalerie qui partirent pour la Hollande. Le feld-maréchal fit distribuer des armes à l'infanterie

dont on forma sur-le-champ un bataillon de quatre compagnies.

Le 15 la communication avec la grande armée fut établie. Le 17 le feld-maréchal prit son quartier-général à Nancy, le général Wrede le sien à Charmes. L'ennemi s'étoit retiré au-delà de la Meuse; il occupoit cependant avec de l'infanterie et de l'artillerie Toul, qui a un rempart et des bastions. Le général de Sacken avança par un chemin de traverse, par Pont-Saint-Vincent. Le feld-maréchal ayant reçu par le Prince de Schwarzenberg la nouvelle de la prise de Langres, et voyant l'ennemi chassé au-delà de la Meuse près de Verdun, de Saint-Mihiel, de Commercy et de Vaucouleurs, il donna ordre de prendre Toul d'assaut par la route de Void. Le général Baron de Sacken fit les dispositions nécessaires pour cela; mais l'ennemi, se voyant cerné, se rendit au général Comte de Lieven. On trouva dans Toul quatre canons, cent hommes et deux drapeaux.

Le corps de Sacken part demain pour chasser l'ennemi de la Meuse; celui de Langeron, comme réserve, entrera dans Toul. Le corps d'York bloque les forteresses de Saarlouis, Luxembourg, Thionville et Metz, et sa cavalerie est devant

Verdun. Le corps de Kleist est en marche sur Metz.

C'est en vain que l'ennemi tâche d'armer le peuple et de lui inspirer de la méfiance contre les puissances alliées. Le François est trop éclairé pour ne pas reconnoître ses amis dans ses prétendus ennemis; il sent qu'en forçant le gouvernement françois, organisé pour une guerre éternelle, à accepter les palmes de la paix, ils font le bonheur de la France. Dans les départemens conquis on a diminué tous les impôts. La gabelle et les droits réunis ont été modérés, et le monopole du tabac a été supprimé. Le feld-maréchal a rendu la liberté aux prisonniers qu'on avoit faits. Ils avoient été forcés à prendre les armes; en s'en retournant chez eux, ils ont comblé le feld-maréchal de bénédictions.

N° XVIII.

Extrait d'un bulletin daté de Langres, le 22 janvier, à huit heures du soir.

Le 22 à trois heures du soir, S. M. l'Empereur Alexandre est arrivé à Langres. Le Prince de Schwarzenberg avoit été à sa rencontre. Langres a porté jusqu'à présent le surnom de *la vierge*, parce qu'elle n'avoit jamais vu un souverain ou général ennemi.

Avant l'arrivée de l'Empereur, un courrier apporta la nouvelle que le Duc de Vicence étoit arrivé à Châtillon-sur-Seine. Une heure avant lui, le lieutenant-colonel Comte de Thurn, commandant les avant-postes de l'avant-garde, y étoit entré. Il se rendit auprès du ministre françois pour prendre ses ordres. Le Duc répondit: C'est au vainqueur à en donner. Le Prince de Schwarzenberg envoya sur-le-champ à Châtillon le général Herzogenberg pour garantir la personne du Duc de Vicence de toute espèce de désagrément, et pour le prévenir en même temps que son arrivée ne pouvoit pas suspendre les opérations militaires.

S. M. l'Empereur François, le Lord Castlereagh et le Prince de Metternich seront demain 23 à Vesoul, et après-demain à Langres. La colonne du lieutenant-général Comte de Pahlen, du sixième corps d'armée, se dirige sur Joinville; les têtes de l'armée de Silésie et du cinquième corps d'armée sont placées sur la même ligne. Les gardes russes et prussiennes sont cantonnées près de Langres. S. A. R. le Prince Royal de Wurtemberg poursuit l'ennemi sur tous les points.

N° XIX.

Bulletin du Prince Royal de Suède, en date de Buxtehade, le 31 *janvier* 1814.

Le général Bülow a attaqué l'ennemi, qui avec quinze ou seize mille hommes avoit pris position à Hoogstraten et à Wœst-Wesel, et malgré une résistance opiniâtre, l'a obligé à se retirer précipitamment à Anvers. Si les mauvais chemins n'eussent pas empêché la colonne du général Oppen d'arriver à temps, la retraite eût été coupée à tout le corps ennemi. Deux jours après cette affaire, le général Bülow entreprit une reconnoissance du côté d'Anvers, de concert avec le général Graham, commandant les troupes angloises envoyées en Hollande. Le général Oppen chassa de ses retranchemens un corps ennemi de cinq à six mille hommes. Les corps des généraux Graham et Thümen emportèrent le poste de Merxen, fortement retranché par l'ennemi, qui y perdit beaucoup de monde. Une partie périt dans les fossés par la rupture de la glace.

Dans ces différens combats, qui font beaucoup d'honneur aux talens militaires du général Bülow et à la bravoure de ses troupes, l'ennemi

a eu cinq cents hommes faits prisonniers, et plus de deux mille tués et blessés ; de ce nombre sont un général et plusieurs officiers.

Le général Macdonald a été contraint de se retirer de Gueldres à Mastricht ; le général Bülow est resté maître d'attaquer, et a pu préalablement laisser un peu reposer ses troupes. Le général Borstell, qui s'est signalé à l'attaque de Hoogstraten, y a reçu une contusion. Le général Thümen a agi avec son activité accoutumée, et les généraux Oppen et Kraft ont déployé cette bravoure qui leur a si souvent fait honneur. *Le général Graham a aussi montré les connoissances militaires et le courage qui l'ont déjà avantageusement distingué en Espagne, où il a combattu sous l'illustre chef auquel ce pays doit sa délivrance.* Le colonel Melnikoff a, avec un détachement de Cosaques, chassé de Turnhout l'ennemi, qui lui étoit très-supérieur en force, et mérite, ainsi que la brave cavalerie sous ses ordres, la mention la plus honorable. Le colonel Didrichs, chef de la division d'artillerie russe attachée au corps d'armée de Bülow, a dans toutes les occasions montré du sang-froid et un courage héroïque.

Le colonel Colomb a attaqué l'ennemi dans sa position de Meyl, lui a tué beaucoup de

monde, lui a pris un officier et cinquante soldats, et ramené soixante-dix chevaux de bagage.

Le général Wintzingerode a passé le Rhin à Dusseldorf. Le colonel Benkendorf, qui aborda le premier sur la rive gauche avec cent cinquante chasseurs et soixante Cosaques, marcha hardiment, avec cette poignée de monde, à la rencontre du général Lorge, qui vouloit l'attaquer avec mille hommes et deux canons, et l'obligea, après lui avoir fait trente prisonniers, à se retirer à la faveur de la nuit. Le général Sébastiani, qui étoit à Cologne avec cinq mille hommes, n'osa rien entreprendre; il se contenta de jeter deux mille hommes dans Juliers, et se retira à Liége. Un détachement de l'avant-garde du général Wintzingerode a eu, avec la garnison de Juliers, une affaire très-brillante, dans laquelle elle a fait quelques centaines de prisonniers.

Le général Tchernitcheff a encore donné des preuves de cette infatigable activité qui a fait tant de mal à l'ennemi. Le lieutenant-colonel Barnikow et le capitaine Schilling se sont distingués aussi.

Aussitôt que la gelée a permis de passer à pied sec les inondations des environs de Haarbourg, le général Comte de Stroganoff a fait attaquer les villages situés en avant des retran-

chemens de l'ennemi, et d'où il tiroit une partie de ses vivres. On a fait dans cette occasion quatre cents soldats et dix officiers prisonniers, et quelques compagnies des troupes assaillantes ont pénétré jusque dans la ville, mais le feu de l'artillerie du château les a obligées de se retirer; elles ont néanmoins encloué vingt canons ennemis de gros calibre.

Le général Stroganoff loue surtout la conduite des généraux majors Jeltukin et Gleboff, et du Comte Galati. Les troupes russes ont en cette occasion combattu avec leur bravoure reconnue.

Deux jours après cette affaire, une colonne d'infanterie ennemie, pourvue de canons, sortit de Haarbourg pour essayer de surprendre le Comte Stroganoff; mais ce projet fut déjoué par la vigilance de nos troupes. Le major Staroff étoit si bien sur ses gardes, qu'il repoussa la colonne ennemie, et, indépendamment d'un certain nombre d'hommes, lui prit quatre canons.

Le général en chef Bennigsen, qui ne laissoit pas passer un seul jour sans alarmer la garnison de Hambourg, avoit ordonné une attaque générale sur tous les postes occupés par l'ennemi en avant des ouvrages extérieurs de la place, et fait semblant de menacer en même temps les ouvrages extérieurs du côté d'Altona et de Wands-

N° XXI.

Rapport du général Wrede sur les combats des 13 et 14 février 1814.

Le 12 février, l'armée bavaro-autrichienne avoit pris la position de Traisnel, où le général Wrede établit son quartier-général. Le feld-maréchal-lieutenant Comte Hardegg entreprit l'ennemi qui étoit à Nogent-sur-Seine; il le chassa de la partie de la ville située sur la rive gauche d'un ruisseau. Le brave régiment d'infanterie de Szekler eut dans cette affaire quelque perte; la canonnade, assez vive de part et d'autre, avoit mis le feu à la ville.

Après les combats de Brienne, le feld-maréchal Blücher avoit de nouveau occupé l'aile droite de la grande armée alliée; les corps isolés de l'armée de Silésie s'étendoient le 10 jusqu'à Château-Thierry et la Ferté-sous-Jouarre. Le quartier-général du feld-maréchal étoit à Fère-Champenoise. Ce fut dans la journée du 10 que le corps du général Alsufieff fut attaqué par des forces supérieures près de Champaubert.

L'Empereur Napoléon avança avec force vers la route qui conduit de Vertus à la Ferté-sous-

Jouarre et montra l'intention de percer l'armée de Silésie. Ces circonstances déterminèrent le feld-maréchal non-seulement à partir dans la nuit même avec les corps de Kleist et de Kapoczewitsch, et d'entrer dans la position de Bergères près Vertus, mais aussi à inviter en même temps d'une manière pressante le général Wrede à faire un mouvement sur les derrières de l'ennemi, afin d'en arrêter les progrès et de donner aux divers corps de l'armée de Silésie le temps de se réunir.

Le général Wrede reçut ces communications du général *Blücher* dans la nuit du 11 au 12; convaincu de l'utilité et de la nécessité d'une pareille diversion, il ne perdit pas un instant pour faire les dispositions qu'elle exigeoit.

Pour passer la Seine il se présentoit deux points, Nogent et Bray. Il ordonna à la première division bavaroise de forcer la première de ces deux villes, et à la troisième d'attaquer l'autre. Nogent étoit fortement garni de troupes ennemies; les rues étoient barricadées, et l'infanterie françoise s'étoit très-avantageusement postée sur la tour de l'église, sur le cimetière et derrière plusieurs abattis. Derrière la ville, qui formoit, pour ainsi dire, la tête

marie et Provins, lorsqu'il apprit que des détachemens ennemis arrivoient de Dammarie et avoient déjà occupé le village de Saint-Sauveur. Il ordonna sur-le-champ au général Delamotte de marcher en avant sur cette route avec la troisième division bavaroise, et au feld-maréchal-lieutenant Baron Spleny d'aller avec le régiment de hussards de Szekler et le régiment de dragons de Knesewich à Everly, pour couvrir la route de Nogent et Provins. Comme le général Baron Frimont ne pouvoit arriver qu'à midi avec les divisions Hardegg et Rechberg, il lui laissa l'ordre de faire suivre la division Rechberg sur la route de Dammarie, de placer la division Hardegg à Lesormes, et la division Spleny à Everly.

L'avant-garde du général Delamotte attaqua vivement l'ennemi à Saint-Sauveur, et le repoussa jusqu'à Contrelles. La brigade de Vieregg eut l'ordre de suivre cette division. Le capitaine Lodron du quatrième régiment de chevau-légers chargea un escadron ennemi et fit prisonniers un capitaine et plusieurs chasseurs. Le capitaine Madroux du même régiment chargea l'avant-garde et lui fit plusieurs prisonniers.

On apprit par ces prisonniers que le corps ennemi auquel on étoit opposé étoit le corps du

aréchal Oudinot, Duc de Reggio; qu'il étoit lé en marches forcées à Dammarie, que ré-emmment dix à douze mille hommes de vieilles roupes étoient arrivées d'Espagne sur des voitues, et que trois mille hommes de ces troupes avoient rejoint le corps du Duc de Reggio.

Cependant le général Wrede avoit suivi l'avant-garde de Delamotte jusqu'au village de Contrelles qu'il trouva fortement occupé par l'ennemi; les hauteurs, qui derrière le village offroient une excellente position, étoient garnies par une nombreuse infanterie, avec beaucoup de cavalerie et d'artillerie.

Le général Wrede fit déployer la troisième division sur une hauteur située hors du village de Vaimpel; mais comme il se convainquit que la position ennemie ne pouvoit être forcée par le front qu'avec une perte considérable, tandis qu'on pourroit l'attaquer avec avantage à droite par le village de Lusetaine, il ordonna au général-major Comte de Rechberg, chef de son état-major-général, d'occuper ce village avec un bataillon du huitième régiment d'infanterie de ligne, soutenu par six escadrons de la première brigade de cavalerie bavaroise, placés par échelons.

A peine cela eut-il été fait, que l'ennemi déta-

cha successivement de son aile gauche trois ba taillons pourvus de trois canons, pour reprendre le village, par la possession duquel son flanc gauche étoit tourné. Il s'éleva un violent feu d'artillerie et de mousqueterie, et l'ennemi auroit pu, à cause de la supériorité du nombre, atteindre son but, si le Comte de Wrede n'avoit envoyé à l'instant même au Comte de Rechberg un soutien, savoir le cinquième bataillon de Munich, avec une demi-batterie. Deux compagnies de ce bataillon et quatre compagnies du huitième régiment du Duc Pie attaquèrent l'ennemi à la baïonnette et le repoussèrent sur les hauteurs de Dammarie.

A quatre heures du soir, le Comte de Rechberg étoit entré dans la ligne avec la première division. En même temps on reçut la nouvelle qu'une forte colonne ennemie étoit arrivée sur les hauteurs de Parrois, où elle étoit engagée avec la division Hardegg. C'étoit le corps du Duc de Bellune qui, après la perte de Nogent, s'y étoit retiré par Provins. Le poste de Lusetaine étant ainsi devenu très-important, le général Wrede le renforça par deux bataillons d'infanterie, une demi-batterie et le reste de la première brigade de cavalerie bavaroise. La nuit étant survenue, et la possession de cet endroit suffisant seule pour forcer l'enne

mi de renoncer à sa position, lé général fit cesser l'attaque, et ses troupes passèrent la nuit en face de l'ennemi.

Ainsi que le Comte de Wrede l'avoit prévu, l'ennemi quitta sa position vers minuit; quelque silence qu'il observât, ses mouvemens ne purent échapper à la vigilance des vedettes. Le général Wrede le fit suivre par le major Karwinski avec une division du cinquième régiment de chevau-légers de Linange, et du sixième bataillon de Lindau. Le 14, à 2 heures du matin, ces troupes avoient déjà occupé Dammarie et amené plus de cinq cents prisonniers, la plupart des corps revenus d'Espagne. Au dire de ces prisonniers, le général françois Gauthier, blessé dans l'affaire du 13, est mort en route.

Le général Wrede avança sur Dammarie avec toute l'armée bavaro-autrichienne. Ce jour, la principale force de l'ennemi étoit devant Nangis; les attaques qu'il avoit faites sur les divisions de cavalerie postées en avant avoient été fortement repoussées, et le capitaine de cavalerie Gravenreuth trouva occasion de montrer une bravoure éclatante.

Le 15, au point du jour, l'ennemi continua sa retraite; l'avant-garde de la division du général Delamotte et le régiment de hussards de l'Archiduc Joseph occupèrent Nangis. Le général

Wrede avoit résolu de marcher à Melun; ses dispositions étoient faites en conséquence, lorsqu'il fut averti des manœuvres de l'Empereur Napoléon contre l'armée de Silésie, et invité par le feld-maréchal Prince de Schwarzenberg à continuer sa diversion par Provins et Sezanne sur les derrières de l'Empereur Napoléon.

Le 16 il commença sa marche dans cette direction; mais il fut averti par un courrier que le Prince de Schwarzenberg lui dépêcha, que l'Empereur Napoléon, se doutant probablement de cette manœuvre, effectuoit sa retraite sur la Ferté-sous-Jouarre, qu'en conséquence l'armée bavaro-autrichienne devoit rester dans la position qu'elle avoit prise le 15.

Le général de Wrede se loue des services utiles que son S. A. R. le Prince Charles de Bavière lui a rendus dans cette journée.

N° XXII.

Proclamation du Prince de Schwarzenberg, adressée à son armée le 17 février 1814.

Soldats,

L'armée est au cœur de la France. Que dans ce pays où la voix du peuple nous accueille,

personne ne nous paroisse comme ennemi, si ce n'est ceux que nous trouvons armés contre nous. J'apprends, à mon grand déplaisir, que des traîneurs isolés, qui doivent avoir échappé à l'attention de leurs chefs, ont maltraité des habitans paisibles. Cette transgression des ordres positifs que j'avois donnés en entrant en France, me force à les renouveler et à les renforcer. Dès aujourd'hui tout soldat qui se permettra le pillage ou quelque autre excès sera traduit devant un conseil de guerre et puni de mort, conformément à la lettre de la loi. Je rends les commandans des corps responsables de l'observation du présent ordre et de sa publication générale; ce n'est qu'ainsi qu'on pourra rétablir la discipline, une des qualités essentielles du brave soldat. Les habitans de la France ne doivent jamais méconnoître en nous les guerriers qui sont entrés en lice pour le repos de l'Europe. Qu'aucun acte ignoble ne flétrisse les lauriers qui vous décorent; ils méritent l'affection du monde, car le monde leur devra la palme de la paix.

Venez, habitans de la Belgique, imitez l'exem ple de vos voisins, joignez-vous à nous, nou marcherons contre lui; réunis, nous vaincron les débris de ses armées, et la paix et le commerc seront rendus à votre patrie, à la nôtre, à l'Eu rope, à toute la terre.

Signé DE BÜLOW.

Nº XXIV.

Déclaration de S. A. S. le Duc régnant de Saxe Weimar, général de l'armée combinée russe, prussienne et saxonne dans le Brabant, aux habitans de la Belgique, publiée au mois de février 1814.

La proclamation qui vous a été adressée vou a fait connoître l'esprit de modération qui guid les alliés et leurs généraux à leur entrée dans votr pays. Tous les peuples dont jusqu'à présent nou avons été les libérateurs ont exprimé le vœu d prendre part à la grande cause. Partout on a pr les armes, on s'est placé dans les rangs, on marché en avant. Les députés arrivés de tous l départemens de la Belgique me prouvent que l habitans de ces belles provinces sont animés c même esprit. L'espoir de secouer un joug insu

portable leur donne le courage nécessaire pour devenir leurs propres libérateurs, ainsi que l'ont été leurs ancêtres.

Je favorise cette excellente disposition et tâcherai de la soutenir dans les contrées où j'avancerai. J'emploierai tous les moyens qui me seront indiqués pour faire le bien du pays. Je punirai sévèrement ceux qui se permettroient quelque communication avec l'ennemi. J'ai des armes pour ceux dans lesquels se rallume le courage de leurs pères; que le mépris couvre les lâches! Les premiers seront bien accueillis, les autres feront bien de s'éloigner. Nous ne craignons pas qu'ils ajoutent à la force de nos ennemis; l'empire du despotisme est fini : l'ordre refleurira.

Imprimez à vos esprits le mot d'ordre, habitans de la Belgique. Que la Belgique jadis si florissante se relève, mais qu'elle se relève sous l'égide de l'ordre et de la tranquillité. Son indépendance n'est plus douteuse; mais rendez-vous-en dignes en maintenant l'ordre intérieur et en fournissant de braves soldats combattant pour la liberté et pour l'honneur.

Prenez à cet égard les mesures les plus prudentes. Que tout reste provisoirement dans son état actuel. Que la marche des affaires et de l'ad-

premier corps d'armée commandé par le général Bianchi.

Le 15 le corps fut placé en échelon de Bray à Montereau.

Le 16 S. A. R. le Prince Royal de Wurtemberg fit une reconnoissance à Melun, que l'ennemi abandonna d'abord, mais où il retourna dans la nuit, parce que nous n'avions pas voulu garder la ville. Pour hâter la concentration de l'armée alliée, le général en chef étoit resté jusqu'alors sur une défensive stricte. Par suite de ce plan d'opérations, le quatrième corps d'armée reçut itérativement l'ordre le plus formel de défendre jusqu'à l'extrémité la ville de Montereau.

Montereau est situé au confluent de la Seine et de l'Yonne, et ne peut être défendu qu'autant qu'on est maître de la hauteur située au-delà de la Seine auprès de laquelle la ville est appuyée. La hauteur fut occupée par la brigade d'infanterie légère; les avant-gardes de la cavalerie étoient postés auprès du Châtelet et de Sivry, dans les environs de Melun, près d'Evreins et Bulains.

Le 17 les avant-postes de notre avant-garde furent partout obligés de se replier. Le colonel Mylius ayant été prévenu qu'une batterie françoise marchoit sans escorte, il s'y rendit avec

deux escadrons, et enleva un canon et un obusier.

Le 18, au matin, les avant-postes ennemis étoient placés à un quart de lieue de Montereau, du côté de Dammarie. Bientôt il se présenta des bataillons isolés; mais ils ne tardèrent pas à se tourner vers la droite pour se réunir à d'autres troupes arrivant de Nangis. Elles firent une vive attaque sur le village de Villarou, occupé par le deuxième bataillon du régiment d'infanterie, n° 9, et par le régiment, n° 10; mais, après une action chaude d'une heure et demie, elles furent repoussées.

En même temps l'ennemi dirigea une attaque sur une élevation située entre ce village et le château de Surville; mais elle n'eut pas plus de succès. On fit prisonniers un colonel d'artillerie de la garde, un aide-de-camp du Prince de Neuchâtel, quatre officiers et soixante à soixante-dix soldats de la jeune garde.

L'ennemi fit itérativement attaquer par des tirailleurs, et continua la canonnade. Son artillerie, qui nous étoit supérieure en nombre et en calibre, démonta une partie de notre artillerie et fit du mal à notre infanterie. Vers une heure après midi il reçut des renforts considérables en artillerie, cavalerie et infanterie; il augmenta le

nombre de ses tirailleurs, auxquels il fallut en opposer de notre côté, et balaya toute la ligne avec sa nombreuse artillerie à laquelle nous n'en avions guère à opposer. Lorsqu'enfin de nouvelles colonnes de troupes ennemies arrivèrent de Melun, Nangis et Bray, et que notre artillerie presque détruite ne put les empêcher d'avancer, le Prince Royal, pour ne pas tout sacrifier, se décida à la retraite.

On renvoya d'abord les deux régimens de cavalerie, n°s 2 et 5, qui seuls avoient pris part à l'affaire, et ensuite ce qui restoit de l'artillerie. Ces deux armes furent sauvées; l'artillerie, mise hors d'état de service, ayant été renvoyée auparavant. La retraite de l'infanterie se fit avec autant d'ordre qu'il étoit possible d'y mettre en défilant sur le pont qui joint le faubourg à la ville, mais, comme on peut bien le penser, avec une très-grande perte. La brigade de Hohenlohe qui, comme réserve, étoit placée derrière le pont, fut appelée; mais comme la cavalerie et l'artillerie défiloient justement, elle dut attendre, pour ne pas causer de désordre. Ensuite le régiment n° 6 avança, la baïonnette au bout du fusil, purgea une partie des rues, et procura à beaucoup de nos troupes l'occasion de sortir de la ville.

Les troupes furent rassemblées près de Marolles; l'arrière-garde bivouaqua près de Latombe, le gros près de Bazoches. Le 19, les troupes du Roi allèrent par Nogent à la Chapelle; le 20, elles marchèrent sur Troyes, où toute l'armée, y compris celle de Blücher, doit se rassembler pour reprendre l'offensive.

On ne peut fixer avec exactitude la perte éprouvée dans cette journée, les régimens n'ayant pas fourni leurs listes. Quelque grande que soit celle des troupes du Roi, on doit leur rendre la justice que, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre du soir où commença la retraite, elles ont combattu avec un courage remarquable contre un ennemi de beaucoup supérieur, et commandé par l'Empereur Napoléon en personne : on peut, sans exagération, porter son nombre à quarante mille hommes, et cinquante à soixante canons. La perte constatée jusqu'à ce moment consiste en cinq officiers tués, trente prisonniers et blessés, et vingt-cinq blessés; le nombre des soldats tués, blessés ou manquant est de trois mille. En canons et caissons, le corps du Roi n'a rien perdu.

N° XXVI.

Extrait d'un rapport du général Wrede, sur les événemens qui se sont passés depuis l'affaire de Montereau, le 18 février, jusqu'à celle de Bar sur-Aube, le 26 du même mois.

Le 19, à dix heures du matin, le corps d'armée commandé par S. A. R. le Prince Royal de Wurtemberg s'étoit replié sur l'armée bavaro-autrichienne, qui se chargea de former l'arrière-garde de la grande armée; sa cavalerie ayant été renforcée par la troisième division de cuirassiers russes, commandée par le lieutenant-général Grekoff, le général Wrede confia toute sa cavalerie au général Frimont, pour former la queue. Comme l'ennemi avoit forcé à Montereau le passage de la Seine et de l'Yonne, le général Wrede quitta la position de Bray, et se retira vers Mâcon; sa marche ne fut pas inquiétée un instant.

Le 20, l'armée bavaro-autrichienne prit position à Fontaine-les-Grès; le 21 elle y resta sans être sérieusement occupée par l'ennemi.

Le 22 elle continua, par suite des opérations combinées, sa retraite sur Troyes, où le général Wrede prit une nouvelle position, en plaçant

sa cavalerie comme première ligne, et son infanterie comme seconde; la troisième étoit formée par le Grand-Duc Constantin avec douze régimens de cuirassiers russes mis à la disposition du général Wrede; Troyes fut occupée par l'infanterie du deuxième corps d'armée autrichien. Vers midi les différens corps de la grande armée furent attaqués; l'armée bavaro-autrichienne conserva sa position; mais à minuit la retraite fut ordonnée.

Le 23, le général Wrede avoit son quartier-général à Troyes; l'infanterie autrichienne, commandée par le général Baron Volkmann, resta dans cette ville pour la défendre: on ferma les portes et on garnit les remparts de canons. Le général françois Pircy la fit sommer de se rendre; sur le refus du général Volkmann, il fit canonner la ville; la garnison elle-même mit le feu aux faubourgs en y jetant des grenades. A dix heures du soir une batterie ennemie de pièces de 16 s'étoit approchée de la porte de Lapreze à une distance de soixante pas. Il y eut une brèche dans les anciens ouvrages mal entretenus; l'ennemi tenta l'assaut, mais sans succès. Il répéta ces tentatives à onze heures et vers minuit, sans être plus heureux.

Le 24, à deux heures du matin, le général

Volkmann, d'après les ordres qu'il en avoit reçus, quitta Troyes; l'ennemi y entra à six heures du matin, après que deux escadrons de hussards de Szekler qui y étoient restés comme arrière-garde eurent encore exécuté une belle charge sur la cavalerie de la garde françoise, à laquelle on fit plusieurs prisonniers.

Cependant le gros de l'armée bavaro-autrichienne étoit arrivé au défilé de Montiéramey; pour pouvoir le passer sans obstacle, le Comte de Wrede fit charger l'ennemi par les deux régimens de hussards de l'Archiduc Rodolphe et de Szekler qui firent beaucoup de mal à l'ennemi et le forcèrent à se retirer. Mais à peine la cavalerie eut-elle passé le défilé, que l'ennemi se rassembla aussi et attaqua trois bataillons de la deuxième brigade d'infanterie qui avoit été laissés à Montiéramey. Le général Frimont se mit à la tête de ces bataillons, la brave infanterie soutint la charge de la cavalerie ennemie et la repoussa à une distance considérable.

Le 25, à la pointe du jour, l'armée bavaro-autrichienne arriva à Bar-sur-Aube. Le quatrième corps d'armée du Prince Royal de Wurtemberg, placé à Vandœuvre, formoit l'arrière-garde. Les troupes eurent ce jour-là quelque repos, et purent,

la première fois depuis plusieurs jours, préparer leurs repas.

Le 26, à quatre heures du matin, le général Wrede se chargea de nouveau de former l'arrière-garde de la grande armée qui se retiroit derrière Bar-sur-Aube. Vers cinq heures, l'ennemi, qui s'étoit placé devant la ville, commença à déboucher par la ville; mais un feu d'artillerie bien dirigé lui rendit impossible l'exécution de son plan; il retira ses colonnes et ne laissa dans la ville qu'un peu d'infanterie et quelques escadrons de lanciers de la garde. Comme on étoit convenu de reprendre le lendemain l'offensive, le général Wrede crut que la possession de Bar-sur-Aube étoit indispensable. Il ordonna en conséquence à un bataillon du huitième régiment d'infanterie de ligne de prendre cette ville à la baïonnette. Malgré la résistance de l'ennemi, la compagnie des grenadiers de ce bataillon pénétra, avec une bravoure admirable, par les faubourgs, jusqu'aux postes intérieurs de la ville. Dans ce moment le major de Massenhausen, qui arrivoit à la tête des autres compagnies, fut tué; sa chute inspira aux compagnies le désir de venger sa mort. N'écoutant que la voix de leur courage impétueux, elles poussèrent jusqu'à l'extrémité opposée de la ville, où elles se virent coupées par un bataillon

de la garde qui avoit pénétré sur leurs derrières. Mais ces braves se retirèrent, en se frayant un chemin à travers l'ennemi supérieur en nombre, et atteignirent le deuxième bataillon d'infanterie légère qui étoit maître des faubourgs. On se maintint dans ceux-ci ; dans l'affaire qui y eût lieu, le second aide-de-camp du général Wrede, le lieutenant Gulhy, fut tué.

Vers deux heures après midi, le Comte de Wittgenstein attaqua l'ennemi. Celui-ci, voyant son aile gauche en danger, retira sur la rive droite sa cavalerie, pour renforcer cette aile. Sur le champ le général Wrede envoya le général Volkmann avec un régiment de dragons, un régiment de hussards et cinq bataillons d'infanterie ; et le général Vieregg avec la première brigade de cavalerie bavaroise, pour soutenir le général Pahlen, menacé par le mouvement de l'ennemi. En même temps il fit attaquer par cinq autres bataillons la ville de Bar-sur-Aube dans le flanc gauche et de front, et envoya le colonel Hertling avec quatre autres bataillons de la première division bavaroise le long de la montagne, pour prendre l'ennemi à dos. L'ennemi avoit barricadé les issues de la ville et garni toutes les maisons ; il se défendit avec la plus grande opiniâtreté, jusqu'à ce que la bravoure du dixième régiment

d'infanterie de ligne, commandé par le colonel de Théobald, réussit à forcer les barricades et à entrer dans la ville, la baïonnette en avant. On se battit encore avec acharnement pendant une demi-heure dans les rues de la ville, jusqu'à ce que ledit régiment pût en expulser l'ennemi. La perte de la ville décida le sort de la journée contre l'ennemi; dès ce moment il se retira de tous côtés, et fut poursuivi par différentes divisions. Mais comme la nuit étoit survenue, le général Wrede la passa, avec le gros de son armée, en dehors de la ville.

N° XXVII.

Bulletin autrichien sur les événemens qui se sont passés du 21 *au* 26 *février* 1814.

Après les combats qui ont eu lieu dans les plaines entre la Seine et la Marne, entre les François et l'armée de Silésie, l'Empereur Napoléon a pris l'offensive avec les renforts qui lui étoient arrivés, consistant en trente mille hommes qu'il a fait venir de l'armée d'Espagne, dans les restes des anciens régimens et dans des conscrits et gardes nationales. On estime la force de ces renforts à cent mille hommes. Ce fut avec cette armée que l'Empereur Napoléon livra, sur la rive

droite de la Seine, des batailles à l'avant-garde de Wittgenstein et à Montereau au corps d'armée du Prince Royal de Wurtemberg.

Le général en chef Prince de Schwarzenberg fit passer la Seine à ses troupes à Troyes. Le 21 il entreprit une grande reconnoissance, où il y eut des affaires de cavalerie dans lesquelles la cavalerie prouva de nouveau sa supériorité sur celle de l'ennemi. On reconnut en même temps le terrain de Troyes, et comme on ne le trouva pas favorable pour livrer bataille, les deux armées du Prince de Schwarzenberg et du général Blücher se séparèrent.

Le 24 on évacua Troyes, et la grande armée prit la route de Vandœuvre, tandis que le général Blücher marcha par Tercis à Sézanne. Ainsi séparées, les deux armées continuoient leurs opérations. Pendant que celle du Prince de Schwarzenberg se renforce par les réserves dont la tête a déjà passé Vesoul, et est destinée à attirer à elle l'attention de l'ennemi, l'armée de Blücher marche en hâte sur la Marne, où elle se réunira avec les corps des généraux Wintzingerode, Bülow et Stroganoff qui sont arrivés à Soissons, Rheims et Châlons. Sous les ordres du général Blücher tous ces corps formeront une masse de

cent trente mille hommes qui opérera sur les derrières et les flancs de l'ennemi.

Le 25, le quartier-général du Prince de Schwarzenberg fut transféré de Troyes à Lusigny; il fut, le 24, à Bar-sur-Aube, et le 25, à Colombé. D'après les nouvelles du 26, l'armée françoise, qui suivoit avec beaucoup de circonscription, paroissoit avoir été étonnée, et en conséquence arrêtée dans ses mouvemens par la marche latérale de Blücher et la retraite de la principale armée. En conséquence le quartier-général qui devoit être transféré, le 26, à Chaumont, reste à Colombé. Outre quelques événemens il ne s'est rien passé d'important.

N° XXVIII.

Proclamation du gouverneur général des pays situés entre le Rhin, la Moselle et la Sarre, datée de Trèves le $\frac{14}{26}$ février 1814.

Dieu a prononcé son jugement. Le Seigneur nous a sauvés. Il est descendu visiblement sous la forme de ses illustres représentans sur terre et a délivré l'humanité gémissante. Le règne du crime est anéanti. Du milieu de ses ruines s'élève une colonne de vapeurs exhalées du sang des victimes, des larmes des orphelins; elle crie au ciel

vengeance. Pendant vingt-quatre ans ce règne a pesé sur la terre. Engendré dans le délire de la sédition, il n'a produit que fureur et misère; il a détruit la liberté, ébranlé la foi et fini par les horreurs du despotisme universel. Il croyoit anéantir l'Allemagne notre patrie. Il lui avoit arraché ses plus beaux pays, ses antiques et respectables archevêchés, ces siéges sacrés de vénérables Princes de l'Eglise et de l'Empire, les campagnes fleuries du Rhin, de la Moselle et de la Sarre, les montagnes précieuses et libres de l'Allemagne, et leurs habitans, peuple fidèle, loyal industrieux, bon. Oui, concitoyens, il y a plus de vingt ans que vous avez été séparés de nous, que les frères ont été séparés des frères, les enfans de leur père commun! Années longues et terribles durant lesquelles il a fallu que vous endurassiez tout ce que l'homme peut éprouver de rude et de mal. Vous étiez subjugués et traités comme des esclaves. Ce que vous aviez de précieux et de respectable, vos droits civils, votre morale, on vous a tout ravi audacieusement, effrontément. Il vous falloit renoncer à votre langue maternelle, vous laisser commander dans une langue étrangère, et par des étrangers, les plus ignorans, les plus vils de leur nation, que l'on vous envoyoit comme par dérision. Ces vampires

se nourrissoient de la graisse de votre terre, de la sueur de votre travail, du sang de vos fils. Les impôts étoient entassés sur les impôts, et accompagnés de formes qui troubloient tout bonheur domestique, toute sûreté civile. Votre commerce étoit interrompu, votre industrie paralysée, vos fils étoient sacrifiés dans des pays étrangers pour des causes qui vous étoient étrangères, vos filles déshonorées ou insultées. Aucune loi ne protégeoit, aucun ordre ne donnoit de sécurité. Des dénonciations secrètes appuyoient la rapacité publique, qui faisoit sa proie de tout ce que possédoient les particuliers ou les communes, quand des guerres ambitieuses le demandoient. Les mœurs étoient relâchées, la foi chanceloit, et la religion même, la sainte religion, n'étoit qu'une momerie sous la protection apparente de celui qui, en Egypte, avoit reconnu Mahomet pour le prophète de Dieu, et qui actuellement retenoit prisonnier notre vénérable Pape. Tout ce que vous aviez de grand, de bon, de sacré, étoit détruit à dessein, et il ne s'en est fallu que de bien peu que vous n'ayiez aussi péri tous. Mais le Seigneur a voulu, pour le bien de l'humanité et de la patrie, que vous fussiez sauvés comme cela est arrivé, et purifiés comme vous en aviez besoin.

Vous avez mené une vie malheureuse; et nous aussi. De l'autre côté du Rhin ont aussi régné la peine, la misère, la terreur, le trouble; mais il en est résulté une nouvelle vie, car aujourd'hui un esprit grand, admirable, actif, règne en Allemagne, dans toute l'Europe, excepté dans la malheureuse France. Cet esprit a été conquis par les armes, et s'est éprouvé dans la lutte. De même que nos ancêtres combattirent jadis pour la foi et pour le saint Sépulchre, de même dans cette guerre sacrée nous avons combattu pour ce qu'il y a de plus beau et de plus cher, pour la patrie et l'honneur, pour la vérité et la justice, pour la liberté et la foi. Ce n'est pas peu de chose ce que nous vous avons apporté, et cè que vous avez à maintenir avec nous.

Concitoyens, j'arrive chez vous, je viens d'un pays d'Allemagne voisin, qui, ainsi que le vôtre, soumis pendant de longues années à la domination françoise, est devenu pauvre et énervé. Mais lorsqu'au nom des grands Princes libérateurs je l'appelai à prendre part à la lutte pour la liberté et l'indépendance de l'Allemagne, des milliers de jeunes gens se sont levés, et ont formé un bataillon sacré, la troupe des volontaires du Rhin et de la Sieg. Ils se sont mis en campagne, se sont réunis aux rangs des guerriers immortels,

et aujourd'hui combattent avec eux pour nous. Voulez-vous être moindres qu'eux ? Pourriez-vous faire moins qu'eux ? Vous êtes devenus libres comme eux avec l'aide d'autrui ; restez tels par vous-mêmes. Pourriez-vous craindre de prendre part à cette guerre sacrée ? Pouvez-vous oublier la liberté, l'honneur, la prospérité dont vous jouissez déjà, les biens plus grands que vous avez à attendre ? Réfléchissez qu'on vous excepte de toute oppression, que l'on vous rend tous vos droits, toutes vos propriétés. Voulez-vous les mériter et les conserver ? ou bien les vampires qui vous épuisoient reviendront-ils ? Une langue étrangère, une puissance étrangère domineront-elles encore sur vous ? vous humilieront-elles encore ? déshonoreront-elles encore vos familles ? profaneront-elles encore vos autels ? Non, jamais. Allemands du Rhin moyen, levez-vous, réunissez-vous autour des drapeaux de la patrie pour la guerre sacrée que l'on fait pour elle. Formez, comme vos frères de l'autre rive, une troupe de volontaires du Rhin, de la Moselle et de la Sarre. Allemands, mis en liberté, il s'agit de combattre pour l'Allemagne. Nobles et propriétaires, vous acquerrez de nouveau vos titres, vos honneurs, vos biens. Bourgeois, il s'agit de la véritable bourgeoisie allemande. Habitans de la campagne, on

combat pour votre propriété et pour celle de vos communes, pour les fruits de votre travail, pour la conservation de vos fils. Employés allemands, c'est à vous d'éloigner l'étranger, et de donner au peuple, pour le gouverner, des compatriotes qui en soient dignes. Hommes de tous états, il s'agit pour vous tous du commerce et de l'industrie, des arts et des sciences. La justice et la morale seront rappelées, la véritable vie du peuple sera fondée de nouveau. Pères et mères, qui voyez ce temps glorieux, remerciez le ciel, bénissez vos fils de ce qu'ils peuvent y prendre part. Faites comme Abraham envers son fils unique, envoyez vos fils à cette guerre sainte, afin qu'ils combattent pour votre propriété et pour votre honneur, pour vos enfans et vos petits-enfans. Prêtres de l'Éternel, prédicateurs de l'Évangile, enseignez aux peuples la parole de Dieu et leurs devoirs. Appelez-les en son nom tout-puissant. Prenez la croix sainte et marchez en avant en son nom. Là où flotte la bannière de la croix la victoire est certaine, l'honneur assuré, la gloire éternelle, la mort une vie immortelle.

Trèves, le jour de saint Alexandre le $\frac{14}{26}$ février 1814.

Le gouverneur général JUSTE GRUNER.

N° XXIX.

Bulletin autrichien sur le combat de la Ferté du 27 février 1814, daté du quartier-général de Colombé le même jour.

Pour éviter les combats de détail, qui ne peuvent être d'aucune utilité pour le but de nos opérations, le Prince de Schwarzenberg avoit retiré la grande armée dans une position concentrée derrière l'Aube, pendant que l'armée de Blücher passa le 24 cette rivière à Bau-de-Mont, pour attaquer le général Marmont qui étoit encore à Sézanne, et commencer ainsi, d'accord avec les généraux Wintzingerode et Bülow, ses opérations offensives. L'ennemi ne suivoit la grande armée, sur les deux routes de Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube, qu'avec les corps de Victor, Oudinot et Macdonald, et la cavalerie de Milhaud.

Hier, l'ennemi déboucha de Bar-sur-Aube et occupa en même temps les hauteurs d'Arçonval et le bois de Levigni. Les cinquième et sixième corps d'armée l'attaquèrent; il essaya d'abord de s'emparer des hauteurs de Vernonfait, en attaquant vivement, à la faveur de la forêt, notre aile droite avec des masses de cavalerie. Pendant que l'infanterie du Comte de Wittgenstein se replioit

sur les réserves du Prince Gortchakoff, le général Pahlen, soutenu par le Prince Eugène de Wurtemberg, tomba, par les hauteurs de Tranne et Levigni, sur les derrières de l'ennemi. En même temps l'infanterie et les réserves réunies attaquèrent l'ennemi à la bayonnette, et le chassèrent de cette position avantageuse, en lui causant une grande perte. L'ennemi voulut, par une violente attaque de cavalerie qu'il répéta jusqu'à trois fois, rétablir l'échec que ses troupes venoient d'éprouver; mais un feu de mitraille, supérieurement dirigé de la batterie russe, rendit vaines toutes ses tentatives, et porta le désordre et la confusion dans ses rangs. Il chercha alors à se maintenir sur la dernière hauteur de Bar-sur-Aube; mais une attaque de flanc bien conduite par le général Tolzmann, et une autre commandée par le colonel bavarois Hertling, soutenues par la cavalerie du général Spleny, lui enlevèrent cette dernière position, de manière que dès-lors ses dernières colonnes destinées à attaquer suivirent ses divisions fuyantes. Une résistance qu'il essaya encore dans les défilés de la ville de Bar-sur-Aube fut infructueuse; le Comte de Wrede emporta cette ville d'assaut, malgré les batteries ennemies placées sur les hauteurs qui sont derrière la ville, et décida ainsi de la victoire.

Les résultats de cette journée glorieuse ne sont pas encore parvenus, parce que la cavalerie poursuit encore l'ennemi. Jusqu'à présent il est tombé entre nos mains beaucoup de prisonniers, plusieurs canons et un grand nombre de fusils (1).

N° XXX.

Proclamation du général Woronzoff, datée du quartier-général de Réthel le 27 février 1814.

François, habitans des Ardennes, de l'Aisne et de la Marne, j'apprends avec regret, en parcourant votre pays avec un corps de troupes faisant partie de l'armée du Prince-Royal de Suède, qu'à l'instigation des commandans de quelques petites places dans le voisinage, et par suite de leurs rapports mensongers, plusieurs de vos communes se sont armées contre nous. D'habitans paisibles vous devenez des brigands; car chaque habitant qui a pris les armes, ne pouvant

(1) A ce rapport un bulletin officiel, daté de Colombé le premier mars, ajoute quelques détails : le nombre des prisonniers se montoit, au premier mars, à huit cents, et parmi eux se trouvoit le colonel Moncey, frère du maréchal. Le Prince de Schwarzenberg et le Comte de Wittgenstein y furent légèrement blessés.

combattre les troupes, attaque les voyageurs, les traîneurs, et, refusant d'obéir aux autorités mili taires, doit être traité en voleur.

François, écoutez la voix de ceux qui ne veu lent que votre bien. L'illustre chef de l'armée laquelle nous appartenons est François comm vous; il vous est garant de notre sincérité. C n'est pas contre vous qu'il a pris les armes, m contre votre Empereur qui, en vous sacrifian vouloit réduire toute l'Europe en servitude. L Russes ne seroient pas ici, si une ambition fo et abominable n'avoit conduit vos frères à Mosc Maintenant que nous sommes ici, nous fero tout ce qui sera possible pour diminuer chez vo les maux inséparables de la guerre.

Habitans, je suis toujours là pour vous aider, pour vous protéger, pour punir ceux qui voudroient vous maltraiter. Venez avec confiance auprès de moi et auprès de chaque commandant russe, on aura égard à toutes vos plaintes; mais d'un autre côté conduisez-vous aussi comme de paisibles sujets soumis aux lois; cela sera le meilleur moyen pour assurer votre bien-être. Chaque commune, chaque village qui, après avoir reçu cette proclamation, sera encore rebelle et s'armera contre les troupes, sera détruit

de fond en comble : les maisons seront brûlées, et les habitans traités en brigands.

Signé Le Comte DE WORONZOFF,
lieutenant-général commandant un corps russe.

N° XXXI.

Rapport du Comte de Wittgenstein sur le combat de la Ferté du 27 février 1814, daté de Bar-sur-Aube le 28 du même mois.

D'APRÈS les premières dispositions, le général Wrede devoit attaquer l'ennemi; le Prince Eugène de Wurtemberg forma la première ligne, et le Prince Gortschakoff conserva sa position sur les hauteurs de Lignot. Le Comte de Wittgenstein proposa de tourner par Arçonval l'aile gauche de l'ennemi, afin de menacer le pont de Doulencourt par lequel l'ennemi avoit débouché le 26 pour attaquer le général Wrede. Le Prince de Schwarzenberg adopta ce plan. Pendant que les Bavarois commencèrent leur attaque sur Bar-sur-Aube, le Comte de Wittgenstein marcha en trois colonnes par les hauteurs vers Bar et Arentière. Le Comte de Pahlen avec toute la cavalerie et quelques bataillons d'infanterie se dirigea par Vernonfait et le moulin de Levigni vers Arçon-

autrichiens et d'une brigade bavaroise renforça notre aile gauche. Le général Wlastoff fit forcer les hauteurs que l'extrémité de l'aile droite de l'ennemi occupoit encore ; la brigade bavaroise les tourna. La retraite de l'ennemi étoit décidée. Le Comte de Wittgenstein fit avancer toutes les troupes ; dans ce moment il fut blessé. L'ennemi quitta Bar et se retira à Aileville ; le général Wrede le poursuivit ; nos tirailleurs poussèrent au-delà des hauteurs d'Aileville. Vers le soir le Comte de Pahlen atteignit encore une fois l'ennemi entre Arçonval et Doulencourt et lui fit du mal avec son artillerie. . . . .

Aujourd'hui, 28, le Comte de Pahlen, conformément aux dispositions faites par le Prince de Schwarzenberg, a marché sur Dieuville ; il envoie des détachemens jusqu'à Piney. Les Cosaques ont passé l'Aube à Doulencourt que les François avoient abandonné dans la nuit. Le Prince Eugène occupe Arçonval et le pont de Doulencourt ; le Prince Gortchakoff est sur les hauteurs de Tranne. L'ennemi a pris poste à Magny. Jusqu'à présent le nombre des prisonniers se monte à quatre cents, dont plusieurs officiers. . . . .

N° XXXII.

Bulletin autrichien, du 3 mars 1814.

Après la victoire de Bar-sur-Aube remportée le 27 février, l'ennemi continua à se retirer sur Troyes, et crut pouvoir défendre cette ville en se plaçant entre elle et le village de Laubressel. Le 3 mars il fut attaqué par les généraux Wittgenstein et Wrede; les villages de Laubressel et de Tenelière furent emportés d'assaut, sous la protection d'un feu d'artillerie bien dirigé, et les François chassés de leurs positions. Leur retraite se fit dans le plus grand désordre: la confusion fut portée au comble par des charges de cavalerie dirigées contre les fuyards; tout se précipita dans Troyes. Le corps du général Wittgenstein s'empara de neuf canons et fit plus de mille prisonniers, dont sept cents de vieille cavalerie. Le rapport sur les trophées remportés par le corps du général Wrede n'est pas encore arrivé. Dans la matinée du même jour la cavalerie du Comte de Wittgenstein, qui avoit tourné la grande route, rencontra un parc d'artillerie, tua plus de trois cents chevaux, fit cinquante artilleurs prisonniers, et s'empara des équipages du général Girard.

N° XXXIII.

Bulletin autrichien, du 5 mars 1814.

La ville de Troyes fut occupée par les alliés le 4, à une heure après midi ; l'ennemi ne leur opposa qu'une foible résistance et se retira sur la route de Nogent. Nos avant-gardes le poursuivent. A Troyes on a fait plus de deux mille prisonniers, la plupart de la jeune garde. Dans leur nombre il y a quarante-cinq officiers.

N° XXXIV.

Rapport bavarois sur les événemens qui se sont passés du premier au 5 mars 1814.

Après la perte de la bataille de Bar-sur-Aube, l'ennemi se retira sur Vandœuvre. Le général de cavalerie Comte de Wrede le fit, dans la nuit du 27 au 28 février, poursuivre seulement par la cavalerie. On résolut de faire le lendemain une reconnoissance générale. Le Comte de Wrede en chargea le général de cavalerie autrichien Baron Frimont, et mit pour cela sous ses ordres toute la cavalerie de l'armée bavaro-autrichienne, et quelques batteries d'artillerie légère, et le lieutenant-général Comte de Pahlen lui fut adjoint du côté russe.

Le premier mars, au point du jour, le général Frimont, avec le gros de son corps de cavalerie, s'avança sur la petite route de Vandœuvre, tandis qu'il envoyoit en avant sur la grande route par Doulencourt une autre division sous les ordres du Comte de Pahlen. L'ennemi fut, sans perte importante, chassé de position en position jusque devant Vandœuvre. Ayant enfin cherché à s'établir en ce lieu, le général Frimont lui fit tirer quelques coups de canon en attendant l'arrivée du Comte de Pahlen. L'ennemi ayant vu paroître ce dernier sur son flanc gauche, il abandonna sa position, et se retira sur Montierramé. Alors le général Frimont entra dans Vandœuvre, occupa cette ville, et envoya la cavalerie du Comte de Pahlen en avant jusqu'au-delà de Villeneuve.

Le 2 au matin, l'ennemi avoit aussi abandonné Montierramé, et s'étoit posté derrière le pont de la Guillotière. Le général Wrede abandonna vers midi sa position de Bar-sur-Aube, et prit celle de Vandœuvre. Il plaça en échelons à Villeneuve, à Montierramé et à Lusigny, la cavalerie, soutenue par deux bataillons d'infanterie. Le général Comte de Wittgenstein avoit, avec le sixième corps, occupé Piney, et le Prince Royal de Wurtemberg avoit, avec le troisième et le

quatrième corps, forcé le passage de la Seine à Bar.

Le 3 on attaqua conjointement la position ennemie derrière le pont de la Guillotière. Le Comte de Wittgenstein s'avança par Piney sur la grande route de Troyes, agissant sur les derrières de l'ennemi. Le Comte de Pahlen, passant par Laubressel, l'attaqua en même temps par son flanc gauche; enfin le Comte de Wrede, qui s'étoit chargé de l'attaque de front, la commença par une vive canonnade. Vers le soir, l'aile gauche de l'ennemi commença à plier. Le Comte de Wrede fit alors attaquer les ponts par l'infanterie. Le feu vif et bien dirigé des batteries mit l'ennemi en désordre, le pont fut pris, et l'ennemi qui fuyoit de tous les côtés fut poursuivi jusqu'à Saint-Paar, où il a cherché à se rallier à la faveur de la nuit, après avoir dans cette journée éprouvé une grande perte en hommes, en artillerie et en matériel.

Le 4, les corps de Wrede et de Wittgenstein réunis marchèrent contre la position de l'ennemi à Saint-Paar; après une courte résistance il l'abandonna, et se retira derrière le pont de la Seine, où il fut fortement inquiété par l'artillerie des deux corps, et forcé de quitter le pont, et de se retirer dans le faubourg de Saint-

Jacques, en avant de Troyes; mais il en fut également chassé par des bataillons russes et autrichiens. Alors le général de Wrede fit canonner Troyes par son artillerie et par une partie de celle du sixième corps. Il ordonna en même temps à un bataillon de Szekler infanterie, et au troisième bataillon de chasseurs autrichiens, de tourner la ville, de s'en approcher du côté de l'occident, et d'y pénétrer par-là. Dans ce moment arriva un parlementaire envoyé par le général de division Gerard, commandant à Troyes, qui offrit de rendre la ville dans un délai de cinq heures. Le général de Wrede n'accorda qu'une demi-heure. Alors le général Gerard conclut une convention, et le délai expiré, l'armée alliée occupa Troyes. Le Comte de Wrede fit aussitôt traverser la ville à toute la cavalerie sous les ordres du général Frimont, et poursuivre l'ennemi sur la route de Nogent. Le général-major de Dietz, avec la troisième brigade de cavalerie bavaroise, attaqua plusieurs fois, avec beaucoup de succès, la grosse cavalerie de l'ennemi, et la poursuivit jusqu'à la nuit, qu'il prit position à Fontaine-Lesgrès. Sur ces entrefaites, le troisième et le quatrième corps étoient arrivés de Bar-sur-Seine, et s'étoient placés en avant de Troyes sur la route de Sens. Le corps du Comte

de Wittgenstein se posta sur la route de Noger
Toute l'infanterie de l'armée bavaro-autrichien
resta à Troyes, conformément aux dispositio
du feld-maréchal Prince de Schwarzenberg.

Le 5, le général Frimont, avec la cavale
de l'armée bavaro-autrichienne, s'avança jusq
Avon-la-Peze et Trainel. L'infanterie étoit
échelons en avant de Troyes, jusqu'à Avon-l
Peze. Il resta une garnison à Troyes, avec
quartier-général du général Wrede. Le Com
de Wittgenstein marcha avec le sixième cor
d'armée vers Nogent jusqu'à Méry; le troisièr
et le quatrième corps d'armée s'avancèrent s
la route de Sens jusqu'à Villeneuve-l'Archevêq
C'est ainsi que chaque division de la gran
armée alliée rentre dans les positions qu'elle av
abandonnées peu de jours auparavant, afin d'a
avec toutes les forces réunies contre les effo
de l'Empereur des François.

N° XXXV.

Suite de rapports officiels de l'armée devant Hambourg, commandée par le Comte de Bennigsen. (1)

I.

Du quartier-général de Bergedorf devant Hambourg, le 5 janvier 1814.

Depuis l'arrivée du Comte de Bennigsen, général en chef de l'armée russo-polonoise, des combats ont eu lieu presque tous les jours avec l'ennemi. Ils ont constamment été à notre avantage.

Le 26 décembre, le général-major de Semtschuschnikoff, commandant sous le lieutenant-général Tschaplitz, chassa l'ennemi de l'île

(1) Nous réunissons sous ce numéro huit rapports et deux proclamations qui ont été publiés par le général Bennigsen sur les opérations du siège de Hambourg. On peut les regarder comme faisant suite aux deux intéressantes productions de MM. *Varnhagen* et *Haupt*, intitulées : Hambourg avant le maréchal Davoust, ou Récit de ce qui s'est passé à Hambourg depuis la sortie des François de cette ville jusqu'à leur rentrée ; et l'autre : Hambourg et le maréchal Davoust ; appel à la justice.

d'Ochsenwerder, le rejéta sur celle de Moorwerder, s'établit le 27 sur la digue de Billwerder, et se procura par-là une communication directe avec Ochsenwerder.

Le même jour le général en chef fit en personne une reconnoissance jusqu'au faubourg de Horn, occupé par les avant-postes ennemis.

Le 29 des bâtimens portant des troupes ennemies essayèrent de débarquer sur l'île de Moorwerder. Une moitié de ces troupes se rangea en bataille sous la protection d'une batterie; l'autre débarqua, mais fut repoussée par la bravoure des Russes; et le même soir le poste de Moorfleth fut renforcé de mille hommes. Là-dessus, le Prince d'Eckmühl entreprit lui-même une reconnoissance; il fit attaquer très-vivement, le lendemain, notre poste vis-à-vis de Moorfleth; mais, malgré ses tentatives opiniâtres et réitérées, il fut repoussé avec une perte considérable derrière ses retranchemens. Ces divers incidens tinrent l'ennemi dans des inquiétudes continuelles, et favorisèrent la désertion qui augmenta journellement.

Le 1er janvier l'ennemi essaya de nouveau avec huit bâtimens d'effectuer une descente à Ochsenwerder. Mais à peine les premiers soldats avoient mis pied à terre, que les Russes, par une vive



fusillade, les obligèrent à prendre la fuite avec précipitation, en laissant quatre officiers et quarante-trois soldats tués sur le champ de bataille. La perte du côté des Russes consista en un officier et quatre soldats tués, et sept blessés.

Proclamation.

Tandis que les Espagnols et les Anglois, après avoir défait le maréchal Soult à Bayonne, s'avancent toujours davantage dans l'occident de la France, les armées alliées marchent à grands pas vers Paris. Partout la nation françoise, lasse du gouvernement tyrannique sous lequel elle gémissoit, les reçoit comme des libérateurs. L'ambition insatiable de Napoléon ne peut plus leur faire illusion. Après avoir fait couler le sang de plusieurs millions de victimes, après avoir dévasté et détruit les contrées et les villes les plus florissantes, il avoue enfin publiquement l'abus qu'il a fait de son ancien bonheur; il déclare que la France ne songera point à reconquérir les pays qu'elle vient de perdre. Les Danois même, restés les derniers les alliés de Buonaparte, se sont détachés de lui, et, réunis à tous les peuples de l'Europe, travaillent à renverser l'édifice orgueilleux construit pour les asservir. Il reste encore

sur le Rhin et sur l'Elbe quelques places fortes que bientôt leurs barbares défenseurs seront obligées d'évacuer. Abandonnées à elles-mêmes, leur chute est inévitable, et leurs ruines annoncent à la postérité non une bravoure estimable, mais seulement la barbarie irréfléchie du chef farouche d'un peuple dégénéré. Torgau, réduit à la famine, s'est rendu ; Wittemberg a été emporté d'assaut, et sa garnison, qui avoit refusé une capitulation honorable, a été passée au fil de l'épée. François, Italiens, Hollandois, Alsaciens, Lorrains, et vous tous Allemands, qui, forcés de rester dans Hambourg, faites un métier indigne du nom de soldat, puisque l'on vous avilit jusqu'à être les instrumens de cruautés inouïes et des incendiaires, voulez-vous éprouver le sort de vos frères de Wittemberg ? Débarrassez-vous d'un joug honteux. Songez à votre patrie délivrée, et, puisqu'il en est encore temps, jetez-vous dans les bras des Russes magnanimes et de leurs alliés.

2.

Du quartier-général de Bergedorf devant Hambourg,
le 15 janvier 1814.

D'APRÈS un rapport du lieutenant-général de Markoff au général en chef Comte de Benningsen,

sa division a emporté et occupé les villages d'Eppendorf, Winderhude, Hoheluft et Eimbuttel. L'ennemi a défendu les deux derniers avec une opiniâtreté singulière. Les Russes ont, dans cette occasion, fait vingt prisonniers.

Le 5 janvier, l'ennemi, d'après un rapport du lieutenant-général de Tschaplitz, a attaqué vivement les avant-postes russes, qui d'abord ont été obligés de reculer, mais qui, après avoir reçu des renforts, ont repoussé l'ennemi dans ses retranchemens, lui ont tué beaucoup de monde et fait un certain nombre de prisonniers.

Suivant le dire des Hambourgeois chassés de la ville, et qui traversent journellement celle-ci, la perte des François dans ces dernières affaires se monte à soixante-quinze soldats tués et plusieurs officiers blessés.

Un de ces jours, un corps russe d'infanterie et d'artillerie, sous les ordres du général Rossi, arrivera ici.

3.

Du quartier-général de Pinneberg,
le 25 janvier 1814.

Dans la nuit du 13 au 14, l'avant-garde du général Markoff repoussa tous les avant-postes

françois, jusque dans les retranchemens de la redoute de l'Étoile, et d'autres ouvrages avancés qui sont du côté d'Altona. La perte de l'ennemi en tués, blessés et prisonniers a été considérable. Nos avant-postes se placèrent vis-à-vis des retranchemens de l'ennemi; ses postes à Wandsbeck et Barebeck, voyant que par cette manœuvre ils étoient tournés, se replièrent, de même que ceux de Schiffbeck et de Horn. Dans cette occasion, ainsi que le lendemain, il y eut quelques escarmouches, toutes à l'avantage de nos troupes; elles coûtèrent à l'ennemi un nombre assez considérable de morts et de prisonniers.

Le 20, le Comte Stroganoff attaqua tous les villages en avant de Haarbourg. Le général Schemtschuschnikof, posté à Ochsenwerde, appuya de son mieux cette attaque, dont le résultat a été pour l'ennemi la perte de tous les villages situés dans les environs de Hambourg, et celle de l'île de Moorwerder. Les troupes du Comte Stroganof pénétrèrent jusque dans Haarbourg, et y enclouèrent neuf canons de gros calibre.

Le lendemain, l'ennemi voulut attaquer Ochsenwerder; mais la belle résistance du général Schemtschuschnikof, et un mouvement fait par le Comte Stroganof sur son flanc, le forcèrent à se retirer à la hâte et à laisser quatre canons au

ainqueur. Sa perte dans ces deux jours est très-onsidérable; on lui a fait douze officiers et cinq ents soldats prisonniers; tué et blessé beaucoup e monde.

PROCLAMATION.

HOLLANDOIS, ce n'est pas assez que, retenus ans les murs de Hambourg loin de votre patrie élivrée, vous ne puissiez prendre aucune part l'entrée triomphante des armées alliées dans aris; ce n'est pas assez de vous voir encore ans les rangs des ennemis de l'humanité, dans s rangs des François; vos chefs vous effraient ncore par la crainte que vous n'êtes plus maîtres e choisir votre sort. On vous fait croire que les lusses vous recevront mal, et vous relègueront en ibérie; qu'en passant volontairement à eux, ous ne vous déroberez pas à la juste vengeance éservée aux dévastateurs de Hambourg. Pauvre peuple abusé! les François, et non les Russes veulent votre perte; les François veulent vous faire porter la peine de ce que vos compatriotes, os frères, grâce à leur énergie et à leur courage, ont devenus libres. Votre sort est affreux; mais 'avenir dépend de vous.

Apprenez à mieux connoître les Russes et les

peuples asiatiques qui vous ont été dépeints sous des traits si hideux. Le sentiment de l'humanité, qui n'a pas besoin d'être dans leur cœur excité par des ordres, les porte à secourir de la manière la plus désintéressée des milliers d'infortunés chassés de Hambourg par les François. Ils portent dans leurs bras, pendant des lieues entières, des petits enfans à demi-nus, ou ce que les femmes et les vieillards délaissés ont pu sauver, et les mènent jusque dans les villages épargnés par la torche incendiaire de l'ennemi. Ces Cosaques, ces Baskires, que l'on vous a représentés comme si grossiers, protégent et aident, sur un sol étranger, les infortunés livrés sans pitié et avec dérision, par les François civilisés, aux horreurs du froid et de la faim. C'est avec le même intérêt que les libérateurs de l'Europe vous regardent, Hollandois, Brabançons, Alsaciens, Lorrains, Piémontois, Italiens ; ils vous tendent à tous la main comme à des camarades, et à vous aussi, François, qui par la conscription avez été arrachés à vos parens désolés. Ils soignent vos malades, partagent avec vous ce qu'ils possèdent, ils secourent généreusement tous ceux de vous qui désirent retourner chez eux. Quoi que puissent inventer vos oppresseurs pour étouffer votre juste mécontentement qu'ils redoutent

avec raison, ne vous laissez pas abuser. Croyez vos amis, croyez les braves Russes; ils recevront avec des égards, avec amitié, tous ceux de vous qui viendront volontairement et avec confiance à eux. La ruine et la mort ne menacent que l'ennemi qui par ses cruautés mérite la haine du monde.

4.

Du quartier-général de Pinneberg,
le 28 janvier 1814.

Le *commandant en chef*, *fidèle* au système qu'il a adopté d'alarmer sans relâche la garnison de Hambourg et de lui arracher les postes qu'elle est obligée d'occuper en avant de ses retranchemens pour être en garde contre les surprises, ordonna le 13/25 janvier, pour honorer le jour de la naissance de notre Impératrice bien aimée par une fête conforme aux circonstances, une attaque générale contre tous les postes ennemis à Hamm, sur la route d'Auschlag et sur la digue de la ville, pendant qu'il faisoit inquiéter les avant-postes placés du côté de Wandsbeck et d'Altona.

Ce cri de guerre, *Pour notre Impératrice adorée*, suffit pour doubler le courage naturel des Russes et assurer le succès complet de cette at-

taque. Hamm, la route d'Auschlag et le poste derrière Morfleth ont été emportés à la baïonnette, et les piquets d'avertissement en avant des retranchemens de l'autre côté ont été tués ou faits prisonniers, et la reconnoissance de ces ouvrages a été poussée jusqu'à portée de mitraille. La perte de l'ennemi a été très-considérable. Le nombre des prisonniers qu'on lui a faits se monte à huit officiers et trois cents soldats. On lui a tué beaucoup plus de monde. A l'église de Hamm, plusieurs officiers et soldats ont péri par la baïonnette des Russes. Notre perte est peu importante.

Nous attendons sous peu le rapport officiel de l'affaire du 9; elle a été très-chaude. Le général Osten et un autre général françois sont morts des blessures qu'ils ont reçues. Nous avons fait mille prisonniers et pris douze canons, quarante barils de poudre et trente mille cartouches; cent bariques de vin et d'eau-de-vie ont été brisées.

Les troupes hanséatiques de Hambourg et de Lubeck, postées ici et dans les environs, ont reçu ordre de partir pour le siège de Haarbourg. On dit que le colonel de Witzleben leur chef aura le commandement du corps de dix mille hommes destiné à faire le siége de Haarbourg.

5.

Du quartier-général de Pinneberg,
le 12 février 1814.

Le Comte de Bennigsen, général en chef de l'armée de Pologne, ayant résolu d'attaquer Wilhelmsbourg le 9, fit les dispositions suivantes.

Le général Ahrenschild qui, dans l'absence du Comte de Wallmoden, commande le corps de troupes devant Haarbourg, reçut ordre d'occuper la garnison par une forte démonstration, et par-là de favoriser l'attaque de Wilhelmsbourg qui fut fixée à quatre heures du matin. On commanda au reste des troupes, sous les ordres du Comte de Bennigsen, de marcher sur trois colonnes vers le lieu indiqué, dans la direction de Wilhelmsbourg. Des deux premières colonnes sous les ordres du général Doctoroff, l'une étoit commandée par le lieutenant-général Emme, la seconde par le Comte de Tolstoy; la troisième colonne l'étoit par le général Markoff.

La première colonne du général Doctoroff et la troisième étoient chargées de surprendre et de repousser tous les postes ennemis qu'elles rencontreroient sur le chemin; ce qui fut exécuté. La première passa d'un côté par le grand chemin de

Hambourg à Haarbourg, et la troisième prit de l'autre côté; mais l'arrivée de la colonne du Comte de Tolstoy fut retardée par une inondation à laquelle on ne s'attendoit pas, et par d'autres obstacles.

Le général en chef, ayant atteint son but, ordonna aux troupes de retourner dans leurs anciennes positions. L'ennemi a dans cette affaire perdu mille hommes en tués et blessés; parmi les premiers sont les deux généraux Osten et Romé, et trois colonels, et environ neuf cents à mille prisonniers, dont dix-neuf officiers. L'ennemi a en outre abandonné aux Russes douze canons soixante barils de poudre, plus de trente mille cartouches, soixante bariques de vin et beaucoup d'autres provisions.

L'objet de la dernière entreprise tentée le 17 a été complètement rempli; c'étoit de détruire le pont entre Hambourg et Haarbourg. Le rapport officiel de cette affaire n'a pas encore paru.

Un nombre considérable de malheureux habitans de Hambourg a de nouveau été forcé ces jours derniers de sortir de la ville. Ils disent qu'il ne règne pas de maladie épidémique à Hambourg, quoique beaucoup de militaires soient malades et que les morts soient fréquentes. On

enterre souvent jusqu'à cent hommes dans une seule nuit.

6.

Du quartier-général de Pinneberg, le 19 février 1814.

Le 17 février mérite d'être compté, pour l'armée de Pologne, parmi les jours heureux de cette guerre glorieuse. Les Russes de l'Elbe se sont en cette occasion efforcés de ne pas le céder à leurs camarades des bords de la Seine.

Ce jour-là le général en chef Comte de Bennigsen ordonna une expédition semblable à celle du 9 contre Vilhelmsbourg en faisant menacer Hambourg et Haarbourg par des attaques simulées conduites par les généraux Tschaplitz, Chepelef et Ahrenschild. Le général Doctoroff, avec deux colonnes sous les ordres des généraux Tolstoy et Emme, marcha par Billwerder et Ochsenwerder sur Wilhelmsbourg, afin de s'y réunir, sur la route de communication entre Hambourg et Haarbourg, à la colonne du général Markoff qui prenoit la même direction en venant du côté d'Altona par Reiherstieg.

Le maréchal Davoust, reconnoissant que nous étions bien maîtres de Wilhelmsbourg, et forcé

cependant pour ses communications avec Haarbourg de défendre cette île fortifiée sans pouvoir la conserver, fit des signaux en brûlant une maison et lançant des fusées pour annoncer à la pointe du jour l'approche de nos colonnes, parce qu'il avoit malheureusement été trop tôt informé de notre projet. Alors les postes ennemis qui se trouvoient à Wilhelmsbourg et sur les îles voisines cherchèrent à se réunir, afin d'attendre en combattant du secours des deux places fortes. Nos colonnes s'opposèrent à cette réunion, et s'avancèrent sans s'arrêter vers la chaussée où, faisant front contre Hambourg et vers Haarbourg, elles rejetèrent derrière les remparts de ces deux villes les ennemis séparés. Le général Ahrenschild soutint cette opération à la satisfaction du général en chef, par une démonstration qu'il fit en même temps contre Haarbourg, et facilita aux troupes qui se portoient de Wilhelmsbourg sur Haarbourg le brûlement du pont de communication à Haarbourg, chose si importante. Par ce moyen, cette ville eût été entièrement séparée de Hambourg, s'il fût entré dans les plans du général en chef de conserver Wilhelmsbourg.

Le but de cette expédition ayant été atteint vers midi plus promptement qu'on ne l'espéroit, et le Prince d'Eckmühl alarmé s'étant retiré der-

rière ses murs avec son armée réduite à vingt mille hommes, le Comte de Bennigsen ordonna d'abandonner Wilhelmsbourg, ainsi que l'on avoit déjà fait précédemment, et de ramener les troupes dans leurs anciens cantonnemens. On emmena comme trophées de cette journée quatre canons, sept officiers et trois cent quatre-vingt-treize soldats prisonniers. Les soldats burent à leur victoire avec le vin pris à l'ennemi. L'ennemi échappé trop vite a perdu dans cette journée peut-être cinq cents hommes en tués et blessés; de ce nombre doivent être plusieurs officiers de haut rang. Notre perte n'a pu qu'être peu considérable, puisque nos braves troupes n'ont pas laissé à l'ennemi qui fuyoit le temps de faire front une seconde fois. Elle consiste en quatre-vingt-sept soldats et sept officiers, proportion très-honorable pour nos officiers.

Le 23, le corps de siége devant Hambourg a fait une nouvelle attaque sur Haarbourg et Wilhelmsbourg. Elle n'a duré que depuis trois heures du matin jusqu'à sept; on a fait à l'ennemi cent prisonniers.

7.

Du quartier-général de Pinneberg, le 15 mars 1814.

Le maréchal Davoust, après avoir itérativement essuyé des pertes à Wilhelmsbourg, semble renoncer au projet de défendre cette île contre nous, car il n'y conserve que des postes d'observation et de communication entre Hambourg et Haarbourg; postes défendus par de bons retranchemens et joints les uns aux autres.

Des obstacles insurmontables forcent les assiégeans à se contenter de petits avantages sur leur ennemi. Le général en chef Comte de Benningsen a ordonné de les pousser aussi loin que le permettroit, malgré la position favorable de notre ennemi, la supériorité morale et physique de nos troupes. En conséquence, on fait journellement, et surtout pendant la nuit, de petites expéditions de quelques centaines de volontaires, tantôt contre l'île de Wilhelmsbourg, tantôt contre un autre avant-poste ennemi placé mal à propos trop loin; c'est un vrai passe-temps pour nos troupes, mais cela fatigue les assiégés et leur cause un tort qui augmente sans cesse leur découragement.

Parmi ces heureuses excursions, durant lesquelles on a fait constamment un nombre de prisonniers plus ou moins considérable, sans que nous ayons perdu beaucoup de monde, on remarquera les suivantes :

Le $\frac{11}{23}$ février, l'ennemi fut inquiété à la fois sur différens points, et, tandis qu'on lui enlevoit plusieurs postes avancés, il fut réduit à faire des signaux, et d'une très-grande distance à faire jouer sa grosse artillerie contre de petites patrouilles.

Le $\frac{12}{24}$, l'ennemi, rassuré par la petite attaque de la nuit précédente, laissa approcher si près de Wilhelmsbourg une forte colonne sous les ordres du général Bulatof, et tirée du corps de Markoff, qu'elle réussit à surprendre plusieurs postes d'officiers, et à s'avancer jusqu'à la chaussée de communication entre Hambourg et Haarbourg ; alors les batteries de Hambourg et de Haarbourg commencèrent à tirer sans nous causer le moindre dommage. Après avoir atteint ce but principal que l'on avoit eu en vue, nous rentrâmes dans nos cantonnemens avec les prisonniers que nous avions faits. La prompte retraite de l'ennemi nous a empêchés de le couper de ses canons.

Le $\frac{16}{28}$, le général Markoff entreprit une expédition contre Wilhelmsbourg, culbuta tous les postes de cette île, et alarmant à la fois Hambourg et Haarbourg, il perça entre ces deux places en traversant les îles de Wilhelmsbourg, de Billwerder et d'Ochsenwerder, jusqu'au côté opposé où le général Doctoroff qui y commandoit avoit envoyé quelques bataillons au-devant de lui. Le résultat de ces trois expéditions est très-satisfaisant auprès de la petite perte qu'elles nous ont coûté et qui se monte à environ vingt hommes tués et blessés. On a au contraire tué et blessé beaucoup de monde à l'ennemi, et on lui a pris huit officiers et trois cent trente-trois soldats.

Le $\frac{20 \text{ février}}{5 \text{ mars}}$, le Prince Bagration, qui commande les avant-postes du côté d'Altona, après avoir journellement harcelé l'ennemi, entreprit une petite expédition contre Wilhelmsbourg; il culbuta les postes de carabiniers soutenus par de l'infanterie, et fit prisonniers treize cuirassiers et dix-huit fantassins, quoiqu'il n'eût eu que trois Cosaques de blessés.

La nuit suivante le $\frac{21 \text{ février}}{6 \text{ mars}}$ le général Bulatof surprit les ouvrages extérieurs du fort de l'Étoile,

et, avec une perte aussi insignifiante, fit prisonniers dix officiers, six sous-officiers et soixante-neuf soldats.

Dans la nuit du $\frac{\text{27 au 28 février}}{\text{11 au 12 mars}}$, le Prince Bagration surprit si heureusement le grand poste ennemi de carabiniers sur Wilhelmsbourg, qu'il enleva quarante-trois cuirassiers et trente-neuf chasseurs à cheval, sans avoir un seul de ses gens de tués. Les prisonniers assurèrent qu'un de leurs officiers avoit été tué.

Du côté de Haarbourg, où le général anglois Lyons commande actuellement une partie de l'armée assiégeante, il y a eu plusieurs petits engagemens; toutes les sorties que l'ennemi a voulu faire ont été repoussées avec perte. Les troupes hanovriennes, postées de ce côté, savent tenir l'ennemi en respect. Le général en chef a au reste pris les mesures convenables contre les sorties que peut faire la garnison de Hambourg. Les généraux de cavalerie Tschaplitz et Chepelef ont le commandement de tous les avant-postes, et les généraux Doctoroff, Tolstoy et Markoff les soutiennent avec leurs divisions d'infanterie. Le général Lyons a, devant Hambourg, un corps mêlé de Russes, de Hanovriens et de Hanséatiques.

Le général en chef a de nouveau détaché vers le Rhin plusieurs corps de cavalerie, et n'en conserve devant Hambourg et Haarbourg que ce qui est nécessaire pour y faire le service; il fait venir au contraire des détachemens considérables d'infanterie pour se renforcer. Le dégel, qui sans doute va bientôt se faire sentir, exigera devant Hambourg et Haarbourg un nouveau genre d'opérations auxquelles on se prépare. Plusieurs déserteurs, parmi lesquels se trouvent même des officiers françois, nous ont mis bien au fait de la force et de l'esprit de la garnison. Si on n'a égard qu'au nombre, la garnison de Hambourg forme encore un corps considérable, mais en considérant son état moral et physique on doit la réduire à la moitié.

A la demande du Prince souverain des Pays-Bas le général commandant a permis de former à Blankenese une compagnie composée de prisonniers et de déserteurs hollandois qui sera envoyée en Hollande. De cette manière plusieurs centaines de ces infortunés sortis de Hambourg, cette ville malheureuse qu'on doit regarder comme une des dernières prisons qui restent à Napoléon, sont allés combattre pour l'indépendance de leur patrie.

8.

Ordre du jour, daté de Pinneberg le 6 avril 1814.

L'ENNEMI ne cesse de brûler et de dévaster d'une manière révoltante pour tout homme qui n'a pas perdu tout sentiment d'humanité. Il n'existe pas de motif militaire qui puisse justifier une conduite dont rougiroient les hordes barbares de l'Afrique et de l'Amérique méridionale. Que l'on porte les yeux sur les environs de Hambourg et de Haarbourg! Près de la dernière de ces villes l'ennemi vient de brûler les villages d'Eisendorf, Appenbuttel, Edelsdorf, Lieberode, Ronneberg, Wilsorf et Neuhof, sans que les paisibles habitans de ces lieux aient fourni le moindre prétexte à une conduite si atroce. Ne doit-on pas chercher la source de cette fureur insensée dans le désespoir auquel les garnisons françoises renfermées dans Haarbourg et dans Hambourg ont sans doute été réduites en apprenant que les armées françoises ont été battues en France sur tous les points; que les alliés sont près de Paris; que le général Wellington s'est avancé jusqu'à Bordeaux où il a été reçu à bras ouvert et avec des acclamations universelles? Il seroit injuste de ne pas

tirer d'une conduite inouïe parmi les peuples civilisés, la vengeance que réclament les malheureux habitans. Le général en chef Comte de Bennigsen ordonne qu'à l'avenir tous ceux qui, après avoir pris part à ces excès, seront faits prisonniers, seront, sans distinction de personnes, traités, non comme prisonniers de guerre, mais punis comme incendiaires.

.FFAIRES DE LA SUÈDE.

Nº I.

'e. des pièces officielles qui accompagnent le ıpport fait au Roi de Suède le 7 janvier 313 (1).

---

e de M. le Baron d'Engestrœm, adressée u Comte de Neipperg, ministre de la cour 'Autriche à Stockholm, le mars 1812.

12.

ES menaces de la France; les atteintes réité- qu'elle a portées au commerce suédois; la ie de près de cent bâtimens destinés à des ts alliés ou soumis à la France; le séquestre sur les propriétés suédoises à Dantzig et dans ıtres ports de la Baltique; enfin l'occupation

---

) Voyez les onze premières de ces pièces, tom. II, 366—407. Nous n'avons pu nous procurer les sui- es dans la langue dans laquelle elles ont été publiées. s les donnons d'après une traduction faite sur le lois.

de la Poméranie, contraire à tous les traités; toutes ces circonstances auroient suffi pour justifier la Suède des engagemens qu'elle auroit contractés avec les ennemis de la France. Mais quelque graves que soient ses justes griefs contre cette puissance, cependant la Suède ne veut pas la guerre; elle ne veut pas même penser au cas où elle seroit obligée de la faire pour défendre son indépendance et ses lois. Elle est prête à écouter toutes les propositions de rapprochemens qu'on pourra lui faire. La justice est de son côté. Si la Suède avoit la conviction que l'Empereur Alexandre s'arme pour subjuguer l'Europe et étendre ses états jusqu'au nord de l'Allemagne, elle ne balanceroit pas un moment de se déclarer et de combattre pour mettre des bornes à cette ambition, parce qu'elle se laisseroit alors conduire par ce principe politique qui ordonneroit de craindre un accroissement de puissance, si dangereux. Mais si, au contraire, la Russie ne s'arme que pour sa propre défense et pour garantir ses frontières, sa capitale, de toute invasion étrangère; si en cela elle ne fait qu'obéir au devoir impérieux de la nécessité, le salut de la Suède exige qu'elle n'hésite pas un moment à défendre la cause du Nord, qui est en même temps la sienne.

Comme puissance du second ordre, la Suède n'ose se flatter de pouvoir se soustraire à l'état de servitude dont la France menace les états du premier ordre. Une guerre pour reconquérir la Finlande n'est pas du tout avantageuse à la Suède. L'Europe connoît les causes qui lui ont fait perdre cette province : entreprendre une guerre pour se remettre en possession de ce pays, ce seroit méconnoître le bien du peuple suédois. Cette conquête entraîneroit des dépenses que la Suède n'est pas en état de supporter ; et en supposant même qu'elles pussent être effectuées, cette possession ne balanceroit jamais les dangers qui en résulteroient pour la Suède. Pendant l'éloignement de ses armées, les Anglois lui porteroient des coups mortels ; ses ports seroient détruits et ses villes maritimes réduites en cendres. Il y a plus ; aussitôt qu'il arriveroit un changement dans le système politique de la Russie, soit après des victoires, soit après des défaites, ses regards, qui ont toujours été fixés sur la Finlande, jetteroient sans faute de nouveau la Suède dans une guerre destructive. Le golfe de Bothnie sépare maintenant les deux états ; il n'existe pas de motif de discorde, et la haine nationale disparoît davantage de jour en jour par suite des dispositions pacifiques des deux monarques.

Si la France veut reconnoître la neutralité armée de la Suède, qui embrasse le droit naturel d'ouvrir ses ports avec avantages égaux à toutes les puissances, elle n'a aucun motif de s'immiscer dans les événemens qui peuvent arriver. La France promet de rendre la Poméranie; dans le cas où elle refuseroit cette action également réclamée par les droits des peuples et par la sainteté des traités, S. M. le Roi de Suède accepte, pour cet objet seulement, la médiation de LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie. Le Roi sera porté à toute réconciliation qui soit compatible avec l'honneur de la nation et le bien du Nord.

S. M. le Roi de Suède étant convaincue que tous les préparatifs que fait S. M. l'Empereur Alexandre n'ont absolument d'autre but que la défense, et ne visent qu'à assurer à son empire la même neutralité armée que la Suède, d'accord avec la Russie, voudroit établir, elle s'engage à tout employer auprès de S. M. I. afin qu'il n'y ait pas de rupture avant qu'on se soit accordé sur une époque où des plénipotentiaires suédois, françois, autrichiens et russes pourront s'assembler pour convenir amiablement d'un système de paix qui, fondé sur ladite neutralité, mette un terme aux discussions actuelles entre la France

et le Nord, et rende ainsi à l'Europe la tranquillité dont elle a si fortement besoin.

Signé le Baron D'ENGESTRŒM.

13.

Note de M. d'Ohsson, chargé d'affaires de Suède à Paris, remise le 28 mars 1812 à S. E. le Duc de Bassano.

LES hostilités que les corsaires sous pavillon François commettent contre le commerce suédois, augmentant dans une proportion inouïe, et s'étendant même sur des vivres auxquels l'avidité prête à son plaisir des dénominations et des distinctions, imposent au Roi le devoir sacré de tâcher de se procurer à lui-même et à ses sujets des éclaircissemens sur un état qui donne à la paix tout le caractère de la guerre.

Le corsaire le Mercure, qui avoit pour ainsi dire pris poste sur les côtes de la Suède pour exercer librement ses pirateries, et qui de fait s'étoit entièrement montré comme ennemi, fut enfin pris dans ses courses et amené dans un port suédois : mesure de défense qui n'auroit pas dû être méconnue.

Le Roi qui n'avoit jamais douté un instant

des sentimens de justice qui animent S. M. l'Empereur des François, Roi d'Italie, s'adressa à plusieurs reprises à ce monarque, pour porter des plaintes contre la conduite des corsaires françois, si directement opposée à la nature des rapports subsistans entre les deux cours, au contenu des traités, aux lettres de marque même. Comme cependant S. M. n'avoit pas reçu de réponse à ses justes plaintes dictées par le bien de son peuple, elle expédia, aussitôt qu'elle eut reçu la nouvelle de la prise du Mercure, un courrier extraordinaire au soussigné, pour qu'il mît encore une fois sous les yeux du ministère françois tout ce qui s'étoit passé, et ce que la Suède demandoit pour sa sûreté à l'avenir. Le soussigné a satisfait à cet ordre le 15 juin de cette année, et cette communication est également restée sans réponse.

Au milieu de toutes ces attentes, et lorsque S. M. cédant uniquement à ses sentimens d'estime et d'amitié pour S. M. I. R., s'abandonnoit déjà aux plus justes espérances, elle apprit qu'un corps considérable de troupes françoises étoit entré le 27 janvier dans la Poméranie suédoise. On s'adressa au chargé d'affaires de France à Stockholm, pour qu'il donnât des explications sur les motifs d'une occupation si prompte et

si inattendue ; mais il assura n'en avoir pas la moindre connoissance. Le soussigné s'adressa, dans le même but, à S. E. le Duc de Bassano, et eut pour réponse qu'il falloit attendre les ordre de la cour de Suède.

En effet, ces ordres, qui se bornoient à demander une explication franche et ouverte sur les vues de S. M. l'Empereur et Roi dans l'occupation de la Poméranie, partirent de Stockholm le 4 et le 7 février, sans jamais parvenir au soussigné.

L'interruption du cours ordinaire de postes destinées pour la *Suède*, qui commença peu après l'invasion de la Poméranie par la France; l'avis certain qu'on avoit fait à Hambourg la recherche des fonds qui s'y trouvoient pour le compte de la Suède; la saisie et même la vente de bâtimens suédois dans les ports du Mecklembourg et à Dantzig, ouvrirent un vaste champ aux conjectures. Pour avoir quelque certitude par rapport à l'état des choses dans la Poméranie Suédoise, le Roi y envoya comme parlementaire le général d'Engelbrechten; mais S. M. ayant bientôt après reçu la nouvelle que le général Comte Friant avoit refusé de recevoir le général suédois, et qu'il n'avoit pas même voulu répondre à la lettre qu'il lui avoit apportée, elle

crut reconnoître un système combiné pour maintenir la Suède dans l'incertitude, tant sur les affaires générales que sur celles qui la concernoient particulièrement.

Cependant, malgré tous les obstacles, on sut diverses circonstances sur la conduite des troupes françoises en Poméranie; conduite difficilement compatible avec l'apparence d'amitié qu'on vouloit donner à l'occupation de cette province, dont l'inviolabilité, aussi-bien que celle de la Suède elle-même, avoit été assurée par S. M. l'Empereur dans le traité de Paris.

Des fonctionnaires publics qu'on arrêtoit, qu'on transportoit à Hambourg, et qu'on menaçoit des traitemens les plus sévères pour les engager à devenir parjures à leurs devoirs et à leurs sermens; les caisses royales auxquelles on mit les scellés; les vaisseaux de S. M. qu'à coups de canon on empêcha de sortir, et qu'on finit par décharger et confisquer au profit de la France; des impôts onéreux imposés à un pays qui avoit à peine eu le temps de se remettre des maux qu'il avoit soufferts; enfin le désarmement des troupes qui s'y étoient trouvées; tous ces motifs réunis justifient sans doute la demande du Roi d'une explication qu'exigent aussi-bien la dignité des têtes couronnées, que les stipulations ex-

presses des traités entre la Suède et la France.

Le Roi n'avoit contracté avec d'autres puissances aucune obligation qui fût contraire au traité qu'il avoit conclu avec la France, dont il continue de remplir les articles avec sévérité. Si les escadres britanniques menaçoient le commerce de cabotage des Suédois, c'étoit de leur part une conduite volontaire qu'elles observoient sans doute parce que de cette manière elles vouloient faire contraster leur manière d'agir avec celle des pirates des puissances amies de la Suède. Si des vaisseaux suédois, portant en Allemagne des produits du sol suédois, se servoient de licences angloises pour échapper aux croiseurs ennemis, ils ne devoient pas s'attendre à être confisqués lors de leur arrivée, puisqu'ils savoient avec certitude que des navires de Dantzig, destinés pour l'Angleterre, et pourvus de licences de S. M. l'Empereur et Roi, avoient passé le Sund.

Si le Roi, lorsqu'il se vit attaqué par la France dans une de ses provinces, commença à penser à la sûreté de son royaume, S. M. se flatte qu'en cas pareil S. M. I. R. n'auroit pas agi autrement. On peut tout nier, excepté les faits subsistans, et ce sont les faits seuls sur lesquels le Roi se fonde.

En conséquence de cet exposé, S. M. a or-

donné au soussigné d'annoncer officiellement à S. E. M. le Duc de Bassano :

Que le Roi proteste formellement contre l'occupation de la Poméranie Suédoise par des troupes françoises;

Que S. M. ne peut regarder cette occupation que comme une violation du traité de paix entre la Suède et la France; que cependant, d'après les principes de modération que le Roi aime à conserver dans sa conduite politique envers la France, et d'après les sentimens qu'il continue à la France, S. M. ne se regarde pas en état de guerre avec cette puissance, mais qu'elle attend du gouvernement françois une déclaration franche et positive sur l'occupation de la Poméranie;

Que, pour établir une parfaite réciprocité, en attendant cette déclaration, le paiement des intérêts et capitaux dus en Suède à des pays réunis, en vertu de décrets impériaux, avec la France, est suspendu, et que cette mesure durera jusqu'à ce que la Poméranie soit évacuée, et que la bonne intelligence entre les deux cours soit rétablie;

Que comme enfin S. M. a été, par l'occupation militaire de la Poméranie Suédoise, mise dans une position à se regarder comme entièrement dégagée de tous les engagemens particuliers pris envers la France, et principalement de l'o-

bligation de continuer une guerre que la Suède n'a entreprise que par suite de son accession au système continental, accession qui, de son côté, n'étoit qu'une suite de la restitution anterieure de la Poméranie; le Roi déclare en conséquence que dès ce moment il se regarde comme neutre à l'égard de la France et de l'Angleterre, et que par suite de ce système adopté par S. M. elle prendra tous les moyens qui sont en son pouvoir pour protéger le pavillon neutre de la Suède contre toutes les pirateries qui ne doivent leur durée qu'à une longue patience.

La Suède, attachée à la France depuis François Ier, désire concilier cet attachement avec le maintien de l'indépendance du Nord. Le Roi éprouveroit une vive douleur s'il se voyoit dans la nécessité de sacrifier les penchans de son cœur à ce qui est uniquement sacré et cher à sa patrie, et avec quoi la servitude et l'ignominie sont également incompatibles. Fermement résolu cependant de maintenir la dignité de sa couronne et la liberté de ses sujets, S. M. attendra tranquillement le développement ultérieur des événemens.

Le soussigné prie de la manière la plus pressante S. E. M. le Duc de Bassano de porter cette note à la connoissance de S. M. l'Empereur et

Roi, et de lui communiquer, aussitôt que possible, la réponse de S. M. I. et R.

Il a l'honneur, etc.

Signé C. d'Ohsson.

14.

Note de S. E. M. le Baron d'Engestrœm, adressée à M. de Cabre, ancien chargé d'affaires françois à Stockholm, le 20 décembre 1812.

Du moment où l'occupation, contraire à tous les traités et aux engagemens les plus sacrés, de la Poméranie Suédoise par des troupes françoises, donna la mesure des intentions de S. M. l'Empereur Napoléon à l'égard de la Suède, le Roi, dans la juste surprise que lui causoit une attaque si imprévue, a fait une démarche après l'autre pour obtenir une déclaration positive et franche sur cet événement, tandis que la France n'y répondoit que par de nouvelles hostilités.

S. M. croit que si la force donne des droits dont l'existence n'est que trop confirmée par le malheur de nos temps, la cause de la justice et le sentiment de sa propre dignité peuvent aussi en réclamer quelques-uns.

Elle n'a donc pas vu avec indifférence qu'une

de ses provinces ait été enlevée par la puissance même qui en avoit garanti l'inviolabilité; que les troupes que le Roi y avoit laissées aient été déclarées prisonnières de guerre, et comme telles conduites en France; aussi peu que les pirateries que les corsaires françois continuent de commettre contre le commerce suédois. En conséquence S. M. avoit chargé, au mois d'août passé, M. de Bergstædt, et ensuite le soussigné, de s'adresser officiellement à M. de Cabre, d'abord pour s'informer des motifs sur lesquels lesdites hostilités mentionnées se fondoient, et à la fin pour lui annoncer que, comme après un long délai sa cour ne s'étoit pas expliquée à cet égard, et qu'ainsi elle faisoit connoître qu'elle ne vouloit plus retourner à un système pacifique avec la Suède, M. de Cabre ne pouvoit pas être plus long-temps regardé comme le chargé d'affaires d'une puissance amie, et que ses rapports diplomatiques avec le ministère du Roi devoient cesser jusqu'au moment où il auroit reçu les éclaircissemens demandés au cabinet des Tuileries.

Plus de trois mois se sont passés depuis, et comme le gouvernement françois laisse toujours durer le même silence, le Roi croit devoir à lui-même et à son peuple de ne pas attendre plus long-temps une explication qui, après tant de

comme agent d'une puissance amie ou ennemie, et déclaré en même temps au soussigné que *son séjour dans les états du Roi dependroit de la réponse qu'il seroit en état de donner.*

Pour ce qui concerne l'objet principal de la note de S. Exc. le ministre d'état des affaires étrangères, le soussigné ne perdra pas un seul instant pour le porter à la connoissance de sa cour. Mais il ne dépend pas de lui de satisfaire au vœu de S. M.; et il doit au contraire déclarer qu'il ne quittera jamais de gré le poste que l'Empereur et Roi, son souverain maître, a daigné lui confier, sans en avoir reçu l'ordre par lui-même.

Lorsque S. M. Suédoise, usant de ses droits de souveraineté, aura fait annoncer au soussigné, *par la voie officielle et par écrit*, qu'elle ne permet pas plus long-temps son séjour, le soussigné croira ne céder qu'à la force, et ne balancera pas de faire, dans le plus bref délai possible, usage des passe-ports qu'il a l'honneur de renvoyer ci-joints à S. Exc. M. le Baron d'Engestrœm, ministre d'état des affaires étrangères, parce que jusque-là il lui est impossible de s'en servir, ni par conséquent de les garder.

Le soussigné a l'honneur, etc.

Signé Auguste de Cabre.

16.

Lettre de M. le Baron d'Engestrœm à M. de Cabre, du 23 décembre 1812.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 21 décembre. Je l'ai sur-le-champ mise sous les yeux du Roi, et S. M. m'ordonne de nouveau de vous répéter que votre présence à Stockholm ne peut être plus long-temps tolérée. Comme votre caractère politique a déjà cessé, vous vous trouvez, Monsieur, dans le cas de tous les étrangers, et êtes, par conséquent, obligé de vous soumettre aux ordres que la police peut vous donner. Le grand-gouverneur, auquel il a été fait des rapports peu favorables à votre égard, a reçu l'ordre de veiller à ce que vous quittiez la capitale dans les vingt-quatre heures. Un commissaire de police vous accompagnera jusqu'à la frontière, et de cette manière vous n'aurez plus besoin des passe-ports que vous m'avez renvoyés.

Signé le Baron d'Engestrœm.

17.

Réponse de M. de Cabre, du même jour.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui, et dans laquelle V. Exc.,

en m'apprenant pour la première fois que nos rapports politiques ont cessé, me prévient en même temps que je suis maintenant soumis aux ordres de la police, et que le gouverneur a reçu l'ordre de me faire accompagner jusqu'à la frontière.

Cette résolution du gouvernement suédois, et la manière dont elle m'a été communiquée, me paroissent plus que suffisantes pour me justifier auprès de ma cour, si je quitte le poste que depuis une année j'ai rempli avec honneur près S. M. le Roi de Suède. En conséquence, je prie V. Exc. de m'envoyer un passe-port dont je me propose de faire usage dans le plus bref délai.

J'ai l'honneur, etc.

Signé Aug. DE CABRE.

Nota. Sur cette lettre on rendit à M. de Cabre ses passe-ports, et on ne le fit pas accompagner par un commissaire de police. Il obtint la permission de rester encore trois jours à Stockholm, d'où il partit le 27 décembre 1812.

N° II.

Traité de paix entre LL. MM. les Rois de Suède et de Danemarck, conclu à Kiel le 14 *janvier* 1814.

Au nom de la Très-Sainte et indivisible Trinité.

S. M. le Roi de Suède et S. M. le Roi de Danemarck également pénétrées du désir de faire succéder une paix heureuse aux calamités de la guerre qui malheureusement a eu lieu entre elles, et de rétablir la bonne intelligence entre leurs états respectifs, ont, pour cet effet, et pour établir des bases qui puissent à jamais en assurer la durée, nommé les plénipotentiaires suivans, savoir :

S. M. le Roi de Suède le S. Gustave Baron de Wetterstedt, chancelier de la cour, commandeur de l'ordre polonois de l'Étoile, chevalier de l'ordre prussien de l'Aigle Rouge de la première classe, un des dix-huit de l'Académie suédoise;

Et S. M. le Roi de Danemarck le S. Edmond de Bourke, son chambellan, grand'croix de l'ordre de Danebrog, et chevalier de celui de l'Aigle Blanc;

Lesquels, après l'échange de leurs pleins pou-

voirs réciproques, trouvés en due et bonne forme, sont convenus des articles suivans :

1. Il y aura à l'avenir paix, amitié et bonne intelligence entre S. M. le Roi de Suède et S. M. le Roi de Danemarck ; les hautes parties contractantes emploieront tous les moyens possibles pour maintenir une parfaite harmonie entre elles, leurs états et sujets, et éviter soigneusement tout ce qui pourroit être préjudicable à la concorde si heureusement rétablie entre elles.

2. S. M. le Roi de Suède ayant pris la résolution inaltérable de ne pas séparer l'intérêt des alliés du sien, et S. M. le Roi de Danemarck désirant faire jouir ses sujets de tous les bienfaits de la paix; S. M. ayant aussi, par suite de l'intervention de S. A. R. le Prince Royal de Suède, obtenu, de la part des cours impériale de Russie et royale de Prusse, l'assurance la plus positive de sentimens pacifiques, pour rétablir avec la cour de Danemarck les anciennes liaisons amicales qui existoient avant la guerre; elle promet et s'engage de la manière la plus obligatoire de ne rien négliger de son côté de ce qui pourra conduire à une prompte pacification entre elle et LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse. S. M. le Roi de Suède promet en outre de faire valoir, auprès des hautes puissances

alliées, sa médiation, pour que ce saint but soit atteint aussi promptement que possible.

3. S. M. le Roi de Danemarck voulant donner une preuve frappante de son désir de renouveler les liaisons les plus intimes avec les alliés de S. M. le Roi de Suède, et fermement convaincu du désir sérieux de Sadite M. de rétablir, de son côté, promptement la paix, telle qu'elle avoit lieu avant le commencement des hostilités, déclare formellement vouloir prendre une part active à la cause commune contre S. M. l'Empereur des François, déclarer la guerre à ce souverain, et joindre, pour cet effet, un corps, dont la force sera déterminée, à l'armée du nord de l'Allemagne, sous les ordres de S. A. R. le Prince Royal de Suède; le tout dans la forme et par suite de la convention qui vient d'être arrêtée entre S. M. le Roi de Danemarck et S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

4. S. M. le Roi de Danemarck, pour lui et ses successeurs, renonce irrévocablement et à jamais, en faveur de S. M. le Roi de Suède et de ses successeurs, à tous les droits et prétentions au royaume de Norwège; savoir, aux évêchés ci-après dénommés, savoir, celui de Christiansand, de Bergenhuus, d'Aggerhuus et Trondhiem, avec le Nordland et les Marches finoises jus-

qu'aux frontières de l'empire russe. Ces évêchés et provinces, constituant le royaume de Norwège, avec leurs habitans, villes, ports, forteresses, villages et îles, le long de toutes les côtes de ce royaume, ainsi que leurs dépendances (le Grœnland et les îles Ferroe et d'Islande exceptés), de même que toutes les prérogatives, tous les droits et émolumens appartiendront dorénavant en propriété entière et souveraine à S. M. le Roi de Suède, et formeront un royaume uni à celui de Suède. A cette fin S. M. le Roi de Danemarck s'engage et s'oblige de la manière la plus solennelle, pour elle-même et pour ses successeurs, ainsi que pour tout le royaume, de ne former à l'avenir aucune prétention ni directe ni indirecte sur le royaume de Norwège, ni ses évêchés, îles ou autre territoire. En vertu de la présente, tous les habitans sont dégagés du serment qu'ils ont prêté au Roi et à la couronne de Danemarck.

5. S. M. le Roi de Suède s'engage par conséquent de la manière la plus formelle de laisser jouir, pour le futur, les habitans du royaume de Norwège et de ses dépendances de toutes les lois, libertés, de tous les droits et priviléges maintenant existans.

6. Comme la totalité de la dette de la mo-

narchie danoise repose aussi-bien sur le royaume de Norwège que sur les autres parties du royaume, le Roi de Suède, souverain de la Norwège, s'engage de se charger d'une partie de ces dettes, proportionnée à la population et aux revenus de la Norwège. Par dette publique sont entendues aussi-bien celle qui a été contractée par le gouvernement danois à l'étranger, que celle qu'il a contractée dans l'intérieur de ses états. La dernière se compose d'obligations royales et de l'état, de billets de banque et d'autres papiers émis par autorité royale et actuellement circulant dans les deux royaumes. Le montant exact de cette dette, *tel qu'il étoit au* 1er janvier 1814, sera fixé par des commissaires qui seront nommés pour cela par les deux gouvernemens, et réparti d'après un calcul exact sur la population et les revenus des royaumes de Danemarck et de Norwège. Ces commissaires s'assembleront à Copenhague dans le mois après la ratification de ce traité, et termineront cette affaire le plus promptement, mais au plus tard dans le courant de cette année. Il est bien entendu que S. M. le Roi de Suède, comme souverain du royaume de Norwège, ne se chargera, pour sa part, d'aucune dette contractée par le royaume de Danemarck, si ce n'est la susdite, au paiement de laquelle tous

les états de ce royaume, jusqu'à la cession de la Norwège, sont engagés.

7. S. M. le Roi de Suède renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de S. M. le Roi de Danemarck et de ses successeurs, irrévocablement et pour toujours, à tous droits et prétentions au duché de la Poméranie Suédoise et à la principauté de l'île de Rügen. Ces provinces, avec tous leurs habitans, villes, ports, forteresses, villages et îles, ainsi que leurs dépendances, prérogatives, droits et émolumens, appartiendront dorénavant, comme pleine propriété, à la couronne de Danemarck, et seront incorporés à ce royaume. A cette fin, S. M. le Roi de Suède promet et s'engage de la manière la plus formelle, tant pour elle que pour ses successeurs et pour tout le royaume de Suède, de ne jamais faire aucune prétention directe ni indirecte aux provinces, îles et territoires susdits; aussi par la présente et en vertu de cette renonciation tous leurs habitans sont dégagés du serment de fidélité qu'ils ont prêté au Roi et à la couronne de Suède.

8. S. M. le Roi de Danemarck s'engage également, de la manière la plus solennelle, à assurer aux habitans de la Poméranie Suédoise et de l'île de Rügen, avec leurs dépendances, leurs

ois, droits, libertés et priviléges, tels qu'ils exis-
ent maintenant et ont été déterminés dans les
nnées 1810 et 1811. Comme le papier-monnoie
uédois n'a jamais eu cours dans la Poméranie
uédoise, S. M. le Roi de Danemarck promet de
e faire aucun changement à ce système, sans le
sentement des états du pays.

S. M. le Roi de Suède s'étant, par l'article 6
aité d'alliance conclu à Stockholm le 3 mai
8 avec S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et
e ande, engagé pour le temps de vingt années,
d r du jour de la ratification dudit traité, à
co er aux sujets de S. M. Britannique le port
S lsund comme entrepôt de toutes les den-
es c niales, productions et manufactures, tant
l'A leterre que de ses colonies, apportées sur
sse anglois ou suédois, moyennant l'acquit
n d t d'un pour cent de la valeur des mar-
ndi lors de leur entrée, et d'autant lors de
so e, S. M. le Roi de Danemarck, souverain
a méranie Suédoise, promet de remplir
c dition et de la renouveler dans le traité
ncl e avec la Grande-Bretagne.

dette publique contractée par la cham-
re royale de la Poméranie reste à la charge de
S. M. le Roi de Danemarck, comme souverain

de la Poméranie Suédoise, qui prend sur lui les stipulations faites à cet égard pour l'acquit de cette dette.

11. S. M. le Roi de Danemarck reconnoît les donations faites jusqu'à ce moment par S. M. le Roi de Suède en domaines ou revenus de la Poméranie Suédoise et de l'île de Rügen, et qui se montent à une somme annuelle de quarante-trois mille rixdalers courant de Poméranie. S. M. s'engage à laisser les donateurs dans la pleine et paisible possession de leurs biens, droits et revenus, de manière qu'ils puissent en disposer librement, percevoir les revenus, les vendre et aliéner sans obstacle et sans être obligés de payer pour cela des droits ou autres frais sous quelque dénomination que ce soit. Les deux hautes parties contractantes sont entendues que toutes les conditions stipulées d'après l'article 20 à l'égard de la vente des propriétés particulières, sont aussi applicables à ceux qui désireroient quitter l'un ou l'autre état, ainsi que sur ceux des donateurs qui ne demeureront pas dans la Poméranie Suédoise et dans l'île de Rügen. Ces derniers conserveront leurs donations comme toute autre propriété particulière.

12. S. M. le Roi de Suède et S. M. le Roi de

Danemarck s'engagent réciproquement de ne jamais soustraire de leur destination originaire quelques sommes employées à des objets de bienfaisance ou d'utilité publique, dans les pays qu'elles acquièrent par le présent traité; savoir, dans le royaume de Norwége et le duché de Poméranie Suédoise et leurs dépendances. En conséquence de cette convention réciproque S. M. le Roi de Suède promet de conserver l'université fondée en Norwège, et S. M. le Roi de Danemarck celle de Greifswalde. Les appointemens des fonctionnaires publics, tant en Norwège qu'en Poméranie, sont à la charge de la puissance acquérante, du jour de l'occupation de ces provinces. Les pensionnaires conservent, sans retard ou innovation, les pensions qui leur ont été accordées par leur ancien gouvernement.

13. S. M. le Roi de Suède désirant contribuer, autant qu'il sera possible et qu'il dépendra d'elle, à ce que S. M. le Roi de Danemarck obtienne quelque dédommagement pour la cession du royaume de Norwège, ce dont S. M. donne une preuve manifeste par la cession de la Poméranie Suédoise et de l'île de Rügen, elle emploiera toute son autorité auprès des hautes puissances alliées pour obtenir, indépendamment de cela, [illegible] d'une

paix générale, un dédommagement proportionné pour la cession de la Norwège.

14. Immédiatement après la signature de la présente convention la nouvelle en sera portée, dans le plus bref délai possible, aux généraux et armées, afin que des deux côtés les hostilités cessent entièrement par terre et par mer. Ce qui pourra arriver dans l'intervalle sera regardé comme non avenu et ne pourra avoir aucune influence sur le présent traité. Tout ce qui, dans cet intervalle, auroit été pris, sera fidèlement rendu de part et d'autre.

15. Les hautes parties contractantes sont expressément convenues que, du moment de la signature de la présente convention, toutes contributions, réquisitions et fournitures de toute espèce et sous quelque dénomination que ce soit, cesseront, et que celles qui auront été précédemment établies ne seront pas perçues. Il est aussi entendu que toute propriété qui, dans les provinces occupées par l'armée du nord de l'Allemagne, a été séquestrée, sera rendue aux propriétaires. Sont exceptés les bâtimens et cargaisons appartenant à des sujets de S. M. le Roi de Suède ou de ses alliés, ou qui ont été capturés et conduits dans les ports des duchés de Schlesvick et de Holstein;

ils resteront à leurs propriétaires actuels, qui en disposeront librement et selon leur bon plaisir. Des deux côtés on nommera des commissaires qui, pourvus des pleins pouvoirs nécessaires des hautes parties contractantes, seront chargés, immédiatement après la signature du présent traité, de soigner la reddition et réception des places fortes et pays cédés, ainsi qu'elles ont été stipulées dans les articles 4 et 7, de même que l'évacuation des possessions appartenant à S. M. le Roi de Danemarck et occupées par les troupes de l'armée du nord de l'Allemagne. Ces commissaires s'entendront amiablement sur tous les points qui n'ont pu être spécifiés ici. Comme base immuable et règle dans l'administration et les pleins pouvoirs desdits commissaires, les hautes parties contractantes ont arrêté ce qui suit :

1. Le duché de Schleswick, y compris la forteresse de Friedrichsort, sera évacué par les troupes alliées immédiatement après la signature du présent traité.

2. Les troupes des alliés quitteront dès ce moment le duché de Holstein, à l'exception du corps destiné au blocus de Hambourg, de manière qu'immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, tout le duché sera abandonné par

les troupes alliées et sera occupé par les troupes de S. M. le Roi de Danemarck.

3. La forteresse de Gluckstadt sera occupée et remise aux troupes de S. M. le Roi de Danemarck, et cela immédiatement après l'échange de la ratification du présent traité, contre la ratification préalable de S. A. R. le Prince Royal de Suède, et dans l'attente de celle de S. M. le Roi de Suède.

4. Par suite des relations amicales rétablies entre les deux puissances, les troupes suédoises qui restent encore dans le duché de Holstein jusqu'à son évacuation totale, paieront comptant leur entretien, d'après une convention particulière à conclure avec les autorités danoises. Lesdites autorités sont tenues de procurer aux troupes toute l'assistance et l'entretien nécessaire, comme celles-ci, de leur côté, n'auront droit à faire aucune réquisition quelconque.

5. Immédiatement après la signature du présent traité les troupes suédoises entreront en Norwège et occuperont toutes les places fortes qui s'y trouvent. S. M. le Roi de Danemarck s'engage à donner à cet égard les ordres nécessaires, ainsi que cela sera plus particulièrement déterminé dans l'article suivant.

6. Les troupes suédoises remettront la Promé-

anie Suédoise et l'île de Rügen aux troupes de S. M. le Roi de Danemarck, aussitôt que les forteresses de Friedrichshall, Kœnigswinger, Friedrichstadt et Aggerhuus en Norwège seront occupées par les troupes suédoises.

16. Pour faciliter l'exécution du précédent art. S. M. le Roi de Suède et S. M. le Roi de Danemarck s'engagent réciproquement, de la manière la plus formelle, d'adresser, après la signature du présent traité, des proclamations aux habitans des pays réciproquement cédés, pour leur faire connoître le changement qui a eu lieu dans leur position, les dégager de leur serment de fidélité et les engager à recevoir avec tranquillité les troupes de leurs nouveaux souverains, lorsqu'elles entreront sur leur territoire. En même temps les hautes parties contractantes donneront aux autorités respectives civiles et militaires les ordres nécessaires pour remettre les forteresses, arsenaux et autres établissemens militaires, de quelque genre qu'ils soient, ainsi que le domaine appartenant à la couronne, sans exception, de manière que le pays cédé passe tranquillement en la domination du nouveau souverain. Les hautes parties contractantes rappelleront sans délai, des pays cédés, leurs gouverneurs et autres officiers non

indigènes, à moins que ceux-ci désirent rester sous le nouveau gouvernement; en général on prendra toutes les mesures convenables pour empêcher tout retard dans l'exécution du présent traité et toute violation des points qui y sont stipulés.

17. Les prisonniers de guerre seront réciproquement mis en liberté et cela sans distinction ni égard au nombre; ils seront tous, et aussitôt que possible, mis en liberté sur un ou plusieurs points des frontières respectives, et jouiront, de la part du gouvernement où ils étoient prisonniers, de toutes les facilités qu'offre le rétablissement du bon voisinage; le même gouvernement supportera les frais de voyage jusqu'au lieu de l'échange. Les deux gouvernemens se rendront responsables pour les dettes que les prisonniers de guerre pourront avoir contractées pendant leur captivité; les comptes seront envoyés dans l'espace de deux mois après la signature du présent traité de paix, et payés aussitôt que possible.

18. Le séquestre qui a été mis sur les biens et la propriété des sujets respectifs des deux augustes souverains, ainsi que l'embargo qui, depuis la déclaration de guerre, a été mis sur les vaisseaux qui se trouvent dans les différens ports des deux nations, cesse dès le moment de la ratification

du présent traité. Dès ce moment toutes les affaires devant les tribunaux concernant les diverses, prétentions des sujets, et qui ont été interrompues avant la guerre, reprendront leur cours ordinaire.

19. S. M. le Roi de Suède renonce, en faveur de S. M. le Roi de Danemarck, à toute prétention sur des vaisseaux ou cargaisons sur mer, qui, depuis la paix de Jœnkœping jusqu'à la présente guerre, ont été pris par des corsaires danois.

20. Les Norwégiens qui se trouvent actuellement en Danemarck, et les Danois qui se trouvent en Norwège, ainsi que les Poméraniens qui se trouvent en Suède, et les Suédois qui sont en Poméranie, auront pleine liberté de retourner dans leur patrie, et de disposer, selon leur bon plaisir, de leurs propriétés, meubles et immeubles, sans en payer la moindre contribution, péage ou autres frais. Les sujets des deux hautes puissances, établis dans l'un ou l'autre pays, savoir, en Norwège ou en Danemarck, auront pleine liberté, pendant les premières six années, à dater de l'échange des ratifications du présent traité, de changer à volonté leur domicile, et ne sont tenus qu'à vendre ou à louer, dans ce délai, leurs propriétés à un sujet de la puissance qu'ils veulent quitter. De même il est permis aux sujets des

deux parties contractantes qui sont établis dans l'un des deux pays, savoir, en Suède ou en Poméranie, et l'île de Rügen, de changer de domicile, et cela dans le délai et aux conditions précitées. Les biens de ceux qui, après l'expiration de ce délai, n'auront pas satisfait à cette disposition, seront publiquement vendus à l'enchère et par l'autorité publique, et *le provenu* sera remis au propriétaire. Pendant ces six années il sera libre à chacun de faire tel usage qu'il jugera à propos de sa propriété, la jouissance tranquille lui en étant formellement garantie. Les propriétaires et leurs agens pourront aussi librement voyager d'un état dans l'autre pour régler leurs affaires et stipuler leurs droits, comme sujets de l'une ou de l'autre puissance

21. Les documens, archives et autres papiers publics ou particuliers, appartenant aux domaines, les plans et cartes des forteresses, villes et pays qui, par le présent traité, échoient à S. M. le Roi de Suède et à S. M. le Roi de Danemarck, y compris les cartes et papiers qui appartiennent au bureau de l'arpentage, seront échangés, sans aucune retenue et exception, par des officiers suédois et danois, qui seront délégués pour cela, dans l'espace de six mois, ou, si cela n'est pas possible, au plus tard dans celui d'une année.

22. Toute dette publique ou particulière contractée par des Poméraniens en Suède et *vice versâ* par des Suédois en Poméranie, ou par des Norwégiens en Danemarck, ou des Danois en Norwège, sera acquittée aux conditions et aux termes stipulés.

23. Comme les pays qui, par le présent traité, sont réunis au royaume de Suède ou à celui de Danemarck, se trouvent, par des traités de commerce, en rapports intimes avec leurs métropoles, et qu'une longue habitude de voisinage et de besoins réciproques les ont rendus presqu'indispensables, les hautes parties contractantes, désirant assurer les ressources par l'avantage réciproque de leurs sujets, sont convenues de conclure sans délai un traité de commerce entre les deux pays. Jusque-là elles se sont entendues pour faire continuer pendant une année, depuis l'échange des ratifications du présent traité, les rapports actuels de commerce entre le Danemarck et la Norwège, entre la Suède et la Poméranie.

24. Tous les effets, quelle qu'en soit la nature ou la dénomination, qui appartiennent à l'armée suédoise actuellement sur le continent, ou qui se trouvent dans la Poméranie Suédoise et l'île de Rügen, peuvent être librement et sans gêne transportés en Suède sans qu'on demande pour

cela le moindre péage, droit de sortie ou autre paiement. L'artillerie et les autres effets militaires, qui appartiennent à la forteresse de Stralsund et aux autres forteresses de la Poméranie et de l'île de Rügen, restent dans leur état actuel, et sont remis à S. M. le Roi de Danemarck. Les bâtimens de guerre et paquebots appartenant à la marine suédoise ou danoise pourront, aussitôt que la saison le permettra, être emmenés des ports de la Norwège et de la Poméranie. Les hautes parties contractantes sont également convenues de laisser ouverte, pendant la durée de la guerre actuelle et jusqu'au retour de l'armée suédoise du continent en Suède, la communication par la Poméranie Suédoise et par l'île de Rügen pour des corsaires, postes, troupes, convois et transports militaires de toute espèce; par contre S. M. le Roi de Suède s'engage à payer tous les frais que ces passages causeront.

25. L'article 6 du traité de Jœnkœping, concernant le cours des postes, est supprimé, les rapports réciproques cessant par la cession de la Norwège.

26. Tout fonctionnoire employé en Norwège, qu'il soit Norwégien ou Danois, peut avoir son congé, s'il le demande dans l'espace d'une année après la ratification du présent traité. La même

chose aura lieu à l'égard des Norwégiens [illegible] ployes en Danemarck [illegible] aucun [illegible] Les [illegible] cet article sont également applicables aux personnes employées en [illegible], qu'ils soient Suédois ou Poméraniens.

27. Les traités de paix [illegible] entre les prédécesseurs de LL. MM. Suédoise et Danoise, savoir, notamment celui de Copenhague, du [illegible] mai 1662; ceux qui furent signés à Stockholm le 3 juin et à Friedrichsbourg le 3 juillet [illegible], ainsi que celui de Jœnkœping du 10 décembre 1809, sont, par le présent article, retablis dans toute leur vigueur, forme et clauses, autant qu'ils ne sont pas contraires aux stipulations du present traité.

28. Les ratifications du présent traité seront échangées à Copenhague dans l'espace de quatre semaines du jour de leur signature, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous, soussignés, en vertu de nos pouvoirs, avons souscrit le présent traité de paix et y avons apposé nos sceaux.

Fait à Kiel, le 14 janvier 1814.

Signé G. Baron de Wetterstedt.

Edmond Bourke.

Article séparé.

S. M. le Roi de Danemarck, comptant avec confiance sur la médiation amicale de S. M. le Roi de Suède et de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne pour rétablir, aussitôt que possible, tous les rapports de paix et d'amitié entre S. M. le Roi de Danemarck et LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, ainsi qu'ils avoient lieu avant la guerre, S. M. le Roi de Danemarck consent à faire sur-le-champ cesser les hostilités entre ces puissances comme alliées de la Suède et de la Grande-Bretagne. Toutes les prises faites après la signature du présent traité seront respectivement rendues. Le présent article séparé a la même vigueur comme s'il avoit été inséré mot à mot dans le traité de paix qui a été signé aujourd'hui, et sera en même temps ratifié.

En foi de quoi, nous, soussignés, en vertu de nos pouvoirs, avons signé le présent article séparé, et y avons apposé notre sceau.

Fait à Kiel, le 14 janvier 1814.

Signé G. Baron DE WETTERSTEDT;

Édouard BOURKE.

PIÈCES RELATIVES A LA HOLLANDE.

N° I.

Détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon Buonaparte donna à Breda le 6 mai 1810, *dans la salle du barreau de la cour de justice* (1).

Napoléon, conduisant par la main l'Impératrice Marie-Louise, et suivi du Roi Jérôme, de la Reine son épouse, du Prince Eugène qui donnoit la main à la Duchesse de Montebello, entra dans la salle du barreau, où étoient assemblés les grands-dignitaires de l'Empire, le Prince de Neuchâtel, le Duc de Bassano, les

(1) Ce morceau n'est pas officiel, mais des personnes dignes de foi en garantissent l'exactitude : il rappelle, par l'extravagance des propos tenus à cette audience par l'Empereur Napoléon, le fameux discours entrecoupé qu'il prononça lors de la dissolution du corps législatif, et dont les étrangers persistent à révoquer en doute l'authenticité.

maréchaux Ducs d'Istrie et de Frioul, le ministre de l'intérieur, le Comte de Bondi, chambellan de service, le Marquis d'Argenson, préfet des Deux-Nèthes, une dame du palais, une dame d'atour, et quelques autres personnes de la cour; les membres de la cour de justice du département, ceux du tribunal civil, les échevins, le clergé catholique, qui n'étoit pas en costume, les pasteurs de l'Eglise réformée, qui, par ordre supérieur, étoient en costume, et les consistoires protestans. Toutes ces personnes étoient rangées en cercle dans l'intérieur de la salle; en dehors du barreau il y avoit encore quelques autres corps, et diverses autres personnes.

L'Impératrice s'assit. Napoléon, faisant sur-le-champ le tour du cercle, adressa ces mots au président de la cour d'appel : Vous êtes le président de la cour d'appel? — « Oui, Sire. »

Combien d'âmes y a-t-il sous votre juridiction? — « Quatre cent mille, Sire. »

Où en appelle-t-on de vos sentences? — « A « Amsterdam. »

Combien de membres êtes-vous? — « Neuf, « Sire. »

Puis, passant outre, il s'arrêta devant le vi-

:aire apostolique, qui, tenant un papier en main, prononça son compliment. L'Empereur, sans lui répondre, dit : Où sont les ministres protestans? Alors M. Ten-Oever, pasteur de l'église Wallonne, portant la robe, ainsi que tout le clergé protestant et tout le consistoire, furent présentés à Napoléon par le Prince de Neuchâtel. Il adressa à l'Empereur ces mots :

« Sire,

« Le clergé et les députés des églises réformées et protestantes ont l'honneur de présenter à V. M. I. et R. leurs hommages respectueux. Les maximes des protestans qui, par le cours des événemens, sont de nouveau devenus sujets de votre immense empire, leurs maximes invariables sont d'adorer, dans tout ce qui arrive, la main d'une sainte, sage et bonne Providence, de rendre à César ce qui appartient à César; et je me fais un devoir, Sire, d'assurer V. M. que nous pratiquons cet ordre : Obéissez à vos Souverains! Nous savons, Sire, que jamais, surtout après la révocation de l'édit de Nantes, les protestans n'ont joui de priviléges en France, si ce n'est sous les auspices de V. M. Cette conviction nous est le garant que nous participerons à la protection du grand souverain que Dieu nous

a préposé, et qu'il nous assurera les avantages dont jusqu'ici nous avons joui, et nous avons l'honneur de recommander tous nos intérêts à V. M. I. et R. Puissiez-vous, après avoir donné la paix au continent, après l'avoir fermement établie par votre auguste mariage, devenir le pacificateur de l'Europe entière, et nous en faire éprouver les plus désirables effets! »

Napoléon, ayant écouté très-attentivement cette harangue, répondit: C'est bien! vous avez raison; je protége généralement tous les cultes; les protestans en France jouissent des mêmes avantages que les catholiques, et il faut que dans ce département les catholiques jouissent des mêmes avantages que les protestans. Si vos églises sont trop grandes ou trop nombreuses, il faut les partager, parce que je veux une parfaite égalité entre tous les cultes.

Après ces mots, il dit à M. Ten-Oever: Pourquoi êtes-vous ainsi habillé? vous êtes en costume? — « Sire, c'est par ordre.... » Napoléon l'interrompit, et dit: C'est bien, c'est costume de pays; et, se tournant vers le clergé catholique: Et vous autres, demanda-t-il, pourquoi n'avez-vous pas la soutane? Vous dites que vous êtes des prêtres; mais qui êtes-vous? des procureurs? des notaires? des paysans? Quoi! je

suis dans un département où la pluralité est composée de catholiques, de catholiques qui ont été auparavant opprimés; qui, depuis la révolution, ont obtenu plus de liberté, qui ont obtenu plus de liberté encore par le Roi, mon frère; et moi, je viens pour vous rendre tous égaux avec les autres, et cependant vous commencez par me manquer! vous osez ici vous présenter devant moi! Vous vous plaignez des oppressions que vous avez souffertes sous l'ancien gouvernement de ce pays-ci; mais vous montrez que vous les avez bien méritées. A présent un prince catholique vient régner sur vous, et le premier acte d'autorité que j'ai dû exécuter a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire apostolique. Je les ai fait emprisonner; je les punirai. Et la première parole que j'entends d'un ministre réformé, c'est: Rendez à César ce qui est à César! Voilà la doctrine que vous devez enseigner. Imbécilles! prenez exemple à ce monsieur-là (en montrant du doigt M. Ten-Oever). Oui, j'ai toujours trouvé dans les protestans de fidèles sujets. J'en ai soixante mille à Paris, et huit cent mille dans mon empire, et il n'y en a aucun dont j'aie raison de me plaindre. Vous avez calomnié les protestans, en les représentant comme des hommes

qui enseignent des principes contraires aux droits des souverains. Je n'ai point de meilleurs sujets que les protestans; je m'en sers dans mon palais à Paris; je leur y donne libre entrée; et ici une poignée de Brabançons fanatiques voudroit s'opposer à mes desseins! Imbécilles que vous êtes! Si je n'avois pas trouvé dans la doctrine de Bossuet et dans les maximes de l'Eglise gallicane des principes qui sont analogues aux miens; si le concordat n'étoit pas adopté, je me serois fait protestant; et trente millions de François auroient suivi le lendemain mon exemple. Mais vous autres, ignorans que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? connoissez-vous bien les principes de l'Evangile, qui dit: *rendez à César ce qui est à César?* Jésus-Christ n'a-t-il pas dit: *mon règne n'est pas de ce monde?* Et le Pape, et vous autres, vous voudriez vous mêler des affaires de mon gouvernement! Voulez-vous être désobéissans? — Oh! je porte ces papiers dans ma poche (en frappant sur sa poche), et si vous persistez dans vos maximes, vous serez malheureux ici-bas, et damnés dans l'autre monde.

Puis, s'adressant au vicaire, Napoléon lui dit: Etes-vous vicaire apostolique? Qui est-ce qui vous a établi? Est-ce le Pape? Il n'en a pas le droit. C'est moi qui fais les évêques!

Après cela il continua, en adressant la parole à tous les membres du clergé catholique : Vous ne voulez pas prier pour moi, pour votre souverain, parce qu'un prêtre de Rome m'a excommunié ! Qui est-ce qui a donné au Pape le droit d'excommunier un souverain ? Pourquoi Luther et Calvin se sont-ils séparés de l'Eglise ? C'est l'infamie de vos indulgences qui les a soulevés. Ce n'étoit ni Luther ni Calvin, mais c'étoient les Princes allemands qui ne vouloient pas se soumettre à votre joug fanatique. Les Anglois ont eu bien raison de se séparer de vous. Ce sont les Papes qui, par leur hiérarchie, ont mis l'Europe à feu et à sang. Vous voudriez bien de nouveau élever des échafauds et des bûchers ; mais je saurai y mettre ordre. Etes-vous de la religion de Grégoire VII ? vous ne le savez pas. Etes-vous de la religion de Boniface, de Benoît XIV, de Clément XII ou d'un autre Pape ? Je n'en suis pas, je suis de la religion de Jésus-Christ, qui a dit : *rendez à César ce qui est à César ;* et, suivant le même Évangile, je rends à Dieu ce qui est à Dieu. Je tiens mon sceptre de Dieu. Je porte le glaive temporel (en frappant sur son épée), je saurai le maintenir. C'est Dieu qui élève les trônes ; ce n'est pas moi, c'est Dieu qui m'a placé sur mon trône. Et vous, ver-

misseaux de terre, vous voudriez vous y opposer! Je ne dois rendre compte de ma conduite qu'à Dieu et à Jésus-Christ. Croyez-vous que je sois homme à baiser la mule d'un pape? Si cela ne dépendoit que de vous, vous me couperiez le nez, vous me couperiez les cheveux, vous me tondriez, vous me jetteriez dans un couvent, comme Louis-le-Débonnaire, et vous me relégueriez en Afrique. Ignorans! imbécilles! prouvez-moi par l'Évangile que Jésus-Christ a établi un Pape pour son vicaire, comme successeur de saint Pierre, et qu'il a le droit d'excommunier les souverains. Ne savez-vous pas que toutes les puissances viennent de Dieu? Si vous voulez espérer ma protection, suivez la doctrine de l'Évangile, selon la manière dont les apôtres l'ont prêchée. Si vous êtes de bons citoyens, je vous protégerai; sinon, je vous chasserai de mon empire : je vous disperserai comme les Juifs. Vous êtes sous l'évêché de Malines; présentez-vous devant votre évêque, faites-y votre confession, signez-y le concordat; il vous fera connoître mes intentions. J'établirai un autre évêque à Bois-le-Duc pour ce district là.

Y a-t-il ici un séminaire, demanda Napoléon, et sur l'affirmative, il dit au préfet des Deux-Nèthes : Monsieur, vous aurez soin que

ceux-ci prêtent le serment sur le concordat. Allez visiter le séminaire; faites qu'on y enseigne la pure doctrine de l'Évangile, afin qu'il en sorte des hommes plus éclairés que ces imbécilles-ci de Louvain, où l'on n'enseigne qu'une doctrine bizarre. Monsieur le préfet, vous arrangerez les affaires des églises d'une manière convenable, égale pour les cultes, afin que je n'en entende plus parler.

N° II.

Message du Roi de Hollande au Corps législatif, du 1er juillet 1810.

LE ROI AU CORPS LÉGISLATIF,

MESSIEURS,

JE charge mes ministres assemblés en conseil privé de communiquer à votre assemblée la résolution à laquelle je me suis vu forcé par l'occupation militaire de ma capitale. Les braves soldats françois n'ont d'autres ennemis que ceux de la cause commune, les ennemis de la Hollande et les miens; ils avoient droit à être reçus avec tous les égards et toutes les prévenances, et ils l'ont été. Il n'en est pas moins certain que

dans la situation actuelle de la Hollande, lorsque toute une armée, une troupe de douaniers, l'armée nationale elle-même, soustraite au pouvoir du gouvernement, lorsque, en un mot, tout, la seule capitale exceptée, se trouve sous les ordres d'un général étranger, que dans ces circonstances j'ai dû déclarer au maréchal Duc de Reggio et au chargé d'affaires de l'Empereur, que, si l'on occupoit la capitale et son arrondissement, je regarderois cette mesure comme une violation manifeste du droit des gens, et des droits les plus sacrés de l'homme. C'est ce qui m'a déterminé à refuser aux douaniers l'entrée de Muyden, Narden et Diemen. J'en avois le droit, puisque le traité ne permet la présence des douaniers que sur les côtes de la mer, et aux embouchures des fleuves.

Le 16 juin je reçus, par le chargé d'affaires de l'Empereur, l'assurance que l'intention de S. M. n'étoit pas d'occuper Amsterdam. Vous recevez ci-joint copie de cette déclaration. Je formai l'espérance qu'on reviendroit à observer exactement et à ne plus violer un traité dont les conditions avoient été présentées par S. M. l'Empereur lui-même. Malheureusement cette illusion a été de courte durée, et j'ai reçu la communication que vingt mille hommes de

troupes françoises se concentroient près d'Utrecht et dans les environs. Malgré la rareté du numéraire et les embarras de nos finances, je me suis engagé à pourvoir ces troupes de vivres et de tout ce dont elles auroient besoin, quoique le traité dise que six mille hommes seulement seront entretenus aux frais de la Hollande. Mais je craignois en même temps que cette réunion de troupes ne se fît dans d'autres desseins préjudiciables à notre gouvernement; je ne me suis pas trompé; car avant-hier, 29, je reçus l'avis officiel que S. M. l'Empereur insiste sur l'occupation de la capitale et sur la translation du quartier-général dans cette ville.

Vous ne devez pas douter, Messieurs, que dans cet état des choses je ne me fusse soumis avec résignation à de nouvelles humiliations, si j'avois pu me livrer à l'espoir de me soutenir dans cet ordre de choses et de prévenir au moins de nouveaux malheurs. Mais je ne puis me livrer plus long-temps à des illusions. J'ai signé un traité prescrit par la France, parce que je vivois dans la persuasion que les points de ce traité les plus désagréables à la nation et à moi ne seroient pas exécutés, et qu'en renonçant pour ainsi dire à moi-même dans cet acte, toutes les autres difficultés entre la Hollande et la France seroient

aplanies. Il est vrai que le traité renferme une foule de motifs spécieux pourde nouvelles plaintes et des inculpations ; mais celui qui en cherche peut-il manquer de prétexte ? Je dus donc me confier aux déclarations et aux communications qu'on me fit pendant la rédaction du traité ; je dus me promettre tout des déclarations formelles et expresses que je ne pouvois m'empêcher de faire. C'est ainsi que, par exemple, je déclarai que les douaniers ne se mêleroient que des affaires du blocus ; que les troupes françoises n'occuperoient que les côtes ; que les domaines des créanciers de l'état et ceux de la couronne seroient respectés ; que la France se chargeroit des dettes des pays cédés ; enfin que du nombre de troupes à fournir seroient déduites celles qui dans le moment se trouvent à la disposition de la France en Espagne. De la même manière on devoit accorder un délai convenable à l'égard des préparatifs de mer. Je me flattois sans cesse que le traité seroit modifié en beaucoup de points. Je me suis trompé ; et si le dévouement absolu à mon devoir n'a servi, au premier avril, qu'à prolonger l'existence du pays pendant trois mois, j'ai la douloureuse satisfaction d'avoir rempli mon devoir jusqu'au dernier moment, et, s'il m'est permis de me servir de cette expression, d'avoir

sacrifié plus que je ne devois à l'existence et à ce que je regardois comme le bien du pays. Mais après la soumission et l'abnégation de moi-même, du premier avril, je mériterois les plus graves reproches, si je conservois le titre royal, n'étant plus qu'un instrument en main étrangere, n'ayant plus à commander dans le pays, pas même dans ma capitale, et bientôt pas dans mon palais. Je n'en serois pas moins obligé d'être le témoin de ce qui va se passer, sans pouvoir rien faire pour mon peuple. Responsable de tous les événemens, sans pouvoir les prévenir ni leur donner par mon influence une meilleure direction, je donnerois lieu à des plaintes aux deux parties, et serois peut-être la cause de grands malheurs. Une telle conduite me rendroit traître à ma conscience, à mon peuple, à mes devoirs. Depuis long-temps je prévoyois la démarche à laquelle je me vois forcé; je ne pouvois l'éviter qu'en trahissant mes obligations les plus sacrées, en renonçant à l'intérêt du pays, et en séparant mon sort du sien; je ne pouvois m'y résoudre. Maintenant que la Hollande est arrivée à ce point, il ne me reste, comme Roi de Hollande, qu'une résolution, celle de déposer la couronne en faveur de mon fils. Toute autre mesure n'auroit

fait qu'augmenter les souffrances de mon gouvernement. J'aurois rempli avec un sentiment douloureux un devoir contre lequel mon cœur se seroit révolté; j'aurois vu peut-êt e les habitans paisibles de ce pays, comme de tant d'autres, devenir les victimes des dissensions des gouvernemens et perdre tout à la fois. Comment l'idée de la moindre résistance auroit-elle pu me venir? Mes enfans, nés François, comme moi, auroient vu couler le sang de leurs compatriotes pour une cause juste en elle-même, mais qu'on auroit pu faire passer comme m'étant personnelle. Il ne me restoit qu'une issue. Mon frère, très-exaspéré contre moi, ne l'est pas contre mes enfans. Certainement il ne détruira pas pour eux ce qu'il a institué pour eux; il ne leur enlèvera pas leur héritage, puisqu'il ne trouvera jamais l'occasion de se plaindre d'un enfant qui ne pourra parvenir qu'après tant d'années à gouverner par lui-même. La mère, appelée à la régence par la constitution, fera tout ce qui pourra être agéable à l'Empereur mon frère; elle y sera plus heureuse que moi, dont les efforts n'ont jamais réussi; après le rétablissement de la paix maritime, peut-être plus tôt, et aussitôt que mon frère apprendra à connoître l'état des choses dans ce pays, aussitôt

qu'il connoîtra l'estime que méritent ses habitans, et qu'il concevra combien la prospérité de ce pays est intimement liée avec l'intérêt bien entendu de son empire, il fera pour un peuple qui lui a porté de si grands sacrifices, qui a montré tant de loyauté envers la France, et qui inspire tant d'intérêt à tous ceux qui l'apprécient sans préjugés, tout ce à quoi la Hollande a droit. Et qui sait? peut-être serois-je le seul obstacle d'une réconciliation entre la France et la Hollande. Si cela étoit, oh! je trouverois ma consolation à passer, loin des premiers objets de ma plus vive affection, les restes d'une vie errante et souffrante. Ce bon peuple et mon fils; c'est en eux que repose la plus grande partie de mes motifs : mais il en existe d'autres tout aussi impérieux; je dois les taire; on les devinera. L'Empereur mon frère ne peut manquer d'être convaincu que je n'ai pu agir autrement. Quelque prévenu qu'il soit contre moi, il sera généreux, et, lorsque le calme lui sera revenu, il sera aussi juste.

Quant à vous, Messieurs, l'idée que vous ne rendez pas justice à mes intentions me rendroit plus malheureux, s'il est possible, que je le suis. Puisse la fin de ma carrière prouver à la nation

et à vous que je ne vous abusois jamais, que je n'avois qu'un but, l'intérêt de ce pays, et que les fautes que j'ai pu commettre n'ont été qu'une suite de mon zèle qui me portoit à envisager, non le meilleur, mais ce qui étoit possible dans des circonstances si difficiles. Je n'étois pas préparé à gouverner une nation aussi intéressante, mais aussi difficile à diriger que la vôtre. Je vous prie, Messieurs, de me servir d'interprètes auprès de la nation, et d'accorder votre confiance et quelque affection au Prince Royal. Il méritera l'une et l'autre, si je le juge bien d'après ses dispositions heureuses. La Reine n'a pas d'autre intérêt que moi.

Je ne puis terminer sans vous recommander, Messieurs, de la manière la plus instante, et au nom du bien-être et de l'existence de tant de familles et d'individus, dont la fortune et la vie seroient sans faute compromises, de recevoir et de traiter tous les François avec cette prévenance qui est due aux braves de la première nation du monde, d'une nation amie et alliée, dont le premier devoir est l'obéissance, mais qui certainement aimera et estimera d'autant plus cette nation, qu'elle la connoîtra brave, industrieuse et estimable à tous égards. Partout où je terminerai ma vie, la Hollande et mes vœux les plus

ardens pour son bonheur, seront mes dernieres paroles, la dernière pensée de mon âme.

Haarlem, le 1er juillet 1810.

Signé Louis Napoléon.

Note du chargé d'affaires de France, adressée à S. E. M. Rœll.

Monsieur,

Vous désirez que je vous fasse parvenir par écrit et officiellement ma communication verbale d'hier. En conséquence j'ai l'honneur de répéter à V. E. qu'en réponse aux bruits qui sont venus aux oreilles de S. M. I. et R., et qui lui attribuent faussement le dessein de mettre garnison à Amsterdam, S. M. m'a chargé de désavouer positivement ce dessein, et de déclarer que S. M. n'est nullement intentionnée d'occuper cette capitale. Mais en même temps l'Empereur m'ordonne de déclarer que dans le cas où l'on feroit en Hollande les moindres préparatifs militaires, ces préparatifs devroient être regardés comme une insulte faite à la France, et que pour ce cas j'ai l'ordre éventuel de demander mes passe-ports et de quitter la Hollande, en un mot que toute position de la Hollande hostile et lésant la di-

gnité de la France sera regardée par S. M. comme une déclaration de guerre. S. M. m'ordonne en outre d'insister principalement sur la satisfaction due à l'ambassadeur de France pour l'offense qui lui a été faite; de déclarer qu'une satisfaction incomplète est ici insuffisante; que S. M. l'exige complète; et que dans le cas contraire le Roi de Hollande aura à jamais à renoncer à la protection de son amitié.

Je prie V. E., etc

Amsterdam, 16 juin 1810.

Signé SERRURIER.

N° III.

Proclamation du général Bülow adressée aux habitans des états-unis de Hollande, du 20 novembre 1813.

LA Providence a donné la victoire aux armes de nos monarques. La grande alliance des peuples libres de l'Europe a anéanti pour la seconde fois la puissance du sanguinaire oppresseur Napoléon. L'Allemagne a aujourd'hui entièrement secoué les fers ignominieux sous le poids desquels elle a été obligée de renoncer à la prospérité et au bonheur.

Hollandois, vous qui plus tôt encore que nous avez hardiment résisté à l'oppression et rejeté un joug humiliant, elle sonne aussi pour vous l'heure d'être délivrés d'une oppression à laquelle, sans qu'il y eût de votre faute, vous avez ainsi que bien d'autres été soumis par un sort malheureux.

L'armée alliée, qui sous le digne successeur du grand Gustave-Adolphe a obtenu la victoire dans le nord de l'Allemagne, entre actuellement sur vos frontières, et vous exhorte à suivre l'exemple que vos amis et vos frères ont déjà donné dans toute l'Allemagne.

Le corps prussien sous mes ordres, qui fait une partie de cette armée, vous tend la main pour coopérer à votre délivrance et à votre bonheur, qui reviendra pour toujours, quand, délivrés de l'oppression, vous ferez de nouveau flotter votre pavillon sur toutes les mers.

Ayez de la confiance en nous, nous l'avons autrefois méritée, nous saurons encore y répondre par la discipline la plus sévère, et guidés uniquement par le désir de vous délivrer.

Mais nous allons aussi à vous avec confiance, honnêtes, braves et anciens voisins et amis. Nous comptons aussi fermement sur votre coopération pour achever heureusement le grand ouvrage dont le

succès, par les efforts réunis de toutes les forces, ne peut plus être douteux.

Montrez-vous dignes de vos ancêtres, joignez-vous, comme eux, à nous, sous les drapeaux qui flottent pour la liberté et la justice, et que les contemporains admirent de nouveau le courage et la persévérance des légions bataves combattant pour la bonne cause.

Le 20 novembre 1813.

Signé le commandant-général du troisième corps d'armée prussien, DE BULOW.

N° IV.

Proclamation du Prince d'Orange, du 21 *novembre* 1813.

HABITANS DES PAYS-BAS,

LE moment est arrivé de recouvrer notre existence comme nation. Les victoires des armées alliées ont abaissé l'orgueil de votre oppresseur et brisé sa puissance colossale.

Dans ce moment chaque Hollandois se sent enflammé de courage pour secouer le joug sous lequel nous avons si honteusement gémi. La liberté et l'indépendance nationales, tel est le cri

de chacun; Orange, le signal de tous ceux qui sont fiers de porter le nom de Hollandois. En nous mettant au nom de S. A. S. le Prince d'Orange à la tête du gouvernement en attendant son arrivée, nous remplissons le vœu de tous nos concitoyens. Nous nous chargeons de cette tâche, en nous fiant sur le secours de la divine Providence, dont la main s'est montrée si visiblement dans la délivrance de notre chère patrie; mais nous nous fions aussi fermement sur l'aide et le soutien de chaque Hollandois, qui, oubliant tout le passé, est, sans distinction de rang, d'état ou de religion, résolu avec nous de sauver encore une fois notre patrie qui, arrachée à la fureur des élémens, à celle de Philippe et du Duc d'Albe, a été si glorieusement défendue par la bravoure de nos ancêtres, quoiqu'elle ait été long-temps couverte d'opprobre et de déshonneur.

Dès ce moment nos chaînes sont brisées; aucun étranger n'osera de nouveau régner tyranniquement sur nous. Nous renonçons irrévocablement et à jamais à tout lien de contrainte et de soumission servile sous l'ennemi commun de l'Europe, destructeur de la paix, de la prospérité et de l'indépendance des nations.

Au nom de S. A. S. le Prince d'Orange, comme revêtu présentement de la puissance suprême,

nous délions nos concitoyens, dans toute l'étendue des Provinces-Unies, du serment d'obéissance et de fidélité qu'ils ont prêté à l'Empereur des François, et nous déclarons traîtres à leur patrie et rebelles envers le gouvernement national légitime, et soumis à toutes les peines qui en résultent, tous ceux qui sous prétexte de liaison avec le gouvernement françois, ou par condescendance pour son autorité, obéiront à des ordres émanés de lui ou de ses agens, ou entretiendront une correspondance avec lui.

Toute communication est finie, de ce jour, avec nos oppresseurs dont le dédain et les insultes ont enflammé tous les cœurs : mais ce n'est pas assez.

Hollandois, nous vous sommons unanimement de vous réunir autour de l'étendard que nous avons planté aujourd'hui ; nous vous sommons de prendre les armes comme hommes, et de chasser au-delà de vos frontières l'ennemi qui semble encore nous narguer sur notre territoire, mais tremble déjà devant notre ligue.

Rappelons-nous les exploits de nos braves ancêtres, lorsque sous le valeureux Guillaume I la bravoure hollandoise se déborda comme un incendie inextinguible. Puisse le noble exemple du peuple espagnol qui, joignant les efforts les plus

constans à la perte de son bien et de son sang, a brisé le joug odieux, et pour qui luit aujourd'hui l'aurore de la délivrance et du triomphe, puisse cet exemple nous apprendre que le succès ne peut qu'être éclatant !

Nous avons confié partout le soin de l'armement général à des hommes d'une habileté militaire éprouvée ; ils vous précéderont dans les dangers, qui ne peuvent être à présent que de courte durée, car les alliés arriveront bientôt pour nous délivrer.

L'ordre et la discipline militaires doivent distinguer nos troupes ; ces qualités sont inséparables de la vraie bravoure.

Nous devons prendre soin que ceux qui combattent pour nous ne manquent de rien. Puisse notre confiance toujours subsister ; le Dieu de la Hollande combat pour nous !

Les préparatifs pour l'armement et la défense du territoire exigeront des dépenses considérables ; nous avons la confiance que les Hollandois rempliront leur devoir. Les revenus du pays seront employés pour sa prospérité. Il est d'obligation pour chacun de payer avec empressement ses contributions aux caisses publiques. Tous ceux qui, dans les circonstances présentes, se rendront coupables de quelque supercherie, doivent être

regardés comme ennemis de la Hollande; ils n'échapperont pas au châtiment qu'ils méritent.

Nous ordonnons à toutes les autorités hollandoises de rester à leur poste, et nous les plaçons, pour l'exercice de leur devoir, sous la protection de tout Hollandois patriote.

Nous mettons la plus ferme confiance dans l'esprit d'ordre qui a toujours distingué le peuple hollandois. Tous les magistrats, et notamment ceux à qui l'administration de la justice est confiée, continueront à exercer fidèlement leur emploi d'après les lois existantes.

Nous ordonnons à tous les magistrats des départemens et des villes de publier et de faire afficher la présente proclamation d'après les formes accoutumées.

Donné à la Haye, le 21 novembre 1813.

Signé VAN DER DUYK VAN MAASDAM.

GYSBERT KAREL VAN HOPENDORP.

N° V.

Manifeste du Prince d'Orange, du mois de novembre 1813.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, par la grâce de Dieu Prince d'Orange et de Nassau, etc., à tous ceux

qui ces présentes verront ou entendront lire, salut; et savoir faisons.

Chers compatriotes, après une séparation de dix-neuf ans, et après de nombreuses souffrances, j'ai le bonheur inexprimable d'être rappelé unanimement par vous-mêmes au milieu de vous. Je suis arrivé ici, prêt, avec l'aide de Dieu, à coopérer à vous faire recouvrer votre ancienne indépendance et votre prospérité. C'est mon but unique, c'est le vœu le plus sincère et le plus ardent de mon cœur. Je puis vous donner la ferme assurance que telles sont aussi les intentions des alliés. C'est surtout le vœu de S. A. R. le Prince régent du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. C'est ce dont vous convaincront le secours généreux que cet état puissant vous procurera incessamment, et le renouvellement de ces anciens et intimes rapports d'amitié et d'alliance qui ont si long-temps fait le bonheur des deux états. Je suis prêt et fermement résolu à pardonner et à oublier tout le passé. Nous ne devons avoir qu'un but unique et commun, celui de guérir les maux de notre chère patrie, et de lui rendre son ancienne splendeur et sa considération parmi les peuples. La régénération du commerce sera, je l'espère, le premier et l'immédiat résultat de mon retour. Tout esprit de parti doit pour

toujours être banni du milieu de nous. De mon côté, moi et les miens nous n'omettrons aucun effort pour assurer et pour consolider votre indépendance, votre bonheur et votre prospérité. Mon fils aîné, qui sous l'immortel Lord Wellington ne s'est pas montré indigne de la gloire de ses ancêtres, sera bientôt auprès de moi. Ainsi, chers compatriotes, réunissez-vous à moi de cœur et d'âme, et notre commune patrie est sauvée. Bientôt les anciens temps renaîtront, et nous pourrons léguer à nos enfans les gages précieux que nous avons reçus de nos aïeux.

Donné en novembre 1813, et publié sous ma signature et mon sceau.

Signé J. F. PRINCE D'ORANGE.

Par ordre de S. A. S.

Signé H. FAGEL.

N° VI.

Proclamation de la commission de gouvernement à Amsterdam, du premier décembre 1813.

CONCITOYENS, il est enfin arrivé le moment qui met fin à toutes vos incertitudes. Les orages de la révolution sont passés, et l'œuvre commencé,

y a deux siècles, dans une époque de discorde, ar nos illustres aïeux, a été terminé par nous u milieu de difficultés presque plus grandes enore. Dorénavant ce ne sera plus un Prince tranger qui, sans connoître vos besoins ni vos nœurs, décidera arbitrairement de vos droits les lus chers; dorénavant les fruits de votre industrie ne seront plus la proie des étrangers; dorénaant vos enfans ne seront plus conduits à la bouherie pour un intérêt étranger et contraire au ôtre. Mais qu'à l'avenir l'ancienne incertitude ur la division du pouvoir souverain ne paralyse lus vos forces, n'affoiblisse votre puissance. Le peuple des Pays-Bas n'a pas rappelé Guillaume VI sans savoir ce qu'il doit attendre et espérer de lui. C'est Guillaume Ier qui, d'après le vœu des Bataves, se présente comme Prince ouverain au peuple qu'un autre Guillaume aracha jadis à l'esclavage. La liberté civile sera nieux assurée que jamais par des lois, par une onstitution qui garantira les droits politiques. Mais l'énergie des peuples étrangers, l'énergie es peuples au régime desquels on doit princialement les prodiges qui ont si souvent étonné Europe, sera balancée chez nous par la même nergie. Il ne faut plus qu'un petit nombre de acrifices, et le nom de Hollande sera, comme

anciennement, prononcé avec respect, le pavillon des Hollandois flottera sur toutes les mers. Le grand ouvrage est accompli; les Pays-Bas sont libres, et Guillaume Ier est Prince souverain des Pays-Bas libres.

No VII.

Proclamation du Prince d'Orange, du 2 décembre 1813.

Guillaume Frédéric, Prince d'Orange et de Nassau, etc., etc., etc.

Mes sentimens, en entrant aujourd'hui dans cette capitale, sont inexprimables. Rendu à un peuple que j'ai toujours conservé dans mon souvenir, je me considère, après dix-neuf ans d'absence, comme un père au milieu de sa famille.

Jamais, habitans des Pays-Bas, ma réception en Hollande, jamais mon entrée à Amsterdam ne s'effaceront de ma mémoire, et je vous promets, par votre amour, que vous ne serez pas trompés. C'est votre vœu, habitans des Pays-Bas, que mes rapports avec vous soient d'un ordre plus élevé que ceux qui eussent existé si je n'eusse jamais été éloigné. Votre confiance, votre amour me mettent la souveraineté en

nain (1); je suis de toutes parts sollicité de accepter, parce que le bien du peuple et la situation de l'Europe l'exigent.

Soit donc. Je sacrifierai mes opinions à vos désirs; je reçois ce que m'offrent les Pays-Bas; mais je ne le reçois que sous la garantie d'une constitution sage qui protége à l'avenir votre liberté contre tous les abus possibles; je le reçois avec le sentiment profond des devoirs que cette acceptation m'impose.

Mes ancêtres ont fondé votre indépendance. Son maintien sera un soin constant pour moi et pour mes descendans.

Je compte dans les circonstances actuelles, encore un peu critiques, sur votre coopération et sur vos sacrifices. Après des efforts de courte durée, j'espère qu'avec l'aide de Dieu aucun étranger ne sera plus en état de résister au cou-

---

(1) Les Hollandois avoient dévolu au Prince non-seulement la dignité de Stadhouder héréditaire, mais aussi la souveraineté, que ses ancêtres n'avoient pas possédée; ils vouloient même, mais cette proposition fut refusée, qu'il prît le titre de Roi.

rage d'une nation qui renaît, et aux armes victorieuses de nos alliés.

Donné en la maison de ville d'Amsterdam, le 2 décembre 1813.

Signé GUILLAUME-FRÉDÉRIC, Prince d'Orange.

Par ordre de S. A. S.

VAN DER DUYK. VAN MAASDAM.

N° VIII.

Proclamation du Prince d'Orange et de Nassau, du 6 décembre 1813.

NOUS, Guillaume Frédéric, par la grâce de Dieu, Prince d'Orange et de Nassau, Prince souverain des Bays-Bas-Unis, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vous m'avez appelé, dignes compatriotes, pour achever le glorieux ouvrage que vous avez commencé. J'ai pris sur moi de guider vos efforts pour le maintien de cette liberté que vous avez conquise de nouveau, et je renouvelle ici la promesse que je vous ai déjà faite, de n'épargner ni soin ni sacrifice pour vous donner une preuve de l'amour extrême que j'ai pour une nation qui m'a déjà donné tant de preuves non équivoques de son amour pour moi.

Par où commencer? Mais par chasser les Fran-

çois d'un pays dont ils ont depuis si long-temps été les oppresseurs. Une partie de ce pays se trouve encore dans les mains de l'ennemi, qui a manifesté ses véritables desseins sur lui par ce qui est arrivé à Wœrden.

Aux armes donc, Hollandois, aux armes! Vengeance pour le sang des innocentes victimes tombées sous le fer de l'ennemi! Aux armes, Hollandois, afin que cette bande d'assassins ne réussisse plus à entrer dans ce pays! Notre ancienne bannière est récemment devenue un point de réunion; elle nous animera de nouveau de l'ancien courage. Chaque instant de retard peut devenir extrêmement périlleux pour une de vos villes, pour des centaines de vos compatriotes. L'instant est arrivé qui doit décider de votre sort pour toujours. Notre patrie est perdue à jamais, si nous nous endormons après nos premiers pas; elle sera sauvée à jamais, si nous prenons les armes pour soutenir les efforts des alliés. Tant que la Hollande a appartenu à la France, elle ne pouvoit que prendre part à sa ruine; dès que la Hollande s'unit aux alliés, elle partagera avec eux la gloire d'avoir délivré l'Europe.

Parens! la patrie et la maison d'Orange demandent vos fils, non pour les emmener dans les pays lointains pour y être massacrés, mais pour

vous défendre, et eux aussi, contre les brigands et les assassins.

Femmes! on somme vos maris de se mettre en campagne, non pour la cause d'un tyran qui vous laissoit périr de misère, mais pour vous assurer le bien-être dont la patrie prend soin. Le Dieu protecteur de la Hollande combat avec nous; qui peut douter que nous remportions la victoire ?

Quant à vous, qui ne pouvez prendre aucune part à cette belle lutte pour la patrie, hâtez-vous de soutenir ceux qui combattent pour vous; donnez-leur de quoi se nourrir, s'armer, s'habiller, en un mot ce que la première explosion de la guerre exige. Puisse votre patriotisme convaincre le tyran que rien n'est trop cher pour les Hollandois, aussitôt qu'il s'agit de la patrie et de la liberté! En ce moment les yeux de toutes les nations de l'Europe sont fixés sur vous, elles dont les nobles efforts et les grands sacrifices ont été couronnés de si heureux succès. Nos alliés attendent que nous les aiderons de toutes nos forces; prouvez-leur que vous êtes encore les Hollandois d'autrefois.

Chez un peuple qui s'est chargé lui-même de la défense de son véritable intérêt, des emprunts forcés seroient un mauvais moyen. D'un autre



côté, augmenter encore la dette publique est une mesure si extraordinaire que nous n'en ferions pas volontiers usage ; nous ne souhaitons pas davantage commencer nos premiers pas dans le gouvernement par des mesures de finances qui puissent porter atteinte à notre crédit.

Nous ordonnons à nos commissaires généraux de la guerre, de l'intérieur et des finances, de faire connoître tout ce qui peut contribuer à aider nos intentions paternelles à cet égard.

Nous décrétons et ordonnons que les dons volontaires auxquels cet appel de notre part donnera lieu soient soigneusement séparés des revenus publics de l'état.

Nous ordonnons de plus que cette proclamation soit publiée dimanche prochain, de la manière la plus solennelle, dans toutes les églises.

Donné à La Haye, le 6 décembre 1813, la première année de notre règne.

Signé Guillaume Frédéric.

N° IX.

Discours du Prince Souverain des Pays-Bas, adressé, le 29 mars 1814, aux notables réunis pour l'examen de la nouvelle constitution.

Messieurs,

C'est avec des sensations bien vives que j'ouvre

cette assemblée. Il y a dix-neuf ans, précisément à l'époque à laquelle s'ouvroit pour moi la carrière dans laquelle je pouvois être utile à l'état, je fus repoussé par la tempête politique qui pendant vingt-cinq ans a tourmenté l'Europe. Les nouvelles affligeantes que je recevois journellement des souffrances d'un peuple dont la gloire et la félicité ont si long-temps été intimement unies à la félicité et à la gloire de ma maison, m'ont attaché plus fortement à ces provinces. Mais le bonheur constant et inouï de l'usurpateur de tout le continent européen sembloit rendre impossible mon retour dans ma patrie, et encore plus dans ma patrie délivrée. Et pourtant, grâces à la bonté du Tout-Puissant, je suis rendu à cette patrie si chère à mon cœur, et par les armes victorieuses des vengeurs et des protecteurs des droits des nations offensées, et par l'enthousiasme avec lequel mes compatriotes ont eux-mêmes travaillé à rétablir leur liberté. Je me sens également entouré et encouragé par tout ce que l'amour et l'inclination d'un peuple peuvent offrir à un Prince. Comment donc pourrois-je, sans l'intérêt le plus vif, ouvrir cette assemblée composée d'un nombre considérable des hommes les plus distingués, les plus sages et les plus riches de cette nation, appelés à délibérer sur l'affaire la

plus importante pour un peuple, la loi fondamentale de son gouvernement, dont dépend non-seulement le bonheur de la génération présente, mais aussi celui de la génération future? Oui, messieurs, je sens parfaitement la grandeur de ce jour solennel; mais je sens d'autant plus fortement l'obligation de vous exposer franchement, au nom de la patrie, l'importance de votre vocation actuelle. La plus grande partie du peuple s'est déclarée pour que le pouvoir exécutif suprême fût principalement déposé dans mes mains. Je l'ai accepté sous la condition invariable que la liberté personnelle, la sûreté des propriétés, en un mot tous les droits civils qui caractérisent véritablement un peuple libre, seront complétement garantis par une loi fondamentale appropriée aux besoins de la Hollande et à la situation actuelle de l'Europe. Cette loi fondamentale a été rédigée par une assemblée d'hommes dont le patriotisme et [illegible] sont [illegible] reconnus. [illegible] bases [illegible] ment [illegible] cet [illegible] [illegible] vaincu que [illegible] entière sont illusoires. J'ai [illegible]

pressément convoqué cette assemblée pour être assuré que des hommes de toutes les provinces de la patrie, et choisis parmi les citoyens les plus estimables, répondront, sans précipitation, après avoir mûrement réfléchi chez eux, et sans égard pour aucune considération ou influence étrangère, à la question suivante : Y a-t-il dans la loi fondamentale proposée une garantie suffisante, non-seulement pour la prospérité et la sûreté du peuple, mais encore pour la prospérité et la sûreté de ses descendans? Je vous ferois injure, messieurs, si je vous parlois de l'attention extrême que cet objet réclame; mais je ne dois pas vous cacher qu'il seroit pénible pour moi de croire que quelqu'un de vous pût s'imaginer qu'il lui est permis, dans cette décision, de prendre d'autres guides que sa conviction et sa conscience. La prospérité de ce pays doit être le seul but de vos délibérations, de même que c'est, Dieu m'en est témoin, le seul but de mes souhaits et de mes actions.

Nota. Le Prince étant sorti de l'assemblée, la discussion sur le projet de constitution commença. Le projet fut adopté. L'assemblée étoit composée de six cents membres, vingt-cinq seulement proposèrent de légères modifications.

SUPPLÉMENT.

N° I.

Déclaration donnée de la part de Monsieur, frère du Roi Louis XVI, le 23 juillet 1803.

Monsieur, frère du Roi Louis XVI, se sent interpellé par son devoir à ne point garder plus long-temps le silence sur un fait important, et sur lequel il s'est répandu jusqu'ici des idées trop vagues. La variété des lumières sous lesquelles on l'avoit représenté, et les faux rapports qu'un gouvernement usurpateur s'étoit empressé à répandre, exigent que l'opinion publique, et particulièrement celle des François, soit mieux réglée d'après la connoissance des faits. Telles sont les raisons qui engagent Monsieur à publier certains détails qui, par des circonstances particulières, et malgré leur intérêt, ne peuvent pas être rapportés plus au long.

Le 26 février 1803, une personne de grande distinction, munie de plusieurs pouvoirs d'une autorité élevée, vint se présenter au Roi de France à Varsovie, et fit à Sa Majesté, dans les

termes les plus respectueux, les plus empressés et les mieux choisis, la proposition étonnante de renoncer au trône de France, et de faire accéder tous les membres de la maison de Bourbon à cette renonciation.

L'individu chargé de cette mission ajouta que Buonaparte, en revanche de ce sacrifice, ne manqueroit pas d'assurer à Sa Majesté des indemnités, et de lui fixer un établissement splendide. Sa Majesté, animée du sentiment que le sort le plus cruel ne sauroit effacer dans les âmes élevées, de ce même sentiment qui l'attache également à ses droits et au bonheur de la France, écrivit sur-le-champ la réponse suivante, qu'elle remit le 28 février à la personne qui lui avoit été envoyée.

Réponse du Roi.

« Je ne confonds pas M. Buonaparte avec « ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, « ses talens militaires ; je lui sais gré de plu- « sieurs actes d'administration, car le bien que « l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. « Mais il se trompe, s'il croit m'engager à tran- « siger sur mes droits ; loin de là, il les établiroit « lui-même, s'ils pouvoient être litigieux, par la « demande qu'il fait dans ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur « ma race et sur moi ; mais je connois les obli- « gations qu'il m'a imposées, par le rang dans « lequel il lui a plu de me faire naître : chrétien, « je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier « soupir ; fils de saint Louis, je saurai, à son « exemple, me respecter jusque dans les fers ; « successeur de François Ier, je veux du moins « pouvoir dire avec lui : *Nous avons tout perdu,* « *hors l'honneur.* »

Au bas de cette réponse étoient écrites les paroles suivantes :

« Avec la permission du Roi, mon oncle, « j'adhère de cœur et d'âme au contenu de cette « note.

« *Signé* Louis Antoine, Duc d'Angoulême. »

Le 2 mars suivant, le Roi écrivit une lettre à Monsieur, dans laquelle il l'informoit de ce qui venoit de se passer, et le chargeoit d'en faire part aux Princes du sang qui se trouvoient en Angleterre, se réservant d'en instruire ceux qui se trouveroient dans ce pays.

Le 22 avril, Monsieur effectua une entrée

des Princes qui, avec empressement et à l'unanimité, signèrent l'adhésion à la réponse du Roi du 22 février, qu'on a rapportée.

Adhésion des Princes.

« Nous soussignés Princes, frère, neveux et « cousins de Sa Majesté Louis XVIII, Roi de « France et de Navarre, pénétrés des sentimens « dont notre souverain maître et Roi s'est montré « si honorablement animé dans la réponse à une « proposition qui lui avoit été faite de renoncer « au trône de France, et d'engager tous les Princes « de sa maison à renoncer également à tous leurs « droits de succession à ce trône : déclarons que « notre attachement à nos droits, nos devoirs et « notre honneur ne nous permettront jamais de « renoncer à nos prétentions; que nous adhérons « cœur et d'âme à la réponse donnée par notre « Roi; qu'à l'imitation de son exemple, nous ne « nous prêterons jamais, en aucune manière, à « une mesure, ou à aucun acte quelconque qui « puisse nous faire trouver en défaut envers nous- « mêmes, envers nos ancêtres, envers nos des- « cendans. Nous déclarons finalement qu'étant « convaincus que la grande majorité du peuple « françois, dans son particulier, partage tous les

sentimens qui nous animent, nous faisons aussi, tant au nom de nos loyaux compatriotes, qu'en notre propre nom, le serment solennel et sacré que nous avons prêté, sur notre épée, à notre Roi, de vivre et mourir fidèles à notre honneur et à notre souverain légitime.

« *Signé* Charles-Philippe, Comte d'Artois;
« Ferdinand d'Artois, Duc de Berry;
« Louis-Philippe, duc d'Orléans;
« Antoine-Philippe d'Orléans, Duc de Montpensier;
« D'Orléans, Duc de Beaujolois;
« Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé;
« Louis-Henri-Joseph de Bourbon Condé, Duc de Bourbon.

« Le 23 avril 1803. »

Adhésion du Duc d'Enghien.

« La lettre, Sire, dont vous daignâtes m'honorer, en date du 2 mars, me parvint exactement. Votre Majesté connoît trop bien le sang qui coule dans mes veines pour avoir pu entretenir un seul moment le moindre doute à

« l'égard de l'esprit et du contenu de la réponse « que vous me demandiez. Je suis François, « Sire, François fidèle à son Dieu, à son Roi, « et au serment qui engage son honneur. Un jour « peut-être il y en aura qui m'envieront ce « triple avantage. Votre Majesté daignera me « permettre de joindre ma signature à celle du « Duc d'Angoulême, qui adhère de cœur et « d'âme au contenu de la note de mon souve- « rain. C'est dans ces sentimens invariables que « je ne cesserai d'être, Sire, de Votre Majesté « le très-humble, très-obéissant et fidèle sujet et « serviteur,

« *Signé* Louis-Antoine-Henri de Bourbon.

« Dans les états du Margrave de Bade, 23 « avril 1803. »

L'adhésion du Prince de Conti n'est pas encore connue, mais on ne peut avoir sur cela aucun doute.

Monsieur apprit depuis que, le 15 mars, le même missionnaire, en conséquence des ordres qu'il avoit reçus, vint de rechef se présenter au Roi. Il ne fut plus question alors de la substance de la réponse de S. M.; mais on voulut suggérer des changemens à l'égard des termes

ans lesquels cette réponse devoit être conçue
On paroissoit vouloir faire sentir qu'on appréhendoit que cela n'irritât Buonaparte, et ne le portât à se servir de son influence pour aggraver le sort du Roi. Nonobstant cela, S. M. déclara « qu'elle ne feroit aucun changement à sa réponse, qui étoit aussi modérée qu'on pouvoit l'attendre, et que Buonaparte auroit tort de s'en plaindre, vu que, si elle le traitoit de rebelle et d'usurpateur, elle ne disoit pas plus que la vérité. » Outre cela on vouloit faire entrevoir de certains dangers pour le Roi. Quels dangers? répliqua le Roi. Peut-être que des personnes exigeroient que je me retirasse de l'asile qui m'avoit été assuré? Eh bien! je plaindrai le souverain qui se croira forcé à une pareille démarche, et je me retirerai. — Non, ce n'est pas cela, répondit-on; mais ne seroit-il pas à craindre que Buonaparte ne fît un point de convention avec d'autres puissances pour priver le *Comte de Lille* des secours qui viennent de lui être assurés. — Je ne crains pas la pauvreté, dit le Roi; si la nécessité l'exigeoit, je mangerois du pain bis avec ma famille et mes fidèles serviteurs; mais ne craignez pas que je sois réduit à une pareille extrémité; j'ai une autre ressource sur laquelle je puis compter, mais je ne crains pas d'avoir à y recourir,

tant qu'il me restera des amis puissans. S'ils m'abandonnoient, je ne tendrois pas la main à un gouvernement usurpateur. Non, jamais; mais je ferois connoître ma situation à mes fidèles sujets, et comptez que bientôt je serois plus riche que je ne le suis en ce moment.

La conclusion de cette affaire fut que l'envoyé reprit la réponse telle qu'elle avoit été conçue.

N° II.

Poursuites contre les insoumis sous Napoléon Buonaparte.

Extrait du registre des actes de la sous-préfecture de Pont-l'Evêque, département du Calvados.

Du 3 mars 1814.

Nous, sous-préfet de l'arrondissement communal de Pont-l'Évêque;

Informé de l'horrible attentat commis, le 27 du mois dernier, par plusieurs conscrits désobéissans, dans la commune de Glanville, sur deux gendarmes, dont un est mort par suite de ses blessures, et dont l'autre a échappé au coup de feu qui menaçoit sa vie;

Pénétré de l'urgente nécessité de punir ce crime freux par un grand exemple de sévérité qui en npose à jamais aux ennemis de l'état, lesquels, garés par le fanatisme de l'esprit de parti, voudroient, en secouant le joug des lois, rallumer s fureurs de la guerre civile et déchirer le sein e leur propre patrie;

Considérant que de tous les cantons de l'arndissement, celui de Dives, où cet assassinat été commis, donne des preuves d'une insoumission plus prononcée de la part des conscrits t des gardes nationaux désignés, et que cet état e choses est le résultat incontestable de la protection qu'accordent les habitans à leur coupable désobéissance;

Vu les instructions de l'autorité supérieure qui ous annonce l'envoi d'une force armée considérable dans l'arrondissement;

Avons arrêté ce qui suit :

Art. 1. La force armée mise à notre dispoition sera répartie successivement entre les communes du canton de Dives, et par suite entre s communes des autres cantons où il existera es insoumis.

2. Aussitôt l'envoi des garnisaires dans une mmune, le maire sera informé par nous,

1° des noms des insoumis qui donneront lieu à cette mesure; 2° du nombre, du grade et de l'arme des garnisaires placés pour chaque insoumis; 3° des sommes dues par chacun d'eux.

3. Le nombre des garnisaires dans chaque commune sera proportionné à celui des réfractaires qu'elle renferme, et au degré d'opposition que l'administration éprouve de la part des habitans.

4. La garnison ne sera relevée de la commune qu'après la rentrée du dernier insoumis qu'elle compte dans son sein et l'acquittement de tous les frais de garnisaires.

5. Le salaire de chaque garnisaire sera élevé au maximum déterminé par l'article 753 de l'instruction générale sur la conscription, ainsi qu'il suit :

Pour chaque soldat ou simple garnisaire	4 fr.	50 c.
Pour chaque caporal	5	
Pour chaque sergent, brigadier et maréchal des logis de gendarmerie ou de toute autre troupe à cheval	5	50
Pour chaque officier	6	50

Si les garnisaires sont montés, il sera payé de plus 2 fr. pour la ration de chaque cheval.

6. Chaque détachement de garnisaires sera accompagné d'un porteur de contraintes auquel nous ferons remettre, tous les cinq jours, l'état des frais de garnisaires dus par la commune, lesquels seront payables par avance.

7. Cet état sera représenté au maire de la commune qui fera de suite les répartitions de ces frais entre les vingt habitans les plus haut cotisés de la commune, au marc le franc de toutes leurs contributions directes réunies, sauf les exceptions portées aux articles 758 et 759 de l'instruction générale sur la conscription.

Le nombre des avanceurs pourra être augmenté ou diminué suivant les cas, d'après les observations des maires.

8. Le porteur de contraintes, accompagné du chef du détachement placé dans la commune, se transportera chez les individus portés en l'état du maire, et leur enjoindra de verser sur-le-champ le montant de leur cotisation; faute de quoi il sera procédé, sans nul délai, à la saisie de leurs meubles et effets qui seront vendus d'après les formes usitées pour le recouvrement des contributions publiques.

9. Les frais de garnisaires seront versés aux mains des chefs de détachemens partiels de gar-

nisaires, qui en délivreront quittance, et remettront ces sommes à M. Receveur, officier de la légion d'honneur, capitaine de gendarmerie, commandant de la force armée.

10. Les avanceurs auront leur recours contre les insoumis, leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs, et, en cas d'insolvabilité, contre tous les habitans de la commune, en se conformant aux dispositions de l'article 7. Les moyens d'assurer ce recours seront déterminés par des instructions données aux maires, lors des réclamations des avanceurs.

11. Attendu l'inconvénient de disséminer les garnisaires, ils seront réunis pour le logement, et casernés, autant que possible, dans les villes et bourgs qui seront désignés ultérieurement.

12. Néanmoins chaque détachement de garnisaires se rendra tous les jours dans les communes où il sera employé.

13. Les garnisaires feront de fréquentes battues dans les communes pour parvenir à l'arrestation des insoumis.

14. Les garnisaires montés seront placés de préférence dans les communes voisines des grandes routes et où l'insoumission sera plus prononcée.

15. Les communes de Danestal, de Glanville, d'Annebault, de Saint-Waast et de Saint-Pierre-Asif, seront désarmées de suite par les militaires préposés à cet effet. La poudre et les munitions saisies au domicile des habitans seront remises à la sous-préfecture avec les procès-verbaux indiquant leurs noms. Cette mesure pourra s'étendre dans les communes où elle nous paroîtra nécessaire.

16. Le régime municipal est suspendu et remplacé par le régime militaire dans les communes de Danestal et de Glanville. Chacune de ces communes sera administrée par un officier ayant une force suffisante pour se faire respecter, et qui sera entretenue aux frais des habitans.

17. En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, les municipalités seront suspendues là où les insoumis ne seront pas promptement arrêtés et où nous le jugerons nécessaire.

18. Il sera décidé ultérieurement, s'il y a lieu d'appliquer aux communes de Danestal et de Glanville les dispositions de la loi du 10 vendémiaire an 4.

19. Toute personne convaincue d'avoir cherché, par des insinuations perfides, à porter à la révolte ou à l'insoumission les hommes appelés au

service, sera arrêtée par mesure de haute police et punie suivant toute la sévérité des lois.

20. Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché dans les communes de l'arrondissement.

Donné en l'hôtel de la sous-préfecture de Pont-l'Évêque, le jour et an que dessus.

Le Sous-Préfet,

MOLLIEN.

N° III.

Instruction donnée par Joseph Napoléon a M. Desmolard, son envoyé à Baltimore, et aux trente-deux autres agens chargés de révolutionner l'Amérique Espagnole. (1)

L'OBJET auquel les agens doivent tendre pour le moment n'est autre que de faire connoître et de persuader aux Créoles de l'Amérique Espagnole, que S. M. I. et R. n'a d'autre vue que de donner la liberté à un peuple qu'on avoit depuis tant d'années retenu dans l'esclavage; et que, pour prix de ce bienfait, elle ne demande que l'amitié des habitans et le commerce avec les ports des deux Amériques; que, pour rendre l'Amérique méridionale libre et indépendante de l'Europe, Sadite Majesté offre toute l'assistance nécessaire

(1) Nous avons trouvé ce morceau très-curieux dans *William Walton's* exposé on the dissensions of Spanish America, etc. respectfully adressed to His R. H. the Regent of the united kingdom. London 1814. in-8. L'original de cette pièce est déposé, à ce qu'on assure, dans les archives de la Junte suprême de Venézuéla, d'après un certificat daté de Caracas, le 31 mai 1810, et signé, G. ROSZIO.

en troupes et munitions de guerre, étant convenu avec les États-Unis qu'ils lui fourniroient cette dernière.

Chaque commissaire ou agent en chef, connoissant le district auquel il est envoyé, et le caractère de ses habitans, n'aura pas de peine à choisir des individus intelligens auxquels il donnera les instructions nécessaires pour persuader le peuple en lui signalant les avantages qu'il aura à secouer le joug européen. Il leur fera observer que des sommes d'argent considérables resteront et circuleront dans les provinces de l'Amérique, si l'on suspend les envois qu'on fait continuellement en Espagne, que leur commerce sera augmenté, et que leurs ports seront ouverts à toutes les nations étrangères. Il appuiera sur les avantages qui dériveront pour eux de la liberté de l'agriculture et de la culture de tous les objets qui sont maintenant prohibés par le gouvernement espagnol, tels que le safran, le lin, le chanvre, les olives, le vin, etc.; sur le bénéfice que leur procurera l'établissement de manufactures de toute espèce; sur la grande satisfaction et l'avantage qu'ils éprouveront lorsque les monopoles du tabac, de la poudre à canon, du timbre, etc., n'auront plus lieu.

Comme le peuple est, pour la plupart, plongé

dans l'ignorance, les agens, pour parvenir facilement à leur but, mettront toute leur sollicitude à se rendre agréables aux gouverneurs, intendans, curés et prélats. Ils n'épargneront aucune dépense ni autre moyen pour gagner leur bienveillance, principalement celle des ecclésiastiques qu'ils doivent engager à insister auprès de leurs pénitens, quand ils viennent à confesse, qu'ils ont besoin d'un gouvernement indépendant; qu'ils ne doivent pas laisser échapper une occasion aussi favorable que celle qui se présente maintenant, et que leur fournit l'Empereur Napoléon, qu'ils doivent faire regarder par le peuple comme envoyé par Dieu pour châtier l'orgueil et la tyrannie des monarques; enfin que c'est un péché mortel, n'admettant pas de pardon, que de résister à la volonté de Dieu.

Les agens rappelleront, dans toutes les occasions, aux habitans, l'oppression qu'ils éprouvent de la part des Européens, les manières dédaigneuses avec lesquelles on les traite, et le mépris auquel ils sont exposés. Ils rappelleront aux Indiens les circonstances des cruautés que les Espagnols se permirent lors de la conquête, et les infamies qu'ils commirent envers leurs souverains légitimes, en les détrônant, et en les pri-

vant de la vie ou de la liberté. Ils dépeindront les actes d'injustice qu'ils éprouvent journellement lorsqu'ils demandent des places, que les vice-rois et gouverneurs accordent à ceux qui sont plus humbles ou qui payent mieux, à l'exclusion de ceux qui les méritent. Ils fixeront l'attention du peuple sur les talens supérieurs de beaucoup de Créoles et d'hommes de mérite qui sont négligés et qui contrastent avec les fonctionnaires publics et les ecclésiastiques venus d'Europe; ils leur feront sentir les duretés dont ils souffrent, et feront le parallèle entre les talens et le mérite des Créoles et ceux des Européens. Ils mettront sous leurs yeux la différence entre les Etats-Unis et l'Amérique Espagnole, le bonheur dont jouissent ces Américains, leurs progrès dans le commerce, dans l'agriculture et la navigation, ainsi que la satisfaction de vivre libres du joug européen et de n'avoir qu'un gouvernement populaire et électif. Ils les assureront qu'une fois dégagée de l'Espagne, l'Amérique deviendra la législatrice de l'Europe.

Tous les agens, tant principaux que subordonnés, indiqueront les noms de ceux qui se déclareront amis de la liberté; les agens subalternes transmettront ces listes aux agens principaux qui

feront leur rapport à mon envoyé dans les États-Unis, pour que j'en sois informé et que je puisse dûment récompenser chaque individu. Mes agens s'abstiendront de déclamer contre l'inquisition ou l'église; dans leurs conversations ils insisteront bien plutôt sur la nécessité de ce saint tribunal et sur l'utilité du clergé. Sur les étendards et bannières des insurgés on inscrira ces mots : *Vive la Religion catholique, apostolique et romaine ! périsse le mauvais gouvernement !*

Les agens feront en outre observer aux Indiens combien ils seront heureux, lorsqu'ils seront devenus encore une fois maîtres de leur pays, et libres de ce tribut tyrannique qu'ils payent à un monarque étranger. Enfin ils diront au peuple que leur prétendu monarque n'existe pas même dans son propre gouvernement, mais qu'il est au pouvoir du restaurateur de la liberté et du législateur universel, de Napoléon. En un mot, tous ces agens tenteront par tous les moyens possibles de montrer au peuple l'utilité qu'aura pour eux le gouvernement dont il s'agit.

Lorsque la révolution aura été ainsi préparée, et que tous les principaux membres qui devront y prendre part, dans chaque cité et province, auront été gagnés, ce sera aux agens en chef et subordon-

SUPPLÉMENT
DE LA CAMPAGNE DE 1812.

Note officielle, indiquant le nombre de cadavres d'hommes et de chevaux qui ont été brûlés en Russie, après la retraite des François.

	Cadavres.	Chevaux.
Dans le gouvernement de Minsk, jusqu'au 15 janvier 1813, ...	18,797	2,746
Dans le même, il restoit à brûler, à la même date, ...	30,106	27,316
Dans le gouvernement de Moscou, jusqu'au 3 février, ...	49,754	27,859
Dans le gouvernement de Smolensk, jusqu'au 20 février, ...	71,735	51,430
Dans le gouvernement de Wilna, . .	72,203	9,407
Dans le gouvernement de Kalonga, . .	1,017	4,384
	243,612	123,132

Nota. La note officielle insérée dans la gazette de Saint-Péterbourg ajoute que ce dénombrement est bien loin d'être complet, parce que les gouverneurs avoient déjà fait brûler un grand nombre de cadavres avant d'avoir reçu de la cour l'ordre d'en faire le dénombrement. Elle ajoute que les 30,106 cadavres humains et 27,316 cadavres de chevaux qui restèrent à brûler dans le gouvernement de Minsk, avoient presque tous été trouvés sur la Berézina.

SUPPLÉMENT.

N° I.

Décret des Cortès d'Espagne, du 8 février 1814.

Les Cortès, désirant dans la crise actuelle de l'Europe, donner un témoignage public d'attachement inviolable envers leurs alliés, d'affection et de confiance à la nation espagnole, et déjouer les pièges que Napoléon pourroit mettre en œuvre dans les circonstances actuelles pour introduire en Espagne son influence pernicieuse, pour troubler nos relations avec les puissances amies, et semer la discorde entre le peuple et son souverain légitime, Ferdinand VII, ont décrété et décrétent :

Art. 1er. Conformément au décret donné par l'assemblée générale et extraordinaire des Cortès, le premier janvier 1811, lequel sera de nouveau envoyé aux généraux et autorités provinciales, le Roi ne sera reconnu libre, ni obéi comme tel, que du moment qu'il aura prêté dans le sein du congrès national le serment prescrit par l'article 173 de la constitution.

2. Aussitôt que les généraux commandans sur les frontières auront reçu la nouvelle certaine de l'arrivée prochaine du Roi, ils expédieront un

courrier extraordinaire au gouvernement, afin de lui donner connoissance de l'arrivée de S. M., de la suite qui l'accompagne, des troupes étrangères ou nationales qui pourroient l'escorter, et des autres circonstances importantes de cette nature : le gouvernement soumettra sans délai cet avis aux Cortès.

3. La régence fera tous les préparatifs nécessaires et fera parvenir aux généraux les ordres nécessaires, afin que le Roi, à son approche des frontières, puisse recevoir un exemplaire de ce décret, avec une lettre de la régence, tendant à informer S. M. de la situation de la nation, de ses courageux efforts et de la résolution des Cortès pour assurer l'indépendance de la nation et la liberté du monarque.

4. Aucune force armée ne pourra accompagner le Roi dans le royaume, et au cas qu'elle tenteroit de forcer nos frontières ou la ligne des armées, elle sera repoussée conformément aux lois de la guerre.

5. Dans le cas où la force armée qui accompagneroit le Roi seroit composée d'Espagnols, les généraux suivront les instructions qu'ils ont reçues du gouvernement, dont le devoir est de concilier l'ordre et la sécurité de l'état avec la

pitié et les secours dus à ceux qui ont le malheur d'être faits prisonniers.

6. Le général qui aura l'honneur de recevoir le Roi lui donnera un détachement de troupes selon le respect dû à sa haute dignité et à sa personne royale.

7. Aucun étranger ne pourra accompagner le Roi, pas même en qualité de domestique.

8. Tout Espagnol qui auroit reçu de Napoléon ou de son frère Joseph des emplois, pensions, marques d'honneur, etc., ne pourra accompagner le Roi comme serviteur, ni en toute autre qualité; il en est de même de ceux qui ont suivi les François dans leur rertaite.

9. Il est laissé à la régence de fixer la route que le Roi devra prendre depuis les frontières jusqu'à son arrivée en cette capitale; afin de préparer tout ce qui concerne le service de S. M., et pour lui rendre tous les témoignages de respect et d'amour qui lui sont dus.

10. Le président de la régence est autorisé par ce décret, aussitôt qu'il aura connoissance certaine de l'arrivée du Roi sur les frontières de la domination espagnole, d'aller recevoir S. M., de manière qu'il aille à sa rencontre avec une escorte convenable et qu'il l'accompagne en cette capitale.

11. Le président de la régence présentera à S. M. un exemplaire de la constitution de la monarchie, afin que S. M., informée de son contenu, après une mûre délibération et avec pleine liberté, prête le serment prescrit par la constitution.

12. Aussitôt que le Roi sera arrivé dans la capitale, il viendra de suite prêter le serment, à l'égard duquel on observera toutes les cérémonies et solennités prescrites par le règlement des Cortès.

13. Après la prestation du serment prescrit par la constitution, trente membres des Cortès, parmi lesquels les deux secrétaires, accompagneront S. M. au palais, où la régence, assemblée dans la forme requise, remettra le gouvernement à S. M., conformément à la constitution et à l'article 2 du décret du 4 septembre 1813; la députation retournera aux Cortès pour faire rapport de l'exécution de sa mission, dont sera tenue note dans le registre des Cortès.

Le même jour, les Cortès porteront, avec les solennités usitées, un décret, afin d'avertir la nation qu'en vertu de son serment, le Roi a été constitutionnellement placé sur le trône. Ce décret, après avoir été lu par les Cortès, sera remis au Roi par une députation composée comme ci-

dessus, afin qu'il soit publié avec les mêmes formalités que les autres décrets, conformément au contenu de l'article 140 des règlemens intérieurs des Cortès.

La régence du royaume prendra les mesures requises pour que ce décret soit mis à exécution, imprimé, affiché et publié.

N° II.

Traité conclu à Paris, le 11 *avril* 1814, *entre les puissances alliées et S. M. l'Empereur Napoléon* (1).

ART. 1er. S. M. l'Empereur Napoléon renonce pour lui, ses successeurs et descendans, ainsi que pour tous les membres de sa famille, à tous droits de souveraineté et de pouvoir, non-seulement sur l'empire françois et le royaume d'Italie, mais sur tout autre pays.

2. Leurs Majestés l'Empereur Napoléon et Marie-Louise conserveront leurs titres et leur rang pendant leur vie entière. — La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'Empereur conserveront aussi les titres de Princes de sa famille, quels que soient les lieux où ils résident.

---

(1) Cette pièce est extraite des journaux anglois du 15 juin 1814.

3. L'île d'Elbe, choisie par S. M. l'Empereur comme le lieu de sa résidence, formera durant sa vie une principauté séparée, qu'il possédera en toute souveraineté et propriété. Il sera, en outre, accordé en toute propriété à l'Empereur Napoléon un revenu annuel de 2 millions de francs en rentes sur le grand-livre de France, desquels un million sera réversible sur l'Impératrice.

4. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront accordés en toute propriété et souveraineté à S. M. l'Impératrice Marie-Louise. Ils passeront à son fils et à ses descendans en ligne directe. Le Prince, son fils, prendra en conséquence le titre de Prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

5. Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices pour que le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe soient respectés par les puissances barbaresques. A cet effet, les relations avec les puissances barbaresques seront assimilées à celles de France.

6. Dans les territoires auxquels il est renoncé ci-dessus, il sera réservé pour S. M. l'Empereur Napoléon et sa famille, en domaines ou en rentes sur le grand-livre, un revenu libre de toutes déductions et charges de 2,500,000 francs. Ces do-

maines ou rentes appartiendront en toute propriété et pour en être disposé comme ils le jugeront à propos, aux Princes et Princesses de sa famille, et seront divisés entre eux, de telle manière que le revenu de chacun d'eux soit dans les proportions suivantes; savoir :

A Madame mère, ...	300,000 fr.
Au Roi Joseph et à la Reine, . .	500,000
Au Roi Louis, ...	200,000
A la Reine Hortense et ses enfans,	400,000
Au Roi Jérôme et à la Reine, . .	500,000
A la Princesse Eliza, ...	300,000
A la Princesse Pauline, ...	300,000
	2,500,000 fr.

Les Princes et Princesses de la maison de l'Empereur Napoléon conserveront en outre les propriétés en meubles et immeubles de quelque nature qu'ils puissent être, qu'ils se trouvent posséder par droit public et individuel, et les rentes dont ils jouissent aussi comme individus.

7. La pension de l'Impératrice Joséphine sera

réduite à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France : elle continuera de jouir en toute propriété de toutes les propriétés particulières en meubles et immeubles, avec le droit d'en disposer conformément aux lois françoises.

8. Il sera accordé au Prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France.

9. Sur les propriétés que S. M. l'Empereur Napoléon possède en France, soit comme domaine extraordinaire ou privé, attachés à la couronne, et les fonds placés par l'Empereur, soit sur le grand-livre de France, dans la banque de France, dans les actions des forêts ou de toute autre manière, et que S. M. abandonne à la couronne, il sera réservé un capital qui n'excédera pas 2 millions de fr., pour être distribué comme gratifications, en faveur de telles personnes dont les noms seront contenus dans une liste qui sera signée par l'Empereur Napoléon, et qui sera transmise au gouvernement françois.

10. Tous les diamans de la couronne resteront en France.

11. S. M. l'Empereur Napoléon fera rentrer au trésor et dans toutes les autres caisses publiques toutes les sommes et effets qui en auront été distraits d'après ses ordres, à l'exception de ce qui a été approprié pour la liste civile.

12. Les dettes de la maison de S. M. l'Empereur Napoléon, telles qu'elles étoient à la signature du présent, seront immédiatement payées sur l'arriéré dû par le trésor public à la liste civile, suivant un état qui sera signé par un commissaire nommé pour cet effet.

13. Les obligations du Mont-Napoléon de Milan, envers tous les créanciers, soit François, soit étrangers, seront exactement remplies, à moins qu'il n'y ait quelques changemens de fait à cet égard.

14. Il sera délivré tous les passe-ports nécessaires pour le libre passage de S. M. l'Empereur Napoléon et pour celui de l'Impératrice, des Princes et Princesses, et de toutes les personnes de leur suite qui désireront les accompagner ou s'établir hors de France, aussi-bien que pour le passage de tous les équipages, chevaux et effets leur appartenant. Les puissances alliées fourni-

ront en conséquence des officiers et soldats pour escorte.

14. La garde impériale françoise fournira un détachement de 1,200 à 1,500 hommes de toute arme, pour servir d'escorte à l'Empereur Napoléon jusqu'à Saint-Tropez, lieu de son embarquement.

16. Il sera fourni une corvette et les bâtimens de transport nécessaires pour conduire au lieu de sa destination S. M. l'Empereur Napoléon et sa maison, et cette corvette appartiendra en toute propriété à S. M. l'Empereur Napoléon.

17. Il sera permis à l'Empereur Napoléon de prendre avec lui et de retenir comme sa garde quatre cents hommes volontaires, officiers, sous-officiers et soldats.

18. Aucuns des François qui auroient suivi l'Empereur Napoléon ou sa famille ne pourront être considérés comme ayant perdu leurs droits de François en ne retournant pas en France dans l'espace de trois ans; mais au moins ils pourront n'être pas compris dans les exceptions que le gouvernement françois se réserve d'accorder après l'expiration du présent terme.

19. Les troupes polonoises de toute arme au service de France seront libres de retourner dans leur patrie, et conserveront leurs armes et bagages comme un témoignage de leurs honorables services. Les officiers, sous-officiers et soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées et les pensions attachées à ces décorations.

20. Les hautes-puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité, et s'engagent à obtenir qu'il soit accepté et garanti par la France.

21. Le présent acte sera ratifié et les ratifications échangées à Paris sous deux jours ou plus tôt s'il est possible.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé le Prince de Metternich;
S. S. Comte de Stadion;
Lord Castlereagh;
André, Comte de Rasoumoffsky;
Charles-Robert, Comte de Nesselrode;
Charles-Auguste Baron de Hardenberg;
Maréchal Ney; Caulincourt.

SUPPLÉMENT

DE PIÈCES RELATIVES A LA CAMPAGNE DE 1813.

N° I.

Déclaration des officiers bavarois, saxons, westphaliens, francfortois, qui, entraînés en Russie par Napoléon Buonaparte, et y ayant été faits prisonniers, entrèrent dans la légion russe-allemande, du 12 mars 1813.

Nous soussignés officiers ayant quitté le service des Rois de Bavière, de Saxe et de Westphalie, et du Grand-Duc de Francfort, pour entrer dans la légion allemande, croyons devoir à notre honneur d'exposer publiquement à nos souverains et à notre patrie, avec le respect, l'attachement et la confiance que nous leur portons, les motifs qui nous ont engagés à cette démarche.

Nous sommes Allemands : ce mot dit tout. Depuis une suite d'années nous avons eu à gémir sur le sort de notre patrie, sans pouvoir la sauver. Enfin le moment est venu où l'Allemagne

relève son dos courbé et où il est permis d'espérer qu'on pourra secouer le joug de la servitude que les François nous ont imposé. Des armées russes victorieuses poursuivent l'ennemi d'une rivière à l'autre ; l'aigle prussien remue ses ailes puissantes, des volontaires nombreux se rendent sous la bannière prussienne ; partout, même dans les pays où l'ennemi s'arrête encore, se montre un esprit public qui veut reconquérir l'honneur et la liberté de l'Allemagne. Les pères amènent leurs fils ; les femmes apportent leurs bijoux ; le plus pauvre donne son denier ; et nous, hommes et Allemands, nous resterions spectateurs oisifs ? ou même, serviteurs de l'étranger, nous aiderions à river les fers de la patrie ? Jamais ! Quiconque aujourd'hui porte les armes contre ses frères est, à nos yeux, traître à sa patrie ; quiconque refuse de verser son sang pour elle viole un devoir sacré ; car, avant d'être soldats, nous étions citoyens allemands ; jamais nous ne pouvions contracter l'engagement d'arroser le sol paternel du sang de nos frères pour en abreuver des étrangers. Certes, ce n'étoit pas la volonté de nos excellens Princes : ils ont été obligés de céder à la contrainte ; on les a forcés à sévir contre leurs propres entrailles : aussi sommes-nous convaincus que nos souverains approuveront notre démarche, lors-

que leurs langues seront libres; nous sommes sûrs de prévenir leurs vœux secrets en nous armant pour leur indépendance. Si parmi eux il y en avoit un qui pensât autrement (1), la postérité l'appelleroit-elle un prince allemand?

Nous ne vivons pas dans des temps ordinaires, nous vivons dans des temps de calamité générale, qui ne reconnoît d'autre loi que celle qui veut qu'on se réunisse pour se sauver. C'est là tout ce qui est permis; aucun autre parti n'est permis. Que tout véritable Allemand dise si nous ne disons vrai!

Aucun malheur personnel nous a engagés à nous ranger autour de la bannière de la légion allemande; le sentiment de l'honneur et l'amour de la patrie ont été nos seuls guides. Nous ne voulons pas combattre avec des François contre des Allemands, mais avec des Allemands pour des Allemands; s'il existoit en Allemagne des Princes, des soldats et des citoyens capables de méconnoître nos motifs, nous n'en remplirons pas moins notre devoir sacré, sans nous inquiéter de leur opinion, en appelant à celle de la postérité, qui décernera la couronne de la gloire à ceux qui ont été fidèles à la patrie. Elle ne demandera pas

(1) Il s'en est trouvé un.

au service de qui nous avons été; elle demandera pour quelle cause nous avons porté les armes, si c'est pour l'Allemagne et l'humanité, ou pour la France et la tyrannie.

Donné à Kœnigsberg, le 12 mars 1813.

Suivent les signatures.

N° II.

Proclamation du Roi de Prusse, adressée à son peuple, et datée de Breslau le 17 mars 1813.

A MON PEUPLE.

Il ne faut aux yeux de mon fidèle peuple, ni à ceux des Allemands en général, justifier la guerre qui va commencer; ses causes sont évidentes pour toute l'Europe qui n'est pas aveuglée par la prévention.

La domination de la France nous écrasoit. La paix, en m'enlevant la moitié de mes sujets, ne nous donna pas les bénédictions de la paix; elle nous frappa des plaies plus fortes que celles que la guerre même nous avoit causées. Les forces du pays furent épuisées; les principales forteresses restèrent entre les mains de l'ennemi; l'agri-

culture fut entravée, ainsi que l'industrie que nos villes avoient poussée si loin. La liberté du commerce fut gênée; les sources de la prospérité furent bouchées. Le pays fut laissé à la misère.

En remplissant avec la plus grande exactitude les engagemens que j'avois contractés, j'espérois préparer à mon peuple des soulagemens, et convaincre enfin l'Empereur des François qu'il étoit de son propre avantage de laisser jouir la Prusse de son indépendance. Mais la perfidie et l'insolence s'opposèrent à mes intentions pures, et nous nous convainquîmes que les traités avec l'Empereur Napoléon devoient nous perdre plus lentement mais plus sûrement que ses guerres. Le moment est venu où nous ne pouvons plus nous faire illusion sur notre état.

Brandebourgeois! Prussiens! Silésiens, Poméraniens! Lithuaniens! vous savez ce que vous avez souffert depuis sept ans; vous connoissez le sort qui vous attend, si nous ne terminons avec honneur la lutte dans laquelle nous allons entrer. Rappelez-vous le passé, le Grand-Électeur, le Grand-Frédéric. N'oubliez-pas les biens que nos aïeux conquirent sous le règne de ces Princes: ce furent la liberté de conscience, l'honneur, l'indépendance, le commerce, l'industrie et les sciences. Pensez au grand exemple que nous ont donné

nos puissances alliées, les Russes; pensez aux Espagnols et aux Portugais. Quelquefois de petits peuples, entrés en lice pour des biens pareils contre des peuples ennemis puissans, ont remporté la victoire : rappelez-vous les valeureux Suisses et les habitans des Pays-Bas.

Il faudra demander des sacrifices considérables à nos sujets de tous les états; car notre entreprise est grande, et le nombre et les ressources de nos ennemis sont très-étendus. Vous aimerez mieux faire ces sacrifices pour la patrie, pour votre Roi légitime, que pour un maître étranger qui, comme le montrent tant d'exemples, exigeroit vos fils et vos dernières forces pour un but qui vous est étranger. La confiance en Dieu, la persévérance, le courage et l'assistance de nos alliés, couronneront de succès nos efforts.

Mais, quels que soient les sacrifices qu'on demandera aux individus, ils ne sont pas comparables aux biens pour lesquels nous les faisons, pour lesquels nous devons combattre et vaincre, si nous ne voulons cesser d'être des Prussiens et des Allemands.

C'est le dernier combat décisif que nous livrons pour notre existence, pour notre liberté, notre indépendance; nous n'avons d'autre choix qu'entre une paix honorable ou une mort glo-

rieuse. Vous l'affronterez courageusement par amour pour l'honneur; car sans honneur le Prussien et l'Allemand ne sauroient vivre. Dieu et notre ferme volonté accorderont la victoire à la justice de notre cause; par elle nous obtiendrons une paix assurée et glorieuse, et le retour d'un temps heureux.

Donné à Breslau, le 17 mars 1813.

Signé Frédéric-Guillaume.

N° III.

Proclamation du Roi de Prusse, adressée à son armée, et datée du 19 mars 1813.

A mon armée,

Vous avez souvent manifesté le vœu de combattre pour la liberté et l'indépendance de la patrie. Le moment en est venu; tous les individus de la nation le sentent vivement. De tous côtés les jeunes gens se présentent pour demander des armes. Ce qui est l'effet de leur choix, est votre devoir, à vous qui formez l'armée régulière. C'est vous qui êtes voués à la défense de la patrie; elle est en droit de vous demander ce que les autres offrent de faire.

Voyez quelle foule de citoyens quittent tout ce qu'ils ont de plus cher, pour donner, avec vous, leur vie pour la partie. Pénétrez-vous donc vivement de votre devoir. Pensez-y les jours de batailles, aux momens des privations et des fatigues. Que l'ambition de chacun, quelque rang qu'il occupe dans l'armée, se confonde dans le tout. Celui dont le cœur bat pour la patrie ne pense pas à soi-même. Le mépris sera la récompense de l'égoïsme; il ne s'agit plus que du salut de la patrie, qui est la suprême loi. La victoire vient de Dieu. Montrez-vous dignes de sa protection par la discipline, et en remplissant vos devoirs. Que le courage, la patience, la fidélité et la discipline vous distinguent. Imitez l'exemple de vos aïeux, soyez dignes d'eux, et pensez à la postérité.

Les récompenses sont assurées à celui qui se distinguera; la honte et des punitions sévères attendent celui qui oubliera son devoir. Votre Roi ne vous quittera pas : le Prince Royal, les Princes de sa maison seront avec lui, et combattront au milieu de vous. Eux et toute la nation combattront avec vous. Nous aurons pour allié un peuple brave qui a acquis par sa vaillance son indépendance, et qui est vénu pour la donner à l'Allemagne. Il avoit pris confiance en son sou-

verain et ses généraux, en sa juste cause, en sa force, et Dieu fut avec lui. Faites de même, car, comme eux, nous combattons pour la liberté de la patrie.

Que la confiance en Dieu, le courage et la patience soient nos devises.

Signé Frédéric-Guillaume.

N° IV.

Ordre du jour du général Blücher, du 23 mars 1813.

Prussiens,

Nous franchissons les limites de notre territoire, et nous entrons dans un pays étranger non comme ennemis, mais comme libérateurs. Combattant pour notre indépendance, nous ne voulons pas opprimer un peuple voisin, parlant la même langue, professant la même foi que nous, ayant autrefois souvent joint ses troupes aux nôtres, éprouvant la même haine contre l'oppression étrangère, et n'ayant pu jusqu'à présent prendre les armes contre les satellites de la tyrannie étrangère, parce que la politique erronée de son gouvernement abusé par les artifices de la

France l'en a empêché. Montrez-vous doux et humains envers ce peuple, et regardez les Saxons comme les amis de la cause sacrée de l'indépendance de l'Allemagne, cause pour laquelle nous avons couru aux armes; regardez-les donc comme devant être un jour vos alliés. Les habitans de la Saxe, de leur côté, satisferont d'une manière convenable à vos justes demandes. Imitez l'exemple de vos frères d'armes du corps d'armée d'York. Quoiqu'ils soient depuis long-temps sur un territoire étranger, ils ont, par leur discipline sévère, maintenu l'honneur du nom prussien.

Quant à l'indigne individu qui profane par des violences la renommée de la discipline prussienne, je ne le reconnoîtrai pas pour un des nôtres; mais je ferai châtier son crime par des peines déshonorantes. Soldats de mon armée, vous me connoissez; vous savez que j'ai pour vous la sollicitude d'un père; mais vous savez aussi que je ne souffre pas les écarts, et que vous trouverez en moi un juge inexorable. Que l'on ait à se conformer à ceci.

Bunzlau, le 23 mars 1813.

Signé Blücher.

N° V.

Proclamation adressée aux Saxons par le général Blücher, en date du 23 mars 1813.

SAXONS,

C'EST nous, vos voisins les Prussiens, qui entrons sur votre territoire, en vous tendant une main amie. Le Dieu des armées a, dans l'orient de l'Europe, prononcé une sentence terrible, et l'ange de la mort a par l'épée, le froid et la faim, fait disparoître de dessus la face de la terre trois cent mille de ces étrangers qui, dans la présomption de leur bonheur, voulurent la subjuguer. Nous allons où nous dirige le doigt de la Providence, afin de combattre pour la sûreté des anciens trônes, et pour notre indépendance nationale. Avec nous vient un peuple brave qui a rejeté avec fierté l'oppression étrangère, et qui, plein du noble sentiment que lui inspirent ses victoires, promet la liberté aux peuples subjugués. Nous vous apportons l'aurore d'un jour nouveau. Le temps est enfin arrivé de rejeter un joug odieux, qui depuis six ans pesoit affreusement sur nous.

Une guerre commencée malheureusement et encore plus malheureusement terminée, nous

arracha le traité de paix de Tilsit; mais des articles si durs de ce traité, on ne nous en a pas tenu un seul. Chaque traité qui suivit aggrava la dureté des conditions de celui qui l'avoit précédé. C'est pourquoi nous rejetons ce joug honteux, et nous volons aux combats pour recouvrer notre liberté par des exploits glorieux.

Saxons, vous êtes un peuple généreux et éclairé, vous savez que sans indépendance tous les biens de la vie n'ont aucun prix pour les hommes qui ont des sentimens nobles; que l'esclavage est ce qu'il y a de plus ignominieux; vous ne pouvez supporter, vous ne supporterez pas plus long-temps la servitude; vous ne souffrirez pas plus long-temps qu'une politique fausse et artificieuse pour exécuter ses projets artificieux et dévastateurs, exige le sang de vos enfans, épuise les sources de votre commerce, paralyse votre industrie, anéantisse votre liberté de la presse, et rende votre pays, jadis si heureux, le théâtre de la guerre. Déjà le vandalisme des étrangers qui vous oppriment a détruit inutilement et méchamment votre plus beau monument d'architecture, le pont de Dresde (1). Levez-vous, réunissez-vous

(1) Ce fut le maréchal Davoust qui ordonna la destruction de ce pont, cité avec raison par les Saxons parmi

à nous, levez l'étendard de l'insurrection contre les usurpateurs étrangers, et soyez libres.

Votre souverain est au pouvoir des étrangers. Il est privé de la liberté de prendre un parti. Déplorant les démarches qu'une politique perfide l'a forcé à faire, nous voulons aussi peu les lui imputer que vous en faire porter la peine. Ce n'est que pour votre souverain que nous prenons l'administration des provinces de votre pays, que la fortune, la supériorité de nos armes, et la bravoure de nos troupes nous soumettront. Satisfaites aux besoins de nos soldats, et attendez-vous de notre part au maintien de la discipline la plus sévère. Que tout homme foulé ait accès auprès de moi qui commande les Prussiens; j'écouterai toutes les plaintes, j'examinerai toutes les requêtes, je punirai rigoureusement toutes les infractions à la discipline.

Tout individu, même le plus mince, peut s'approcher de moi avec confiance, je l'accueillerai avec bienveillance.

---

les monumens dont la capitale pouvoit s'honorer. Si, comme on l'assure, et comme les événemens subséquens paroissent l'avoir prouvé, cette destruction étoit inutile, le maréchal Davoust peut se vanter d'avoir, par cet acte, fait plus de tort à l'Empereur Napoléon que par la perte d'une bataille rangée.

Nous regarderons comme notre frère l'ami de l'indépendance de l'Allemagne, nous remettrons avec douceur sur la voie l'homme foible qui s'est laissé égarer; mais nous poursuivrons impitoyablement, comme traître à la patrie commune, le vil partisan de la tyrannie étrangère.

Bunzlau, le 23 mars 1813.

Signé Blücher.

N° VI.

Première proclamation adressée aux Saxons par le Comte de Wittgenstein, en date du $\frac{11}{23}$ *mars* 1813.

Braves Saxons,

Comment vous parlerai-je? Comme votre ennemi? je ne le suis pas. Vous êtes de francs Allemands, et je suis venu, au nom de mon Empereur, pour délivrer tous les Allemands d'un joug ignominieux. Je vous parlerai donc comme votre ami; écoutez-moi, car je vous veux du bien.

Peut-être êtes-vous étonnés à l'aspect des Russes et des Prussiens qui entrent armés dans votre pays; peut-être êtes-vous inquiets, et ne savez-

vous pas ce que vous ferez, puisque votre Roi vous a abandonnés et vous a ordonné de rester en repos. Mais quand une maison est en feu, on ne commence pas par demander au propriétaire la permission de l'éteindre. La maison de votre Roi est en feu depuis long-temps, il est lui-même dans l'embarras, il n'ose pas parler comme il le voudroit, ayant un cœur allemand. Car faites cette simple réflexion : lui, Roi allemand, obligé depuis si long-temps de livrer aux François votre sueur et votre sang, vous exhorteroit au repos dans un moment où le repos est un crime? Elle a sonné l'heure qui ne sonne pas deux fois, l'heure de la délivrance du joug étranger; et il pourroit désirer que vos oreilles fussent bouchées? Depuis quarante-cinq ans votre Roi a voulu votre bonheur, votre honneur; et il voudroit aujourd'hui notre malheur et votre infamie? Non, non, il vous a exhortés lui-même à maintenir l'ancien renom des Saxons. En quoi consistoit cet ancien renom? Lisez vos chroniques, vous l'y trouverez. Il a jadis existé aussi un ambitieux Empereur des François, on l'appeloit Charlemagne; il fallut qu'il vous fît la guerre pendant trente ans pour vous subjuguer. Mais alors vous aviez aussi un Roi, il s'appeloit Wittekind; il ne vous délaissa pas quand vous étiez dans la peine; il ne vous

exhorta pas au repos, il vous conduisit lui-même au combat sanglant pour votre liberté. Voilà l'antique renom auquel vous devez tenir. Mille ans se sont écoulés depuis cette époque, Dieu n'avoit pas depuis mille ans affligé l'Europe d'un tel fléau; il se représente, et vous ne voudriez pas le combattre aujourd'hui comme vos aïeux le combattirent jadis? Vous tendriez volontairement le dos? Écoutez et songez qu'il vous est plus aisé de combattre qu'il ne le fut pour vos aïeux il y a mille ans. Ils étoient seuls; seuls ils furent obligés de se défendre contre le puissant Charles.

Mais vous, vous n'êtes pas seuls; mon Empereur avec toute sa puissance, le Roi de Prusse avec toute sa puissance, se sont levés pour venir vous secourir, vous délivrer, et si vous le voulez, la lutte ne durera pas trente ans; en un an, avec l'aide de Dieu, nous ferons tomber vos chaînes, et alors vous pourrez avec honneur rester en repos. Alors vos fabriques détruites fleuriront de nouveau, votre commerce retrouvera ses anciens débouchés qui sont aujourd'hui fermés, votre agriculture prospérera, vos enfans ne seront plus traînés à la boucherie; alors en un mot sera revenu l'heureux temps du repos, et votre Roi vous en remerciera. Quant à celui qui jusqu'à ce moment voudroit rester en repos, je ne

le reconnois pas pour un vrai Saxon, pour un Allemand. Qui n'est pas pour la liberté est contre elle. Choisissez donc entre mon affection fraternelle ou mon épée. Réunissez-vous à moi pour reconquérir avec moi votre Roi et son indépendance, et alors il pourra, si Dieu le veut, régner encore quarante-cinq ans dans la paix et l'abondance; car ne croyez pas que je veux vous faire renoncer à lui; je veux au contraire resserrer plus fortement les nœuds qui vous unissent à lui, et qui ont été rompus par la tyrannie étrangère. Vous aurez un Roi libre, et vous serez nommés les Saxons libres. Levez-vous, levez-vous, armez-vous, quand ce seroit avec vos faux, vos fléaux, vos faucilles! Exterminez l'étranger de dessus votre terre! Vous me trouverez, avec mes Russes et les braves Prussiens, partout où le danger est le plus grand. Déjà le jugement de Dieu s'est manifesté sur le présomptueux. Croyez-moi, nous vaincrons, la longanimité de Dieu est épuisée. Nous vaincrons; ce n'est point par une vaine forfanterie que je parle ainsi, mais par l'effet de ma confiance en Dieu, en vous, et dans la sainteté et la justice de notre cause.

Donné à mon quartier-général de Berlin, le $\frac{11}{23}$ mars 1813.

Le Comte DE WITTGENSTEIN.

N° VII.

Proclamation du Prince Kutusoff, adressée aux Allemands le 25 *mars* 1813.

Au moment où les troupes russes victorieuses, accompagnées de celles du roi de Prusse, leurs alliées, entrent en Allemagne, S. M. l'Empereur de Russie et S. M. le Roi de Prusse annoncent aux Princes et aux peuples de l'Allemagne le retour de leur liberté et de leur indépendance. Ces monarques ne viennent que pour les aider à recouvrer ces biens héréditaires des peuples qui leur ont été enlevés, mais qui sont imprescriptibles; et pour donner à la régénération d'un empire vénérable un puissant appui et une garantie durable. C'est cette fin unique, grande, élevée au-dessus de toutes les considérations d'intérêt personnel, et par conséquent seule digne de Leurs Majestés, qui cause et qui dirige la marche de leurs troupes.

Ces armées, conduites sous les yeux des deux monarques par leurs généraux, sont pleines de confiance dans un Dieu tout-puissant et juste; elles espèrent terminer pour le monde entier, et à jamais pour l'Allemagne, ce qu'ellesont déjà si glorieusement commencé pour elles-mêmes, pour

secouer un joug ignominieux. Pénétrées de cette idée si bien faite pour exciter l'enthousiasme, elles s'avancent. Leur devise est : Honneur et patrie! Que tout Allemand encore digne de ce nom se joigne à nous avec promptitude et vigueur; que chacun, Prince, noble, ou placé dans les rangs des hommes du peuple, seconde de son bien et de son sang, de son corps et de sa vie, de cœur et d'esprit, les projets libérateurs de la Russie et de la Prusse.

Leurs Majestés, d'après l'esprit qui distingue si manifestement les victoires de la Russie sur la domination universelle déjà chancelante, s'attendent, avec raison, à trouver dans chaque Allemand ces dispositions, ce zèle.

Leurs Majestés demandent donc une coopération fidèle et entière, surtout de chaque Prince allemand, et se plaisent à supposer d'avance qu'il ne s'en trouvera aucun parmi eux qui, voulant être et rester parjure à la cause de l'Allemagne, méritera par-là d'être anéanti par la force de l'opinion publique, et par la puissance des armes prises si justement.

La Confédération du Rhin, cette chaîne trompeuse à l'aide de laquelle l'esprit d'usurpation garrotta de nouveau l'Allemagne disloquée, en lui faisant même perdre son ancien nom, ne peut

plus être soufferte, n'étant que l'effet de la contrainte imposée par l'étranger, et l'instrument de l'influence étrangère. Leurs Majestés croient même prévenir le vœu général conçu depuis long-temps, et contenu péniblement par le peuple, en déclarant que la dissolution de cette confédération est un de leurs projets les plus décidés.

S. M. l'Empereur de Russie annonce en même temps par-là les rapports qu'elle veut avoir avec l'Allemagne régénérée et avec sa constitution. Elle ne peut que désirer l'anéantissement de l'influence étrangère, que prêter une main protectrice à l'ouvrage dont la formation est exclusivement réservée aux Princes et aux peuples de l'Allemagne. Plus, les bases et les principes de cet ouvrage, seront modelés d'après l'antique esprit du peuple allemand, plus l'Allemagne rajeunie, vigoureuse et unie, pourra reparoître avec avantage parmi les nations de l'Europe.

Leurs Majestés et leurs alliés, avec lesquels elles sont parfaitement de concert pour les intentions et les projets, consacreront constamment leurs plus grands efforts à opérer la délivrance de l'Allemagne du joug étranger; tel est le but qu'elles se proposent.

Que la France, belle et forte par elle-même, s'occupe à l'avenir du soin de sa prospérité inté-

rieure. Aucune puissance étrangère ne la troublera, aucune entreprise hostile ne sera dirigée contre ses limites légitimes. Mais que la France sache que les autres puissances aspirent à conquérir une paix durable pour leurs peuples, et ne déposeront les armes que lorsque les bases de l'indépendance de tous les peuples de l'Europe seront établies et assurées.

Donné au quartier-général de Kalisch, le 13/25 mars 1813.

Au nom de S. M. l'Empereur et autocrate de toutes les Russies et de S. M. le Roi de Prusse,

Le Prince KUTUSOFF-SMOLENSKOI,
général feld-maréchal commandant en chef l'armée alliée.

N° VIII.

Seconde proclamation adressée aux Saxons par le général Comte de Wittgenstein, et datée du 30 mars 1813.

SAXONS,

J'ENTRE dans votre pays pour vous faire la guerre ou pour me réunir à vous, afin de combattre pour votre liberté et pour rétablir votre honneur. Votre choix peut mettre votre couronne

n danger, peut un jour à venir faire rougir vos enfans quand ils penseront à leurs pères; il ne retardera pas la délivrance de l'Allemagne, dont le moment est arrivé.

Voyez ce qui se passe auprès de vous, autour de vous. Jetez les yeux sur les nobles Prussiens, vos voisins; toute la nation se lève en masse; vous trouvez dans ses rangs le fils du laboureur à côté de celui du Prince; toute différence d'état est confondue dans ces grandes idées: liberté et honneur, Roi et patrie; il n'y a plus d'autre distinction que celle du plus grand talent, du zèle plus ardent pour la cause sacrée. La liberté ou la mort; tel est le mot d'ordre donné par Frédéric-Guillaume; et son peuple vaillant a solennellement juré de vaincre ou de mourir digne d'un tel Prince.

Saxons, Allemands, nos arbres généalogiques, nos généalogies se terminent avec l'année 1812. Les exploits de nos aïeux sont anéantis par l'avilissement de leurs descendans. La délivrance de l'Allemagne fera seule renaître des races nobles, et rendra à celles qui l'étoient leur ancien lustre.

Du quartier-général de Belzig, le 30 mars 1813.

Le Comte DE WITTGENSTEIN.

N° IX.

Appel du Roi de Prusse aux habitans des provinces allemandes cédées par la paix de Tilsit, daté de Breslau le 6 *avril* 1813.

Ce ne fut ni par ma volonté libre, ni par votre faute, ô mes sujets bien aimés et si fidèles, que vous avez été arrachés de mon cœur paternel. Ce fut la volonté irrésistible du destin qui amena la paix de Tilsit, par laquelle nous fûmes violemment séparés. Mais cette paix même, à l'instar de toutes les conventions précédemment conclues avec la France, a été violée par nos ennemis. Leur perfidie nous a dégagés d'un lien qui nous étoit à charge, et Dieu a voulu préparer, par les victoires de nos puissans alliés, la liberté de l'Allemagne.

Vous aussi, du moment que mon peuple fidèle a pris les armes pour moi, pour lui-même et pour nous, vous n'êtes plus liés par un serment qu'on nous a forcés de prêter à un nouveau dominateur. Je vous adresse donc aussi ces paroles, par lesquelles j'ai fait connoître à mon peuple chéri l'occasion et l'état de la présente guerre.

Dès ce moment vous avez acquis de nouveau des droits à mon attachement; j'en ai à votre dévouement. Réunis de nouveau à mon peuple,

vous partagerez avec lui les mêmes dangers; vous participerez aux mêmes récompenses, à la même gloire.

Je compte sur votre attachement; la patrie compte sur votre énergie. Que vos jeunes gens se joignent à nos soldats, qui ont prouvé que l'honneur des armes prussiennes n'est pas éclipsé. Prenez les armes, formez vos troupes extraordinaires et vos levées en masse à l'exemple de nos courageux frères que je suis fier de nommer mes sujets. Obéissez aux chefs que je vous enverrai pour vous faire connoître mes ordres, et pour diriger vos forces; ce sont des hommes qui jadis ont vécu parmi vous et avoient gagné votre confiance.

Lorsque vous aurez pris part à la lutte pour la patrie, lorsque vous aurez contribué à assurer notre indépendance, lorsque vous vous serez montrés dignes de vos aïeux et du nom de Prussiens, la postérité guérira les plaies que le passé nous a frappées, et nous retrouverons le bonheur que nous avions perdu, dans le sentiment d'un attachement réciproque et dans la jouissance de la paix et de la liberté.

Donné à Breslau le 6 avril 1813.

Signé Frédéric-Guillaume.

N° X.

Proclamation du Roi de Prusse, du 23 mai 1813.

Aux Prussiens.

Le résultat des efforts des troupes de nos alliés et des miennes a été que l'ennemi a éprouvé des pertes bien plus considérables que ne sont celles que nous avons éprouvées, et qu'il a appris à respecter et à craindre l'armée alliée. Toutes les attaques entreprises par celle-ci ont été couronnées du plus heureux succès. Cependant elle a prudemment cédé la place à l'ennemi pour se rapprocher de ses ressources et des renforts qui lui arrivent, et qui doivent la mettre en état de renouveler le combat avec un succès d'autant plus assuré. Tous les Prussiens qui ont trouvé la mort pour la patrie sont tombés en héros : dans chacun de ceux qui reviennent, vous honorerez les sentimens chevaleresques et le courage héroïque. C'est là l'esprit qui doit animer une nation qui voit de tels modèles, et qui sous le règne de Frédéric supporta avec courage, avec constance et fidélité les calamités de plusieurs années, par lesquelles ils acquirent une paix glorieuse.

J'attends ce courage, cette fidélité, cette obéissance de mon peuple, mais surtout des habitans des Marches et de la Silésie, qui pourront devenir le théâtre de la guerre.

Que chacun fasse sans murmurer ce que les lois et le devoir exigent. Que chacun prenne confiance en Dieu, en la bravoure de notre armée et en sa propre énergie.

Donné à Lœwenberg, le 23 mai 1813.

Signé Frédéric-Guillaume.

N° XI.

Rapport officiel sur l'attentat commis le 17 juin 1813 contre le corps commandé par le major Lützow. (1)

Le major Lützow ayant le 8 de ce mois reçu le premier avis, quoique non officiel, de l'armistice, suspendit ses opérations; et le 14, le général saxon Gersdorf lui ayant assuré par écrit et sur

(1) L'attentat commis contre le corps de Lützow, tel qu'il est rapporté par toutes les feuilles étrangères, est un des plus graves dont l'ancien gouvernement se

sa parole d'honneur que l'armistice étoit conclu, il prit aussitôt la résolution de gagner l'Elbe par la route de Gera. Le capitaine de cavalerie Jesenitz lui fut donné pour commissaire chargé de pourvoir à l'entretien des troupes.

Non content de prendre ce parti, il crut devoir

---

soit rendu coupable. Voici comment Napoléon Buonaparte en a rendu compte dans le Moniteur du 27 juin 1813.

« Les corps francs prussiens, levés à l'instar de celui de Schill, ont continué, depuis l'armistice, à mettre des contributions, et à arrêter les hommes isolés. On leur a fait signifier l'armistice dès le 8; mais ils ont déclaré faire la guerre pour leur compte, et comme ils continuoient la même conduite, on a fait marcher contre eux plusieurs colonnes. Le capitaine Lützow, qui commandoit une de ces bandes, a été tué; quatre cents des siens ont été tués ou pris; et le reste dispersé : on ne croit pas que cent de ces brigands soient parvenus à repasser l'Elbe. Une autre bande, commandée par un capitaine Colomb, est entièrement cernée; et on a l'espoir que, sous peu de jours, la rive gauche de l'Elbe sera tout-à-fait purgée de la présence de ces bandes, qui se portent à toute espèce d'excès envers les malheureux habitans. »

Le capitaine Colomb, brave officier, s'est frayé un passage l'épée a la main, à travers les troupes qui le cernoient, et a continué à faire beaucoup de mal à l'armée françoise.

en instruire le général Gersdorf; ce dernier mit sans délai la lettre qu'il avoit reçue à ce sujet sous les yeux de l'Empereur et du Prince de Neuchâtel.

Ce fait est prouvé. Le major Schütz fut autorisé par le général Gersdorf à en faire mention officielle en cas de nécessité.

Ce fait prouve que l'Empereur et le major-général de son armée savoient avant le 17 où le major se trouvoit avec ses troupes, et que le dernier avoit déclaré que, conformément à l'armistice, il vouloit se retirer sur le corps du général Bülow.

Quand le major arriva près de Gera, il apprit que cette ville avoit été occupée par un détachement de François, et que le volontaire Schmidt, envoyé le 13 pour remettre au commandant trois gendarmes faits prisonniers avant la nouvelle de l'armistice, avoit été retenu prisonnier. M. Schmidt fut relâché après quelques difficultés, et l'on convint que le corps de Lützow, sans traverser Gera, continueroit sa marche par la route de Zeitz. Le major demanda qu'on lui donnât un officier pour l'accompagner jusqu'à l'Elbe; mais cela lui fut refusé, et on ne lui laissa que le commissaire Saxon Jesenitz.

Le 17, le corps de Lützow arriva dans les environs de Zeitz. Cette ville étant aussi occupée, le major aima mieux en faire le tour et y envoya M. Jesenitz pour instruire de sa marche le colonel wurtembergeois Becker qui commandoit à Zeitz.

Le même jour, dans la soirée, le corps de Lützow fit halte à Kitzen, village à deux milles de Leipzig. On avoit à peine eu le temps de débrider les chevaux, lorsque l'on vint annoncer au major qu'une forte colonne de cavalerie s'avançoit. Le capitaine de cavalerie de Kropf, qui fut envoyé en parlementaire, rencontra effectivement le colonel de Becker qui s'approchoit à la tête de son détachement en ordre de bataille; et le major apprit de cet officier que le Duc de Padoue le prioit de ne pas aller plus avant, parce qu'il enverroit des officiers qui le conduiroient plus loin.

Le major promit d'attendre, et les deux commandans s'engagèrent réciproquement, sur leur parole d'honneur, à ne pas permettre que leurs troupes exerçassent aucun acte d'hostilité.

Cette ouverture, et la nouvelle que plusieurs soldats de son corps avoient été retenus, déterminèrent le major à envoyer sur-le-champ le capitaine de Kropf à Leipzig pour obtenir du Duc

de Padoue des éclaircissemens à ce sujet, et hâter l'envoi des officiers qui avoient été promis.

M. de Kropf se mit en route avec M. de Jesenitz. A la porte de Leipzig il fut accompagné par la garde jusqu'à sa chambre où il fut gardé par six sentinelles. Le Duc de Padoue répondit aux représentations du capitaine Kropf qu'il ne pouvoit le reconnoître comme parlementaire parce que son corps étoit composé de brigands; ordonna de lui ôter son épée, et le traita en prisonnier.

Tandis que le capitaine Kropf essuyoit un traitement aussi ignominieux, et que le major de Lützow, se fiant à la foi des traités, attendoit l'issue de cette affaire, on lui annonça que de forts détachemens de cavalerie s'approchoient de Kitzen. Le major monta à cheval et aperçut en effet deux corps de troupes de toutes armes s'avancer avec de l'artillerie. A la tête de la première colonne étoit le général wurtembergeois Normann, et derrière la seconde, le général François Fournier. Le général Normann ayant dit au major que le général Fournier commandoit, le major crut devoir s'adresser à lui pour apprendre les motifs de ces démonstrations hostiles, et pour déclarer en même temps qu'il étoit disposé à se retirer sur l'Elbe, conformément à l'armistice, ajoutant que de son côté il en avoit

rempli scrupuleusement les conditions, et qu'il espéroit que l'on en useroit de même avec lui. Le général Fournier répliqua, en donnant sa parole d'honneur, que son intention n'étoit pas d'attaquer le major, et qu'elle étoit encore moins d'inquiéter les Prussiens dans leur marche sur Leipzig.

Pendant ces pourparlers, les colonnes ennemies s'approchoient toujours davantage, quoique l'on représentât qu'il conviendroit de leur faire faire halte jusqu'à ce que l'on eût terminé les éclaircissemens réciproques.

Le major Lützow revint à Kitzen après cette conférence, et donna ordre de marcher, en renouvelant en même temps, sous peine de mort, la défense expresse de commettre la moindre hostilité.

Cet ordre fut exécuté sur-le-champ, et le corps défila sur la route de Leipzig, les Cosaques et les houssards russes, et un escadron de houlans prussiens en tête. Les trois autres escadrons suivirent ce premier détachement. Le bagage précédoit la marche. A peine le corps eut-il fait cent pas qu'il fut attaqué de tous côtés par les colonnes ennemies, qui, s'élançant à l'improviste de plusieurs points, fondirent sur les Prussiens à bride abattue et le sabre au poing, en criant : « De-

mandez grâce, chiens de Prussiens. » Le général Normann lui-même excitoit ses soldats, en proférant ces paroles outrageantes.

Les Prussiens et les Russes, tranquillisés par les assurances solennelles des généraux ennemis, et liés par les défenses sévères de leurs propres chefs, n'opposèrent dans le premier moment aucune résistance à cette attaque imprévue. Celle qu'ils firent ensuite n'eut qu'un succès incomplet. La plus petite partie du corps réussit à échapper par la fuite au sort ignominieux qu'on lui préparoit; tout le reste fut tué, blessé, fait prisonnier et mené à Leipzig. Les officiers et les soldats y essuyèrent le traitement le plus cruel. On leur prit leurs chevaux, leurs armes et leur bagage, et on les traita plutôt comme des bandits que comme des prisonniers de guerre.

Le chef d'escadron d'Aschenbach, qui au commencement de l'affaire avoit trouvé moyen de se sauver à Leipzig, voulut se plaindre au Duc de Padoue de cette trahison commise envers ses camarades; mais l'on n'eut aucun égard à ses représentations; il fallut qu'il cédât à la force. Il fut également désarmé, et emmené comme prisonnier.

Le même jour auquel cet horrible attentat fut commis contre le corps de Lützow, le major de

Schütz arriva à Dresde pour porter à tous les chefs des corps détachés l'ordre de se conformer à l'armistice et de repasser l'Elbe. Le général Barclay de Tolly s'étoit hâté d'envoyer cet officier aussitôt qu'il avoit appris que le major de Lützow se trouvoit dans les environs de Plauen.

Le major de Schütz se rendit, le 17 à midi, jour de son arrivée à Dresde et de l'attaque contre les troupes alliées, auprès du Prince de Neuchâtel, major-général de l'armée françoise, pour lui communiquer le but de sa mission. Le Prince eut l'air de l'approuver et de l'autoriser à continuer son voyage, mais il déclara en même temps qu'il devoit le différer jusqu'à ce que l'on eût appris où se trouvoit le major de Lützow, dont il assura qu'il n'avoit aucune nouvelle. Le major de Schütz lui ayant répondu que ce corps étoit à Plauen, le Prince réitéra la même déclaration.

Le général Monthion, chef de l'état-major-général du Prince de Neuchâtel, parla dans le même sens au major de Schütz, et prétendit qu'il n'avoit aucune nouvelle du corps de Lützow; il proposa néanmoins au major de prendre sur-le-champ la route de Zerbst, pour aller, conformément à la mission dont il étoit chargé, dire au major de Hellwig de se retirer sur le corps du général Bülow, ajoutant que cette excursion ne

le retiendroit que deux jours, et que lui, général Monthion, espéroit dans l'intervalle se procurer des renseignemens positifs sur le lieu où se trouvoient le major Lützow et son détachement.

Le major de Schütz crut devoir accepter cette proposition; mais à son retour de Zerbst, il apprit, à son extrême surprise, que le corps de Lützow avoit été attaqué et désarmé le 17, le même jour où le major-général lui assuroit qu'il n'avoit absolument aucune nouvelle de ce corps, ce qui l'empêchoit de consentir au départ du major de Schütz. Celui-ci, pénétré d'une juste indignation, alla trouver le Prince de Neuchâtel. Après quelques tentatives infructueuses, il obtint enfin une audience dans laquelle le Prince répondit à ses réclamations « qu'il falloit regarder cette affaire « comme un simple malentendu; que d'ailleurs « c'étoient les Wurtembergeois qui avoient atta- « qué; qu'il avoit déjà écrit touchant cette affaire « aux commissaires de l'armistice à Neumarkt, « pour donner les éclaircissemens nécessaires. »

Le Baron de Martens, qui le 24 avoit été envoyé par le général Bülow pour demander que l'attentat commis contre le corps de Lützow fût sévèrement recherché, et que le fait fût mis au jour par une commission mixte, obtint de même une réponse évasive. Le Prince se

contenta de répondre qu'il avoit écrit amplement de cette affaire au général Barclay de Tolly dans la lettre dont il donnoit copie, et qu'il enverroit incessamment une copie de ces dépêches au général Bülow.

Le major-général prétendoit dans cette dépêche que dès le 17 le major de Lützow avoit été instruit de l'armistice, ce qui ne résulte pas des témoignages unanimes dont on a dressé procès-verbal.

Le major de Lützow avoit fait dire, disoit le major-général à l'officier qui lui apporta la copie de l'armistice, qu'il ne le reconnoissoit pas; mais le capitaine de cavalerie Monbé n'apporta que le 14 au major la première nouvelle de l'armistice. Cet officier fut aussi le porteur de la lettre que le major de Lützow envoya à ce sujet au général Gersdorf, et qui fut remise par ce dernier en main propre au Prince de Neuchâtel et à l'Empereur Napoléon. Comment peut-on nier des faits aussi clairement démontrés?

Le Prince ajoute que le major avoit continué les hostilités depuis le 7 jusqu'au 18. Cette assertion est aussi absolument dénuée de fondement. Le major a cessé toute hostilité dès qu'il a été instruit de l'armistice; il a même renvoyé à Gera, par le volontaire de Schmidt, les trois

gendarmes qui avoient été faits prisonniers avant qu'il connût l'armistice.

La seule satisfaction que propose le major-général au général Barclay de Tolly, est l'échange des prisonniers faits respectivement depuis le 14 du mois de juin.

Nota. Le major Lützow ne périt pas dans l'affaire de Kitzen : il trouva moyen de se sauver avec quelque peu de braves. Un attentat pareil à celui qu'on se permit contre ce partisan fut commis le 22 juin 1813. Le capitaine de Colomb, chef d'un corps de partisans, qui s'est distingué dans cette guerre, se trouvoit, depuis le 8 mai, sur les derrières de l'armée françoise. Ayaut eu connoissance de l'armistice, il voulut, le 22 juin, passer l'Elbe à Acken; on s'y opposa. Sommé de se rendre prisonnier par un détachement supérieur, il força le passage, et ne perdit que quatorze hommes.

Nº XII.

Rapport de Lord Wellington sur la bataille de Vittoria, le 21 juin 1813 (1).

De Salvatierra le 22 juin, et d'Irunzun le 24 juin 1812.

MYLORD,

L'ARMÉE ennemie commandée par Joseph Buonaparte, et conduite par son major-général le

(1) Nous avons donné, tom. I, p. 70, un bulletin an-

maréchal Jourdan, prit le 19 une position en avant de Vittoria. Leur aile gauche s'appuyoit contre les hauteurs qui s'étendent jusqu'à Puebla de Arlanzon et se prolongeoit à travers le val de Zadora, vers Arugnez. Leur centre occupoit une éminence qui domine le val de Zadora. Leur aile droite étoit dans les environs de Vittoria, destinée à défendre le passage de la rivière de Zadora dans le voisinage de cette ville. Une réserve étoit placée derrière l'aile gauche, au village de Gomicha.

La nature du terrain parcouru par notre armée depuis qu'elle étoit arrivée sur l'Ebre nous avoit obligés d'étendre nos colonnes : de sorte que nous fîmes halte le 20 pour les resserrer davantage. Nous prîmes à gauche vers Margina, direction qui nous sembla la plus nécessaire. Je reconnus encore ce même jour la position de l'ennemi, dans le dessein de l'attaquer le lendemain matin, s'il n'attaquoit pas.

En conséquence nous attaquâmes hier l'ennemi, et j'ai le bonheur de pouvoir annoncer à V. S. que l'armée alliée sous mes ordres a rem-

---

glois sur la bataille de Vittoria ; nous n'avons pu alors nous procurer le rapport officiel, qui est une pièce importante pour l'histoire.

porté une victoire complète. Nous avons chassé l'ennemi de toutes ses positions; nous lui avons pris cent cinquante-un canons (1), quatre cent quinze caissons de munitions, tout son bagage, ses provisions, ses bestiaux, sa caisse militaire, et nous lui avons fait un grand nombre de prisonniers.

Les opérations de la journée commencèrent ainsi : le lieutenant-general sir Rowland Hill s'empara des hauteurs de la Puebla, sur lesquelles s'appuyoit l'aile gauche de l'ennemi, et qu'il n'avoit pasg arnies de beaucoup de forces.

Le général Hill détacha à cet effet une brigade de la division espagnole sous le général Murillo, tandis qu'une seconde brigade posée entre son corps, placé sur la route de Miranda à Vittoria, et les troupes envoyées contre les hauteurs de Puebla, entretenoit la communication. Cependant l'ennemi, qui s'étoit convaincu de l'importance de ces hauteurs, renforça tellement ses troupes de ce côte, que sir R Hill se vit obligé de faire avancer sur ce point d'abord le soixante-onzième régiment et le bataillon d'infanterie légère de la brigade du major-général Walker sous

(1) D'après les rapports postérieurs ce nombre montoit à cent quatre-vingts.

le lieutenant-colonel Cadogan, et graduellement un plus grand nombre de troupes, de sorte que les alliés, malgré tous les efforts de l'ennemi, emportèrent ces hauteurs et s'y maintinrent. Le combat fut chaud, la perte considérable. Le général Murillo fut blessé, sans néanmoins abandonner le champ de bataille. J'annonce avec douleur que le lieutenant-colonel Cadogan a été tué. Le Roi perd en lui un officier du meilleur esprit et d'une bravoure éprouvée, qui possédoit l'estime et l'affection de l'armée entière, et dont la patrie, s'il eût vécu plus long-temps, eût eu à espérer les plus grands services.

Sir Rowland Hill put alors, sous la protection des hauteurs de la Puebla, passer d'abord près du village de ce nom la rivière de Zadora, ensuite traverser le défilé formé par cette rivière et par les hauteurs, puis attaquer le village de Sabyana de Alava sur le front de l'ennemi, l'enlever et le conserver contre les attaques réitérées de l'ennemi.

Les difficultés du terrain empêchèrent que les communications entre nos colonnes, qui s'étoient mises en mouvement le long de la rivière Baja pour attaquer, eussent lieu aussitôt que je m'y étois attendu. Il étoit tard lorsque j'appris que la colonne composée de la troisième et de la septième division, sous les ordres du Comte de

Dalhousie, étoit arrivée au lieu de sa destination.

Cependant la quatrième division et la légère, aussitôt que sir R. Hill eut pris possession de Sabyana de Alava, avoient passé la Zadora, la première par le pont de Nunelaus, la seconde par celui de Tres-Puntas. A peine le passage étoit-il effectué, que la colonne commandée par le Comte de Dalhousie arriva à Mendouza, tandis que la troisième division sous le lieutenant-général sir Thomas Picton traversa la rivière plus haut, et fut suivie de la septième division sous le Comte de Dalhousie.

Ces quatre divisions, qui formoient le centre de l'armée, étoient destinées à attaquer les hauteurs occupées par la droite du centre de l'armée ennemie, tandis que sir Hill partant de Sabyana de Alava attaqueroit la gauche du centre. L'ennemi, qui avoit affoibli sa ligne par les corps détachés sur les hauteurs de Puebla, abandonna sa position dans la vallée aussitôt qu'il vit nos préparatifs d'attaque, et se retira en bon ordre à Vittoria.

Nos troupes s'avancèrent dans le meilleur ordre, sans se laisser arrêter par les difficultés du terrain.

Cependant le lieutenant-général sir Thomas Graham qui commandoit l'aile gauche de l'armée, composée de la première et de la cinquième di-

vision, formées par les brigades d'infanterie des généraux Bock et Anson, et qui le 20 s'étoit mis en mouvement sur Margine, s'étoit avancé de là sur Vittoria par la route de Bilbao. Il avoit en outre avec lui la division espagnole sous le colonel Longa; et le général Guyon, qui dans un autre dessein avoit été détaché à l'aile gauche, puis rappelé, et étoit arrivé le 20 à Orduna, en partit dans la même matinée, et se trouva par conséquent sur un point où il pouvoit soutenir le lieutenant-général Graham, si cela étoit nécessaire.

L'ennemi avoit une division d'infanterie, et quelque cavalerie sur la route de Vittoria à Bilbao, et appuyoit son aile droite sur des hauteurs escarpées qui couvrent le village de Gamarra-Major. Il avoit des forces considérables dans les deux Gamarra et à Abechuco, qui servoient de têtes aux ponts sur le Zadora. Le général Pack fut détaché avec la brigade portugaise, et le colonel Longa avec la division espagnole, pour tourner et enlever ces hauteurs. La brigade légère de dragons du major-général Anson, et la cinquième division d'infanterie sous les ordres du général-major Oswald, furent chargées de soutenir l'attaque, et ce dernier eut le commandement de cette division.

Le général Graham rapporte que les troupes

portugaises et espagnoles se sont parfaitemeut conduites dans l'exécution de ce plan. Le quatrième et le huitième régiment de chasseurs se sont particulièrement distingués. Le colonel Longa, qui étoit à l'aile gauche, prit possession de Gamarra-Menor.

Dès que nous nous fûmes rendus maîtres des hauteurs, le village de Gamarra-Major fut emporté d'assaut par la brigade du général Robinson, de la cinquième division. La brigade s'étoit avancée en colonnes de bataillon au milieu d'un feu violent d'artillerie et de mousqueterie, sans tirer un coup, et soutenue seulement par deux canons de la brigade d'artillerie du major Lawson. L'ennemi souffrit considérablement et perdit trois canons.

Alors le lieutenant-général fit attaquer le village d'Abechuco par la première division, aidée de deux batteries, consistant dans la brigade du capitaine Dubourdieu, et dans la cavalerie à cheval du capitaine Ramsay. Protégée par ces batteries, la brigade du colonel Halvert marcha à l'attaque. Le village fut pris après que le bataillon léger se fut emparé sur le pont de trois canons et d'un obusier. Les brigades d'infanterie portugaise du général Bradford soutinrent l'attaque.

Tandis que l'on se battoit à Abechuco, l'en-

nemi fit les plus grands efforts pour se remettre en possession de Gamarra-Major, mais toutes ses attaques furent vigoureusement repoussées par les troupes de la cinquième division sous le major-général Oswald. Cependant l'ennemi avoit encore une réserve de deux divisions d'infanterie sur les hauteurs de la rive gauche de Zadora. Il fut impossible de passer sur les ponts avant que l'ennemi eût été chassé de Vittoria par les troupes qui avoient fait l'attaque contre le centre de l'aile gauche.

Mais alors tout se réunit pour la poursuite, qui fut continuée jusque bien avant dans la nuit.

Le mouvement des troupes commandées par sir Thomas Graham, l'occupation de Gamarra et d'Abechuco, coupèrent à l'ennemi la retraite par le grand chemin de France; il fut obligé de prendre la route de Pampelune.

Il ne fut plus possible à l'ennemi de tenir dans aucune position assez long-temps pour emmener son artillerie et ses bagages. Toute l'artillerie qui n'avoit pas été prise lors des premières attaques d'Aruguez et de Zadora, ou ensuite quand nos troupes occupèrent d'autres positions, le fut dans le voisinage de Vittoria, avec toutes les munitions, tout le bagage, en un mot, avec tout ce que l'armée traînoit à sa suite. J'ai tout lieu de

croire que l'ennemi n'emmène avec lui qu'un canon et un obusier.

L'armée, commandée par Joseph Buonaparte, étoit composée de l'armée du sud, de l'armée du centre, de quatre divisions et de toute la cavalerie de l'armée de Portugal, ainsi que d'une partie de l'armée du nord. La division du général Foy, de l'armée de Portugal, étoit dans le voisinage de Bilbao, et le général Clausel, qui commande l'armée du nord, se tenoit dans les environs de Lograno, sur l'Ebre, avec une division de l'armée de Portugal, sous le général Tyrin, et une division de l'armée du nord sous le général Vandermaassen.

La sixième division de l'armée alliée, sous le major-général Edward Pakenham, n'étoit pas présente au combat. Elle étoit restée en arrière à Medina del Pomar, à trois journées de marche, pour couvrir nos convois et nos magasins.

Tout le monde, officiers et soldats, a parfaitement rempli son devoir, et c'est pour moi une obligation bien agréable d'avoir à leur rendre ce témoignage. Les troupes espagnoles et portugaises se sont aussi conduites avec une bravoure et une intelligence qui leur font le plus grand honneur.

Le porteur de la présente, mon aide-de-camp, le capitaine Freemantle, que je recommande par-

ticulièrement à Votre Seigneurie, aura l'honneur de mettre aux pieds de S. A. R. le Prince Régent, le drapeau du quatrième bataillon du centième régiment, et le bâton de maréchal du maréchal Jourdan, pris par le quatre-vingt-septième régiment.

J'ai l'honneur, etc.

Signé WELLINGTON.

N° XIII.

Publication du Duc régnant d'Anhalt-Dessau, du 1er août 1813.

DEPUIS une longue suite d'années j'ai prouvé que je n'avois pas de plus grand plaisir que de répondre aux prières équitables de mes sujets; mais, hélas! les derniers événemens m'ont enlevé les moyens de satisfaire aux vœux de mon *cœur*. Rarement il me sera permis de soutenir des malheureux, si Dieu ne nous accorde pas bientôt des temps plus propices. Je serai, par conséquent, reconnoissant à mes officiers et à mes sujets, si, dans le cours de ces temps, ils me ménagent, autant que possible, et épargnent ainsi à mon cœur le sentiment pénible de refuser des secours

dont, je ne l'ignore pas, on n'avoit jamais un plus grand besoin.

Donné à Dessau, le 1er août 1813.

Signé LÉOPOLD-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS,
Duc et Prince d'Anhalt.

No XIV.

Rapport officiel de l'armée de Silésie sur la bataille du Katzbach (1).

Brechtelshof, le 26 août 1813.

LE combat de la brigade du Prince de Mecklenbourg, livré le 23 à Goldberg, est un des plus vifs de cette campagne. La supériorité du feu de l'ennemi avoit démonté nos batteries et occasioné du vide dans nos masses. Vingt-quatre escadrons ennemis profitèrent de l'instant favorable, prirent une batterie, et cernèrent deux bataillons.

Quelques escadrons de cavalerie prussienne

(1) On a déjà vu dans le IIIe vol., p. 77 et 80, des pièces relatives à la bataille de Katzbach, mais ce rapport, que nous n'avions pas encore pu nous procurer, est celui du général Blücher qui a commandé dans cette affaire.

et le régiment de houzards de Mecklenbourg
précipitèrent au-devant de la cavalerie ennemie
culbutèrent la première ligne sur la seconde et
troisième, et délivrèrent l'infanterie et l'artil-
rie. Le Prince de Mecklenbourg prit un drapeau
et mena à l'ennemi des bataillons qui plioient.

Le 25, la cavalerie légère avoit poursuivi jusque
dans les environs de Haynau le corps du maréch
Ney, quand celui-ci changea sa marche et s'avança
vers le Katzbach. Le général en chef fit alors mar-
cher le corps de Sacken jusqu'à Malitsch; le corps
d'York jusqu'à Jauer, et le corps du Comte de
Langeron occuper la belle position de Hennen-
dorf.

Le corps de Lauriston étoit dans la position
de Goldberg; son avant-garde à Prausnitz; le corps
de Macdonald derrière Goldberg; le corps de Ne
à Rothkirch et dans le voisinage de Liegnitz.

Le général en chef fit ses dispositions pour u
attaque générale le 26, à deux heures après mid
Les trois corps devoient passer le Katzbach ent
Goldberg et Liegnitz, les corps d'York et
Sacken attaquer le corps de Ney avec vivacité,
l'écraser, tandis que le corps du Comte de La
geron couvroit la marche des deux corps v
Goldberg.

Lorsque le corps d'York arriva sur les h

urs de Brechtelshof, on eut avis que l'ennemi marchoit contre le corps du Comte de Langeron et du général York, et serroit déjà leurs avant-gardes.

Le général en chef fit faire halte à ses colonnes et les masqua en les plaçant derrière des mamelons. Une pluie qui avoit commencé avec le jour et qui dura jusque dans la nuit, obscurcissoit tous les environs. Quelques batteries postées sur les hauteurs de Triebelwitz, forcèrent l'ennemi à se développer entre Weinberg et Eichholtz. Ce moment décida le général en chef à attaquer. L'avant-garde et la brigade de Horn attaquèrent l'aile droite de l'ennemi à Weinberg. La brigade du Prince de Mecklenbonrg suivit, la brigade de Hünerbein couvrit le flanc gauche contre le corps de Lauriston, la brigade de Steinmetz forma la réserve.

Le général en chef, en communiquant ces dispositions au général Baron de Sacken, lui demanda d'attaquer l'aile gauche de l'ennemi.

Répondez au général : *Hourrah!* répliqua ce brave général, et tout le monde se précipita sur l'ennemi.

La pluie, qui ne discontinuoit pas, empêcha bientôt les fusils de tirer. L'infanterie attaqua à la baïonnette, quelques escadrons prussiens se

battirent au sabre, prirent des canons, et il ne resta plus à l'ennemi qu'à tenter une attaque avec sa cavalerie pour se sauver. La cavalerie prussienne marcha à sa rencontre, huit mille hommes de cavalerie fondirent les uns sur les autres. Le général Sacken s'avança, et l'ennemi fut précipité dans les précipices, où coulent la Neiss-Blanche et le Katzbach. Il fut obligé d'abandonner à l'armée combinée le champ de bataille et la plus grande partie de son artillerie, et de chercher son salut en traversant dans la fuite la Neiss et le Katzbach. Le combat, qui avoit commencé vers trois heures après midi, continua jusqu'à la nuit, et se termina sur les bords du Katzbach.

A chaque moment on amène des prisonniers, des canons, des caissons de poudre. On n'en connoît pas encore le nombre. Seize canons ont été pris l'épée à la main. On a trouvé dans un seul défilé quatre canons, deux obusiers, et trente-neuf caissons de poudre. La Neiss-Blanche et le Katzbach ont dans la nuit été tellement gonflés par les pluies continuelles, qu'on ne peut plus les passer sans ponts.

La perte de l'armée combinée n'est pas considérable. Nous n'avons perdu aucun officier de rang. Le général françois Sudau est au nombre des prisonniers.

N° XV.

Adresse du Prince Royal de Suède aux François, daté d'Hanovre, du 6 *novembre* 1813.

François,

Ce n'est point un étranger qui vous adresse aujourd'hui la parole. C'est un homme que les plus tendres sentimens attachent à votre heureux climat. C'est à vous qu'il doit sa première gloire. Vous l'avez vu combattre pour votre cause lorsqu'elle étoit noble et pure. Vous l'avez vu répandre son sang avec joie pour la patrie, lorsque vous combattiez pour elle. Vous l'avez vu, partageant tous vos désirs et toutes vos espérances, faire aimer le nom françois même dans les pays où il conduisoit vos drapeaux victorieux.

François, que sont devenues vos armées innombrables? Qu'est devenue votre gloire militaire? Où sont ces légions dont vous vous enorgueillissiez, et qui paroissoient assurer à jamais votre bonheur? Quel fléau du ciel les a détruites? Un abîme affreux a tout englouti. Vos frontières passoient pour inattaquables, il y a dix ans; maintenant elles sont menacées; vous faisiez alors l'admiration de l'Europe; voyez où vous en êtes maintenant. Vos regards, en parcourant le

monde, ont de la peine à découvrir un seul peuple qui soit votre ami; ils ne tombent que sur des contrées où des milliers de François ont trouvé leur tombeau.

Quel est l'auteur de tant de maux? Un homme qui n'est pas né françois. Par quel événement funeste est-il donc devenu l'arbitre de votre sort et le fléau de votre existence? Les premiers pas de sa carrière militaire furent ensanglantés dans les murs de Paris, et l'on eut ensuite à lui reprocher la mort de quarante mille braves qu'il sacrifia au projet qu'il avoit formé de se faire Empereur d'Orient dans une autre partie du monde. Trompé dans ses espérances, il quitta son armée; et en laissant ses compagnons d'armes périr de misère sur les sables brûlans de la Libye, il viola, pour rentrer en France, la loi de la quarantaine, que saint Louis avoit scrupuleusement gardée.

Par malheur pour la France, la récompense de tant de fautes fut la toge consulaire, et bientôt après la pourpre impériale.

Arrivé au souverain pouvoir, il promit à la France la tranquillité intérieure, et la paix à l'Europe. François, vous le crûtes. Que lui vîtes-vous faire pour accomplir vos espérances? Des traités qui étoient aussitôt violés que conclus.

Ce pacificateur de la terre a porté la destruction et la mort en Espagne, et fait de vous les instrumens de son ambition. Vous le vîtes allumer la discorde entre le père et le fils, se montrer ensuite à Bayonne comme médiateur, promettre à la face de l'Europe de pacifier ce différend qu'il avoit lui-même fait naître; ne respecter ni la dignité ni la vieillesse du père, et après l'avoir dépouillé, ainsi que son fils, jeter l'un dans une prison et envoyer l'autre en exil.

L'Europe, étourdie de tant d'injustices, se taisoit encore; mais loin que la patience des souverains et des peuples rendît plus modéré celui dont vous portez le joug, son ambition ne fit par-là que s'accroître davantage. On le vit renverser son propre ouvrage, tomber en ennemi sur ses alliés, chasser un de ses frères d'un trône qu'il avoit élevé, et enlever à l'autre une partie des états qu'il lui avoit donnés. Il ne cessa de réunir successivement différens pays à d'autres, d'opérer des bouleversemens politiques, et il enleva ainsi à l'Europe, réduite à un état convulsif, le dernier espoir d'un ordre de choses permanent qui pouvoit seul la consoler.

Enfin il combla la mesure en quittant son empire, en conduisant les François à sept cents lieues de leur patrie, et en réalisant par cette expédition

gigantesque la folie des conquérans de l'antiquité dont l'histoire nous a tracé le tableau. Mais tandis qu'à cette première époque de ses revers l'Europe commençoit à voir luire l'aurore de sa délivrance, quelle idée dûtes-vous avoir de celui qui, après avoir attiré tant de malheurs et de souffrances sur la plus belle armée du monde, l'abandonna une seconde fois dans l'abîme où il l'avoit plongée? Quel jugement portâtes-vous du général qui trahit ainsi lui-même ses malheureux soldats, et les laissa au milieu d'immenses déserts de neige sans vivres, sans habits, sans guide?

Vous vîtes les déplorables restes d'une armée naguère si florissante dispersés sur des plaines de glace, lutter contre la triple mort dont les menaçoient le froid, la faim et leurs blessures. Vous vîtes l'auteur de tant de maux refusant à ces infortunés tout sentiment de pitié, et ne s'occupant que de son évasion, oser se montrer à vous, pour demander de nouveaux efforts et de nouvelles troupes. Il ne les obtint que trop facilement. Deux cent mille François vinrent encore ensanglanter le sol de l'Allemagne qui les aimoit, et qu'il a fallu accabler pendant treize ans d'injures et de mauvais traitemens pour la déterminer à se venger.

La justice divine a fait échouer les dernières

tentatives d'une tyrannie dont la chute se préparoit. Vos nouveaux sacrifices, quelque douloureux qu'ils fussent, n'ont pu interrompre la chaîne de vos malheurs.

Maintenant, François, l'Allemagne est libre; mais Napoléon, repoussé au dedans des frontières naturelles de votre patrie, vous demandera encore de nouveaux efforts. Pour les obtenir il vous dira que ses alliés l'ont trahi, que les puissances alliées veulent démembrer la France, et celui qui de Naples à Stockholm et de Lisbonne à Moscou vouloit réduire tous les peuples en esclavage, vous parlera de l'ambition démesurée de ses adversaires. Mais c'est à votre raison à prononcer qui l'on doit regarder comme l'auteur de cette guerre, de celui qui la porte sans relâche dans tous les pays et chez tous les peuples, ou de ceux qui, après avoir repoussé l'invasion de troupes ennemies, poursuivent maintenant l'agresseur.

Les puissances alliées ne veulent point démembrer la France. Elles veulent seulement qu'indépendante elle-même, elle respecte aussi l'indépendance des autres nations. Elles lui offrent la paix, elles demandent qu'elle la fasse. Elles l'exigent parce que le monde en a besoin, et parce qu'elles font consister leur gloire à mettre fin aux maux de l'humanité. Elles demandent la

paix au Sénat de la France, et si le Sénat n'ose pas voter pour cette paix si désirée, les armées la demandent aux armées et au peuple; aux armées démembrées, trahies, abandonnées; à cette nation dont la population est épuisée, qui est accablée sous le poids des impôts, qu'on tourmente dans ses plus douces affections, si malheureuse dans ses enfans qu'on lui arrache, dans son industrie qu'on enchaîne, et qui, depuis qu'elle est sous le sceptre de Napoléon, n'a plus de repos pour le présent, ni de sûreté pour l'avenir.

François, regardez autour de vous; l'abîme est encore ouvert; la main qui vous y plonge est encore levée. Doit-elle y précipiter jusqu'au dernier d'entre vous? Souffrirez-vous que toute votre population périsse? et ne voulez-vous point voir que rien ne peut changer l'homme impitoyable qu'un coup du sort a mis à votre tête? Où est, dans toute l'étendue de cette belle France autrefois si heureuse, l'homme jouissant de sa liberté et de sa vie, que les décrets de Napoléon n'aient point atteint?

Forcez-le donc à faire la paix qu'on vous demande. Cependant si par une cruelle fatalité, qui est toujours le résultat d'une organisation tyrannique, le peuple françois et son armée ne pou-

voient se déclarer pour la paix, les puissances alliées verront avec peine qu'elles ne peuvent atteindre l'oppresseur de la France qu'en portant leurs armées au milieu d'une nation qu'elles estiment, et même alors leur vœu seroit toujours : *Guerre au Corse; intégrité, paix et amitié à la France délivrée!*

Nota. Nous donnons cette proclamation, parce qu'elle a été insérée dans les gazettes de Berlin, de Francfort et d'Augsbourg, et parce que plusieurs de nos lecteurs se sont plaints de ne pas l'avoir trouvée dans notre Recueil; mais nous avertissons que son authenticité a été formellement désavouée dans plusieurs feuilles étrangères.

N° XVI.

Déclaration arrêtée dans la séance de l'assemblée des Députés des cantons suisses réunis à Zurich le 18 *janvier* 1814.

Considérant la situation actuelle de la patrie, et les événemens qui ont eu lieu récemment dans quelques cantons, les députés réunis à Zurich regardent comme un devoir sacré d'appeler l'attention des cantons sur la position réelle de leur assemblée fédérale, sur le but et la cause de sa prolongation, et particulièrement sur la nécessité urgente du maintien de l'ordre et de la tranquil-

lité. Si dans le moment d'un changement important dans l'état, la réunion des représentans des cantons maintient et affermit les rapports de la confédération; si la convention conclue le 29 décembre 1813, et ratifiée par la grande majorité des cantons, prouve la nécessité qu'ils se concertent ultérieurement entre eux; l'assemblée fédérale a dû se convaincre, d'après les ouvertures qui lui ont été faites par les puissances alliées, et dont, par suite de la communication qui leur en a été faite le 24 janvier, les cantons ont apprécié toute l'importance et l'étendue, que l'intérêt politique de la Suisse et ses rapports avec ces puissances exigent encore que cette assemblée continue provisoirement ses délibérations.

En s'occupant d'un travail préparatoire, soit sur les bases fondamentales du pacte de la confédération, qui doit remplacer le dernier acte fédérale, soit sur une instruction générale pour les cantons, de qui il dépend de fixer leurs rapports constitutionnels particuliers, l'assemblée fédérale est partie de ce principe dont elle ne s'écartera pas, que le résultat de son travail doit être soumis à l'examen des cantons. Le vœu de l'assemblée est de le leur communiquer à cet effet le plus tôt possible. Mais outre la grande importance et la difficulté de ce travail, qui demande la plus

mûre délibération pour éviter des méprises dangereuses, la présence des monarques alliés à Bâle a apporté aux délibérations de l'assemblée des délais inattendus. On a envoyé à L. M. I. et R. une députation dont l'assemblée doit attendre le retour avant de procéder à des délibérations formelles, sur lesquelles doivent influer immédiatement plusieurs éclaircissemens importans qui concernent les frontières et le territoire de la confédération, et que cette députation recevra suivant toute apparence à Bâle.

Dans de telles circonstances, les députés réunis à Zurich sont unanimement convaincus qu'il est de la plus grande importance pour le bien du pays, que l'ordre actuel des choses ne soit point dérangé par des démarches prématurées, avant que l'assemblée générale de la confédération n'ait réglé quelque chose à cet égard.

La paix et la tranquillité dans l'intérieur de la Suisse, l'union et la confiance entre les magistrats et le peuple, de même qu'entre les cantons, peuvent seuls affermir de nouveau notre indépendance reconnue solennellement par les puissances. Ainsi il est à désirer que les cantons coopèrent à ce but, de concert avec l'assemblée fédérale, afin que les travaux importans que l'on a commencés se poursuivent avec la maturité

convenable, que le lien qui unit les confédérés soit maintenu d'une manière indissoluble, et qu'on évite des démarches qui pourroient rendre nécessaire l'intervention d'une autorité étrangère.

L'assemblée fédérale charge les députés de communiquer ces réflexions aux gouvernemens des cantons, pour leur propre conviction, et pour qu'ils en fassent l'usage qui leur paroîtra convenable.

Nº XVII.

Déclaration des magnifiques et très-honorés seigneurs les syndics et conseil provisoires de la ville et république de Genève, du 31 *décembre* 1813.

Les autorités françoises s'étant retirées de notre ville et de son territoire, et une partie de l'une des armées des hautes puissances qui travaillent à assurer à l'Europe le bienfait de la paix, étant aujourd'hui dans nos murs, il importe qu'il y ait un gouvernement qui pourvoie aux divers besoins de notre patrie. Le très-illustre et très-excellent seigneur M. le Comte de Bubna, commandant les armées de S. M. I. R. et A. dans nos contrées, nous ayant requis de créer dans ce but un gouvernement provisoire d'une manière

conforme aux circonstances actuelles, qui ne sauroient être d'une longue durée, et aux intentions bienfaisantes des augustes souverains coalisés, nous avons cru devoir nous occuper d'un objet aussi important. La confiance que nos compatriotes veulent bien nous accorder, ainsi que le sentiment de nos devoirs envers eux, nous ont déterminés à prendre sur nous cette tâche honorable. Nous n'y étions point étrangers par les emplois dont nous avions été légalement revêtus, et nous avons cru bien mériter de la patrie en nous adjoignant des citoyens qui jouissent à juste titre de l'estime et de l'affection publiques. En conséquence, nous soussignés, nous nous constituons en gouvernement, sous le titre de syndics et conseil provisoires, avec la charge d'administrer et de faire administrer la police et la justice, tant civile que criminelle, les finances et tout ce qui tient aux impositions, perceptions et dépenses publiques; de préparer les lois et les règlemens qui nous paroîtront le mieux assortis à notre existence future; de déléguer, s'il est nécessaire, une partie de ces pouvoirs à des commissions qui nous aideront dans nos nombreuses occupations; de nous adjoindre des coopérateurs dignes de la confiance publique; en un mot, de pourvoir à tout ce qu'exige un établissement poli-

tique sagement organisé, et cela jusqu'à ce que les circonstances momentanées qui entraînent cette mesure aient cessé d'exister.

Reposons-nous sur les intentions bienfaisantes qui nous sont manifestées. Présentons-nous toujours tels que nous sommes aujourd'hui, c'est-à-dire, comme une association d'hommes sages et paisibles, liés entre eux par des sentimens de bienveillance et de confiance réciproque, par leur attachement à tous les devoirs que la patrie et la religion nous imposent, et dont nos ancêtres nous ont donné un si bel exemple.

(*Suivent les signatures.*)

FIN DES PIÈCES OFFICIELLES.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DES ANNÉES 1812, 1813 ET 1814.

1812.	
janv. 12.	OCCUPATION de la Poméranie suédoise, par ordre de Napoléon Buonaparte.
24.	Traité d'alliance offensive et défensive, signé à Paris entre Napoléon Buonaparte et la Prusse.
—	Première convention spéciale, signée à Paris entre Napoléon Buonaparte et la Prusse, et relative au cas d'une rupture avec la Russie.
—	Seconde convention spéciale, signée à Paris entre Napoléon Buonaparte et la Prusse, et relative aux mesures ultérieures à prendre dans la guerre avec l'Angleterre.
—	Troisième convention spéciale, signée à Paris entre Napoléon Buonaparte et la Prusse, et relative à l'exécution des conventions des 8 novembre et 5 décembre 1808, sur les contributions dues par la Prusse, montant à une somme de soixante-deux millions.
mars. 1.	Une armée françoise, commandée par le maréchal Davoust, entre dans la Poméranie Prussienne.
13.	Sénatus-Consulte relatif à l'organisation de la garde nationale, divisée en trois bans.
14.	Traité d'alliance entre Napoléon Buonaparte et l'Autriche, signé à Paris, avec des articles séparés, par lesquels Napoléon Buonaparte consent éventuellement à l'échange des provinces illyriennes contre une partie de la Gallicie, destinée à être réunie au futur royaume de Pologne.

mars.

24. Traité d'alliance entre la Russie et la Suède, signé à Saint-Pétersbourg. La Norwège est garantie à la Suède.

28. Capitulation militaire entre la France et la confédération Helvétique.

mai.

3. Convention par laquelle la Grande-Bretagne accède au traité du 24 mars entre la Russie et la Suède.

28. Traité de paix, signé à Bucharest entre la Russie et la Porte-Ottomane. Le Pruth est reconnu former la limite entre les deux empires.

juin.

17. La Grande-Bretagne révoque les ordres du Conseil des 7 janvier et 26 avril 1807.

— Le Congrès des États-Unis d'Amérique déclare la guerre à la Grande-Bretagne.

19. Arrivée de Pie VII à Fontainebleau.

22. Napoléon Buonaparte déclare la guerre à la Russie par une proclamation publiée à Wilckowski. I, 5.

24. L'armée françoise commandée par Napoléon Buonaparte, passe le Niémen à l'endroit où il reçoit la Wilna.

28. Entrée de Napoléon Buonaparte à Wilna.

— La diète de Varsovie, formée en confédération générale, déclare le rétablissement du royaume de Pologne.

juillet.

1. Napoléon Buonaparte établit un gouvernement provisoire de la Lithuanie.

6. Déclaration de guerre de la Russie à Napoléon Buonaparte.

13. Passage de la Duna par le maréchal Oudinot, près de Dunabourg.

15. Le général Sébastiani est surpris par un corps russe.

16. Les Russes abandonnent le camp retranché de Drissa.

18. Traité de paix définitif signé à Oerebro entre la Russie, la Suède et la Grande-Bretagne.

— Combat de Sibesch entre le Comte de Wittgenstein et le maréchal Oudinot.

juillet.

19. Seconde journée du combat de Sibesch. Le maréchal Oudinot repasse la Duna près de Druja.

20. Traité d'alliance signé à Weliki-Luki entre la Russie et la nation Espagnole.

21. Bataille des Aropiles entre le général Wellington et le maréchal Marmont; l'armée françoise se retire derrière le Duero.

23. Combat de Mohileff entre le maréchal Davoust et le Prince Bagration.

— Passage de la Duna par le Vice-Roi, près de Byszczykowice, entre Polotsk et Witepsk.

— Défaite du corps saxon du général Klogel, près de Kobry.

26-27. Combats meurtriers d'Ostrowno.

— Retraite de l'armée russe sur Smolensk.

— Le quartier-général du corps autrichien, commandé par le Prince de Schwarzenberg, arrive à Niesz-wicz.

28. Entrée des François à Witepsk.

30. Proclamation de l'Empereur de Russie à ses sujets, I, 8.

31. Combats sur la Drissa.

août.

1. Les Russes abandonnent Dunabourg.

8. Réunion de l'armée du Prince Bagration avec la grande armée du général Barclay de Tolly, à Smolensk.

— Combat d'Inkowo; défaite du général Sébastiani.

11. Entrée des Anglois à Madrid.

12. Combat de Krasnoi du maréchal Ney.

— Combat de Polozk entre Wittgenstein et Oudinot.

17. Combat de Kobryn entre l'armée russe de Tormassoff et les généraux Prince de Schwarzenberg et Régnier.

— Bataille de Smolensk entre Napoléon Buonaparte et les Russes.

18. Bataille sur la Duna entre le général Wittgenstein et le général Saint-Cyr.

19. Combat de Valentina du maréchal Ney.

22. Combat de Pleskoff du général Wittgenstein.

août.	
22.	Combât de Dahlenkirchen entre la garnison de Riga et les Prussiens.
28.	Le Prince Kutusoff prend le commandement de la grande armée russe.
29.	Passage du Przypiec par le Comte de Sacken.
30.	Le quartier-général de Napoléon Buonaparte arrive à Wiasma.
sept.	
5.	Combat de Borodino.
7.	Bataille de Mojaïsk, ou de la Moskwa, ou de Borodino, entre Napoléon Buonaparte et le général Kutusoff.
11.	Entrée de l'armée françoise à Moscou; incendie de cette ville.
26.	Débarquement à Riga des troupes russes venues de la Finlande.
27.	Combats sur l'Aa entre l'armée de Riga et le général York.
28.	Suite des combats sur l'Aa.
30.	Suite des combats sur l'Aa.
octob.	
2.	L'armée de Riga se retire dans cette place.
4.	Combat de Bozesc entre les Russes et les Autrichiens.
14.	Les Autrichiens passent sur la rive gauche du Borysthènes.
15.	Combat d'Usacz entre le Comte de Wittgenstein et les Bavarois.
18.	Combat de Winskowo entre le Roi de Naples et le général Bennigsen.
18-20.	Combats de Jureewisk, Beleva et Polotsk, entre le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le Comte de Wittgenstein.
18.	Surprise du général Sébastiani par les Cosaques.
19.	Départ de l'armée françoise de Moskou.
20.	Le corps prussien lève le siége de Riga et se retire à Mitau.
—	Combat de Slonim entre l'amiral Tchitchagoff et le général polonois Konopka

octob.

21. Le général Wittgenstein force le passage de la Duna; retraite de l'armée de Gouvion Saint-Cyr vers Wilna.

22. Levée du siége du château de Burgos par le général Wellington; retraite de l'armée angloise vers le Portugal.

23. Tentative malheureuse du général Mallet pour délivrer la France.

— Le maréchal Mortier fait sauter en l'air le Kremlin.

24. Combat de Malo-Jaroslawetz entre le Vice-Roi d'Italie et le Prince de Kutusoff.

26. Commencement des désastres de l'armée françoise dans sa retraite de Moskou.

nov.

1. Rentrée des François dans Madrid.

2. Combat de Wiasma du général Miloradowisch contre le Vice-Roi d'Italie et le maréchal Davoust.

4. Passage du Narew par les Autrichiens.

9. Arrivée du quartier-général de la grande armée françoise à Smolensk.

— Combat de Dorogobusch entre l'hetman Platoff et le Vice-Roi.

10. Jonction des trois armées françoises en Espagne, dites du Portugal, du centre et du midi, opérée à Alba-de-Tormes.

15-18. Combat de Wilkowitz entre les généraux Sacken et Régnier.

15. Arrivée de la grande armée françoise à Krasnoi.

17. Combat de Krasnoi des premier et quatrième corps de la graude armée françoise.

— Les François abandonnent Smolensk.

18. Second combat de Krasnoi, du troisième corps de la grande armée.

19. Combat de Dubrowna de l'hetman Platoff.

— Passage du Dnepr par l'armée françoise.

20. L'armée françoise quitte Orja.

22. L'armée de Volhynie de l'amiral Tchitschagoff arrive à Borissoff.

24. Combat de Borissoff entre le maréchal Oudinot et l'armée russe de Volhynie.

25. Bataille de la Beresina entre l'armée françoise et les

nov.

deux armées de la Volhynie et de la Dwina réunies.

26. Passage de la Bérésina par l'armée françoise.

28. Les François traversent Wilna.

déc.

3. Arrivée des François à Molodetschno; confection du vingt-neuvième bulletin.

5. Napoléon Buonaparte s'échappe de son quartier-général de Smorgono, après avoir remis le commandement de son armée au Roi de Naples.

14. Napoléon Buonaparte arrive à Dresde.

17. Arrivée de l'Empereur Alexandre auprès de son armée à Wilna.

18. Arrivée de Napoléon Buonaprrte à Paris.

20. Le sénat françois félicite Napoléon Buonaparte de ses succès et de son retour.

21. Message de Napoléon Buonaparte au sénat françois.

24. Proclamation de l'Empereur de Russie adressée aux Polonois, I, 19.

29. Départ du Comte de Bubna de Vienne pour Paris.

30. Capitulation du général York avec le général Diebitsch, signé au moulin de Poscherung.

1813.

janv.

1. Le corps du général Grenier quitte Nuremberg, pour joindre la grande armée françoise dans le nord.

— Le Roi de Naples quitte Kœnigsberg avec la grande armée.

3. Arrivée de la grande armée à Elbing.

— Arrivée du corps du maréchal Macdonald à Kœnigsberg.

4. Evacuation de Kœnigsberg par les François.

5. Entrée des Russes à Kœnigsberg.

6. Départ de l'Empereur Alexandre pour l'Allemagne.

7. Départ du général Krusemark de Berlin pour Paris.

— Le ministre des affaires étrangères de la Suède rend compte à son souverain des rapports politiques qui depuis deux ans ont subsisté entre la France et la Suède, II, 343, et IV, 209.

1813.

janv.

8. Le Roi Joachim Napoléon quitte le commandement de l'armée françoise, dont se charge le Vice-Roi.

11. Sénatus-consulte ordonnant une nouvelle levée de 350,000 hommes.

12. Le Prince de Hatzfeld est envoyé à Paris par le Roi de Prusse.

13. Arrivée du corps du général Grenier à Berlin.

— Evacuation de Marienwerder par les François.

— Proclamation du Comte de Wittgenstein aux Prussiens, I, ij.

15. Arrivée de la grande armée françoise à Posnanie (Posen).

16. Commencement du blocus de Dantzig.

21. Les premières colonnes de la grande armée françoise arrivent à Berlin.

— Proclamation du Roi de Saxe adressée aux habitans du duché de Varsovie, pour les engager à prendre les armes contre la Russie.

22. Le Roi de Prusse quitte Potsdam pour se rendre à Breslau.

23. Le Roi de Saxe quitte sa capitale et déclare rester fidèle à son système.

24. Prétendu concordat signé à Fontainebleau.

— Arrivée du quartier-général de Régnier à Varsovie.

25. Arrivée du roi de Prusse à Breslau.

30. Arrivée du Roi Joachim à Naples.

— Décret du conseil des ministres du duché de Varsovie, relatif à l'armement contre la Russie.

31. Arrivée des premiers Cosaques en Allemagne (à Dragebrück près de Driesen, dans la Nouvelle-Marche).

févr.

3. Edit du Roi de Prusse pour une augmentation de son armée par l'enrôlement de volontaires.

— Le conseil des ministres du duché de Varsovie quitte la ville de Varsovie.

5. Sénatus-consulte sur la régence pendant la minorité de l'Empereur.

7. Entrée des Russes à Varsovie.

févr.

7. Pillau se rend aux Russes et est occupé par les Prussiens.

9. Publication à Berlin de l'édit du Roi de Prusse du 3.

10. Proclamation de l'Empereur de Russie datée de Varsovie, III, 1.

12. Le quartier-général de l'armée françoise quitte Posnanie.

13. Combat de Kalisch entre le général Winzingerode et le général Régnier.

— Entrée des Russes dans Posnanie.

14. Napoléon Buonaparte déclare au Corps Législatif qu'il veut la paix.

15. Déclaration du chancelier d'état de la Prusse, remise au ministre de France à Berlin.

— Commencement du blocus de Stettin et des autres forteresses prussiennes occupées par des garnisons françoises.

16. Le colonel russe de Tettenborn passe l'Oder à Zellin.

— Combat de Wrietzen entre le lieutenant-colonel russe de Benkendorf et un corps françois.

18. Création du corps franc de Lützow.

20. Première apparition des Cosaques à Berlin.

21. Déclaration du maréchal Augereau qui promet de ménager Berlin dans les opérations que l'arrivée des Russes pourroit rendre nécessaires.

22. Le quartier-général du Vice-Roi arrive à Kœpenick près Berlin.

— Edit du roi de Prusse qui ordonne à tous ses sujets de prendre la cocarde.

24. Tumulte à Hambourg.

— Convention signée à Paris entre la Prusse et Napoléon Buonaparte sur le restitution des gages précédemment donnés par la première.

25. Le maréchal Augereau quitte Berlin et est remplacé par le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

27. Le Vice-Roi transfère son quartier-général à Schœneberg, près Berlin.

mars.

1. Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, signé à Kalisch.

mars.

2. L'avant-garde du Comte de Wittgenstein passe l'Oder à Güstebüse.

3. Traité d'alliance et de subsides conclu à Stockholm entre la Grande-Bretagne et la Suède.

4. Les François sont obligés de quitter Berlin; les généraux Tchernitcheff et Repnin y entrent.

5. Combat de Delitz entre les généraux Tchernitcheff et Grenier.

7. Combat de Jüterbock entre les Russes et les François.

9. Le quartier-général du Vice-Roi arrive à Leipzig.

— Mouvement populaire à Dresde, dirigé contre les François.

10. Acte du Roi de Prusse portant fondation de la croix de fer, III, 7.

— Les François quittent Stralsund pour passer l'Elbe.

11. Entrée du corps de Wittgenstein à Berlin.

— Ordre du jour du Roi de Prusse qui déclare la conduite du général York exempte de tout reproche.

12. Les autorités françoises quittent Hambourg.

— Déclaration des officiers bavarois, saxons, westphaliens et francfortois, qui ont quitté le service de leurs princes pour entrer dans la légion allemande formée par la Russie, IV, 360.

— Insurrection à Dusseldorf.

— Manifeste du Roi de France qui rappelle ses droits au trône.

14. Le Duc de Mecklembourg-Schwerin donne aux autres princes allemands l'exemple de renoncer à la confédération du Rhin.

15. Arrivée de l'Empereur de Russie à Breslau, auprès du roi de Prusse.

16. Affaire de Lauenbourg entre le colonel Tettenborn et le général Morand.

— Les François abandonnent le fort de Ritzebüttel et les forts qui dominent Cuxhaven.

— Proclamation du Comte de Wittgenstein, adressée aux habitans du duché de Brunswick, des parties du royaume de Westphalie détachées de la monarchie prussienne, de la Hesse, etc.

— Proclamation du même adressée aux habitans de

mars.

l'électorat d'Hanovre, des villes hanséatiques, des duchés de Westphalie et de Berg, etc., I, 25.

17. Evacuation de Dresde par les François.

— Déclaration du Roi de Prusse contre la France, dans une proclamation adressée à son peuple, IV, 319.

— Etablissement de la levée extraordinaire (landwehr) et de la levée en masse (landsturm) dans les états de Prusse.

— La ville de Hambourg reprend son ancienne constitution et le titre de ville libre.

— Arrivée du corps d'York à Berlin.

18. Ordre du jour du Comte de Wittgenstein en prenant le commandement du corps d'York, I, 26.

— Entrée du corps russe de Tettenborn à Hambourg.

19. Le général Davoust se retire dans la nouvelle-ville de Dresde, et détruit le pont de l'Elbe.

— Proclamation du Roi de Prusse, datée de Breslau et adressée à son armée, IV, 322.

20. Occupation de Lubeck par les Russes.

— Edit du Roi de Prusse, par lequel il renonce au système continental.

— Etablissement de quatre gouvernemens généraux civils et militaires dans les provinces prussiennes, savoir dans les pays situés entre l'Elbe et l'Oder, à l'exclusion de la Silésie; dans les pays entre l'Oder et la Vistule, à l'exclusion de la même Silésie; dans les pays situés entre la Vistule et la Russie; et en Silésie.

21. Le Comte Narbonne arrive à Vienne comme ambassadeur de Napoléon Buonaparte.

— Arrivée du quartier-général du Vice-Roi à Magdebourg.

22. Retour du Roi de Prusse à Potsdam.

— Entrée des Russes et du général Blücher à Dresde. Capitulation des François qui s'engagent à quitter le 26 la nouvelle-ville.

23. Lettre du Prince Royal de Suède à Napoléon Buonaparte, I, 28.

— Arrivée du Prince Serge Dolgorouki, ministre de Russie, à Copenhague.

mars,

23. Proclamations du Comte de Wittgenstein et du général Blücher aux Saxons, IV, 326 et 329.

24. Arrivée à Londres du Baron de Wessenberg, ministre d'Autriche.

25. Arrivée dans l'île de Rügen d'un corps de huit mille Suédois.

— Proclamation du Prince Kutusoff, datée de Kalisch, qui déclare, au nom de la Russie et de la Prusse, la dissolution de la confédération du Rhin, IV, 333.

26. Évacuation de la nouvelle-ville de Dresde par les François.

— Publication d'une ordonnance du Roi de Prusse pour une levée extraordinaire à Berlin.

27. Le corps d'York quitte Berlin.

28. Les François forcent le général Dœrenberg à quitter Werben.

29. Publication suédoise qui supprime les dotations faites par Napoléon Buonaparte dans la Poméranie.

30. Le Duc de Mecklembourg-Strélitz renonce à la confédération du Rhin, I, 36.

— Le Roi de Prusse quitte Berlin pour se mettre à la tête de son armée de Silésie.

— Proclamation du Comte de Wittgenstein, adressée aux Saxons, IV, 336.

— Le Roi de Saxe arrive à Ratisbonne.

— Erection d'un corps hanséatique à Hambourg.

— Lettres-patentes de Napoléon Buonaparte conférant la régence à l'Impératrice Marie-Louise.

31. Arrivée du corps de Bülow à Berlin.

— Le Comte de Wittgenstein établit son quartier-général à Zerbst.

— Entrée des Russes dans Leipzig.

avril.

1. Déclaration de Napoléon Buonaparte contre la Prusse.

— Arrivée de sept mille Suédois à Greifswald.

2. Combat de Lunebourg ; le général Morand et son corps se rendent prisonniers au général Dœrenberg.

— Commencement du blocus de Wittenberg par le général Kleist.

2. Les Espagnols et les Portugais, qui, faisant partie de l'armée de Napoléon Buonaparte, avoient été faits prisonniers en Russie, jurent, à Sarskoeselo, fidélité à leurs souverains légitimes, et célèbrent ainsi l'anniversaire de l'insurrection des Espagnols contre les François.
3. Sénatus-consulte sur une augmentation des armées actives de 180,000 hommes, sur la formation d'une garde d'honneur, sur une levée de 80,000 hommes du premier ban de la garde nationale.
— Autre Sénatus-consulte qui suspend le régime constitutionnel dans la 32e division militaire (les villes Hanséatiques.)
— Entrée des Russes à Dessau.
4. Le quartier-général du général Blücher, commandant l'armée de Silésie, arrive à Chemnitz.
— Combat de Mœckern du général York contre un corps françois.
6. Proclamation du Roi de Prusse, adressée aux habitans des provinces qui avoient été détachées de la monarchie par la paix de Tilsitt, IV, 338.
— Établissement pour le nord de l'Allemagne, d'une administration générale, présidée par le ministre Baron de Stein, en exécution d'un article de la convention de Kalisch entre la Russie et la Prusse, III, 540.
— Arrivée des Suédois à Rostock.
— Le maréchal Davoust s'empare de Lunebourg.
8. Le quartier-général du Comte de Wittgenstein arrive à Dessau.
9. Le Vice-Roi réunit son armée au confluent de la Saale et de l'Elbe.
— Commencement du siége de Thorn.
— Le maréchal Davoust abandonne Lunebourg.
10. Le quartier-général de Blücher arrive à Rochlitz.
— Le maréchal Davoust est chargé du commandement de la 32e division militaire.
11. Combat de Yecla entre le général françois Harispe et les Anglois.

avril.

12. Edit du Roi de Prusse rappelant ses sujets des services étrangers.

— Affaire de Langensalza; le major prussien Hellwig surprend un corps de deux mille François.

— Prise de Villena par le maréchal Suchet.

13. Combat de Castella du maréchal Suchet contre les Anglois.

— Commencement du bombardement de Magdebourg.

15. Napoléon Buonaparte quitte Saint-Cloud pour se mettre à la tête de son armée.

— Le quartier-général de Blücher arrive à Altenbourg.

— Arrivée à Hambourg d'un bâtiment portant pavillon anglois.

16. Les Prussiens s'emparent des faubourgs de Wittemberg.

— Le quartier-général du Prince Kutusoff arrive à Haynau.

— Capitulation de Thorn.

— Arrivée de Napoléon Buonaparte à Mayence.

18. Bombardement de Wittenberg.

— Débarquement d'un petit corps anglois à Cuxhaven.

19. Entrée de la grande armée russe à Dresde.

21. Règlement du Roi de Prusse au sujet de la levée en masse.

22. Combat d'Ottersberg et de Rothenbourg entre le lieutenant-colonel Benkendorff et un corps françois.

23. Affaire de Wanfried; le major Hellwig surprend un régiment de hussards westphaliens.

24. Arrivée de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse à Dresde.

— Le quartier-général du Comte de Wittgenstein arrive à Delitsch.

— Retour du Comte de Bubna à Vienne.

26. Capitulation de Spandau.

— Arrivée de la grande armée russe sur l'Elbe, de Napoléon Buonaparte à Erfurt, et du roi de Saxe à Prague.

— Combat de Weissenfels entre le maréchal Ney et le général Lanskoi. Occupation de Weissenfels par les François.

avril.

26. Occupation de Lunebourg par le général Sébastiani.

27. Jonction des armées françoises de l'Elbe et du Main, près de Naumbourg.

— Combat de Wettin du général Kleist qui s'empare de Halle.

28. Le quartier-général de Blücher arrive à Grimma.

— Combat de Halle du général Kleist.

— Arrivée de la légion allemande à Hambourg.

— Mort du Prince Kutusoff Smolenskoi; le général Wittgenstein prend le commandement en chef de l'armée russe.

29. Occupation de Mersebourg par le maréchal Macdonald.

— Le quartier-général de Napoléon Buonaparte arrive à Naumbourg.

30. L'armée françoise passe la Saale à Weissenfels et occupe Halle.

— Le quartier-général du Comte de Wittgenstein arrive à Gohlis.

mai.

1. Le quartier-général de Napoléon Buonaparte arrive à Lützen.

2. Bataille de Lützen ou Gross-Gœrschen entre Napoléon Buonaparte et le Comte de Wittgenstein; l'armée aliée se retire à Altenbourg.

— Le général Bülow s'empare de Halle, le général Kleist de Leipzig.

— Combat de Lunebourg du général Dœrenberg.

3. Le général Kleist abandonne Leipzig.

— Le quartier-général du Comte Barclay de Tolly, avec une nouvelle armée russe, arrive à Posnanie.

4. L'armée des alliés arrive à Colditz; Napoléon Buonaparte se met en mouvement pour la suivre.

5. Combat de Colditz ou Gersdorff entre le Vice-Roi et le général Miloradowitsch.

— Le Prince Christian de Danemarck prend le commandement des troupes danoises du Holstein.

— Proclamation du Roi de Prusse, datée de Dresde, et ordonnant d'inscrire sur des tables qui seront placées dans les églises des régimens, les noms des

militaires qui périront en combattant pour l'indépendance de la patrie.

6. Le général Thieleman, se fondant sur un ordre du Roi de Saxe, refuse d'admettre les François dans la forteresse de Torgau.

— Proclamation du général Avray adressée aux généraux françois, I, 40.

— L'armée des alliés arrive à Meissen.

7. Ordre du jour du Roi de Prusse qui annonce que sous peu une autre puissance se joindra à la cause des alliés.

— Départ du Comte de Stadion, ministre d'Autriche, pour le quartier-général russe-prussien.

— L'armée alliée passe sur la rive droite de l'Elbe.

8. Le quartier-général du Roi de Prusse est à Kœnigsbrück, celui de Blücher à Wildsruf, celui de Bülow à Dessau, celui de Napoléon Buonaparte à Dresde.

— Le Comte de Bubna est envoyé, par l'Empereur d'Autriche, au quartier-général de Napoléon Buonaparte.

— Proclamation du Prince Royal de Suède adressée à son armée, et datée de Carlscrona, I, 21.

9. Affaire de Wilhelmsbourg près Hambourg.

— Le quartier-général du Comte de Wittgenstein est à Steindorf.

10. Entrée à Hambourg d'un corps auxiliaire danois.

— Le Roi de Saxe quitte Prague pour joindre Napoléon Buonaparte à Dresde.

11. Affaire de Bischoffswerda.

— Combat de Danneberg, du corps de Lutzow.

12. Combat de Gede, près Bautzen.

— Les François s'emparent de Wilhelmsbourg.

— Combat de Gœrde, du corps de Reich.

— Combat d'Amelingshausen près Lunebourg, du major Nostitz.

— Arrivée du Roi de Saxe à Dresde.

13. Attaque de Hambourg par les François.

14. Arrivée de l'armée alliée à Bautzen.

— Affaire de Kœnigsbruck du général Ilowaiski.

15. Combat de Bautzen, du général Miloradowitsch.

mai.

16. Le général Thielemann quitte le service de la Saxe pour entrer en celui de la Russie; Torgau est occupé par les François.

— Combat de Grossenheyn.

— Arrivée du Comte de Bubna à Dresde.

17. Départ du Comte de Bubna de Dresde.

— Retour du Comte de Bernstorff de sa mission à Londres. Le Roi de Danemarck envoie le président Kaas auprès de Napoléon Buonaparte.

18. Le quartier-général de l'armée alliée est transporté à Würschen.

— Arrivée du Prince Royal de Suède à Stralsund.

— Départ de Napoléon Buonaparte de Dresde pour se mettre à la tête de son armée en Lusace.

19. Combats de Weissig entre le maréchal Victor et le général York, et de Kœnigswarta entre les généraux Lauriston et Barclay de Tolly.

— Les troupes danoises sortent de Hambourg.

— Ordre de l'Empereur de Russie, daté de Schweidnitz, qui rétablit le Baron de Stein dans la possession de ses biens, situés en Pologne, que Napoléon Buonaparte avoit confisqués.

20. Bataille de Bautzen entre Napoléon Buonaparte et l'armée alliée.

21. Bataille de Wurschen entre les mêmes.

— Un corps suédois arrive à Hambourg.

22. Combat de Reichenbach, des généraux Lefebvre-Desnouettes et Latour-Maubourg.

23. Entrée des François à Gœrlitz.

— Proclamation du Roi de Prusse à son peuple, datée de Lœwenberg.

24. Affaire de Cœnnern, entre les Cosaques et le général Poinçon.

— Le maréchal Ney force le passage de la Neisse.

25. Arrivée du Roi de Prusse à Breslau.

— Le maréchal Ney force le passage de la Queiss, et occupe Bunzlau, où se transporte le quartier-général de Napoléon Buonaparte.

— Les Suédois quittent Hambourg.

26. Combat de Haynau entre les gén. Blücher et Maison,

mai.

27. Le quartier-général de Napoléon Buonaparte est à Liegnitz.

— Levée du blocus de Glogau.

28. Entrée des François à Jauer.

— Combat de Hoyerswerda, du maréchal Oudinot.

29 Le général Barclay de Tolly prend le commandement de l'armée combinée russe-prussienne.

— Affaire de Chemnitz, du major Colomb.

30. Le général Tettenborn quitte Hambourg; cette ville est occupée par les François et les Danois réunis.

31. Surprise de Halberstadt par le général Tschernitcheff.

— Affaire de Prinkenau, de la légion allemande.

juin.

1. Entrée du général Lauriston à Breslau.

— Arrivée de l'armée alliée à Schweidnitz.

— Napoléon Buonaparte propose la tenue d'un congrès à Prague.

— L'Empereur d'Autriche part de Vienne pour se rendre dans la proximité du théâtre de la guerre.

2. Le quartier-général du général Bulow arrive à Cottbus.

3. Des troupes danoises occupent Lubeck.

4. Armistice conclu à Poischwitz jusqu'au 20 juillet, entre les puissances belligérantes.

— Combat de Luckau, entre le général Bülow et le maréchal Oudinot.

7. Combat de Leipzig, entre les généraux Tchernitchef et Woronzoff, et le général Arighi.

— Le maréchal Davoust impose, par ordre de Napoléon Buonaparte, à la ville de Hambourg, une contribution extraordinaire de quarante-huit millions.

9. Les François se retirent de Breslau, en exécution de l'armistice.

10. Arrivée de Napoléon Buonaparte à Dresde.

11. Napoléon Buonaparte ordonne à l'université de Wittenberg de se retirer de cette ville.

12. Ordonnance du Roi de Prusse, qui donne cours forcé au papier-monnoie russe.

13. Arrivée du président Kaas, négociateur danois, auprès de Napoléon Buonaparte.

juin.

15. Convention de Reichenbach entre la Russie et la Grande-Bretagne, III, 11.

17. Attentat commis contre le corps de Lutzow à Kitzen, IV, 341.

18. Arrivée à Zittau du corps du Prince Poniatoffski.

— Décret de Napoléon Buonaparte qui ordonne de former une liste des absens dans la 32ᵉ division militaire.

21. Bataille de Vittoria, entre lord Wellington, et Joseph Napoléon et le maréchal Jourdan.

22. Affaire du capitaine Colomb à Acken.

26. Le maréchal Davoust impose à la ville de Lubeck une contribution de six millions.

28. Le général Blücher prend le commandement en chef de tous les corps prussiens.

29. Les exilés Hambourgeois et Lubeckois se réunissent à Rebnitz en un corps particulier.

juillet.

6. Convention de Péterswaldau, entre la Russie et la Grande-Bretagne; la dernière se charge de l'entretien de la légion allemande.

7. Occupation de Valence par les Espagnols.

9. Conférence de Trachenberg entre l'Empereur de Russie, le Roi de Prusse et le Prince Royal de Suède.

10. Traité de Copenhague; alliance entre le Danemark et Napoléon Buonaparte.

12. Les plénipotentiaires des puissances commencent d'arriver à Prague.

13. Le maréchal Soult prend le commandement de l'armée françoise en Espagne.

15. Jérôme Napoléon supprime l'université de Halle.

16. Décret de Napoléon Buonaparte, qui modifie l'ordonnance du maréchal Davoust, du 7 juin.

17. Edit du Roi de Prusse, modifiant, en quelques points, celui du 21 avril, sur l'établissement des levées en masse.

24. Arrivée du Prince Royal de Suède à Berlin.

— Arrivée du général Moreau à Gothenbourg.

— Amnistie publiée à Hambourg par le maréchal Davoust.

juillet.	
25.	Tentative infructueuse des Anglois pour prendre d'assaut Saint-Sébastien.
—	Bataille de Saint-Jean-Pied-de-Port et Blanc-Pignon, entre les maréchaux Soult et Wellington.
26.	Départ de Napoléon Buonaparte de Dresde, pour se rendre à Mayence.
—	L'armistice est prolongé jusqu'au 10 août par une convention signée à Neuvmarck.
—	Bataille de Pabaldica entre les maréchaux Soult et Wellington.
27.	Bataille d'Ortiz entre les maréchaux Soult et Wellington.
28.	Bataille de Sorauren, dans la vallée de Lanz, entre les maréchaux Wellington et Soult.
—	Arrivée de Napoléon Buonaparte à Mayence, et du général Caulincourt, ministre françois, à Prague.
—	Wellington repousse Soult par la vallée de Lanz, Saint-Estevan, Etchalar, sur Ainhoie et Sarre.
août	
6.	Arrivée du général Moreau à Stralsund.
—	Retour de Napoléon Buonaparte à Dresde.
—	Le corps prussien de Kleist, entré en Bohême, fait sa jonction avec les Autrichiens.
8.	Combat de Sarragosse entre les généraux Mina et Paris.
9.	Fin du congrès de Prague.
10.	Fin de l'armistice.
—	Arrivée du général Moreau à Berlin.
12.	Déclaration de guerre de l'Autriche à Napoléon Buonaparte, I, 78.
—	Arrivée du quartier-général du Prince Royal de Suède à Oranienbourg.
13.	Le Vice-Roi d'Italie prend le commandement de l'armée françoise en Italie.
14.	Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Prague, du Roi de Naples à Dresde.
—	Le général Blücher occupe Breslau.
15.	Adresse du Prince Royal de Suède à son armée, III, 44; il transfère son quartier-général à Potsdam.
—	Arrivée de l'Empereur de Russie à Prague.

août.

15. Départ de Napoléon Buonaparte de Dresde pour se mettre à la tête de son armée en Silésie.

17. Commencement des hostilités sur tous les points.

— Le Prince de Schwarzenberg entre en Saxe.

— Le général Hiller passe la Save.

— Les François abandonnent Liegnitz.

— Arrivée du Roi de Prusse à Prague.

— Le quartier-général du Prince Royal de Suède est à Charlottenbourg.

18. Combat de Lauenbourg du corps de Lützow.

— Le maréchal Suchet fait sauter les fortifications de Tarragone.

19. Combats de Haynau et de Zopten des corps de Sacken et de Langeron.

— L'Empereur Alexandre quitte Prague pour se mettre à la tête de son armée.

— Entrée des François dans la Bohême.

21. Le roi de Prusse quitte Prague pour se mettre à la tête des armées.

— Les corps des maréchaux Oudinot et Victor, et des généraux Arighi, Bertrand et Regnier, se concentrent dans les environs de Baruth pour marcher sur Berlin.

— Le Comte de Wittgenstein force le camp retranché de Pirna.

— Combat de Lœwenberg entre Napoléon Buonaparte et l'armée de Silésie.

— Combat de Vellahn et de Camin entre le maréchal Davoust et le général Wallmoden.

— Combat de Villach du général Frimont.

— Le Vice-Roi transporte son quartier-général à Adelsberg.

22. L'armée suédoise quitte Potsdam pour marcher à la rencontre de l'armée françoise qui se porte sur Berlin.

— Combat de Trebbin du général Thüm.

— La grande armée alliée entre en Saxe.

23. Bataille de Gross-Beeren entre le Prince Royal de Suède et les maréchaux Oudinot, Victor, le général Arighi, etc.

août.

23. Combat de Goldberg du général Blücher; retraite de l'armee prussienne en Silésie.

— Le maréchal Davoust occupe Schwerin.

— Le général Hiller transporte son quartier-général à Klagenfurth.

— Deux régimens de hussards westphaliens passent à Reichenbach du côté des Autrichiens.

24. Sénatus-consulte qui met à la disposition du ministre de la guerre 30,000 hommes pris dans les classes de 1814, 1813, 1812 et antérieures, dans 24 départemens du midi.

25. Napoléon Buonaparte laisse le commandement de son armée de Lusace au maréchal Macdonald et se rend à Dresde.

— Le quartier-général du Prince Royal de Suède arrive à Teltow.

— La grande armée alliée se présente devant Dresde.

— Les Autrichiens occupent Fiume.

26. Attaque de Dresde par le Prince de Schwarzenberg; le général Moreau est blessé à mort.

— Bataille du Katzbach entre le général Blücher et les corps de Ney, Macdonald et Lauriston.

— Affaire de Gadebusch du corps de Lützow.

— Le quartier-général du Prince Royal de Suède est transféré à Saarmund.

27. Bataille de Dresde; retraite de l'armée alliée.

— Combat de Goldberg entre les généraux Langeron et Lauriston.

— Combat de Belsig des généraux Tchernitcheff et Hirschfeld contre le général Girard.

— L'Empereur d'Autriche quitte Prague pour joindre son armée.

28. Capitulation de Luckau.

29. Combat de Plagwitz ou Lœwenberg des généraux Langeron et Puthaud; retraite du maréchal Macdonald en Silésie.

— Combat d'Arbisau du Comte d'Ostermann et du général Vandamme.

— Combat de Jüterbock du général Woronzoff.

— Le quartier-gén. du Prince Royal de Suède est à Belitz.

sept.

15. Les François s'emparent de Fiume.

16. Passage de l'Elbe à Roslau, par le général Tchernitcheff.

— Affaire de Kœsen du général Thielemann.

— Bataille de Gœrde ou Danneberg entre les généraux Wallmoden et Pecheux.

— Combat de Weichselbourg en Carniole, entre les généraux Rebrowich et Lecchi.

— Les Autrichiens reprennent Fiume.

17. Combat de Nollendorf entre le Prince de Schwarzenberg et Napoléon Buonaparte.

— Affaire de Mühlberg du général Dobschütz.

18. Prise de Mersebourg par le général Thielemann, et de Freiberg par le général Scheither.

19. Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est transporté à Tœplitz.

— Affaire de Borack du général Ilowaïski.

— Affaire de Kœsen du général Thielemann.

— Combat sur la Drave; les Autrichiens s'emparent de Villach.

20. Affaire de Lützen du colonel autrichien Mensdorf.

21. Retour de Napoléon Buonaparte à Dresde.

22. Napoléon Buonaparte quitte de nouveau Dresde pour se rendre en Lusace.

— Affaire de Bischoffswerda du maréchal Macdonald et du général Rudchewitz.

24. Napoléon Buonaparte revient à Dresde.

25. Commencement du bombardement de Wittemberg.

— L'armée du général Bennigsen arrive à Zittau.

— Occupation de Brunswick par les alliés.

— Affaire de Laschitz (en Carniole) du général Starhemberg.

27. Les Français passent à Meissen sur la rive gauche de l'Elbe, et se concentrent dans la position de Dresde.

— Prisse de Dessau par le maréchal Ney.

— Affaire de Czirknitz du général Starhemberg.

28. Le quartier-général de l'armée de Blücher arrive à Elsterwerde.

sept.
28. Combat d'Altenbourg entre l'hetman Platoff et le général Lefebvre Desnouettes.
— Le général Tchernitcheff arrive devant Cassel.
29. Entrée des Autrichiens à Laibach.
— Affaire de Roslau.
— Affaire d'Oranien-Baum, près Dessau, du général Sandels.
30. Capitulation de Cassel.
octobr
1. Proclamation du général Tchernitcheff, qui annonce que le royaume de Westphalie a cessé d'exister, III, 193.
— Arrivée de l'armée de Bennigsen à Culm.
3. Traité d'alliance de Tœplitz entre l'Autriche et la Grande-Bretagne, III, 198.
— Le général Blücher force le passage de l'Elbe à Warthausen.
— Bataille de Wartenbourg, entre les généraux Blücher et Bertrand.
— Le général Tchernitcheff quitte Cassel.
— La grande armée alliée, commandée par le Prince de Schwarzenberg, commence son mouvement vers Leipzig.
— Combat de la Flœha, du général Klenau.
— Combat de Percha près Brixen, du général Fenner.
4. Le quartier-général du Prince Royal de Suède arrive à Dessau; son armée passe l'Elbe à Acken et Roslau.
— Napoléon Buonaparte annonce au Sénat qu'il est en guerre avec l'Autriche.
5. Napoléon Buonaparte quitte Dresde pour se retirer sur la route de Leipzig.
— Combat de Stolpen entre le général Bubna et le maréchal Macdonald.
— Affaire de Landeberg, des colonels russes Melnikoff et Chrapowitzki, contre le général Fournier.
— Prise de la citadelle de Laibach par les Autrichiens.
6. Combat sur la Flœha, du Roi de Naples et du maréchal Victor, contre le général Murray.

octobr

6. Combat de Zehma, des généraux Pahlen et Poniatoffski.

7. Le Prince Royal de Suède transporte son quartier-général à Zeplitz, et fait, à Mühlbach sur la Mulde, sa jonction avec l'armée de Silésie.

— Combat d'Augustusbourg, du général Bertrand.

— Prise du fort de Mühlbach en Tirol (*Mühlbacher Klause*), par les Autrichiens.

— Combat de Tarvis, du général Hiller.

— Tentative du maréchal Soult pour débloquer Saint-Sébastien; combat du camp des Sans-Culottes et de Vera, sur la Bidassoa; les généraux françois Vandermaassen et Lamartinière sont tués.

— Le maréchal Wellington passe la Bidassoa à Irun.

— Séance du Sénat Conservateur présidé par la Régente.

8. Traité d'alliance entre l'Autriche et la Bavière, signé à Ried, III, 212.

— Les Autrichiens occupent Brixen.

— Le général Alix rentre dans Cassel avec des troupes de Jérôme Napoléon.

— Combat de Penig, entre les généraux Mohr et Sulkoffski.

— Prise de la tête de Pont de Pirna par le général Bubna.

10. Sénatus-consulte qui ordonne une nouvelle levée de 280,000 hommes.

— Combats de Wethau et de Gœrschen, entre le Prince Maurice de Lichtenstein et le général Thielemann, d'une part, et le maréchal Augereau de l'autre.

— Combat de Borne, de l'avant-garde de Witgenstein.

— Les deux armées réunies du Prince Royal de Suède et du général Blücher quittent leurs positions à Zœrbig, Jessnitz et Radegast, pour se porter derrière la Saale.

— Commencement du bombardement de Dantzig.

11. Le général Blücher transporte son quartier-général à Halle; celui du Prince Royal de Suède arrive à Rothenbourg; celui du Prince de Schwarzenberg

à Atlenbourg ; celui de Napoléon Buonaparte à Taucha.

11. Le général Reynier fait lever le siége de Wittenberg.

12. Combat de Dessau entre le maréchal Ney et le général Tauentzien.

— Le maréchal Ney prend Dessau.

13. Surprise de Naumbourg par le Comte Giulay.

— L'armée du nord de l'Allemagne (du Prince Royal de Suède) repasse la Saale, et se porte sur Cœthen et Halle.

— Le général Bubna passe l'Elbe, et marche sur Wurzen.

— Entrée des Autrichiens dans Trente.

— Bombardement de Brême par le général Tettenborn.

14. Arrivée de Napoléon Buonaparte et du Roi de Saxe à Leipzig.

— Combat de Gossa, Liebertwolkwitz et Wachau, des généraux Wittgenstein, Kleist et Klenau, contre les maréchaux Victor et Augereau, et les généraux Poniatoffsky et Latour-Maubourg.

— Le général Hiller transporte son quartier-général à Spital.

— Manifeste du Roi de Bavière, III, 230.

— Sénatus-consulte qui déclare que la France ne conclura aucun traité de paix avec la Suède, qu'au préalable celle-ci n'ait renoncé à la possession de l'île françoise de la Guadeloupe.

15. Brême se rend par capitulation au général Tettenborn.

— Le général Blücher transporte son quartier-général à Skeuditz ; Napoléon Buonaparte le sien à Reidnitz.

— Proclamation du général Wrede à son armée, III, 238.

— Jérôme Napoléon entre dans Cassel.

16. Combat de Mœckern entre le général Blücher et le maréchal Marmont.

— Bataille de Wachau entre la grande armée et l'armée françoise.

octobr

17. Affaire de cavalerie du général Wasiltchikoff, sur les derrières de la ligne françoise, dans les faubourgs de Leipzig.

— L'armée du Prince Royal de Suède arrive à Taucha.

— Arrivée du corps de Colloredo sur le champ de bataille de Leipzig, de l'armée de Bennigsen à Fuchshayn, dans la proximité de Liebertwolkwitz, et du Comte de Bubna à Machern.

18. Première journée de la bataille de Leipzig entre le Prince de Schwarzenberg, généralissime des alliés, et Napoléon Buonaparte. Commencement de la retraite de l'armée françoise. Deux régimens de cavalerie wurtembergeoise, deux de cavalerie saxonne, et sept bataillons d'infanterie quittent les rangs des François et se joignent aux alliés.

19. Seconde journée de la bataille de Leipzig; retraite des François.

— Prise de Leipzig; le reste des troupes saxonnes et un régiment badois se joignent aux alliés.

— Entrée des trois monarques alliés et du Prince Royal de Suède à Leipzig.

20. Affaire de Lutzen, du général Wasiltchikoff.

21. Affaire de Freibourg, du général York.

— Affaire de Nebra, du Comte Henkel.

22. Affaire de Buttelstedt, du Comte de Pahlen.

— Arrivée du colonel russe Chrapowitzki à Gotha.

— Arrivée du Comte de Zeppelin, ministre de Wurtemberg, au quartier-général des souverains alliés à Leipzig.

— Tentative infructueuse du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, de se retirer de Dresde à Torgau.

— Déclaration de guerre du Roi de Danemarck à la Russie et à la Prusse.

23. Attaque des assiégeans sur les ouvrages de Dantzig.

— Arrivée de Napoléon Buonaparte à Erfurt.

— Retraite du Vice-Roi de l'Isonzo vers Palmanuova et Udine.

— Commencement du blocus de Wittenberg.

octobr

23. Etablissement d'un gouvernement général dans le pays conquis par les alliés, III, 340.

24. Arrivée du Roi de Prusse à Berlin pour assister au *Te Deum*.

— Le quartier-général de la grande armée alliée arrive à Weimar.

— Entrée du général autrichien Eckhardt à Bassano.

25. Arrivée du Roi de Saxe à Berlin.

— Affaire d'Elsterode entre le général Tchernitcheff et Fournier.

— Napoléon Buonaparte quitte la position d'Erfurt.

— Le général Starhemberg occupe Udine.

26. Jérôme Napoléon quitte Cassel pour ne plus y retourner.

— Occupation d'Aschaffenbourg par l'armée austro-bavaroise.

— Capitulation de la ville de Wurzbourg. Le conseil intime du Grand-duc déclare que ce Prince renonce à la confédération du Rhin.

— Napoléon Buonaparte arrive à Gotha.

— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg arrive à Elleben.

— Combat de Bassano, entre les généraux Eckhard et Grenier, et de Caliano, entre le général Fenner et les François.

27. Le quartier-général du Prince Royal de Suède arrive à Mülhausen; celui du général Blücher à Eisenach.

— Affaire de Rostdorf, du général Platoff.

— Combat de Saint-Marc, entre les généraux Vlassitz et Grenier.

28. Proclamation du Roi de Bavière adressée à son peuple, III, 304.

— Occupation de Cassel par le général Saint-Priest.

— Le baron Stein est chargé de l'administration suprême des pays conquis par les alliés; le Prince Repnin est nommé gouverneur de la Saxe.

— Prise de Hanau par le général Wrede.

— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg arrive à Muhlberg.

1813.
octobr

28. Combat de Serravalle, entre le général Vlassitz et le Vice-Roi.

29. Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg arrive à Schmalcalden.

— Bataille de Gelnhausen, entre le général Wrede et Napoléon Buonaparte.

30. Bataille de Hanau, entre le général Wrede et Napoléon Buonaparte.

— Le quartier-général du Prince Royal de Suède arrive à Heiligenstadt.

— Entrée du Prince Electoral de Hesse à Cassel.

31. Affaire de Gelnhausen, du Comte Orloff.

— Hanau est occupé par les François, et pris d'assaut par le général Wrede.

— Arrivée de Napoléon Buonaparte à Francfort.

— Capitulation de Pampelune, de la citadelle de Trieste, et du fort de Knin en Dalmatie.

— Affaire de Bassano; retraite du général autrichien Eckhard; le quartier-général du Vice-Roi est transporté à Bassano.

nov.

1. Commencement du blocus de Torgau.

— Affaire de Bergen, du colonel Orloff-Denisoff.

— Le quartier-général de Napoléon Buonaparte est à Hœchst.

— Le Duc de Saxe-Weimar renonce à la confédération du Rhin.

2. Arrivée de Napoléon Buonaparte à Mayence; les François passent le Rhin.

— Le maréchal Davoust s'empare de la banque de Hambourg.

— Les alliés occupent Francfort.

— Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Fulde.

— Traité de Fulde entre l'Autriche et le Roi de Wurtemberg, III, 374.

— Convention de Dornigheim; le Grand-duc de Darmstadt renonce à la Confédération du Rhin.

— Le général Eckhard reprend Bassano.

— Entrée des Autrichiens à Trévise.

— Prise de Spalatro par les Anglois.

3. Occupation de Hildesheim par le général Wallmoden.
4. Le général Tettenborn établit son quartier-général à Brême ; cette ville reprend son ancienne forme de gouvernement.
— Entrée du Duc de Cumberland à Hanovre.
5. Arrivée de l'Empereur Alexandre et du quartier-général du Prince de Schwarzenberg à Francfort.
— Entrée des troupes bavaroises à Manheim.
— Proclamation du Prince régent d'Hanovre, par laquelle il prend possession de la principauté d'Hildesheim.
6. Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Francfort.
— Le maréchal Wellington s'empare de vive force de la position de la Bayonnette.
— Le Prince Philippe de Hesse-Hombourg est nommé gouverneur général du grand-duché de Francfort, et de la principauté d'Isenbourg.
— Le Prince Royal de Suède transporte son quartier-général à Hanovre.
— Commencement du bombardement de la citadelle d'Erfurt.
— Nouvelle tentative du maréchal Gouvion-Saint-Cyr de se frayer un passage à Torgau.
— Manifeste du Roi de Wurtemberg, III, 424.
— Proclamation du Duc de Brunswick, en prenant possession de ses états.
— Entrée du général Starhemberg à Padoue.
7. Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg arrive à Hœchst ; celui du général Barclai de Tolly à Aschaffenbourg.
— Le quartier-général du Vice-Roi d'Italie arrive à Mantoue.
8. Départ du Roi de Prusse pour l'armée.
— Sortie de la garnison de Magdebourg, qui pousse jusqu'à Barby.
— Proclamation du Prince électoral de Hesse, en prenant possession de l'électorat pour son père.

nov.

8. Combat de Hochheim entre le Prince de Schwarzenberg et le général Bertrand.

— Le maréchal Wellington s'empare de l'Hermitage de la Grande Rhune, et s'avance jusque sur le village de Sarre.

9. Arrivée de Napoléon Buonaparte à Saint-Cloud.

10. Bataille de Sarre entre Wellington et Soult; Wellington se rend maître des positions de Saint-Jean-de-Luz et d'Ainhore.

11. Capitulation de Dresde, signée à Herzogenwalde.

— Départ du Comte de Nugent, de Trieste, sur une flottille.

— Arrivée de l'avant-garde des troupes alliées à Fribourg en Brisgau.

— Décret de Napoléon Buonaparte, qui double arbitrairement les impôts pour 1813.

— Déclaration du Roi de Naples, sur le commerce maritime des ports du royaume de Naples, III, 433.

12. Entrée des alliés à Dusseldorff.

— Le quartier-général du général Hiller arrive à Vicence.

13. Arrivée des Rois de Prusse et de Bavière à Francfort.

14. Débarquement du général Nugent à Gora.

— Retraite des François de Ratzebourg.

15. Ouverture d'une diète helvétique extraordinaire à Zurich.

— Sénatus-consulte pour la levée de trois cent mille conscrits.

— Sénatus-consulte qui proroge les pouvoirs de la série des députés au Corps législatif qui devoit en sortir.

— Sénatus-consulte qui donne à Napoléon Buonaparte le droit de nommer le président du Corps législatif.

— Combat de Caldiero, entre le général Eckhardt et le Vice-Roi.

16. Le Duc de Nassau renonce à la Confédération du Rhin.

nov.

17. Entrée du général Nugent à Ferrare.
18. Emeute du peuple d'Amsterdam contre les autorités françoises.
— Acte de la diète helvétique extraordinaire, par lequel la Confédération déclare vouloir maintenir sa neutralité.
19. Combat de Saint-Michel, entre le général autrichien Vecsey et le Vice-Roi.
20. Le Grand-duc de Bade renonce à la Confédération du Rhin, IV, 24.
21. Le quartier-général du général Bülow arrive à Münster.
— Entrée de l'Electeur de Hesse à Cassel.
— Proclamation du Prince d'Orange, IV, 266.
22. Commencement du bombardement de Torgau et de celui de Zara.
— Prise d'Arnheim par le général Bülow.
— Capitulation de Stettin et de Zamosk.
23. Prise de Duisbourg par l'armée de Bülow.
24. Entrée des Russes à Amsterdam.
— Prise de Zutphen par les Prussiens, et de Wœrden par les Hollandois.
26. Combat de Malalbergo, entre les généraux Nugent et Pino.
27. Prise de Ferrare par le général Pino.
28. Occupation d'Amersfort et d'Utrecht par les Russes.
29. Le quartier-général du Prince Royal de Suède est à Boitzenbourg.
— Entrée des Russes à Rotterdam, et des Napolitains à Rome.
30. Débarquement du Prince d'Orange en Hollande.

déc.

1. Les François quittent Lauenbourg et la position de la Stecknitz.
— Arrivée d'un corps russe, commandé par le général Benkendorff, à Amsterdam.
— Déclaration des puissances alliées, datée de Francfort, et indiquant les conditions auxquelles elles sont disposées à traiter avec Napoléon Buonaparte.
— Capitulation de Dantzig et de Modlin.

déc.

2. Passage du Rhin à Dusseldorff, et prise de Neuss par les alliés.
— Combat de Wesel, du général Borstel.
— Arrivée du Prince d'Orange à Amsterdam.
3. Le Prince d'Orange prend le titre de Prince souverain des Pays-Bas.
— Affaire de Rovigo, entre le général Grouchy et les Autrichiens.
— La citadelle de Jacca se rend aux Espagnols.
5. Capitulation de Lubeck, qui est rendu aux Suédois.
— Reddition de Stettin aux Prussiens, en vertu de la capitulation.
6. Capitulation de Zara.
— Passage de la Nive à Cambo et Ustaritz par le maréchal Wellington.
— Proclamation du Prince souverain des Pays-Bas, IV, 276.
7-9. Combats sur la rive gauche de la Nive par suite des manœuvres du maréchal Soult pour détruire la tête de pont sur la Nive, et marcher sur Saint-Jean-de-Luz.
8. Note remise par le ministre d'Autriche au Landamman de la Suisse, pour être communiquée à tous les cantons, IV, 42.
— Affaire de Boara entre les généraux Starhemberg et Marcognet.
9. Le quartier-général du général Bülow est à Utrecht.
— Le général Bülow, par une proclamation publiée à Utrecht, engage les habitans de la Flandre à prendre les armes, IV, 44.
— Entrée du général Starhemberg dans Rovigo.
10. Le général Tettenborn occupe Friedrichsstadt.
— Affaire d'Osterode entre les Danois et un détachement du corps de Wallmoden.
— Combat de Bayonne entre les maréchaux Soult et Wellington.
11. Prise du fort de Zinna près Wittenberg, par les alliés.

déc.

11. Le Prince Royal de Suède transporte son quartier-général à Neumünster.

— Insurrection des Tiroliens contre le gouvernement de la Bavière.

13. Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg arrive à Fribourg en Brisgau.

— Bataille sur la rive droite de la Nive en avant du camp retranché de Muserolle; Wellington s'empare d'une position sur la rive gauche de l'Adour qui le rend maître de la navigation du fleuve, et force Soult à abandonner Bayonne.

— Trois régimens de troupes de la Confédération du Rhin (Nassau et Francfort), faisant partie de l'armée du maréchal Soult, passent à l'armée angloise.

14. Les puissances alliées déclarent Francfort ville libre et indépendante sous leur protection.

15. Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Fribourg en Brisgau.

— Armistice entre les Suédois et les Danois, conclu à Rendsbourg.

— Le général Bellegarde prend le commandement en chef de l'armée autrichienne en Italie, et apaise l'insurrection des Tiroliens.

16. Le quartier-général du Prince Royal de Suède arrive à Kiel.

— Décret de Napoléon Buonaparte pour la formation de cohortes de la garde nationale.

17. Le quartier-général de Bülow est à Bommel.

— Les alliés passent le Rhin sur différens points de l'Alsace.

— Entrée des alliés dans Louvain.

18. Combat de Bayonne entre le général Hill et le maréchal Soult.

— Proclamation du lord Wellington, sur le commerce des ports françois situés autour de l'Adour.

— Capitulation de Friderichsort.

19. Ouverture du Corps législatif par Napoléon Buonaparte.

déc.

20. Déclaration des plénipotentiaires autrichiens et russes au Landamman de la Suisse, annonçant l'intention des puissances alliées de traverser la Suisse en respectant la neutralité de ce pays, II, 1.

— Attaque de Breda par les François.

21. Les troupes alliées passent le Rhin à Bâle, Krenzach, Laufenbourg et Schafhouse, et entrent sur le territoire suisse.

— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Lœrrach.

— Proclamation des puissances alliées adressée au peuple françois, II, 7.

— Autre proclamation des mêmes, adressée au peuple suisse, II, 5.

— Déclaration des mêmes, sur la prétendue neutralité de la Suisse, II, 8.

22. Le cinquième corps de l'armée autrichienne, commandé par le Comte de Wrede, passe le Rhin à Bâle.

— Arrivée de l'Empereur de Russie à Fribourg en Brisgau.

23. Entrée du Duc de Brunswick dans sa capitale.

— Entrée du Duc de Saxe-Weimar à Dresde, en qualité de généralissime de toutes les troupes saxonnes.

— Occupation de Neufchâtel par les alliés.

24. Fondation d'une décoration particulière pour les campagnes de 1812 et 1813, faite par le Roi de Prusse, II, 18.

— Affaire de Colmar, entre les Bavarois et les François.

25. Prise de Blamont et de Landscron par les alliés.

— Commencement du siége de Huningue.

26. Capitulation de Torgau.

— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg arrive à Berne.

— Affaire de Forli, entre le général Nugent et les François.

27. Départ du lord Castlereagh pour le continent.

— Décret de Napoléon Buonaparte, qui envoie vingt-

déc.

trois sénateurs pour ranimer l'esprit public dans les départemens.

27. Rapport de la commission du Sénat, sur la communication des papiers relatifs aux négociations, faite par Napoléon Buonaparte.

28. Capitulation du fort de Clissa en Dalmatie.

— Rapport de la commission du Corps législatif, sur la communication des pièces relatives aux négociations, faite par Napoléon Buonaparte.

29. Le quartier-général du général Blücher est à Schwalbach.

— Convention des députés des cantons de la Suisse réunis à Zurich, sur les bases futures de leur fédération, IV, 81.

— Commencement du siége de Béfort.

30. Commencement du bombardement de Wittenberg.

— Occupation de Genève par les alliés.

— Adresse du Sénat à Napoléon Buonaparte.

31. Note des plénipotentiaires autrichiens et russes remise au Landamman de la Suisse, II, 20.

— Napoléon Buonaparte dissout le Corps législatif.

— Constitution d'un gouvernement provisoire à Genève, IV, 374.

1814.

janv.

1. L'armée de Silésie et le corps d'York passent le Rhin à Kaub; le corps de Sacken à Manheim, en présence du Roi de Prusse; celui de Saint-Priest à Coblentz, etc.

— Fameux discours de Napoléon Buonaparte aux membres du Corps législatif.

2. Le corps de Wittgensten passe le Rhin, et s'empare de Fort-Louis.

— Entrée des alliés dans Dantzig, en vertu de la capitulation.

3. Prise de Bruges par le général Langeron.

— Combat de Durckheim, du maréchal Marmont, qui se retire au-delà des Vosges.

— Entrée du général Wrede à Colmar.

janv.

3. Prise du fort de l'Ecluse par le général Z meister.

— Entrée des Autrichiens à Vesoul.

— Arrivée du roi de Prusse à Fribourg en Bri

4. Le quartier-général du Prince de Schwarze arrive à Altkirch, celui de Blücher à Ki nach.

— Commencement du blocus de Mayence et de brisach.

— Entrée des alliés dans Nimègue.

— Réponse du Landamman de la Suisse à la no 31 décembre 1813, II, 24.

5. Capitulation de Gluckstadt.

— Les troupes russes passent le Rhin à Saspach.

— Commencement du blocus de Selestadt et du bardement d'Huningue.

— Prise de Cessenatica par le général Nugent.

6. Les hostilités recommencent entre la Suède et nemark.

— Reddition de la ville d'Erfurt aux alliés.

— Entrée des alliés dans Trèves.

— Le quartier-général du Prince de Schwarz arrive à Montbéliard.

— Affaire de Dôle, du général Bubna.

7. Occupation de Clèves par les troupes prussien

— Affaire de Hœnheim près Strasbourg, du Rüdiger.

8. Commencement du siége de Béfort.

— Décret de Napoléon Buonaparte, qui met e vité la garde nationale de Paris.

— Capitulation de Cattaro.

9. Affaire de Charmes, du Prince Royal de temberg.

10. Passage de la Saar par le général York.

— Commencement du blocus de Landau.

— Affaire de Sainte-Marguerite près Saint-Diez les généraux Deroi et Milhaud.

11. Combat de Breda entre les généraux Bu Decaen.

— Combats de Hoogstraten et de Lœnhout,

néraux Borstel et Thümen, contre le maréchal Macdonald.

11. Affaire de Saint-Avold, du général York.

— Affaire d'Epinal, entre le Prince Royal de Wurtemberg et le général Milhaud.

— Traité d'alliance signé à Naples entre l'Autriche et le Roi Joachim, II, 40.

— Traité de paix signé à Valencey entre Ferdinand VII, roi d'Espagne, et Napoléon Buonaparte.

12. Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Vesoul.

— Affaire de Bourg en Bresse du Comte de Bubna.

13. Wittenberg est pris d'assaut.

— Occupation de Neuss par les alliés.

— Combat de Merxem des généraux Thümen et Graham contre le maréchal Macdonald.

— Arrivée des trois souverains alliés à Bâle.

14. Traité de paix entre la Suède, le Danemarck et la Grande-Bretagne, signé à Kiel, IV, 227.

— Entrée des alliés à Nanci.

— Les Autrichiens entrent en Savoie.

15. Le quartier-général de Blücher est à Saint-Avold; jonction de l'armée de Silésie avec la grande armée alliée.

— Déclaration des députés Suisses assemblés à Zurich, expliquant les conventions du 29 décembre 1813, IV, 371.

— Capitulation du fort de Joux.

16. Occupation d'Aix-la-Chapelle par le général Tchernitcheff.

— Le corps de Kleist passe le Rhin à Neuwied.

17. Prise de Langres par la grande armée alliée.

— Déclaration du Roi de Naples, qui annonce qu'il fait cause commune avec les alliés; ses troupes prennent possession d'Ancone.

— Passage de la Joyeuse par lord Wellington; retraite du maréchal Soult sur Sauveterre, située sur la rive droite du Gave de Pau.

— Entrée du général Blücher à Nanci.

janv.

18. Affaire de Liége entre les généraux Tchernitcheff et Castex.
— Entrée des alliés à Liége et à Malmédi.
— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Langres.
— Prise de Grado en Istrie par les Autrichiens.
— Arrivée de lord Castlereagh à Bâle.
19. Prise de Toul par les alliés.
— Le quartier-général du Comte de Wittgenstein est à Haguenau; celui du Comte de Wrede à Neufchâteau.
— Entrée des alliés à Dijon.
— La ville de Genève demande à être admise dans la confédération helvétique.
— Les troupes napolitaines prennent possession de Rome.
20. Entrée des Autrichiens à Chambéri.
22. Arrivée de l'Empereur de Russie à Langres, et du général Caulincourt, comme ministre de Napoléon Buonaparte à Châtillon.
23. Prise de Ligny par le général Scherbatoff.
— Lettres-patentes de Napoléon Buonaparte qui chargent Marie-Louise de la régence pendant son absence de Paris.
— Départ du Pape de Fontainebleau.
24. Le quartier-général de Blücher est à Vaucouleurs.
— Affaire de Saint-Dizier.
— Combat de Bar-sur-Aube entre le Prince Royal de Wurtemberg et le maréchal Mortier.
— Arrivée du Roi de Prusse à Langres.
— Arrivée du Roi de Naples à Rome.
25. Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Langres.
— Départ de Napoléon Buonaparte de Saint-Cloud, pour ne plus y retourner.
— Entrée des alliés à Namur.
— Proclamation du Baron de Chambrier, qui annonce que le Roi de Prusse rentre dans la souveraineté de la principauté de Neufchâtel.
26. Prise de Bois-le-Duc par le général Bülow.

janv.

26. Armistice conclu entre la Grande-Bretagne et le Roi de Naples.

27. Deuxième affaire de Saint-Dizier, de Napoléon Buonaparte en personne contre le général Lanskoi.

— Monsieur, frère du Roi, débarque à Kattwyck, et se rend à la Haye.

28. Le quartier-général de Blücher est à Toul, celui de Wrede à Andelot.

— Décret de Napoléon Buonaparte, daté de Saint-Dizier, par lequel il nomme Joseph Napoléon son lieutenant-général.

— Entrée du général Nugent à Bologne.

29. Combat de Vassy du général Wittgenstein, soutenu par le général Wrede.

— Combat de Brienne entre Napoléon Buonaparte et le général Blücher.

— Capitulation de Raguse.

30. Troisième affaire de Saint-Dizier; prise de cette ville par le général York.

— Affaire de Sens de l'hetman Platoff.

— Commencement du bombardement de Selestadt.

— Le Prince Royal de Suède passe l'Elbe et marche sur le Rhin.

fév.

1. Bataille de Brienne ou de la Rothière, entre le général Blücher et Napoléon Buonaparte.

— Affaire de Duren du général Thümen.

— Occupation de Bruxelles et de Malines par les alliés.

— Entrée du Roi de Naples à Bologne.

2. Bombardement de la flotte d'Anvers par le général Graham.

— Les alliés s'emparent de Brienne.

— Proclamation du Duc d'Angoulême, datée de Saint-Jean-de-Luz.

3. Dantzig est remis à la Prusse, par suite d'une convention entre cette puissance et les alliés.

— Combat de Sauveterre entre lord Wellington et le maréchal Soult.

— Le prince souverain des Pays-Bas déclare qu'une censure préalable est incompatible avec la liberté de la presse.

févr.

3. Combat de Châtillon-sur-Marne entre les généraux York et Sébastiani.

— Affaire des Maisons-Blanches entre le Duc de Trévise et le Prince Maurice de Lichtenstein.

— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Vandœuvres.

— Commencement du congrès de Châtillon.

— Les François abandonnent Véroane et la position de Rivoli.

— Les Cortès d'Espagne désavouent le traité de Valencey du 11 janvier.

4. Arrivée de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse à Bar-sur-Aube.

— Capitulation de Gorcum.

— Affaire de Villa-Franca.

5. Proclamation du général Winzingerode, adressée aux François, II, 86.

— Entrée des alliés dans Mons.

— Affaire de Courteranges du Prince de Colloredo.

— Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Bar-sur-Seine.

— Prise de Châlons-sur-Marne par le général York.

— Les Autrichiens passent l'Adige et occupent Véronne.

— Le quartier-général du Vice-Roi arrive à Mantoue.

— Le Roi de Naples prend possession de la Toscane.

6. Les alliés occupent Rheims.

— Le quartier-général du Vice-Roi est à Crémone.

7. Entrée des alliés à Troyes et à Grenoble.

— Le quartier-général de Napoléon Buonaparte est à Nogent.

— Convention conclue à Bologne, réglant la démarcation des pays à occuper par les Autrichiens et les Napolitains.

8. Arrivée des trois Monarques à Troyes.

— Le quartier-général de Blücher est à Vertus.

— Entrée du Duc de Saxe-Weymar et du général Blücher à Bruxelles.

— Le général Bellegarde force le passage du Mincio par un combat sanglant.

févr.

8. Traité de paix signé à Hanovre entre la Russie et le Danemarck.

9. Attaque des assiégeans sur Wilhelmsbourg, une des îles près Hambourg.

— Combat de la Ferté entre le général Sacken et le maréchal Macdonald.

— La maison d'Autriche-Este rentre dans ses possessions en Italie.

— Combat de Borghetto entre le Vice-Roi et les Autrichiens.

10. Le quartier-général du Prince Royal de Suède est à Cologne; celui du feld-maréchal Blücher à Étoges; celui de Napoléon Buonaparte à Sézanne.

— Combat de Champaubert : le général Olsoufieff est fait prisonnier.

— Affaire de Sens du Prince Royal de Wurtemberg et du général Alix.

11. Commencement du blocus de Luxembourg par les troupes hessoises.

— Entrée des alliés à Bruges.

— Bataille de Montmirail entre le corps de Sacken et Napoléon Buonaparte.

— Prise de Sens par le Prince Royal de Wurtemberg : le Prince de Schwarzenberg y transporte son quartier-général; celui du Comte de Wrede est à Bray-sur-Seine.

— Capitulation du château de Véronne.

12. Combat de Cacqueret entre le Duc de Trévise et l'armée de Silésie.

— [illegible] de Château-Thierry par les François.

— Le général Wrede force le passage de la Seine à Bray et s'empare de Nogent.

— Proclamation du Prince Royal de Suède aux François, IV, 140.

— Combat naval de la flotte de Toulon, près le cap de Sicié.

13. Affaire d'Étoges et Champaubert des maréchaux Blücher et Marmont.

— Affaire de Soissons du général Winzingerode.

fév.	
19.	Les alliés se retirent de Soissons.
20.	Capitulation du fort de Livourne.
21.	Le quartier-général du maréchal Bellegarde est à Villa-Franca.
22.	Combat de Méry du maréchal Blücher.
—	Arrivée de Monsieur, frère du Roi, à Vesoul.
—	Capitulation du château de Florence.
23.	Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Lusigny.
—	Capitulation du fort Laredo.
—	Le maréchal Wellington passe l'Adour.
24.	Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Bar-sur-Aube.
—	Affaire de Saint-Par des généraux Valmy et Giulay.
—	Attaque de Troyes par les François.
—	Le général anglois Hope passe l'Adour et investit la citadelle de Bayonne.
25.	Les alliés se retirent de Troyes.
26.	Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Colombé.
27.	Arrivée du Prince Royal de Suède à Liége.
—	Prise de la Fère par les alliés.
—	Bataille de Bar-sur-Aube entre les généraux Wittgenstein et Wrede d'un côté, et les maréchaux Oudinot, Victor et Macdonald de l'autre.
—	Affaire de Landery près Genève.
28.	Affaire de la Ferté entre le corps de Giulay et le maréchal Macdonald.
—	Le quartier-général de Napoléon Buonaparte est à Sézannes.
—	Entrée du général Meusnier dans Lons-le-Saulnier.
mars.	
1.	Le quartier-général de Blücher est à Meaux; celui du Prince de Schwarzenberg à Bar-sur-Aube.
—	Combat de Saint-Julien près Genève.
—	Prise du fort de l'Écluse par les François.
—	Quadruple alliance entre l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne et la Prusse, signée à Chaumont, IV, 133.
2.	Le Prince souverain des Pays-Bas convoque à

Amsterdam une députation des notables du pays pour examiner le projet de constitution.

2. Combat d'Avelghem près Courtray.

— Combat de Bar-sur-Seine du Prince Royal de Wurtemberg.

— Affaire de Lizy du maréchal Blücher.

— Bataille de Parme entre les généraux Nugent et Grenier : le dernier s'empare de Parme.

— Combat d'Aire du général anglois Hill.

3. Bataille de Troyes des généraux Wittgenstein et Blücher.

— Prise d'Arcis par le général Platoff.

— Sommation de Genève par les François.

— Entrée d'une flotte angloise à Livourne.

4. Le quartier-général du Prince de Schwarzenberg est à Troyes.

— Le général Bulow prend Soissons.

5. Les François occupent Rheims.

— Bombardement d'Audenarde par le général Maison.

— Le quartier-général de Napoléon Buonaparte est à Fimes.

— Capitulation de Custrin.

6. Proclamation de Monsieur, frère du Roi, datée de Vesoul.

— Attaque de Soissons par les François.

— Bataille de Craone des corps de Winzingerode, Woronzoff, Langeron et Sacken contre Napoléon Buonaparte.

— Bataille de la Secchia entre le Roi de Naples et le général Sevarolli.

7. Affaire de Courtray.

— Les alliés abandonnent Soissons.

— Entrée des Autrichiens dans Lons-le-Saulnier.

8. Entrée des alliés dans Courtray.

— Affaire d'Etouville entre Napoléon Buonaparte et le général Woronzoff.

— Tentative malheureuse des Anglois sur Berg-op-zoom.

— Débarquement du général Bentinck à Livourne.

mars.

9\. Bataille de Laon entre le général Blücher et Napoléon Buonaparte.

— Prise de Parme par le général Starhemberg.

10\. Seconde journée de la bataille de Laon.

— Prise de Saint-Quentin par les alliés.

— Bataille de Mâcon entre Bianchi et Augereau.

— L'ultimatum de Napoléon Buonaparte arrive à Châtillon.

11\. Le quartier-général de Napoléon Buonaparte est à Soissons.

12\. Prise de Rheims par le Comte de Saint-Priest.

— Entrée des Anglois à Bordeaux. Cette ville, la première de toutes les villes de France, proclame Louis XVIII.

13\. Bataille de Rheims entre Saint-Priest et Napoléon Buonaparte. Les François s'emparent de la ville.

— Proclamation du général Blücher, datée de Laon, pour détromper les François sur les mensonges répandus par Napoléon Buonaparte et ses agens.

14\. Prise de la Ferté par Blücher.

— Entrée des Autrichiens dans Bourg-en-Bresse.

— Entrée du Duc d'Angoulême à Bordeaux.

15\. Arrivée de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse à Troyes.

— Combat de la flottille italienne du lac de Garda contre les Autrichiens.

— Proclamation du Duc d'Angoulême aux Bordelois.

16\. Déclaration des puissances alliées sur la rupture du congrès de Châtillon-sur-Seine, IV, 179.

18\. Le quartier-général des trois monarques est à Nogent-sur-Seine.

— Combat de Saint-Georges entre le général Bianchi et Augereau.

19\. Le quartier-général des trois monarques est à Bar-sur-Seine.

— Le général Winzingerode reprend Rheims.

— Les alliés prennent Châlons.

— Arrivée de Monsieur, frère du Roi, à Nancy.

— Prise de Mâcon par le général Pannetier, et de Chambéry par les généraux Marchand et Desaix.

mars.

20\. Combat de Luxonet entre Bianchi et Augereau.

— Combat de Plancy-sur-l'Aube entre Blücher et Napoléon Buonaparte.

— Combat de Tarbes entre Wellington et Soult.

21\. Le quartier-général des trois monarques est à Bar-sur-Aube.

— Bataille d'Arcis-sur-Aube du Prince Royal de Wurtemberg; marche de Napoléon Buonaparte sur Vitry, Saint-Dizier et Joinville.

— Entrée des alliés dans Lyon.

— Proclamation de Monsieur, frère du Roi, datée de Nancy.

23\. Entrée du Prince de Schwarzenberg à Pongy.

— La grande armée alliée passe l'Aube et marche sur Châlons.

— Les François abandonnent le fort de l'Écluse.

24\. Le quartier-général de l'Empereur d'Autriche est à Châtillon.

25\. Le quartier-général de Blücher est à Thiby.

— Bataille de Fère-Champenoise entre le Prince Royal de Wurtemberg et les corps de Marmont et de Mortier.

— Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Dijon.

26\. Le quartier-général des monarques alliés et du Prince de Schwarzenberg est à Treffaux; celui du maréchal Blücher à Montmirail.

— Les corps d'York et de Kleist s'emparent de la Ferté-Gaucher.

— Affaire de la Chapelle-Véronge du Prince Royal de Wurtemberg.

— Prise de Gand par le général Maison.

— Prise de Saint-Étienne par le Prince de Cobourg.

27\. Le quartier-général des monarques alliés et du Prince de Schwarzenberg est à Coulommier; celui du maréchal Blücher à la Ferté-sous-Jouare.

— Combat de Saint-Dizier entre Napoléon Buonaparte et Winzingerode.

— Évacuation de Gand par les François.

28\. Combat de Claie du général York.

— Entrée des alliés dans Meaux.

mars.	
28.	Départ de Marie-Louise et de son fils de Paris.
—	Capitulation du quartier du Mein de la ville de Wurzbourg.
—	Assemblée des notables de la Hollande.
29.	Passage de la Marne à Meaux par la grande armée alliée.
30.	Bataille de Montmartre et de Romainville : Joseph Napoléon s'évade de Paris : capitulation de Paris.
—	Proclamation du Prince de Schwarzenberg adressée aux habitans de Paris.
31.	Entrée des alliés à Paris.
—	Déclaration de l'Empereur de Russie, au nom de ses alliés, qui annonce qu'il n'y aura pas de traité avec Napoléon Buonaparte, ni avec aucun membre de sa famille.
—	Arrivée du Pape à Bologne.
avril.	
1.	Séance du Sénat : établissement d'un Gouvernement provisoire.
—	Proclamation du conseil-général du département de la Seine qui renonce à l'obéissance à Napoléon Buonaparte et se déclare pour le Roi légitime.
2.	Le Sénat proclame la déchéance de Napoléon Buonaparte.
—	Adresse du Gouvernement provisoire à l'armée françoise.
4.	Prise de Compiègne par le général Borstel.
5.	Passage infructueux de la Garonne par le général Hill.
10.	Reddition de Luxembourg aux alliés.
—	Bataille de Toulouse, entre les maréchaux Wellington et Soult.
—	Sortie du général Thouvenot de Bayonne; le général anglois Hope est fait prisonnier.
11.	Traité de Fontainebleau entre les puissances alliées et Napoléon Buonaparte, IV, 309.
12.	Entrée de Monsieur, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, à Paris.
—	Entrée des Anglois à Toulouse.
15.	Capitulation de Huningue.

avril.

17. Convention entre le général Bellegarde et le Vice-Roi.

20. Entrée de Louis XVIII à Londres.

21. Entrée du Duc de Berry à Paris.

24. Arrivée de Louis XVIII à Calais.

27. Entrée du Duc d'Angoulême à Toulouse.

28. Armistice conclu à Paris entre Monsieur, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, et les puissances alliées.

29. Le maréchal Davoust fait arborer le drapeau blanc à Hambourg.

mai.

3. Entrée du Roi à Paris.

11. Retour du Duc d'Angoulême à Bordeaux d'une tournée dans le midi de la France.

28. Entrée du Duc d'Angoulême à Paris.

30. Traité de paix conclu à Paris entre la France et toutes les puissances alliées.

APPENDIX.

N° I.

Arrivée du Prince Royal en Suède.

Extrait du Courrier de Stockholm, du 7 juin 1814 (1).

S. A. R. le Prince Royal arriva à Lubeck le 19 mai. La frégate *la Galathée*, commandée par le major Chevalier de Klint, et destinée à conduire S. A. R. en Suède, arriva le même jour sur la rade de Travemünde. Le temps orageux qui avoit continué pendant plusieurs jours ayant enfin cessé, S. A. R. s'embarqua le 25 au soir. Il y eut un calme pendant toute la journée du 26 jusqu'à six heures du soir; alors, un vent frais de nord-ouest s'étant élevé, la frégate leva l'ancre. Le temps fut tellement favorable, qu'elle passa Bornholm dans la soirée du 27; elle auroit pu arriver à Carlskrona de grand matin, si un brouillard

(1) Quoique cet article ne soit pas une pièce officielle, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en le leur faisant connoître, puisque nos nombreux journaux, *d'ailleurs si bien informés des nouvelles des pays étrangers*, n'en ont pas parlé.

épais ne fût survenu lorsqu'elle n'étoit qu'à quelques milles du port. On s'approcha de la côte à petites voiles, et le temps s'étant éclairci pendant peu d'instans, de manière à permettre d'observer avec exactitude une des basses extérieures, on dirigea la course droit vers la rade de Carlskrona. L'obscurité sur mer augmenta à un tel point, qu'on ne pouvoit pas voir les deux forts qui se trouvent sur la droite et la gauche de l'entrée du port, et que la frégate fut obligée d'annoncer son approche par le canon et par le son de la cloche. A cinq heures on mouilla dans la rade extérieure. S. A. R. daigna témoigner sa satisfaction des manœuvres qui avoient été exécutées ce jour-là ; il est rare d'en voir de plus belles de la part des marins les plus habiles et les plus zélés ; jamais des marins suédois n'ont eu une tâche plus glorieuse à remplir. L'amiral-général Baron de Puk, envoyé par Sa Majesté pour recevoir S. A. R., vint à bord, remit une lettre de la part du Roi et conduisit S. A. R. à terre. Le vaisseau de ligne, *l'Honneur*, stationné dans la rade, tira le canon pour annoncer l'arrivée de S. A. R. A ce signal la foule se pressa vers le rivage ; les rues et les places furent remplies de monde. Des exclamations de joie et d'ivresse reçurent le Héros de la Suède, lorsqu'il mit pied à terre sur le même

rivage qu'il avoit quitté un an auparavant pour défendre la cause des nations et de la liberté, et pour assurer l'indépendance de la patrie. C'étoit un ravissement, un enthousiasme impossible à décrire.

Le 29, S. A. R. permit aux officiers de la marine royale, aux magistrats et à la bourgeoisie de lui présenter leurs devoirs.

Le 30, après avoir accepté un déjeuner que la bourgeoisie avoit arrangé à l'Hôtel-de-Ville, S. A. R. se mit en route pour Calmar, à trois heures de l'après-midi. On vit partout, dans la province de Blekingie, aux ponts et aux barrières, dans les villages et devant les maisons isolées, des arcs de triomphe, dont beaucoup étoient ornées des chiffres de S. A. R. et d'inscriptions. On vit de tout côté des vieillards étendant leurs mains tremblantes pour appeler la bénédiction du Ciel sur le Prince bien-aimé; des mères qui tendoient leurs enfans vers lui; de jeunes paysannes qui lui jetoient des fleurs et des bouquets. Les grandes routes sembloient des rues d'une ville bien peuplée, dont les habitans s'étoient tous réunis pour être témoins d'un événement grand et désiré. Tous les visages portoient l'empreinte de la joie d'apercevoir pour la première fois le Prince Royal dans ces contrées, et de le

voir revenu sain et sauf des dangers de la guerre. Malgré une très-forte pluie, tout le monde fut en mouvement lors de l'arrivée de S. A. R. à Calmar. L'air retentit de cris de joie et de hourrahs. La ville fut illuminée. De jeunes dames, vêtues de blanc, formoient une haie depuis le grand portail du palais du Gouvernement, où S. A. R. étoit logée, jusqu'à l'entrée de ses appartemens; elles tenoient des guirlandes et semoient des fleurs sous les pas de S. A. R.

Le 31 le Prince Royal visita les ruines des fortifications de la ville. Une foule immense d'habitans de la ville et de la campagne suivit S. A. R. avec des exclamations non - interrompues de « *Vive le Prince Royal! vive l'ami de la li-* « *berté!* » S. A. R. vit ce que le château offre de remarquable et l'établissement de travail qui y est placé. Elle daigna s'informer avec bonté des détails de cet établissement, fit travailler les enfans sous ses yeux, les encouragea et leur distribua des cadeaux; elle exprima sa satisfaction au directeur de cet établissement, et témoigna au gouverneur, M. de La Grange, son contentement de cette institution et de plusieurs autres, que ce fonctionnaire zélé a fondées pour le bien de la province et des habitans.

Après avoir fait à M. de La Grange l'honneur

d'accepter un dîner chez lui, S. A. R. quitta la ville à huit heures du soir. Elle trouva pendant toute la route des attroupemens de gens qui exprimoient leur amour, leur reconnoissance et leur fidélité.

Le premier juin à cinq heures du soir, S. A. R. arriva à Linkœping, d'où elle repartit le lendemain à une heure et demie de l'après-midi, après avoir donné audience aux dames, aux fonctionnaires et notables de la ville. A Norkœping les habitans montrèrent le même empressement à se porter en foule au-devant du Prince Royal, que ceux des autres villes par où il avoit passé. Douze petites filles, dont l'âge n'excédoit pas quatre ans, furent conduites vers S. A. R.; lorsqu'elles remirent leurs bouquets, l'une d'elles, un peu plus âgée que les autres, et qui portoit la parole, dit : « *Dieu exauce les prières des enfans, et nous* « *prions pour V. A. R.* » Le Prince Royal arriva à Nykœping fort tard dans la soirée, et fut reçu, lors de son entrée dans le palais du Gouvernement, par une double haie de jeunes dames.

S. A. R. partit de Nykœping le 3 à dix heures du matin. Cette journée, ainsi que les précédentes, lui fournirent de nouvelles preuves de l'amour et de l'attachement que ses vertus ont inspirés à tous les habitans de la Suède, sans dis-

tinction de province ni d'âge. S. A. R. le Duc de Sudermanie étoit allé au-devant du Prince Royal jusqu'à Sœdelterje. En revoyant ce fils chéri, le Prince Royal fut récompensé de toutes ses peines et de ses fatigues, car il vit l'accomplissement de son désir le plus cher : le bonheur futur du peuple pour lequel il avoit fait tant de sacrifices. S. A. R. exprima à S. E. le gouverneur Baron de Cederhjelm, dans les termes les plus gracieux, sa satisfaction des soins que le baron s'est donnés pour former le jeune Prince, qui est l'espoir de la patrie.

Mais une nouvelle jouissance attendoit S. A. R. Dès que le Roi avoit appris que le Prince Royal alloit arriver, S. M. avoit résolu d'aller à sa rencontre jusqu'à la première station, accompagné de la Reine et de la Princesse Sophie Albertine. Ce fut pour tous les spectateurs une scène bien belle et attendrissante de voir notre vieux Roi, en versant des larmes de joie, serrer contre son cœur celui qui est l'objet de son plus tendre amour et celui de la nation; ce fut pour ce vénérable Roi la plus belle soirée de sa vie, lorsqu'à côté de cet objet chéri, lisant dans tous les yeux l'expression de la joie et de la reconnoissance, il approcha de la capitale, dont toute la population étoit en mouvement pour célébrer la fête de la

Suède. La bourgeoisie de Stockholm avoit demandé la permission de recevoir S. A. R. sous les armes. La cavalerie l'attendoit à un demi-mille de la ville. S. E. le Grand-Gouverneur, à la tête de la municipalité, reçut S. A. R. à la porte de la ville, et lui adressa le discours suivant:

« Monseigneur,

Permettez, Monseigneur, qu'organe des sentimens qui animent le gouvernement de la ville de Stockholm, ses magistrats et ses anciens, ainsi que toutes les classes de ses habitans, je dépose aux pieds de V. A. R. l'hommage de leur amour et de leur profond respect. Les annales de cette ville n'offrent point, Monseigneur, un plus beau jour que celui où elle voit V. A. R. rendue à ses vœux, après avoir victorieusement soutenu la cause de la justice et de l'humanité; après avoir environné d'une nouvelle gloire un peuple libre dont elle a si bien justifié le choix, et ajouté de nouvelles feuilles aux lauriers qui ornent le front de V. A. R. Mais, Monseigneur, si nous payons au héros le tribut de notre admiration, c'est à l'homme seul que nous payons celui de notre amour. Qu'elles sont touchantes ces larmes de joie que verseront tour à tour, en revoyant en vous,

le juste son ami, le malheureux son père, et le foible son appui. Mais je m'arrête, Monseigneur, il est nombreux ce cortége qui attend V. A. R. pour la reconduire sous le toit paternel du meilleur des Rois. Il est formé de nos cœurs.»

Lors de l'entrée on tira le canon, tous les vaisseaux en rade et dans le port furent pavoisés, et l'infanterie de la bourgeoisie se rangea en bataille le long du quai. Aucune langue, aucunes couleurs ne sauroient peindre la joie, l'attachement, l'ivresse que le peuple reconnoissant montra de mille manières différentes. Cet enthousiasme général inspira aux habitans du Nord les expressions des peuples du Midi. Si ce prince égaré et sans expérience, qui malgré tout ce qui est sacré pour des Rois, comme pour des sujets, s'oppose à l'exécution d'un traité solennel; si les hommes qui, par leurs funestes conseils l'on conduit sur le bord du précipice, eussent pu être témoins de cette fête, qui étoit une fête de famille pour une nation toute entière, ils auroient vu combien un Prince est puissant par l'amour de son peuple, combien de millions de bras s'arment pour lui prouver leur fidélité et leur reconnoissance; et ils se seroient désisté de leur entreprise aussi folle que criminelle. Beaucoup de jeunes hommes

qui entouroient la voiture de tous les côtés s'écrièrent : « Nous ne portons pas d'uniforme, mais nous sommes tous soldats, s'il le faut ! Nous sommes tous prêts à nous armer et à combattre pour la patrie ! » L'année passée on pouvoit se faire remplacer, à présent tous veulent combattre eux-mêmes pour le Roi, pour leur Prince, pour leur pays. C'est ainsi qu'un Prince, en aimant et en estimant son peuple, lui donne de l'élévation dans les sentimens et dans les actions. C'étoit avec la plus grande difficulté que le cortége pouvoit avancer à travers la foule immense du peuple, chacun voulant être le plus près de l'objet de l'amour général. Malgré toutes les précautions du cocher, on ne put pas prévenir qu'au coin du quai et de la place du château, un jeune homme bien mis ne tombât sous une des roues, qui lui passa sur la tête. Mais ce jour-là aucun malheur individuel ne devoit troubler le bonheur public. Par une espèce de miracle, la roue glissa par-dessus la tête du jeune homme sans lui faire d'autre mal qu'une légère blessure à la joue. S. A. R. descendit de voiture pour prévenir la possibilité d'un nouvel accident. Alors la foule se pressa tellement autour du Prince Royal, que lui et le Prince Oscar furent soulevés et presque portés jusque dans le château. S. A. R. s'abandonna au

peuple avec cette confiance qui est un trait principal de son caractère, avec cet amour pour les Suédois, qui est devenu un besoin pour son cœur. Combien de Princes n'auroient pas hésité de se livrer à ces marques de dévouement? Des conquérans s'entourent de légions armées : un bon Prince s'entoure d'amour et de confiance. L'attachement du peuple est sa meilleure sauvegarde.

N° II.

Lettre de S. E. Don Joseph Luyando à l'ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne à Madrid, du 10 janvier 1814.

EXCELLENCE, la régence du royaume m'ordonne de communiquer à V. Exc. tout ce qui a eu lieu depuis l'arrivée du Duc de St.-Charles à Madrid jusqu'à son départ de cette capitale. V. Exc. verra dans cette communication une preuve non équivoque de la franchise avec laquelle le gouvernement a agi dans cette affaire et dans les déclarations qu'on a données au même Duc; elle verra également une preuve encore plus distinguée de la loyauté du gouvernement pour les principes qu'il a reconnus, n'ayant pas

voulu entrer dans des explications, toutes flatteuses qu'elles pouvoient être, sans la concurrence et l'intervention du cabinet britannique, ainsi que de ceux qui se sont engagés dans cette guerre, guidés par les mêmes principes d'honneur de défendre une cause aussi juste qu'elle est sacrée. Le Duc de St.-Charles arriva à Aranjuez dans la nuit du 4 courant, et s'étant présenté à la régence, il lui remit une lettre du Roi des Espagnes, Don Ferdinand VII, datée de Valençay le 8 octobre dernier. Dans cette lettre, après avoir manifesté l'état florissant de sa santé, ainsi que de celle de son cher frère et de son cher oncle les Infans Don Carlos et Don Antonio, qui étoient dans sa compagnie; après qu'elle se manifesta instruite et satisfaite des sacrifices que la nation a faits pour sa personne royale, de la constance brave et inaltérable de ses fidèles sujets, de l'assistance persévérante de l'Angleterre, de la conduite admirable de son général en chef lord Wellington, et des généraux espagnols qui se sont distingués; S. M. manifeste avoir été invitée spontannément par l'Empereur Napoléon, et par le moyen de son ambassadeur le Comte de Laforest, à ajuster un traité de paix d'après des propositions fondées dans la restitution de sa royale personne, dans l'intégrité et l'indépendance

des états espagnols, sans qu'il y ait aucune clause qui ne soit pas conforme à l'honneur, à la dignité et à l'intérêt de la nation espagnole; d'après quoi S. M. avoit autorisé le Duc de St.-Charles à traiter au nom de S. M. sur un objet aussi important avec le Comte de Laforest, plénipotentiaire nommé à cet effet par l'Empereur Napoléon, et que ce traité ayant été heureusement conclu, elle l'envoyoit à la régence par le moyen du même Duc, afin que les ratifications en fussent rédigées d'après coutume. V. Exc. verra ce traité dans la copie ci-jointe. La régence, sans vaciller, sans entrer dans d'autres explications, et sans entrer dans l'analyse des articles du traité, uniquement occupée du décret des cortès généraux et extraordinaires du premier janvier 1811, par lequel il est ordonné qu'il ne soit pas permis d'entrer en composition, traité, ni même former de trêves avec la France, avant que S. M. ne soit dans une parfaite liberté; occupée d'ailleurs du traité avec la Grande-Bretagne, dont un des articles établit qu'on ne fera la paix avec la France sans l'intervention de cette puissance, s'est bornée à donner pour unique reponse au Duc de St.-Charles une lettre pour S. M., dans laquelle on fait l'insertion du décret cité, et l'on manifeste à S. M. l'impossibilité où l'on se trouve de ratifier un traité

semblable, qui d'ailleurs est absolument nul dans toutes ses parties.

Quoique cette affaire fût complètement finie de cette manière, la régence a cru de son devoir d'en faire part aux cabinets de ses alliés, en leur présentant une belle preuve de la droiture de ses principes. C'est donc par ordre de S. A. que j'ai l'honneur de prier V. Exc. de vouloir transmettre ce document à la connoissance de S. A. R. le Prince Régent de la Grande-Bretagne, en se rapportant à la pénétration de S. A. et à ses lumières pour ce qui regarde les conséquences honorables qu'on peut en tirer. La régence ne voit dans cette démarche de Napoléon que la nécessité honteuse où il s'est vu d'offrir une paix, au dédit de ces mêmes principes qu'il avoit établis et proclamés avec tant d'arrogance. La régence se croit obligée de mettre tous ses soins à la continuation de la guerre, intimement persuadée d'un bon résultat, et flattée par l'idée de la malheureuse position de la France, qu'annoncent des propositions et des démarches si contraires au caractère orgueilleux de son chef. La régence se flatte enfin que la Grande-Bretagne, animée des mêmes sentimens, se convaincra de la nécessité de continuer avec les mêmes efforts jusqu'à ce qu'on puisse obtenir que le chef qui gouverne

la France soit réduit réellement à l'impossibilité de pouvoir troubler désormais la tranquillité de l'Europe, victime depuis tant d'années de son ambition insatiable.

Dieu vous, etc. J'ai l'honneur d'être, etc.

De ce palais de Madrid, ce 10 janvier 1814.

JOSEPH LUYANDO.

N° III.

Arrêté du Sous-préfet de Pont-l'Évêque, du 5 *février* 1814.

Nous, sous-préfet de l'arrondissement de Pont-l'Évêque;

Profondément affecté de la coupable désobéissance d'un grand nombre de gardes nationaux appelés à la défense du territoire françois;

Convaincu qu'en redoublant d'énergie, en déployant des mesures promptes et sévères, on peut comprimer la malveillance, et opposer une barrière aux progrès de cet esprit d'insoumission;

Considérant que de tous les points de ce vaste empire partent de nombreuses légions, animées par la vengeance, impatientes de repousser l'invasion d'un ennemi, qui avoue insolemment l'es-

poir d'effacer le souvenir de ses longues humiliations par la dévastation de nos fertiles contrées, l'incendie de nos villes, et de partager les lambeaux de notre chère patrie;

Que la France, après vingt années de triomphes, illustrée par les plus éclatantes victoires, couverte d'honorables trophées, embellie des monumens les plus précieux des arts, se lève toute entière pour ravir à l'opprobre d'une domination étrangère la gloire de tant de succès, ses lois, ses usages antiques, sa religion sainte, et l'honneur pur et sacré que nous ont transmis nos pères;

Que dans cette lutte, qui va fixer pour jamais les destinées du monde, tous les François ne forment qu'une grande famille, intimement unie par des intérêts communs et des liens indissolubles; que ceux qui refuseroient de secourir leurs frères, de combattre avec eux, pour arracher nos enfans, nos épouses et nos pères à l'esclavage ou à la mort, se couvriroient d'une honte ineffaçable aux yeux de leurs contemporains et de la postérité;

Que les habitans de l'antique Neustrie doivent se rappeler les hauts faits de ces peuples belliqueux dont le sang coule dans leurs veines, et

qui, sur les pas de *Guichard* et de *Guillaume*, s'illustrèrent par d'intrépides exploits;

Que la victoire les appelle sous les aigles du plus grand des capitaines, brillantes d'un nouvel éclat, entourées de nouveaux triomphes dans les champs de Brienne, où elles ont vu fuir les escadrons ennemis, dispersés par l'épouvante;

Que sous quelques semaines le territoire de la France sera délivré de la présence de l'avide oppresseur; qu'alors ses généreux libérateurs, rapportant le bienfait de la paix, recevront les témoignages de la vénération publique, le tribut de reconnoissance et d'éloges de leurs familles, dont la tranquillité sera assurée;

Que si d'aussi puissans motifs peuvent être sans influence sur l'esprit de quelques individus, il est de notre devoir, de l'honneur et de l'intérêt du pays confié à notre administration, de vaincre cette coupable insoumission par l'exemple salutaire des mesures de rigueur mises en notre pouvoir,

Avons arrêté ce qui suit:

Art. 1. Il est accordé à tous les gardes nationaux, désignés en vertu des décrets des 30 décembre et 6 janvier derniers, qui n'ont pas rejoint

leurs drapeaux, le délai du 9 de ce mois pour se rendre à la sous-préfecture de Pont-l'Évêque, et de là être dirigés sur Bayeux ou sur Lisieux, conformément aux ordres de M. le sénateur, commissaire extraordinaire de Sa Majesté dans la quatorzième division militaire.

2. A la réception du présent, MM. les maires leur intimeront l'ordre de se rendre à Pont-l'Évêque le 9 de ce mois, et leur communiqueront les dispositions de cet arrêté.

3. Le 10 du courant il sera placé dans chaque commune un nombre de garnisaires égal à celui des gardes nationaux retardataires. Le maire en sera informé par une lettre indiquant leurs noms.

4. En attendant que la force armée attendue dans l'arrondissement soit arrivée, la garnison sera placée FICTIVEMENT.

5. Le salaire de chaque garnisaire sera uniformément de trois francs par jour, y compris ceux d'arrivée et de départ.

6. Attendu que l'expérience démontre l'influence des insinuations et des conseils des habitans sur la détermination des hommes dési-

vrement de leurs cotes, suivant les formes usitées pour les contributions publiques.

11. Les percepteurs verseront dans les cinq jours qui suivront la réception de l'état mentionné en l'article 7, sous peine d'y être personnellement contraints, le montant intégral des sommes dues par les communes, entre les mains de M. *de Cormeille*, maréchal-des-logis de la gendarmerie à Pont-l'Évêque, qui en fera état, et tiendra le montant de ses recettes à la disposition de l'autorité supérieure.

12. Les vingt avanceurs des frais de garnisaires auront leur recours contre les insoumis, leurs père, mère, tuteur ou curateur, et, en cas d'insolvabilité, contre tous les contribuables domiciliés de la commune.

13. Les individus convaincus d'avoir insinué aux gardes nationaux des conseils contraires aux ordres du gouvernement, seront arrêtés par mesure de haute police, et signalés à M. le commissaire extraordinaire de Sa Majesté dans la quatorzième division militaire.

14. Le présent sera imprimé, lu, publié et affiché dans toutes les communes de l'arrondisse-

ment, il en sera adressé des exemplaires à MM. les maires, le maréchal-des-logis de la gendarmerie, et les percepteurs, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Donné en l'hôtel de la sous-préfecture de Pont-l'Évêque, les jour et an que dessus.

Signé MOLLIEN.

FIN DE L'APPENDIX.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1).

(1) Le nombre de personnes dont il est question dans ce Recueil étant trop considérable pour placer tous leurs noms dans cette table, on s'est borné à n'y rapporter que ceux qui sont auteurs de quelques pièces que la collection renferme. On y a ajouté l'indication des principaux faits, sous les titres de *Batailles*, *Traités*, *Prises*; moyennant cette indication on trouvera facilement les endroits où il est question des généraux et officiers qui se sont distingués. Il faut chercher les Princes souverains sous leurs noms de baptêmes.

(1) Voyez sur cet ordre du jour, Vol. I, p. xxij.

(1) Par une faute de plume on a mis dans le texte Mayence, au lieu de Francfort.

FIN.

